

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME LXIV

1940

LIÈGE

BULLETIN
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

BULLETIN
DE
L'INSTITUT
ARCHÉOLOGIQUE
LIÉGEOIS

TOME LXIV

1940

LIÈGE
MAISON CURTIUS

LA MAISON DES BONS-ENFANTS DE LIÈGE

Parmi les établissements d'éducation que la ville de Liège possédait sous l'Ancien Régime, il y en a peu dont l'histoire soit si mal connue que cette Maison des Bons-Enfants dont le souvenir n'y est perpétué aujourd'hui que par une petite rue et une modeste place sises dans le quartier de l'Ouest et dont la dénomination est devenue énigmatique pour la plupart de nos contemporains. Les érudits liégeois ne s'en sont guère occupés qu'incidemment, en retraçant les destinées des communautés religieuses installées dans le diocèse ; tel est notamment le cas de l'abbé Ernst (1) et du chanoine Daris (2). Quant à Théodore Gobert, il s'est attaché surtout à relever diligemment les nombreuses mentions de cette Maison que l'on trouve dans les archives locales (3).

Mais ces auteurs n'ont fourni en réalité que des indications peu précises et parfois erronées sur les origines de cette Maison, ainsi que sur ses principales vicissitudes au cours d'une existence de plus de cinq siècles. Si je me suis proposé de reprendre à mon tour l'examen approfondi de ces questions, avec l'espoir de pouvoir compléter les recherches de mes devanciers, c'est parce

(1) S. P. ERNST, *Tableau histor. et chronol. des suffragans ou co-évêques de Liège*, pp. 200, 297 et 316-318 (Liège, 1806).

(2) J. DARIS, *Notices histor. sur les églises du diocèse de Liège*, t. VII (1876), pp. 190 et 194. — *Histoire du diocèse... de Liège pendant le XI^e siècle*, pp. 275-276 (Liège, 1887). — *Histoire... pendant le XIII^e et le XIV^e siècle*, p. 219 (Liège, 1891).

(3) TH. GOBERT, *Les rues de Liège*, t. I, pp. 169-170 (Liège, 1884). — *Liège à travers les âges*, t. II, pp. 221-223 (Liège, 1925). — On trouvera un bon résumé de l'histoire fait par TH. GOBERT, dans N. HACKEN, *La paroisse Saint-Servais à Liège*, pp. 41-44 (Liège, 1933).

que j'ai eu recours à une précieuse source d'information, dont ils n'ont pas certes méconnu l'importance, mais qu'ils n'ont utilisée que d'une manière indirecte et imparfaite.

I. — LA CHRONIQUE DE BETHLÉEM DE PIERRE IMPENS

Il s'agit du *Chronicon Bethleemiticum*, qui fut composé au début du XVI^e siècle par un chanoine régulier de l'ordre de Saint-Augustin, appelé Pierre Impens. Ce religieux, né à Tirlemont en 1452, avait fait sa profession en 1470 au monastère de Bethléem, situé à Hérent près de Louvain ; il ne tarda pas à y parvenir à la dignité de sous-prieur. Il fut ensuite envoyé à Diest en qualité de recteur du couvent des moniales du Val Notre-Dame. Enfin, après seize années d'absence, il revint à Bethléem pour y obtenir la charge de prieur, le 3 janvier 1504. Il y mourut le 13 décembre 1523, laissant le souvenir d'un prêtre aussi distingué par son ardente piété et sa grande expérience des âmes que par ses solides connaissances en histoire, en théologie et en patristique (1). La Chronique de Pierre Impens retraçait dans le détail les annales du monastère de Bethléem depuis sa fondation en 1407 et son incorporation à la Congrégation de Windesheim en 1412 jusqu'aux dernières années du XV^e siècle (2). Mais l'auteur avait entrepris en outre d'y rapporter tout ce qui concernait les autres monastères d'hommes et de femmes qui suivaient la même règle dans les Pays-Bas ; à ce titre, son ouvrage doit être considéré comme une mine abondante de renseignements sur l'histoire ecclésiastique de nos provinces à cette époque et surtout sur celle de l'ancien diocèse de Liège ; il est spécialement utile pour l'étude des particularités de la vie conventuelle et pour celle des coutumes et de la disci-

(1) Voyez les notices qui lui ont été consacrées par VALERIUS ANDREAS, *Bibl. belgica*, p. 745 ; par FOPPENS, *Bibl. belgica*, t. II, p. 985 ; par DARIS, *Hist. du diocèse pendant le XV^e siècle*, p. 643 et par VAN ARENBERGH, dans la *Biogr. Nation.*, t. X (1889), pp. 10-11.

(2) Sur l'histoire du prieuré de Bethléem, voyez : J. ACQUOY, *Het klooster te Windesheim en zijn invloed*, t. III, pp. 56-58 (Utrecht, 1880). — DARIS, *o. c.*, pp. 109-110. — F. TIMMERMANS, *Bethleem*, pp. 6 et sq. (Louvain, 1893).

plines qui étaient en vigueur chez les Chanoines réguliers de Saint-Augustin (1).

Le manuscrit autographe de Pierre Impens qui se conservait précieusement à Bethléem en a disparu à la fin du régime autrichien (2) ; il était considéré comme définitivement perdu, lorsque par bonheur il fut retrouvé en 1895 à Vienne dans la Bibliothèque privée de l'Empereur, d'où il passa ensuite aux Archives impériales (3). On n'en possède plus en Belgique que deux copies, qui furent exécutées directement sur l'original. La plus ancienne, qui fait partie de la bibliothèque de l'abbaye d'Averbode, est un volume de 316 folios, dont la transcription, effectuée par différentes mains, fut terminée en 1644 par le chanoine Pierre Willems de Bael (4). La seconde, qui est l'œuvre d'un anonyme du XVIII^e siècle et qui compte 337 folios, est actuellement conservée aux Archives générales du royaume à Bruxelles ; elle est d'une lecture beaucoup plus facile que la première, mais elle a été exécutée avec infiniment moins de soin et est assez incorrecte (5).

Il faut noter d'autre part qu'en 1642 Jean Hoyberge, qui était alors prieur du monastère de Corsendonck, avait en sa possession

(1) Il avait pour titre : *Compendium decursus temporum monasterii Christifere Bethleemite puerpere ordinis canonicorum regularium juxta Lovanium*. — Sur la valeur de la *Chronique de Bethléem*, cf. WICHMANS, *Brabantia Mariana*, pp. 811 et 827 (Anvers, 1632) ; J. ACQUOY, *o. c.*, t. II, p. 218 et t. III, p. 58 ; POTTHAST, *Bibl. hist. medii aevi*, t. II, p. 91.

(2) D'après TIMMERMANS, *o. c.*, pp. 217 et 219, ce manuscrit aurait été donné au début du siècle dernier à l'abbaye de Grimbergen par le frère Van Hoey. — D'après FOPPENS, *o. c.*, t. II, p. 985, un exemplaire de cette chronique se serait trouvé jadis à l'abbaye de Tongerlo.

(3) On a découvert en outre à Vienne une copie du XVII^e siècle, originaire de Corsendonck. Cf. *Anal. Bolland.*, t. XIV (1895), p. 262, n^{os} 10 et 11. — Voyez aussi J. PAQUAY, *Kerkelijke privilegien verleend aan het Kapittel van Windesheim*, p. 7 (Lummen, 1934).

(4) Dans l'*Archivium Averbodense*, ce ms. porte la cote XV. F. I. — Le récit des événements s'arrête en l'an 1489 et se termine par cette note du dernier copiste : *Sequentia ex libro originali vel ablata vel perdita non potui hisce ascribere et sic finem imposui hac 24^a Martii 1644. P. Willems Balensis, Averbodii secretarius*. — J'ai pu consulter cette copie grâce à l'obligeance des chanoines P. F. Lefèvre et J. B. Valvekens, O. Praem.

(5) Ce ms. est catalogué, dans les Archives ecclésiastiques, n^o 14182, sous ce titre : PIERRE IMPENS, *Chronique du prieuré de Bethléem*. Il débute par un cahier de 18 pages qui contient l'Index envoyé à Cobenzl par l'abbé Paquot en 1762 et publié en 1876 par CH. PRIOR dans l'article cité p. 8, n. 4. — Il faut noter que ce ms. n'est pas la reproduction de celui d'Averbode, dont il diffère en plusieurs endroits.

un abrégé de la Chronique de Pierre Impens, le *Compendium Chronici Bethleemici*, qui a fini par entrer dans les collections de manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles (1). Lorsque cet auteur, en 1644, fit paraître l'ouvrage posthume de J. Latomus, intitulé *Corsendonca*, il l'enrichit de notes copieuses dont les éléments sont empruntés pour la plupart à la même source (2). Chose curieuse, pendant de longues années, on ne connut la Chronique de Bethléem que par le résumé ou par les extraits que l'on devait à Hoyberge ; tel est notamment le cas de deux érudits hollandais du siècle dernier, G. Delprat et J. Acquoy, qui y ont eu recours pour leurs recherches sur les Frères de la Vie commune et sur la Congrégation de Windesheim (3). Quand Ch. Piot fit paraître en 1876 une étude sur cette Chronique, il ne mentionna ni la copie d'Averbode, ni même celle des Archives de Bruxelles, dont il ignorait encore l'existence (4). De son côté, le baron Kervijn de Lettenhove, ayant été chargé par la Commission royale d'histoire de réaliser un projet conçu jadis par l'abbé Paquot en publiant le texte de l'œuvre de Pierre Impens, se contenta de reproduire les chapitres de l'abrégé de Hoyberge qui présentaient un intérêt d'ordre général (5). C'est à la fin du XIX^e siècle que pour la première fois, à ma connaissance du moins, les deux copies de la Chronique conservées en Belgique furent signalées à l'attention des historiens par le chanoine F. Timmermans (6).

(1) Il y porte les nos 1278-79 et est décrit dans le *Catalogue* du P. VAN DEN GHEYN, t. VI (1906), p. 64, sous le n^o 3657. Le *Compendium Chronici Bethleemici* s'y trouve aux f^{os} 5 à 211 ; il se termine par cette note marginale : *Que hic desiderantur, perierunt ex ipso autographo exemplari*. Il est probablement l'œuvre de J. Hoyberge.

(2) J. LATOMUS, *Corsendonca*. Edidit J. HOYBERGIUS... et notationibus illustravit. Anvers, 1644.

(3) G. DELPRAT, *Verhandeling over de broederschap van G. Groote*. Utrecht, 1830, p. 142 ; 2^e édit., Arnhem, 1856, pp. 170-171. — J. ACQUOY, *o. c.*, t. II, p. 342 et t. III, p. 101. — Voyez aussi A. LE ROY, *L'Université de Liège depuis sa fondation*. Liège, 1869, p. XIII.

(4) CH. PIOT, *Compte rendu de la Comm. roy. d'hist.*, 4^e série, t. III (1876), pp. 125-138.

(5) KERVIJN DE LETTENHOVE, *Chron. relat. à l'hist. de la Belgique*, t. III (1876), pp. 339-468. — Cf. *Bull. Comm. roy. d'hist.*, 1^{re} série, t. I (1834), p. 13 et 4^e série, t. III (1876), p. 134.

(6) F. TIMMERMANS, *Bethleem*, p. 219 (Louvain, 1893). — Cet ouvrage d'édification n'est, de l'aveu même de l'auteur, qu'un résumé de la *Chronique* de PIERRE IMPENS, qu'il a complétée pour ce qui concerne

Or la Chronique de Bethléem renferme deux paragraphes assez étendus, où l'on trouve des renseignements du plus vif intérêt, et que l'on chercherait vainement ailleurs, sur les origines de la Maison des Bons-Enfants de Liège et sur ses destinées jusqu'au milieu du XV^e siècle (1). Le premier de ces paragraphes a été reproduit en 1644, sous une forme résumée, par Hoyberge dans les notes qu'il ajouta à l'ouvrage de Latomus cité plus haut (2). Au siècle suivant, un historien hollandais, Van Heussen, en publia textuellement quelques passages (3), qui parvinrent de la sorte à la connaissance du P. Stéphan, lequel les inséra à son tour dans ses Mémoires (4). L'abbé Ernst puisa dans ces deux ouvrages les indications assez sommaires qu'il fit paraître en 1806 sur la Maison des Bons-Enfants de Liège (5). Enfin, c'est par le truchement de leur devancier immédiat, c'est-à-dire par une voie fort détournée, que J. Daris et Th. Gobert ont pu recueillir sur le même établissement d'éducation quelques maigres données qui, à travers les diverses publications que nous venons de citer, remontent en dernière analyse à la Chronique de Bethléem (6).

II. — L'HÔPITAL DES PAUVRES SAINTE-ÉLISABETH

Comme les autres sources narratives, où il est question de la Maison des Bons-Enfants, sont extrêmement laconiques sur ses origines (7), nous commencerons notre exposé en prenant pour

les XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècles. Il s'est servi principalement de la copie des Archives générales de Bruxelles et ne renvoie jamais à celle d'Averbode.

(1) Livre II, art. XIII, § 3 et § 4.

(2) J. LATOMUS, *o. c.*, pp. 123-125.

(3) H. F. VAN HEUSSEN, *Hist. episcopatum federati Belgii*, t. II, pp. 131-132 (Leiden, 1719) ; ces pages font partie de l'*Historia... episcopatus Daventriensis*.

(4) J. STÉPHAN, *Mém. pour servir à l'hist. monast. du Pays de Liège*, t. I, pp. 97-98 (Liège, 1877).

(5) ERNST, *o. c.*, pp. 316-318.

(6) J. DARIS n'a eu connaissance de la *Chronique de Bethléem* que par les notices que MOLANUS en a extraites pour les publier dans son *Historia Lovaniensium*, édit. DE RAM, t. I, pp. 277-284.

(7) Voici l'indication des principales de ces sources : JEAN D'OUTREMEUSE, *Chronique*, t. VI, pp. 105-107. — ZANTFLIET, *Ampliss. Collectio*, t. V, col. 152. — JEAN DE STAVELOT, édit. BALAU, t. I, p. 141 ; cf. p. 383.

guide Pierre Impens et en donnant même, le cas échéant, une traduction littérale de son récit ; au surplus, si l'on désire en consulter le texte complet accompagné des rares variantes des manuscrits, il suffira de se reporter aux Annexes publiées à la fin de ce mémoire (1).

Voici d'abord comment débute cette partie de la Chronique de Bethléem : « Il y a deux cents ans et même davantage, comme la ferveur régnait à Liège parmi les religieux et que le parfum de la sainteté de la Bienheureuse Elisabeth de Thuringe qui venait de mourir, ainsi que le bruit des miracles accomplis par elle, se répandaient au loin et au large, une fille de la Sainte, Dame Sophie, duchesse de Brabant, qu'avait épousée en secondes noces le duc Henri II après la mort de sa première femme Marie, fille du roi de France (2), fit construire dans la cité de Liège une petite église en l'honneur de sa mère ; l'endroit choisi n'était pas fort éloigné du pied de la colline que domine l'église liégeoise de Saint-Pierre (3). Tout près de cette petite chapelle, pour imiter les exemples maternels de piété et de dévotion, elle fonda un hôpital des pauvres et érigea, avec les pieuses offrandes des fidèles, une habitation pour trois ou quatre chanoines réguliers de l'ancienne observance ; ce petit prieuré de trois ou quatre religieux portant l'habit des Chanoines réguliers devait y gérer les biens et les aumônes des pauvres et avoir pour supérieur et administrateur l'abbé du Saint-Sépulcre au Neufmoustier près de Huy. »

Il est regrettable que Pierre Impens ne nous ait pas donné

— J. BUSCH, *Chronicon Windesh.*, pp. 205 et 369. — FISEN, *Hist. Eccl. Leod.*, t. II, pp. 185 et 306. — FOULLON, *Hist. Leod.*, t. II, pp. 6, 174 et 185.

(1) Voyez *infra*, p. 49, Annexe IV. — Nous y avons reproduit le texte de la copie d'Averbode, après l'avoir collationnée avec celle des Archives générales et avec l'abrégé de la Bibliothèque royale. Dans les circonstances présentes, il ne nous a pas été possible de recourir au texte du ms. autographe conservé à Vienne.

(2) Ici Impens commet une erreur : Henri II avait épousé en premières noces une autre princesse portant le même prénom, Marie fille du roi des Romains Philippe de Souabe, laquelle mourut en 1235. C'est son père Henri I^{er} qui était devenu le gendre de Philippe-Auguste par son mariage avec Marie de France, veuve de Philippe de Namur.

(3) En réalité l'église Sainte-Elisabeth était beaucoup plus proche de l'église paroissiale Saint-Hubert, aujourd'hui disparue, que de la collégiale Saint-Pierre, également disparue.

avec précision la date où l'institution fut fondée ; il se contente d'affirmer qu'elle remonte à plus de deux cents ans avant l'époque où il écrit, c'est-à-dire vers le milieu du XIII^e siècle. Il ajoute que ce fut peu de temps après la mort de sainte Elisabeth, lorsque sa gloire, confirmée par des miracles, commençait à se propager dans nos contrées. Or on sait que cette princesse, décédée en 1231, reçut les honneurs de la canonisation le 26 mai 1235, et que l'exaltation de ses reliques eut lieu à Marbourg le 1^{er} mai 1236 en présence de l'empereur Frédéric II, des archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, ainsi que de plusieurs évêques ; au nombre de ceux-ci figurait Jean d'Eppe, prince-évêque de Liège, qui s'était fait accompagner d'une suite brillante composée de seigneurs et d'ecclésiastiques (1). Il convient aussi de se rappeler l'extrême rapidité avec laquelle le culte de la sainte se répandit en Occident ; en 1238, les Dominicains de Strasbourg lui consacrèrent leur oratoire (2) ; en 1240, une église et un hôpital furent fondés sous son invocation par les moines de l'abbaye de Saint-Maximin à Trèves (3) ; en la même année, Thierry d'Altena plaça sous son patronage le monastère de religieux Caulites qu'il venait d'établir dans son comté de Hornes (4) ; enfin, trois hôpitaux brabançons, ceux de Lierre, d'Anvers et de Louvain, portaient son nom depuis l'an 1250 environ (5).

Au surplus la Chronique de Bethléem nous fournit une dernière indication qui va nous permettre d'atteindre à une plus grande approximation chronologique ; elle attribue le mérite de la fondation liégeoise à l'aînée des trois filles de la sainte, à Sophie, qui était devenue en 1240 duchesse de Brabant par son mariage avec Henri II le Magnanime (6). Depuis de longues années, la

(1) MONTALEMBERT, *Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie*, 6^e édit., p. 291 (Paris, 1854). — DARIS, *Hist. du diocèse... pendant le XIII^e et le XIV^e siècle*, p. 97.

(2) Cf. *Analecta Bollund.*, t. L (1932), p. 188.

(3) MONTALEMBERT, *o. c.*, p. 415.

(4) STÉPHANI, *o. c.*, t. I, p. 90. — DARIS, *o. c.*, p. 147.

(5) C. VAN LOM, *Beschrijving der stad Lier*, p. 345 (La Haye, 1740). — MERTENS et TORFS, *Gesch. van Antwerpen*, t. I, p. 395 (Anvers, 1845). — Cf. L. CRICK, *Notes relatives au souvenir et au culte de sainte Elisabeth de Hongrie en Belgique*, dans la *Revue d'hist. franciscaine*, t. II (1925).

(6) F. HARAËUS, *Annales ducum Brabantiae*, p. 253 (Anvers, 1623). — Sophie était née en 1224.

principauté de Liège avait eu beaucoup à souffrir de la politique hostile des ducs de Brabant ; mais le 1^{er} avril 1244 (1245), Robert de Thourotte, qui occupait alors le siège épiscopal, s'était réconcilié avec Henri II et avait conclu avec lui un traité d'alliance (1). Rien ne s'opposait donc désormais à ce que ce prince-évêque, qui se signala par sa sollicitude pour les institutions monastiques, favorisât la réalisation des pieux desseins de Sophie. Peut-être même l'initiative de la fondation fut-elle prise en réalité par les Liégeois eux-mêmes ; pour assurer à leur entreprise de meilleures chances de succès, ils auront sollicité et obtenu le patronage de la duchesse. Quoiqu'il en soit de ce détail, on peut, sans grand risque d'erreur, fixer vers l'an 1245 la date de l'érection à Liège de l'église Sainte-Elisabeth (2).

Mais la duchesse de Brabant était mue surtout par le vif désir de perpétuer la mémoire d'une mère qui avait multiplié les exemples les plus héroïques de la charité chrétienne ; c'est dans ce dessein qu'elle annexa au nouveau sanctuaire liégeois un hôpital des pauvres, qui devait être desservi par quelques Chanoines réguliers de Saint-Augustin (3). Pour constituer la dotation de cet humble prieuré, elle accepta les contributions spontanées de plusieurs fidèles, qui étaient animés d'une dévotion particulière pour la sainte et dont plusieurs avaient sans doute fait le pèlerinage de Marbourg (4).

Placée au carrefour de plusieurs grand routes et assise sur les bords d'un fleuve qui formait une voie naturelle de communication, la ville de Liège était tout indiquée pour servir de lieu d'étape et d'escale. Aussi eut-elle l'avantage de compter, déjà avant l'an 1200, plusieurs de ces établissements charitables, appelés alors hôpitaux, où les pèlerins et les voyageurs pauvres,

(1) DARIS, *o. c.*, p. 130.

(2) Devenue veuve de Henri II le 1^{er} février 1248, Sophie transféra aussitôt sa résidence en Thuringe avec son jeune fils Henri, dit l'Enfant, qu'elle réussit à faire reconnaître comme souverain de la Hesse.

(3) On sait que sainte Elisabeth avait fondé elle-même plusieurs hôpitaux en Allemagne et que Sophie favorisa le développement de ceux de Louvain et d'Anvers. Cf. ALBERDINGK THIJM, *De gestichten van liefdadigheid in België*, p. 116 (Louvain, 1883). — W. J. MARX, *The development of charity in medieval Louvain*, p. 30 (New-York, 1936).

(4) On peut présumer que cette fondation fut favorisée par l'archidiacre Jacques de Troyes, le futur pape Urbain IV, qui semble avoir exercé à cette date les fonctions de vicaire-général de Liège.

et souvent aussi les malades et les vieillards indigents, venaient chercher, sous l'égide maternelle de l'Église, le soulagement de leurs souffrances physiques et morales (1). Sans le témoignage formel de Pierre Impens, qui est seul à en faire mention, on ignorerait totalement qu'un hôpital fut fondé à Liège vers le milieu du XIII^e siècle en l'honneur de sainte Elisabeth. C'est encore le chroniqueur de Bethléem qui nous révèle que la direction spirituelle et l'administration temporelle de cet établissement furent confiées à l'abbé du Neufmoustier ; trois ou quatre chanoines, originaires de l'abbaye hutoise, où l'ancienne règle de saint Augustin continuait à être observée, furent chargés d'en former le premier noyau (2).

Pour savoir si ces religieux restèrent à la hauteur de leur mission hospitalière, il nous faut reprendre le récit de Pierre Impens : « Dans la suite des temps, continue-t-il, toute l'institution péreclita par l'incurie de ses dirigeants et les biens temporels du monastère furent en grande partie dilapidés, de sorte que l'on proclamait que ce n'était plus là un prieuré de religieux ou un hôpital des pauvres, mais bien un réceptacle de femmes publiques. Alors l'évêque de Liège, sur l'avis de ses conseillers, ne pouvant supporter le si grand scandale provoqué par ces excès et par ces abominations, retira le couvent des mains de l'abbé du Saint-Sépulcre du Neufmoustier ; il décida que de jeunes garçons y seraient élevés jusqu'à l'âge de puberté et y seraient soumis au joug monastique selon la coutume des Frères de Deventer, à titre gracieux, au moyen des biens du couvent lui-même qui avaient échappé à la dilapidation ; c'est de là qu'il reçut l'appellation de Maison des Bons-Enfants. »

Ainsi donc l'hôpital Sainte-Elisabeth fut loin de répondre aux espérances de sa fondatrice et il tomba rapidement dans une décadence si profonde que le chef du diocèse dut en décréter

(1) Sur les hôpitaux liégeois de cette époque, voyez G. KURTH, *La cité de Liège au Moyen Age*, t. III, pp. 280-285 (Liège, 1910). — TH. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. I, p. 496 et *passim*.

(2) A cette époque l'abbaye du Neufmoustier était régie par son deuxième abbé, Hermann (1236-1252). — Ce sont généralement des religieux et des religieuses de l'ordre de Saint-Augustin qui sont alors chargés de desservir les hôpitaux ; cf. LALLEMAND, *Histoire de la charité*, t. III, p. 102 (Paris, 1906).

la suppression, ou plutôt la transformation en une Maison des Bons-Enfants. Pierre Impens en fait retomber la responsabilité sur l'abbé du Neufmoustier, dont la mauvaise gestion peut d'ailleurs s'expliquer en partie par l'éloignement du lieu de sa résidence (1). Mais d'autres circonstances, que nous connaissons par l'histoire générale des hôpitaux de cette époque, ont dû agir dans le même sens. L'établissement était trop médiocrement doté et ne disposait pas de ressources suffisantes pour pouvoir remplir convenablement son rôle, surtout en des temps aussi troublés par les guerres et par les crises économiques (2). Il faut ensuite songer à la démoralisation dont étaient victimes un grand nombre de ces gens sans feu ni lieu qui s'y faisaient héberger durant quelques nuits ; les abus devaient y être d'autant plus fréquents qu'on y admettait d'ordinaire les hôtes de l'un et l'autre sexe (3). Enfin, dans le cas très probable où l'hôpital Sainte-Elisabeth aurait été une maison double, desservie à la fois par des Frères et par des Sœurs du même ordre, comme c'était alors assez souvent la règle, on peut supposer que la corruption des personnes qui y étaient assistées aura fini par gagner les religieux eux-mêmes (4).

D'après les historiens de la charité médiévale, le déclin des hôpitaux ne s'est produit d'ordinaire qu'à partir du XIV^e siècle (5). Mais on en connaît des exemples qui sont plus anciens, puisqu'ils remontent précisément à l'époque dont il s'agit ici, et qui concernent des établissements situés également dans le diocèse de Liège (6). Je n'en citerai qu'un, qui est particulière-

(1) Une circonstance analogue devait provoquer, en 1431, le déclin du couvent Sainte-Elisabeth de Hornes ; cf. STÉPHANI, *o. c.* t. I, pp. 90 et 92.

(2) Cf. LALLEMAND, *o. c.*, t. III, p. 90. — P. BONENFANT, *Revue belge de philol. et d'hist.*, t. V (1926), p. 889.

(3) Il est vrai qu'on avait soin d'assigner des locaux différents aux hôtes selon leur sexe et que l'on refusait d'y accueillir les ribauds et les femmes suspectes. Cf. LALLEMAND, *o. c.*, t. III, pp. 122-123 et 133.

(4) Les Frères et les Sœurs habitaient d'ailleurs des quartiers séparés. Cf. ERNST, *o. c.*, pp. 298 et 301. — ALBERDINGK THIJM, *o. c.*, pp. 254-255.

(5) LALLEMAND, *o. c.*, t. III, p. 366.

(6) Voici deux cas qui concernent spécialement la ville de Liège, celui de l'hôpital Saint-Christophe, dit des Coquins, dont les nouveaux statuts furent confirmés par Robert de Thourotte en septembre 1241, et celui de la léproserie de Cornillon, qui dut être réformée après le départ de sainte Julienne, en 1248, par Henri de Gueldre. Cf. ERNST, *o. c.*, pp. 217

ment suggestif et sur lequel nous sommes exactement documentés.

Le 31 octobre 1249, le prince-élu Henri de Gueldre délégua Maître Renier, chanoine de Tongres, pour procéder à la visite canonique et à la réforme de l'hôpital Saint-Jacques de cette ville. Or il résulte des termes du règlement promulgué le 13 décembre par le visiteur qu'il se vit obligé de prendre les mesures disciplinaires les plus sévères : « Nous avons trouvé, déclare-t-il franchement, que l'hôpital était misérablement déchu au temporel comme au spirituel et que la règle de saint Augustin n'y était pas bien observée ; c'est pourquoi, afin d'y ramener dans la ligne droite ce qui s'en est écarté et pour y maintenir ce qui s'est gardé dans la bonne voie, nous avons enjoint à tous les Frères et Sœurs d'observer la chasteté, la sobriété et la régularité dans leur vie commune, dans leur vocation propre et dans l'obéissance à leur prélat » (1). Diverses stipulations de ce règlement sont destinées à assurer désormais une fidélité entière aux vœux de chasteté, d'obéissance et de pauvreté ; mais on devine que c'est l'observance exacte du premier de ces vœux qui avait le plus souvent laissé à désirer (2). Le strict accomplissement de leurs devoirs d'état est enfin rappelé aux religieux en des termes particulièrement pressants : « Comme les Frères et les Sœurs ne sont entrés dans cet hôpital que pour s'y faire les serviteurs et les servantes des pauvres, des malades et des hôtes, nous leur enjoignons de la part du prince-élu de leur prodiguer pour leur entretien et leur alimentation des soins efficaces en

et 301. — DARIS, *o. c.*, pp. 141 et 230. — ALBERDINGK THIJM, *o. c.*, pp. 288-289.

(1) CH. THYS, *Hist. du Chapitre Notre-Dame de Tongres*, t. III, p. 169 (Anvers, 1889). — J. PAQUAY, *Regesta de Renier, écolâtre de Tongres*, dans le *Bull. de l'Inst. arch. liégeois*, t. XXXV (1905), pp. 9, 21 et 55-56.

(2) Qu'on lise notamment les articles suivants du règlement : ... *Dictis vero completorio et psalmis, pulsato signo, omnes simul fratres dormitorium suum et sorores suum cum silentio petant, nec aliquis vel aliqua retromaneat nisi infirmitate vel alia causa legitima excusetur, et unus de fratribus dormitorium fratrum firmet cum clave et clavem secum teneat, similiter dormitorium sororum firmet magistra clavem secum conservando... Precipimus eciam quod pro nulla causa aliquis fratrum intret habitaculum aliquatenus sororum, dormitorium sive refectorium earum, vel aliqua soror habitaculum fratrum, dormitorium sive refectorium eorumdem..., nec frater solus cum solu sorore loquatur vel vadat per curiam confabulando cum ea, etc.* (J. PAQUAY, *o. c.*, pp. 57-58).

les lavant, en les couchant, en les faisant manger et boire et en leur assurant les autres services de la charité selon les ressources de la maison ; et puisque les pauvres qui mendient l'hospitalité au nom du Christ doivent être accueillis avec joie et dévotion (à l'exception des ribauds qui seront écartés), un hospitalier devra s'occuper spécialement des hôtes et une infirmière des malades » (1).

Si lamentable qu'eût été le relâchement des religieux desservant l'hôpital Saint-Jacques, Maître Renier ne jugea pas que la situation fût sans remède et il prit judicieusement toutes les mesures qu'il estima propres à opérer le redressement total de l'établissement. Mais à l'hôpital Sainte-Elisabeth, le mal était trop grave pour qu'on pût espérer le guérir par la thérapeutique ordinaire ; il fallut se résigner à recourir à un parti plus radical et à porter résolument le fer dans la plaie. S'il faut en croire Pierre Impens, la réforme qui fut adoptée alors aurait consisté essentiellement dans la substitution d'une Maison des Bons-Enfants à l'hôpital des pauvres et dans le remplacement des Chanoines réguliers de Saint-Augustin par les Frères de la Vie commune ou Hiéronymites. Mais en présentant ces deux décisions comme remontant l'une et l'autre à la même date, le chroniqueur a commis une erreur manifeste de chronologie.

En effet, la Congrégation des Frères de la Vie commune, ayant été fondée à Deventer en 1384, n'a pu établir de couvent chez nous avant la fin du XIV^e siècle. Et d'autre part on possède un document attestant que la Maison des Bons-Enfants était déjà établie en 1260 : c'est la bulle par laquelle Alexandre IV lui accordait la protection pontificale (2). Bien plus, les archives de l'abbaye du Val-Benoît nous ont conservé un testament du 7 juin 1254 qui renferme la plus ancienne mention connue des Bons-Enfants de Liège, ce qui nous oblige à placer en l'an 1253 au plus tard la date de l'érection de leur Maison (3).

(1) J. PAQUAY, *o. c.*, pp. 59-60.

(2) C'est FISEN, *o. c.*, t. II, p. 306, qui a mis en relief l'importance de cette bulle comme indice chronologique ; il a été suivi sur ce point par la plupart des érudits liégeois.

(3) TH. GOBERT, *o. c.*, t. II, p. 222, a eu le mérite de signaler le premier l'ancienneté de cette mention. Mais cet auteur a tort de prétendre que les Frères Mineurs se réfugièrent temporairement dans la Maison des

Le déclin de l'hôpital Sainte-Elisabeth a donc dû s'effectuer sur un rythme beaucoup plus rapide que ne le soupçonnait Pierre Impens : dix années ne s'étaient pas encore écoulées depuis sa fondation, que des abus intolérables provoquèrent sa disparition. Comme chef spirituel du diocèse, le prince-évêque tenait sous son autorité toutes les maisons charitables, même s'il n'en choisissait pas les administrateurs ; il lui était loisible aussi d'en modifier l'affectation, à la condition de respecter, du moins dans leur esprit, les volontés des fondateurs et des donateurs (1). C'est pourquoi Henri de Gueldre (qui avait succédé en 1247 à Robert de Thourotte) se crut autorisé à transformer l'hôpital Sainte-Elisabeth en un établissement où ne seraient reçus désormais qu'une catégorie spéciale de pauvres, à savoir ceux auxquels on donnait l'appellation de Bons-Enfants (2). Il est probable que ce prince, dont on connaît la coupable indifférence pour les intérêts intellectuels et moraux du diocèse, avait chargé son neveu, Maître Godefroid de Gueldre, qu'il avait choisi en 1250 comme vicaire-général, de régler tous les détails de cette réforme (3).

III. — LA MAISON DES BONS-ENFANTS SOUS LA DIRECTION DES CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-AUGUSTIN

Il devait s'écouler environ un siècle et demi avant que la Maison des Bons-Enfants ne passât sous la direction des Frères de la Vie commune. Cette première période de son histoire nous est mal connue en raison du petit nombre des documents d'archives qui la concernent. Le plus important est sans conteste la bulle que le pape Alexandre IV promulgua le 11 juillet 1260

Bons-Enfants en 1234, lorsque leur couvent de la rue des Prémontrés fut incendié. ERNST (*o. c.*, p. 53, note), sur l'autorité duquel il se fonde, rapporte simplement que ces religieux allèrent alors faire leurs offices dans la paroisse de Saint-Hubert, sans préciser davantage.

(1) Cf. ALBERDINGK THIJM, *o. c.*, pp. 248-249. — LALLEMAND, *o. c.*, t. III, p. 60. — REICKE, *Das deutsche Spital und sein Recht im Mittelalter*, t. II, p. 23 (Stuttgart, 1932).

(2) La même évolution se constate à Reims, où la Maison des Bons-Enfants fut établie dans un ancien hôpital des pauvres ; voyez p. 22.

(3) DARIS, *o. c.*, p. 197. — E. PONCELET, *Bull. Société d'art et d'hist.*, t. XXX (1939), p. 3.

pour lui garantir la jouissance paisible de ses privilèges ; cet acte, qui est la plus ancienne attestation officielle de son existence, fut retrouvé à Paris en 1306, donc sous le règne de Philippe le Bel. Jean d'Outremeuse, au livre III de sa Chronique intitulée *Ly Myreur des Histors*, a narré les circonstances assez étranges de cette découverte (1). En cette année-là, le jeudi avant l'Épiphanie, une violente émeute avait éclaté dans les rangs du petit peuple de la capitale française ; les gens des métiers envahirent un luxueux hôtel de la rue Saint-Martin-des-Champs habité par un riche bourgeois, appelé Etienne Barbète, sur lequel ils faisaient retomber la responsabilité de certaines mesures d'ordre monétaire dont ils avaient à se plaindre : « Ilh furent adonc troveit en la maison cheli Estiene à Paris mult de bulles et de previlèges, et entre les altres y fut troveis l'privilège que li pape Alixandre li IIII^e de chi nom avoit à son temps concédeit al prioux et convent Sainte-Elizabeth à Liège, que ons appelle autrement les Bons-Enfans ; si fut renvoiet à Liège par l'messagier del roy. Dont la tenure est teile qui s'ensiet... » Et, après avoir donné le texte complet du document, non sans y introduire quelques fautes contre la bonne latinité, Jean d'Outremeuse ajoute : « Enssi furent à Paris re-troveis d'aventure les privilèges des Bons-Enfans de Liège, del englize St^e-Elizabeth » (2).

On serait tenté de mettre en doute la véracité du narrateur, dont on connaît par ailleurs les inventions romanesques, si son récit n'était confirmé par un passage de la Chronique de Zantfliet, auteur généralement digne de foi, qui fait suivre le résumé très bref de la bulle par ces mots : « Les Parisiens, ayant examiné ce document, pensant bien être agréables aux Liégeois, le firent parvenir à l'église à laquelle il appartenait ; il y fut reçu avec la plus grande joie, tout le monde ignorant comment la dite bulle était tombée entre les mains d'Etienne » (3).

(1) Edit. BORMANS, t. VI, pp. 104-105 (Bruxelles, 1880).

(2) JEAN D'OUTREMEUSE a puisé les détails de ce récit dans les *Chroniques de Saint-Denis*, qui ne font toutefois aucune mention de la bulle liégeoise. Voyez l'édit. PAULIN PARIS, t. V, p. 172.

(3) Edit. MARTENE et DURAND, *Ampliss. Collectio*, t. V, col. 152 (Paris, 1729). — Cf. BALAU, *Les sources de l'hist. du Pays de Liège*, pp. 618-619. — Les extraits de la bulle donnés par ZANTFLIET ne correspondent

Le pape adresse le document « à ses chers fils, le prieur de l'église Sainte-Elisabeth des Bons-Enfants à Liège, ainsi qu'à ses frères tant présents que futurs qui ont embrassé la vie régulière. » Dans le but d'assurer à ces religieux la protection spéciale du siège apostolique contre toute violation de leurs droits et pour accéder à leurs justes supplications, le souverain pontife place l'église Sainte-Elisabeth sous le patronage de saint Pierre et sous le sien et lui accorde une série de privilèges, dont voici les principaux : l'ordre canonique de Saint-Augustin, qui a été établi en cette église, devra y être conservé à perpétuité ; les biens fonciers qui lui appartiennent ou lui appartiendront légitimement lui seront attribués en propre, qu'ils lui aient été concédés par les papes, les rois, les princes ou les simples fidèles ; permission est donnée de recevoir des clercs ou des laïques libres, détachés du siècle et désireux de se convertir ; défense à tout frère qui aurait fait profession dans la dite église de quitter le couvent sans l'autorisation du prieur et sauf pour s'astreindre à une règle plus sévère ; interdiction d'ériger une autre chapelle sur le territoire de la paroisse sans le consentement de l'évêque et du pape ; permission d'accorder la sépulture à ceux qui l'auront demandée par acte de volonté dernière, à condition de sauvegarder les justes droits des autres églises ; à la mort du prieur, son successeur sera élu par le choix unanime des frères, ou du moins par la majorité d'entre eux suivant la règle de saint Augustin ; toutes les libertés, immunités et exemptions accordées par les papes, les rois, les princes et les fidèles sont confirmées et garanties ; enfin, tous les violateurs ecclésiastiques ou séculiers de ces privilèges sont menacés des peines canoniques les plus graves. Il est assez étonnant de ne trouver dans ce diplôme aucune allusion, même indirecte, à la mission éducatrice que les Chanoines de Sainte-Elisabeth avaient assumée quelques années auparavant ; elle leur avait conféré des prérogatives d'ordre spirituel et temporel qui auraient pu recevoir aussi la garantie du siège apostolique (1).

La plupart des documents d'archives où il est également pas exactement au texte de JEAN D'OUTREMEUSE, ce qui pourrait indiquer une autre source.

(1) Voyez le texte de la bulle *infra*, p. 43, Annexe II.

question du prieuré augustin des Bons-Enfants sont des testaments où figurent des legs de pieux Liégeois qui veulent par ce geste généreux participer aux mérites d'une institution charitable et mieux assurer ainsi leur salut éternel. Le plus ancien nous a été conservé par une charte de l'abbaye du Val-Benoît, datée du 7 juin 1254 : un certain Henri, dit Damage, et sa femme Marie de l'Île, y ont inséré le legs d'une somme d'un marc pour la pitance des Bons-Enfants (1). Vient ensuite le testament fait le 31 juillet 1267 par Maître Renier, chanoine et écolâtre de Tongres, qui avait succédé en 1261 à Godefroid de Gueldre comme vicaire-général de Liège ; parmi les nombreuses communautés religieuses du diocèse qui bénéficient de ses libéralités, on trouve les Bons-Enfants inscrits pour la somme d'un demi-marc (2). En mars 1272, une veuve appelée Helvis, dite d'Aix, citaine de Liège, lègue aux Bons-Enfants dix sous en pitance, ainsi que douze muids d'épeautre pour fonder une chapellenie dans l'église Sainte-Elisabeth (3). Le 1^{er} décembre 1274, le chanoine de Tongres Jean de Huldertingen insère dans son testament un legs en faveur des Bons-Enfants de Liège (4). Parmi les bienfaiteurs du prieuré Sainte-Elisabeth au XIII^e siècle, il faut enfin citer un chapelain de la cathédrale Saint-Lambert, Pierre de Tavers, qui, le 19 mai 1291, attribue des legs importants à la plupart des églises et couvents de Liège : les Bons-Enfants reçoivent pour leur part cinq sous en monnaie du pays (5).

On aimerait aussi à connaître le nombre et l'importance des propriétés foncières qui constituaient, durant cette période de

(1) Cartul. du Val-Benoît (Copie des Archives de l'Etat), t. II, f^o 91 : ... *Legamus praeterea... Bonis Pueris in Leodio marcham in pitantia.* — Cf. CUVÉLIER, *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XXX (1901), p. 84.

(2) J. PAQUAY, *o. c.*, p. 73 : *Lego etiam... Bonis Pueris dimidiam marcham.* — Cf. DARIS, *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XVI (1882), p. 332 = *Notices*, t. XI, p. 14.

(3) Archives de l'Etat à Liège : Chartes des Dominicains. Cf. TH. GOBERT, *o. c.*, t. III, p. 222. — Le texte de ce testament est reproduit *infra*, p. 45, Annexe III.

(4) DARIS, *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XVI (1882), p. 334 : ... *Bonis Pueris in Leodio commorantibus* (Cartul. de l'Eglise Notre-Dame à Tongres) = *Notices*, t. XI, p. 16.

(5) BORMANS et SCHOOLMEESTERS, *Cart. de l'Eglise S. Lambert*, t. II, p. 477, n^o 811 : *Item lego... Bonis Pueris quinque solidos Leodienses.*

son histoire, le patrimoine de la Maison des Bons-Enfants. Mais il n'en est fait mention que fort rarement dans les archives locales ; par un acte de l'an 1328, elle acquiert de la Cité une pièce de terre contiguë aux murs de l'église Sainte-Elisabeth, moyennant un cens annuel de 3 sous et 6 deniers liégeois (1) ; une charte du 10 août 1360 signale, dans le village de Crehen en Hesbaye, une terre qui lui appartient en propre (2) ; enfin, un moulin qui était adossé au couvent et qui était activé par les eaux de la Légia, porte régulièrement, à partir de l'an 1364, l'appellation de moulin des Bons-Enfants (3).

Quant aux dignitaires qui étaient alors chargés de la direction du monastère Sainte-Elisabeth, il n'y en a qu'un seul, du moins à notre connaissance, dont le nom nous ait été conservé : c'est Rogiers de Wyerrte, cité en qualité de prieur dans un acte du 27 janvier 1398 (4). Il faut observer d'ailleurs que, pour cette époque, la Chronique de Pierre Impens est tout aussi laconique ; elle ne nous apprend en effet que ces détails relatifs aux pupilles de l'institution : les Bons-Enfants devaient y recevoir gratuitement l'éducation sous un régime monastique jusqu'à l'âge de puberté. On peut en inférer qu'ils n'y étaient pas admis avant l'âge de 7 ans et qu'ils ne pouvaient y rester au delà de l'âge de 14 ans (5).

Tels sont les résultats, assez décevants en somme, auxquels aboutit l'étude critique des indications que les sources nous fournissent sur la Maison des Bons-Enfants de Liège au XIII^e

(1) Archives de l'Etat : Paroisse Saint-André, Doc., reg. 3, f^o 21. Cf. TH. GOBERT, *o. c.*, t. II, p. 222.

(2) *Cartul. de l'Eglise Saint-Lambert*, t. IV, p. 325 : « ... item 10 verges grandes à Chapeit Chainne joindantes alle terre les Bons-Enfants et alle terre l'abbait de S. Loren à Liège. »

(3) Voyez les documents analysés par TH. GOBERT, *o. c.*, t. II, p. 222. — L'auteur est d'avis que ce moulin appartenait auparavant à la Cathédrale Saint-Lambert et qu'il relevait au XV^e siècle de la Collégiale Saint-Pierre. — Le *Cartulaire de l'Eglise Saint-Lambert* signale encore ce moulin en 1473 (t. V, p. 195, n^{os} 3045 et 3046), en 1514 (t. VI, p. 218) et en 1591 (t. VI, p. 228). — Le moulin des Bons-Enfants fut démoli en 1867.

(4) Archives de l'Etat à Liège : Carton Bons-Enfants (chartes diverses).

(5) : ... *Pueros donec pubescerent... educari et monastico jugo aptari... statuit*. Voyez le texte *infra*, p. 50, Annexe IV. — Suivant le droit ecclésiastique la *pueritia* ou *impubertas* s'étendait de la 7^e année accomplie jusqu'à la 14^e. Cf. ROELOFF, *Lexikon der Paedagogik*, t. 1, p. 1040.

et au XIV^e siècle. Par bonheur, nous disposons d'informations beaucoup plus explicites en ce qui concerne les institutions similaires qui existaient dans bon nombre d'autres villes précisément à la même époque. On les rencontre dans une région assez vaste qui correspond au Nord de la France et aux Pays-Bas méridionaux, à savoir à Paris, à Reims, à Saint-Quentin, à Cambrai, à Tournai, à Gand, à Bruxelles, à Bois-le-Duc et à Liège (1).

Chose curieuse, aucun historien jusqu'ici ne paraît avoir eu l'idée de consacrer à ces établissements d'éducation un travail d'ensemble, qui aurait permis d'en déterminer la vraie destination, d'en décrire l'organisation générale et d'en distinguer les stades d'évolution. Nous devons donc nous borner à résumer ici les études spéciales qui leur ont été consacrées, en suivant autant que possible l'ordre chronologique de leur fondation.

La première en date semble être celle de Paris ; elle est déjà mentionnée en 1248 et en 1257 ; en février 1270, saint Louis, roi de France, laissa par testament une somme de soixante livres aux écoliers pauvres de sa capitale dits *Boni Pueri*, dont la maison était située dans la paroisse Saint-Nicolas du Chardonnet, au Quartier-Latin (2) ; c'est à ces Bons-Enfants « demeurant dans un collège sis dans le bas de la cité de Paris » qu'en 1274 le chanoine tongrois Jean de Huldertingen, qui avait fait ses études dans cette ville, attribua un legs, en même temps qu'à ceux de Liège (3).

Il y avait également à Reims au début du XIII^e siècle une Maison des Bons-Enfants, dite de la Miséricorde, qui avait été

(1) Nous ne signalons ici que les Maisons des Bons-Enfants sur lesquelles on possède des renseignements assez précis. — F. LECOUVET, dans l'article cité p. 23, n. 3, mentionne en outre celles de Rouen, d'Auxerre et de Valenciennes (p. 63), mais sans aucune référence. — Il existait à Huy une ruelle des Bons-Enfants qui figure, à partir de la fin du XV^e siècle, dans plusieurs actes de la Cour de justice de cette ville ; mais on ignore l'origine de cette dénomination. Cf. R. DUBOIS, *Les rues de Huy*, pp. 72-73 ; cf. p. 71 (Huy, 1910).

(2) Voyez DENIFLE et CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, t. I (Paris, 1889), p. 485, n^o 430a : « Item legamus... Bonis Pueris Parisiensibus sexaginta libras. » Cf. p. 214, n^o 184 (24 novembre 1248) et p. 371, n^o 323 (en 1257) : « ... pauperibus scholaribus qui Boni Pueri vulgariter nuncupantur. »

(3) DARIS, *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XVI (1882), p. 334 = *Notices*, t. XI, p. 16 : « ... Bonis Pueris commorantibus in uno collegio infra civitatem Parisiensem. » — Voyez *supra*, p. 20, n. 4.

installée dans les bâtiments d'un antique monastère transformé ultérieurement en hôpital ; ses statuts furent réformés en 1245 par l'archevêque Juel. Une douzaine d'écoliers pauvres, âgés de 9 à 16 ans et portant une cape grise, y recevaient le logement et la nourriture, mais non l'instruction qui leur était dispensée dans l'école cathédrale ; ils devaient étudier avec soin et répéter de mémoire leurs leçons ; ils étaient tenus de parler latin. L'administration temporelle était confiée à un procureur, la discipline et la surveillance des études à un maître ou docteur ; tous deux étaient d'ailleurs placés sous l'autorité suprême de l'écolâtre, qui seul prononçait l'admission. Ce fut seulement vers le milieu du XVI^e siècle que l'établissement fut organisé sur le modèle des collèges de Paris et compta désormais six classes ; il fut ensuite incorporé à l'Université de Reims, le 5 janvier 1548 (1).

On trouve aussi au XIII^e siècle à Saint-Quentin une Maison des Bons-Enfants, où douze écoliers indigents étaient hébergés et éduqués sous les auspices du Chapitre de la collégiale. Celle de Cambrai, qui devait avoir la même importance, remontait à l'an 1270 (2).

A Tournai, une Maison des Bons-Enfants, dits Capets, fut érigée vers l'an 1245 par l'évêque Walter de Marvis qui lui légua en outre sa bibliothèque, ainsi qu'une rente annuelle de dix livres artésiennes. Son organisation, qui avait d'abord été calquée sur celle de Reims, fut peu après modifiée par une convention conclue entre le Chapitre de Notre-Dame et le Magistrat. Fort déchue au XV^e siècle, cette institution se maintint cependant jusqu'en 1562, lorsque les Jésuites obtinrent la disposition de ses locaux pour y ouvrir les classes de leur nouveau Collège (3).

A une date inconnue, qui doit correspondre au début du

(1) *Histoire littér. de la France*, t. XVI, pp. 39-40. — MARLOT, *Metropolis Remensis historia*, t. II, pp. 534-535 (Reims, 1579). — E. CAULY, *Hist. du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims*, pp. 25-27, 96-101 et 656-657 (Reims, 1885). — Voyez *infra*, p. 42.

(2) E. CAULY, *o. c.*, p. 89, n. 1.

(3) J. COUSIN, *Hist. de Tournay*, t. I, p. 327 et t. IV, pp. 56, 260 et 306 (Douai, 1619 et 1620). — DESCAMPS, *Mémoires de la Soc. hist. et litt. de Tournai*, t. I (1853), pp. 182, 185, 294 et 297. — Selon F. LECOUVET, *Messenger des sciences hist.*, t. XXV (1857), pp. 69-70, une autre fondation, de date inconnue, conférait des bourses d'études à des choraux de la cathédrale, qui étaient rits aussi Bons-Enfants ou Barbettes.

XIII^e siècle, le chevalier Simon de Halle avait légué à la ville de Gand une maison pour servir à l'usage d'écoliers pauvres dits Bonifants. Le 4 mai 1376, l'abbé de Saint-Bavon autorisa le Doyen et le Chapitre de Sainte-Pharaïlde, qui étaient les proviseurs de cette institution, à la transférer dans la rue du Bourg et à y élever un clocher sur la chapelle, à la condition que le droit d'en nommer les titulaires lui serait réservé (1).

A Bruxelles, le secrétaire de la ville, Pierre van Huffel, qui était chapelain de Sainte-Gudule, avait disposé de tous ses biens, le 31 août 1358, pour permettre l'érection d'une Maison des Bons-Enfants. Comme ce legs était devenu insuffisant, le chanoine Jean T'Serclaes, archidiacre de Hainaut, y ajouta, le 10 octobre 1377, différents revenus, ainsi que sa maison sise dans l'ancienne rue de Schaerbeek, avec ses meubles et ses livres. Il stipula en même temps que douze écoliers pauvres, âgés de 9 à 18 ans, y seraient entretenus gratuitement par les soins d'un proviseur et d'un pédagogue, l'un et l'autre compétents et instruits (2). En 1465, cet établissement fut converti en une école pour six enfants de chœur attachés au service liturgique de la collégiale ; la direction spirituelle en fut confiée aux Frères de la Vie commune (3).

La Maison des Bons-Enfants de Bois-le-Duc, appelée « Huis der Bonifanten », doit son origine à un chanoine de cette ville, Henri Buck, qui, par son testament du 30 novembre 1401, avait légué sa vaste demeure de la rue Hinthamer pour l'entretien de dix écoliers peu fortunés, clercs ou non, qui y étaient admis entre 8 et 10 ans et qui pouvaient y résider jusqu'à l'âge de 18 ans, s'ils se distinguaient par leur ardeur au travail et par une conduite exemplaire. En l'an 1425, les Frères de la Vie

(1) A. VAN LOKEREN, *Hist. de l'abbaye de Saint-Bavon*, I^{re} partie, p. 131 et II^e partie, p. 88 (Gand, 1855).

(2) A. MIRAEUS, *Opera diplom.*, t. I, p. 783 (Louvain, 1723). — HENNE et WAUTERS, *Hist. de la ville de Bruxelles*, t. I, p. 179 (Bruxelles, 1845). — C. STALLAERT et P. VAN DER HAEGHEN, *De l'instr. publ. au Moyen Age*, p. 102 (Bruxelles, 1851). — A. SLUYS, *L'évolut. de l'enseign. public en Belgique*, p. 14 (Bruxelles, 1897).

(3) P. F. LEFÈVRE, *Bull. Comm. royale d'hist.*, t. CIII (1938), pp. 48 et 76. — *Ibid.*, t. C (1935), p. 206 : dès 1447, le Chapitre Sainte-Gudule avait décidé qu'on n'accorderait désormais les prébendes des Bons-Enfants qu'aux écoliers pauvres qui seraient reconnus dociles, idoines et jouissant d'une bonne voix pour le chœur ; en 1449, il avait exigé en outre que les candidats ne fussent atteints d'aucune maladie et se contentassent de la nourriture ordinaire de la maison.

commune les autorisèrent à suivre les cours de leur Collège d'humanités. Le 2 septembre de la même année, Arnold Buck (un neveu de Henri), qui était alors chanoine de Saint-Lambert, prévôt de Saint-Denis et scelleur du prince-évêque de Liège, fonda à Bois-le-Duc une maîtrise (cantorschap) qui était destinée à procurer des choraux à la collégiale Saint-Jean et où les Bonifanten pouvaient être également reçus (1).

De toutes ces Maisons des Bons-Enfants il n'y en a guère qu'une seule, celle de Reims, dont le régime interne nous soit bien connu, parce que l'on a conservé le texte authentique du règlement qui fut édicté au mois de mai 1245 par l'archevêque Juel. Comme ces statuts furent adoptés en la même année, sans aucune modification, par l'évêque de Tournai Walter de Marvis, on peut supposer, sans trop de témérité, qu'ils servirent aussi de modèle au prince-élu Henri de Gueldre, quand, vers l'an 1253, il fit transformer l'hôpital Sainte-Elisabeth en un établissement d'éducation (2). Il est donc probable qu'à Liège aussi, la Maison des Bons-Enfants n'était pas à proprement parler une école, mais un simple conviet, dont les bénéficiaires allaient recevoir l'instruction dans un collège du voisinage, dépendant soit d'une collégiale soit de la cathédrale. On peut conjecturer également que l'écolâtre de Saint-Lambert avait la haute main sur l'établissement et devait veiller à la stricte observation de ses statuts. Peut-être aussi ces jeunes garçons qui étaient congédiés dès qu'ils avaient atteint la puberté, c'est-à-dire l'âge où la voix masculine mue, étaient-ils jusqu'alors employés en qualité de choraux dans certaines églises de la ville, comme c'était le cas à Tournai, à Bruxelles et à Bois-le-Duc. Enfin il est permis de supposer que, comme dans cette dernière ville, il y avait parmi les pupilles de l'institution liégeoise un certain nombre de clercs, que leurs parents avaient destinés à l'état ecclésiastique. Telle a dû être, dans ses grandes lignes, l'organisation du prieuré Sainte-Elisabeth, du moins jusqu'au moment où sa direction fut enlevée

(1) A. MIRAEUS, *Opera diplom.*, t. III, pp. 442-443 (Bruxelles, 1734). — SCHUTJES, *Gesch. van het bisdom 's Hertogenbosch*, t. IV, pp. 224-225 (St. Michiels-Gestel, 1873). — DARIS, *Hist. du diocèse... pendant le XV^e siècle*, p. 110; *Notices*, t. VII, p. 190. — M. SCHÖNGEN, *Gesch. van het onderwijs in Nederland*, t. I, p. 256.

(2) C'est pourquoi nous publions le texte de ces statuts, *infra*, p. 42, Annexe I.

aux Chanoines réguliers de Saint-Augustin pour être donnée aux Frères de la Vie commune.

IV. — LA MAISON DES BONS-ENFANTS SOUS LA DIRECTION DES FRÈRES DE LA VIE COMMUNE

La Chronique de Bethléem, qui est la seule source qui mentionne ce transfert, n'indique pas l'époque où il fut effectué, ni même le nom du prince-évêque qui le prescrivit. On a vu plus haut que ce ne pouvait être avant la fin du XIV^e siècle, puisque la première maison des Frères de la Vie commune ne fut fondée à Deventer qu'en 1384 par Florent Radewijns, peu de mois après la mort de Gérard Grootte, dont il était le principal disciple. Au surplus, la diffusion de cette nouvelle congrégation ne se fit qu'assez lentement et se limita d'abord au territoire des Pays-Bas septentrionaux ; la maison de Zwolle fut établie en 1384, celle d'Amersfoort en 1395, celle de Delft en 1401 et celle de Hulsbergen en 1407 (1). D'autre part, comme Pierre Impens, dans la suite de son récit, signale en 1412 la présence d'un Frère de Deventer à la tête de la Maison des Bons-Enfants, il est très probable que son arrivée à Liège n'est pas antérieure à l'an 1410.

On constate précisément, au cours du règne si mouvementé de Jean de Bavière, qu'une période assez longue de paix suivit sa victoire d'Othée en 1408. C'est sans doute à la faveur de ces circonstances que ce prince, qui appartenait à une famille dont plusieurs membres régnaient sur des régions très voisines de celles où s'étaient d'abord répandus les Frères, résolut de faire appel à leur concours (2). Parmi les conseillers qui ont pu lui suggérer cette décision, il faut songer tout d'abord à son scelleur, qui était alors Pierre van den Stevne, chanoine de Saint-Lambert (3).

(1) J. REITSMA, *Gesch. van de hervorming... der Nederlanden*, 3^e édit., p. 61 (Utrecht, 1916). — R. POST, *Studien over de broeders van het gemeene leven*, dans *Nederlandsche historischebladen*, t. I (1938), pp. 305-307.

(2) Son père, le duc Albert, était notamment comte de Hollande, de Zélande et de Frise. Cf. F. MAGNETTE, *Précis d'Histoire liégeoise*, 3^e édit., p. 137 (Liège, 1928).

(3) E. PONCELET, *Bull. Soc. d'art et d'hist.*, t. XXX (1939), p. 23, ne mentionne aucun vicaire-général sous ce règne.

En tout cas, Jean de Bavière eût pu difficilement faire un choix plus heureux, s'il voulait, comme l'affirme Pierre Impens, soumettre les Bons-Enfants au « joug monastique ». Sans doute les Frères de la Vie commune ne s'étaient pas distingués jusqu'alors, comme on l'admet généralement, par la création de nouvelles écoles, leur appartenant en propre et qui auraient singulièrement favorisé l'éclosion de l'humanisme néerlandais ; ils s'étaient préoccupés principalement d'assurer le bien-être matériel et la formation spirituelle des collégiens qu'ils admettaient comme pensionnaires dans leurs convicts et auxquels ils donnaient simplement des répétitions de leurs cours (1). Le prince pouvait légitimement espérer qu'avec la collaboration d'éducateurs aussi expérimentés, la Maison Sainte-Elisabeth serait assurée d'un regain de prospérité. Hélas, ces prévisions étaient trop optimistes et elles furent cruellement démenties par les faits, s'il faut en croire le témoignage de Pierre Impens.

« Mais, continue ce chroniqueur, comme ceux à qui la direction de ces enfants avait été confiée et qui avaient le gouvernement de leur Maison se comportèrent peu à peu avec trop de négligence, les maux éprouvés déjà auparavant commencèrent à renaître et ils empirèrent tellement qu'aucun jeune garçon n'y était plus reçu. En 1412, un prêtre, Ruthger de Weerdt, appelé comme ses prédécesseurs prieur des Bons-Enfants (2), résidait là avec sa concubine, revêtu du costume des Frères de Deventer. Il eut comme successeur un prieur du même type, qui y ouvrit une école publique de jeu pour tous les passants désireux de jouer aux dés. Pour un nombre fixé de pots de vin, il accordait à tous les amateurs qui l'en priaient l'investiture de certains titres de chapelains qu'il avait institués abusivement dans son

(1) Voyez les arguments produits en faveur de cette thèse par R. Post, *De broeders des gemeenen levens en de zielzorg*, dans *Studia Catholica*, t. XV (1939), pp. 28-43. — Au surplus, comme à cette époque l'école de Zwolle l'emportait beaucoup en célébrité sur celle de Deventer et davantage encore sur celles d'Amersfoort, de Delft et de Hulsbergen, il est très probable que ce fut de la première de ces villes que vinrent à Liège les Frères de la Vie commune, dont Impens nous dit simplement qu'ils portaient l'habit des Frères de Deventer, ce qui ne nous apprend rien de positif sur leur origine.

(2) Ce titre de prieur, qui était régulièrement porté par le supérieur des Chanoines de Saint-Augustin, ne convenait pas à un supérieur de Frères de la Vie commune, qui s'appelait toujours soit recteur, soit *pater*.

église et qui ne valaient annuellement que trois ou cinq œufs ; et cela sous la seule réserve que ceux qui seraient promus aux ordres sacrés résigneraient à leur tour ces titres en faveur d'autres candidats qui devaient jouir d'une semblable promotion. C'était le prieur lui-même qui écrivait les lettres de présentation des titulaires aux bénéfices de cette espèce ; Hille, sa servante, apposait le sceau sur ces documents ; puis ensemble ils buvaient à fond les pots de vin qu'ils s'étaient ainsi procurés. »

Cette description, haute en couleurs, des mœurs relâchées des premiers Hiéronymites, venus à Liège pour y diriger la Maison des Bons-Enfants, ouvre une nouvelle période dans l'histoire de celle-ci. Il s'agit désormais d'événements assez récents qui se sont déroulés au début du XV^e siècle et dont Pierre Impens a pu avoir connaissance, soit par des documents d'archives contemporains, soit même par des témoins oculaires. On trouve dans son exposé certaines précisions qui y faisaient défaut précédemment, et notamment des dates et des noms de personnes. Il semble bien que nous puissions dorénavant avoir pleine confiance dans ses assertions, d'autant plus que bon nombre de détails scabreux qu'il est seul à nous révéler sont loin de composer un tableau édifiant de la vie de certains membres de la Congrégation des Frères de la Vie commune.

A la différence de la plupart des chroniqueurs monastiques, dont le silence s'explique en général par des scrupules de conscience ou par la crainte du scandale, Pierre Impens met en relief les désordres qui ternirent alors la réputation de la Maison des Bons-Enfants. Il dénonce d'abord le concubinat de deux prieurs, dont l'un était sans doute originaire de la petite ville hollandaise de Weert dont il portait le nom et dont l'autre vivait maritalement avec une servante portant le prénom néerlandais de Hille (1). Il accuse ensuite le second de ces dignitaires d'avoir créé de son propre chef dans l'église Sainte-Elisabeth des chapellenies, dont il retirait des profits illicites en les attribuant par des actes frauduleux à des clercs aspirant à l'octroi de béné-

(1) Sur le concubinat des prêtres à cette époque, spécialement dans le diocèse de Liège, voyez DARIS, *Hist. du diocèse... pendant le XI^e siècle*, p. 630. — G. KURTH, *La cité de Liège au Moyen Age*, t. II, pp. 268-271. — H. PIRENNE, *Hist. de Belgique*, t. II, p. 472 et t. III, p. 322, n. 3.

fices ecclésiastiques (1). Enfin, il produit un autre grief à la charge de ce même prieur anonyme : il n'aurait pas rougi de transformer son couvent en une sorte de tripot, où l'on pouvait librement se livrer à ces passions du jeu et de l'ivrognerie qui faisaient à cette époque de si déplorables ravages dans toutes les classes sociales (2).

On comprend dès lors que le recrutement de la Maison des Bons-Enfants ne tarda pas à souffrir de la corruption de ses prieurs et que, pour préserver l'établissement d'une ruine totale et définitive, l'autorité épiscopale se vit obligée d'intervenir de nouveau avec la plus grande énergie. Voici quelle fut la suite des événements, au témoignage de Pierre Impens :

« La gravité de ces abus attira l'attention des conseillers du révérendissime Seigneur, l'évêque de Liège Jean de Heinsberg, dont plusieurs avaient coopéré à la fondation de notre monastère. L'un d'entre eux, Maître Léon Van der Baest, docteur et scelleur du prince (3), rencontre par hasard à Liège frère Jean Kenens, notre prieur (4) ; il fait appel à son concours et l'exhorte à seconder l'évêque dans la réforme d'une Maison qui, disait-il, n'était pas des Bons-Enfants, mais des Mauvais-Enfants.

» Mais le prieur de notre couvent, s'excusant avec modestie, s'efforce de lui persuader d'assumer plutôt frère Godefroid de Kempis, profès du couvent de Mont Sainte-Agnès, près de Zwolle. Celui-ci en effet, qui venait d'être relevé de sa charge de recteur du Val Sainte-Barbe à Tirlemont et qui n'avait pas encore trouvé de résidence fixe, passait d'un monastère à l'autre. Convoqué par le scelleur, il examine avec grand soin la maison à réformer, s'excuse avec autant de prudence que d'habileté et assure que le frère Olivier de Campo, sous-prieur à Bethléem, est

(1) On rencontre aussi à cette époque des abus analogues en matière de prébendes à Anvers ; cf. PRIMS, *De vooravond van het protestantismus te Antwerpen*, dans les *Collectanea Mechliniensia*, 1937.

(2) Cf. PIRENNE, *o. c.*, t. II, pp. 472-473.

(3) Sur ce rôle important joué dans l'histoire des maisons religieuses au XV^e siècle par les scelleurs de Liège et spécialement par Léon Van der Baest, voyez E. PONCELET, *Bull. Soc. d'art et d'hist.*, t. XXIX (1938), pp. 46-47 et t. XXX (1939), p. 24. — D'après DARIS, *o. c.*, p. 300, il était licencié en droit en 1427 et chanoine de Saint-Lambert. Il fut scelleur de 1428 à 1435.

(4) Sur Jean Kenens, 4^e prieur de Bethléem (1420-1431), voyez TIMMERMANS, *Bethleem*, pp. 112-115.

celui qui convient le mieux à une œuvre si importante. Quant au frère Godefroid, il obtint le rectorat du monastère de Notre-Dame dans la forêt de Soigne, où il mourut en 1449 (1).

» Le frère Olivier avait donc été désigné au scelleur pour réaliser cette réforme. Notre prieur s'y opposa très vivement, de telle sorte que l'évêque, se laissant emporter trop loin, prit personnellement l'affaire à cœur ; il députa de sa part à Bethléem de vénérables personnages, à savoir le seigneur scelleur et le seigneur Gilles de Vinalmont (2), chanoines de la cathédrale, accompagnés de quelques autres, pour sommer le frère Olivier, ainsi que le frère convers Hugues Cranem, d'obtempérer aux ordres de l'évêque dans les trois jours de l'exécution du mandat et d'accepter le priorat qui lui était offert.

» Là-contre le frère Olivier élève des protestations ; il allègue différents privilèges concédés par les évêques de Liège à son couvent, le vœu de clôture perpétuelle qu'il a émis et la confirmation obtenue sur ces points du souverain pontife (3) ; il allègue aussi la modicité des revenus affectés au prieuré lui-même et qui ne suffiraient pas pour l'entretenir convenablement, ainsi que le frère cité dans le mandat ; en acceptant ce prieuré, il serait gravement lésé et accablé, et à l'avenir il fallait craindre qu'il ne le fût davantage encore ; c'est pourquoi il en appelait au Saint-Siège apostolique, etc.

» Mais le scelleur et les autres dignitaires, se conformant à leurs instructions, firent des instances si pressantes que le frère Olivier donna son consentement ; il n'y mit qu'une condition, à savoir que le révérendissime évêque de Liège payerait chaque année sur ses revenus épiscopaux la fourniture à tout le couvent du pain et de la bière, ce qu'il fit d'ailleurs pendant trente-et-un ans, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il vécut ici-bas.

» Ce fut donc en l'an 1428, vers la fête de Saint Jean-Baptiste, que le frère Olivier quitta Bethléem et échangea son titre de

(1) Sur Godefroid de Kempis, cf. ACQUOY, *o. c.*, t. II, pp. 232 et 246.

(2) Gilles de Vinalmont était en outre doyen de la collégiale Saint-Denis et ancien official de Jean de Bavière.

(3) C'est en septembre 1414 que huit chanoines réguliers de Bethléem firent le vœu de clôture perpétuelle, lequel reçut l'approbation de Martin V le 13 avril 1418 et de Jean de Heinsberg le 4 mars 1421. Cf. ERNST, *o. c.*, p. 127 ; ACQUOY, *o. c.*, t. III, p. 57 et TIMMERMANS, *o. c.*, pp. 32-34.

sous-prieur et maître des novices contre celui de recteur de la Maison de Liège ; il emmena avec lui le frère convers Hugues Cranem, homme craignant Dieu et pieux, qui était nommé dans le mandat épiscopal, afin que le recteur lui-même enseignât le chemin de la discipline aux frères clercs, et le frère Hugues aux convers et aux laïques » (1).

On aperçoit maintenant les raisons pour lesquelles Pierre Impens ne pouvait se contenter de jeter le manteau de Noé sur les écarts de certains prieurs du couvent Sainte-Elisabeth ; il voulait ainsi démontrer l'urgente nécessité d'une réforme totale de l'institution et projeter une plus vive lumière sur le rôle salutaire que fut appelé à jouer en ces délicates circonstances l'un de ses confrères de Bethléem, Olivier de Campo (ou van de Velde).

V. — LA MAISON DES BONNS-ENFANTS RÉFORMÉE ET INCORPORÉE A LA CONGRÉGATION DE WINDESHEIM

Dans un autre passage de sa Chronique, Pierre Impens nous fournit quelques détails biographiques sur ce religieux. Né à Contich, près de Tirlemont, vers l'an 1380, il avait déjà obtenu le grade de maître ès-arts à l'Université de Cologne et reçu la prêtrise, lorsque, le 26 juillet 1410, il fut admis à la profession au monastère de Bethléem. Il y occupa des charges importantes, celle de procureur de 1415 à 1418 et celle de sous-prieur et maître des novices de 1423 à 1428. Il copia de sa main plusieurs manuscrits, notamment un antiphonaire complet, une partie du missel et divers ouvrages de théologie ; il se signala aussi par son talent de relieur et de miniaturiste. Quant à son caractère, voici comment Pierre Impens nous le dépeint : « C'était un homme qui se distinguait plus par son activité et son éloquence que par sa science, mais qui possédait une grande expérience et une rare ingéniosité dans les affaires... Il avait un visage

(1) On sait que chaque communauté de Hiéronymites comprenait régulièrement quelques prêtres, des clercs ou aspirants au sacerdoce, des frères laïques et des *familiars*. Peut-être n'y avait-il alors au couvent Sainte-Elisabeth qu'un seul prêtre, le supérieur ; c'est en tout cas cette qualité que possédait Roger de Weert, qui y était prieur en 1412 d'après Impens.

serein, une attitude modeste, des mœurs polies ; il était si remarquable par sa facilité de parole et par son éloquence qu'il réussissait, dit-on, à faire admettre tout ce qu'il voulait que l'on crût ; il était industriel dans l'action, dévôt et craignant Dieu, rigoriste pour la conservation de l'ordre et très zélé pour l'exactitude de la discipline » (1).

Quant à Hugues Cranem, il était né à Diest et il exerça d'abord la profession d'orfèvre ; chrétien d'une piété ardente, il s'était fait recevoir, ainsi que sa femme Marie Naïs, dans le Tiers Ordre de Saint-François ; devenu veuf, il entra en qualité de frère convers au monastère de Bethléem, où il ne tarda pas à se distinguer par son attachement à la règle monastique (2).

Jean de Heinsberg, dont la vie privée était loin d'être exemplaire, ne possédait guère l'autorité morale nécessaire pour assurer la correction des abus dont souffrait le prieuré Sainte-Elisabeth ; aussi ce rôle fut-il dévolu à quelques-uns de ses conseillers et particulièrement à celui qui exerçait alors la haute charge de scelleur. Mais il leur fallut engager de longues et pénibles négociations avec le prieur de Bethléem, recourir alternativement aux promesses et aux menaces, avant d'obtenir enfin le concours des deux religieux brabançons. Ce fut donc dans les derniers jours de l'an 1428 que ceux-ci arrivèrent dans la ville de Liège (3) et qu'ils y commencèrent aussitôt l'œuvre de réforme qui avait été judicieusement partagée entre eux d'après leur compétence respective. C'est encore Pierre Impens qui va nous apprendre comment ils s'acquittèrent de leur mission et quels furent les premiers résultats de leurs efforts :

« Le frère Olivier, qui était un homme remarquable par son

(1) P. IMPENS, *Chronicon Bethleemiticum*, livre II, art. XIII, § 2. — MOLANUS, *Histor. Lovan.*, t. I, p. 277. — TIMMERMANS, *o. c.*, pp. 141-143.

(2) MOLANUS, *o. c.*, t. I, p. 281. — ACQUOY, *o. c.*, t. II, p. 184. — DARIS, *o. c.*, p. 276 = *Notices*, t. VII, p. 190.

(3) Beaucoup d'auteurs placent en 1424 la réforme de la Maison des Hiéronymites de Liège ; tel est le cas de FISEN, *o. c.*, t. II, p. 185, de DARIS, *o. c.*, p. 275 = *Notices*, t. VII, p. 190 et de TH. GOBERT, *o. c.*, t. II, p. 222. — D'autres érudits placent en 1428, non pas la réforme de cette Maison, mais sa fondation ; tel est le cas de E. LEITSMANN, *Ueberblick über die Geschichte... der Brüder des gemeinsamen Lebens*, p. 29 (Leipzig, 1886) et de A. ROERSCH, *L'humanisme belge*, p. 12 (Bruxelles, 1910).

éloquence, son affabilité et sa promptitude dans l'action s'appliqua habilement à la réforme du monastère qui lui avait été confié : en peu d'années, il développa considérablement cette maison en augmentant son personnel, ses bâtiments, ses revenus et ses biens-fonds, de sorte qu'il en doubla presque l'importance. Enfin, il jouit d'une si grande faveur auprès du révérendissime évêque de Liège qu'il lui demandait tout ce qu'il voulait obtenir et qu'il en obtenait tout ce qu'il lui demandait. Les portes de l'évêque lui étaient toujours ouvertes, à tel point que, même si par hasard celui-ci tardait trop à se lever de son lit, le frère pouvait, sans encourir de reproche, pénétrer dans sa chambre à coucher et lui faire rapport sur ses affaires en toute confiance.

» Fréquemment il reçut des aumônes nombreuses et considérables de divers chanoines de l'église cathédrale et des autres églises, ainsi que du restant des fidèles. En outre l'évêque de Liège accorda au même frère Olivier le pouvoir d'entendre les confessions et celui d'absoudre dans les cas épiscopaux, c'est-à-dire réservés à l'évêque, toutes les personnes du siècle, afin que par ce moyen sa pauvre petite maison pût s'assurer des aumônes plus abondantes ; c'est pour ce motif que le frère Olivier avait cherché à lier connaissance intime avec divers personnages, principalement avec plusieurs demoiselles, qui, tous et toutes, montraient de la libéralité dans leurs dons et de la générosité dans leurs aumônes.

» Or, en l'an 1433, la cinquième année de son arrivée dans cette même maison, il cessa d'être recteur, et ses frères, qu'il avait reçus en religion, l'éluèrent premier prieur du couvent réformé. »

On l'aura remarqué, dans cet exposé Pierre Impens insiste surtout sur les moyens habiles auxquels Olivier de Campo eut recours pour améliorer la situation matérielle du prieuré Sainte-Elisabeth et pour lui procurer un accroissement notable de ses revenus. Il rend hommage à l'appui que Jean de Heinsberg ne cessa de lui accorder et à la générosité de nombreux fidèles de la ville qui ne lui ménagèrent ni les dons, ni les legs (1). Le chro-

(1) Le 21 novembre 1431, Arnold Verre, chanoine de Saint-Pierre, fit un legs au couvent des Bons-Enfants (E. PONCELET, *Invent. des Chartes de la Collég. Saint-Pierre*, p. 197. Bruxelles, 1906). — Une maison de la rue du Pont d'Avroy, occupée le 6 novembre 1432 par Henri de To-

niqueur est beaucoup plus avare de détails en ce qui concerne la réforme morale et religieuse et spécialement l'épuration du couvent. Tout ce qu'il nous apprend sur ce point, c'est qu'il ne fallut pas moins de cinq années d'un labeur incessant pour qu'enfin la tâche d'Olivier de Campo et de Hugues Cranem fût menée à bon terme. En 1433, la maison des Frères de la Vie commune est redevenue un monastère de Chanoines réguliers de Saint-Augustin ; mais celui-ci est considéré désormais comme une filiale de Bethléem et il est incorporé à la Congrégation de Windesheim (1). Les religieux qu'Olivier de Campo a réussi à engager définitivement dans la voie de l'idéal monastique, lui témoignent leur confiante gratitude en le choisissant comme leur premier prieur.

Il y a encore, dans le récit de Pierre Impens, une autre question sur laquelle il a gardé un silence regrettable. Le couvent réformé conserva son ancienne appellation de Maison des Bons-Enfants ; il est certain toutefois que ce n'était plus un établissement d'éducation. Le chroniqueur avait d'ailleurs noté précédemment que, du jour où le prieuré Sainte-Elisabeth avait été transformé en une école publique de jeu, les jeunes garçons avaient cessé d'y être reçus. On aimerait néanmoins à savoir comment un couvent de religieux voués uniquement à la vie contemplative put régulièrement se substituer à une maison hospitalière, nonobstant les volontés formelles de ses fondateurs et de ses donateurs. Peut-être faut-il supposer que le patrimoine de l'ancien hôpital des pauvres avait été dilapidé par la mauvaise gestion des deux prieurs stigmatisés par Pierre Impens (2).

ghelen, est chargée d'une redevance à « Monseigneur le prieur et couvent delle engliese des Bons-Enfans » (Archives de l'Etat, Carton des Bons-Enfants, chartes diverses).

(1) Cf. J. BUSCH, *Chronicon Windeshemense*, édit. K. GRUBE, p. 369 : « *Monasterium beate Elizabeth bonorum puerorum in Leodio eiusdem diocesis.* » — En 1447, sous le même règne de Jean de Heinsberg, la Maison des Hiéronymites de Louvain fut également convertie, avec l'autorisation du prieur de Bethléem, en un couvent de chanoines réguliers, qui fut ensuite incorporé à la Congrégation de Windesheim. Cf. DARIS, *o. c.*, p. 258 ; TIMMERMANS, *o. c.*, p. 37.

(2) Des difficultés analogues se présentèrent à Tournai, quand l'hôpital Saint-André fut transformé, de 1589 à 1611, en un monastère de Sœurs uniquement adonnées à la vie claustrale et contemplative. Cf. *Les religieuses de Saint-André du XIII^e au XX^e siècle*, p. 20 (Tournai, 1908).

Quoiqu'il en soit, le priorat d'Olivier de Campo inaugura pour la Maison des Bons-Enfants une ère de ferveur religieuse, de fidélité aux devoirs du cloître et de spiritualité ascétique, qui étaient vraiment dignes de cette « dévotion moderne » qui venait précisément de trouver, dans l'*Imitation de Jésus-Christ*, son expression la plus parfaite. C'est en outre un exemple, pris parmi beaucoup d'autres, qui montre comment l'Église, un siècle avant le Concile de Trente, savait déployer des efforts énergiques pour essayer de guérir elle-même les maux dont souffrait le monde chrétien. Le spectacle de la vie exemplaire d'Olivier de Campo et de ses confrères ne tarda pas à reléguer dans un oubli profond le triste souvenir de Roger de Weert et de son successeur. Aussi quand, en 1495, Jean de Hornes décida de fonder à Liège un nouveau collège d'humanités, n'hésita-t-il pas à faire appel au concours des Frères de la Vie commune de Bois-le-Duc ; et le Magistrat s'empressa de joindre ses instances à celles du prince-évêque pour les déterminer à venir s'établir dans notre ville (1).

Cependant Pierre Impens n'est pas un panégyriste perpétuel d'Olivier de Campo ; il en critique même assez sévèrement certaines mesures, qui faillirent, quelques années plus tard, compromettre les résultats de sa réforme : « Cet homme, dit-il, qui était rempli de zèle pour la discipline régulière,... en exigeant de ses frères une stricte rigueur dans l'observance monastique, finit par ne plus garder la juste mesure et par faire naître des dissensions » (2). Et en effet le prieur, se laissant entraîner trop loin par son désir de perfection, avait mécontenté les religieux du couvent Sainte-Elisabeth en leur imposant des exercices extraordinaires qui dépassaient de beaucoup les obligations de la règle commune. Jean de Heinsberg, après avoir vainement essayé de le faire changer d'attitude par l'intermédiaire de ses conseillers, soumit le cas en 1442 au Chapitre général de Windesheim. Mais les deux visiteurs qui furent envoyés à Liège n'obtinrent aucun résultat. C'est pourquoi Olivier fut, l'année sui-

(1) Cf. LÉON HALKIN, *Le Collège liégeois des Frères de la Vie commune*, dans les *Annales du Congrès de Namur*, 1938, pp. 299-304.

(2) *Chronicon Bethleemiticum*, livre II, art. XIII, § 3 (fin) et § 4. Voyez ces textes *infra*, p. 51, Annexe IV.

vante, relevé de sa charge ; alors, sans tenir compte des avis qu'on lui prodiguait, il se décida spontanément à rentrer au monastère de Bethléem, dans le dessein d'y achever sa vie au sein de cette paix du cloître qu'il appréciait par-dessus tout.

Mais le prince-évêque se montra fort irrité du départ, qu'il n'avait pas autorisé, d'un religieux qu'il avait toujours entouré d'une affectueuse bienveillance, et il exigea son retour immédiat à Liège. Le prieur de Bethléem, invoquant le vœu de clôture perpétuelle fait par l'intéressé, s'y refusa absolument. Jean de Heinsberg recourut alors au Saint-Siège et en obtint, pour l'ancien prieur de Liège, la dispense de son vœu. Cependant Olivier, loin de s'incliner devant une nouvelle sommation du prince-évêque, fit examiner le texte de la bulle par six jurisconsultes de l'Université de Louvain pour vérifier si les motifs de dispense spécifiés par le Pape s'appliquaient bien à son cas.

Dans l'entretemps, une lettre que Jean de Heinsberg avait adressée le 3 décembre 1443 à Olivier de Campo était restée sans réponse ; indigné de ce manque d'égards, le prince-évêque résolut d'envoyer à Bethléem une députation conduite par Jean de Seraing, son chancelier, et par Pierre Van der Meulen, chanoine de Saint-Paul (1), pour exiger la capitulation complète du frère récalcitrant. Le prieur de Bethléem refusa de se prononcer avant d'avoir pris l'avis du Chapitre général, qui devait se tenir incessamment. Celui-ci consentit enfin à accéder à la requête du prince-évêque à la condition qu'Olivier, en raison de ses mérites exceptionnels, serait désormais dispensé de l'obligation du chœur et du réfectoire, qu'il disposerait de l'aide d'un frère laïque pour son service personnel, qu'il occuperait une chambre à part et jouirait encore de quelques autres facilités ; c'est sur ces bases qu'un accord fut signé, le 5 juin 1445, entre les visiteurs et le prieur de Sainte-Elisabeth. Telle fut la longue suite de pénibles négociations après lesquelles Olivier de Campo revint, en qualité de simple frère, au couvent de Liège pour y

(1) Sur le chancelier Jean de Seraing, voyez DARIS, *o. c.*, p. 145. — Sur Pierre Van der Meulen, docteur en droit civil, doyen de Saint-Paul et conseiller de Jean de Heinsberg, voyez THIMISTER, *Cartul. de l'église collég. de Saint-Paul*, pp. 475-482 (Liège, 1878).

terminer sa carrière mouvementée. Il y mourut quelques années plus tard, au mois de mai 1450 (1).

Parmi les prieurs de la Maison des Bons-Enfants réformée qui succédèrent à Olivier de Campo, il n'y en a qu'un seul dont la carrière nous soit bien connue, c'est Gilles Boucheroul. Né à Liège, il y commença ses études, puis alla suivre les cours de l'Université d'Oxford, où il conquit le diplôme de licencié en l'un et l'autre droit. Il obtint ensuite une prébende de chanoine dans l'église collégiale de Saint-Denis à Liège : mais il ne résida pas longtemps dans sa ville natale, car l'Université de Louvain lui confia bientôt la chaire ordinaire de droit canon. Le sénat académique se disposait à lui offrir la chaire de droit civil, quand il décida de renoncer au monde et d'embrasser la vie monastique au couvent de Bethléem. Il s'y fit remarquer par son attachement à la règle et par l'ardeur de son zèle, comme aussi par l'éloquence de sa parole et par ses qualités intellectuelles. Aussi ne tarda-t-il pas à se voir conférer la charge de prieur de Bethléem, qu'il occupa de 1438 à 1445. En cette dernière année le choix des religieux du couvent Sainte-Elisabeth l'appela à Liège pour y revêtir la même dignité. La Chronique de Pierre Impens, à laquelle sont empruntés ces détails biographiques, rapporte longuement les graves contestations qui le mirent aux prises, lui aussi, avec Jean de Heinsberg et qui finirent par le déterminer à se démettre de sa charge en 1448. Il revint aussitôt à Bethléem pour y jouir à la fois de la tranquillité de sa cellule et de la sécurité de la clôture. Mais deux ans ne s'étaient pas écoulés que l'éclat de ses vertus le fit de nouveau sortir du rang pour l'élever à la dignité de prieur du monastère de Reimerswaal en Zélande ; c'est là qu'il mourut en 1465 (2).

La prospérité du couvent Sainte-Elisabeth semble s'être accentuée encore dans la seconde moitié du XV^e siècle (3). En

(1) PIERRE IMPENS donne le 14 mai 1450 comme date de sa mort. Mais d'après le texte de son épitaphe relaté p. 38, ce serait le 10 mai.

(2) Sur Gilles Boucheroul, 6^e prieur de Bethléem, voyez les résumés d'IMPENS publiés par MOLANUS, *o. c.*, t. I, p. 281 et par TIMMERMANS, *o. c.*, pp. 55 et 118-121. — Cf. VAL. ANDREAS, *Fasti acad.*, p. 161 ; ACQUOY, *o. c.*, t. II, p. 207, n. 2 et GOETHALS, *Lectures*, t. II, pp. 44-54.

(3) En 1470, un acte officiel mentionne la maison de Jehan le Blond « appartenant à l'abbaye des Bons-Enfants en Liège » ; cf. E. FAIRON, *Bull. Inst. arch. liégeois*, t. XLII (1912), p. 61. — Le 18 mai 1482, « devant

tout cas, le nombre de ses religieux devint bientôt si élevé que les bâtiments de l'ancienne Maison des Bons-Enfants ne purent plus leur suffire. Sous le règne de Jean de Hornes, ils négocièrent l'acquisition du prieuré bénédictin de Saint-Léonard, situé dans un faubourg de la ville et qui appartenait à l'abbaye de Saint-Jacques. La vente, approuvée par le pape Innocent VIII, fut effectuée peu de temps avant le 21 septembre 1489, pour la somme de 24.000 florins d'or du Rhin (1). En quittant le couvent Sainte-Élisabeth, le prieur Jean Hermann eut soin de faire transférer dans l'église de sa nouvelle résidence le corps d'Olivier de Campo, qui y fut inhumé dans un tombeau portant l'épithaphe suivante : *Hic jacet sepultus Frater Oliverius de Campo, frater professus domus de Bethleem prope Lovanium, qui reformavit domum Bonorum Puerorum in Leodio, qui obiit anno Domini MCCCCL, die X Maii. Orate pro eo* (2). Il faut interpréter ce geste pieux comme un dernier hommage rendu à l'éminent religieux qui, en réformant la Maison des Bons-Enfants et en l'incorporant à la Congrégation de Windesheim, avait bien mérité d'en être considéré comme le vrai fondateur (3).

VI.—DESTINÉES ULTÉRIEURES DE LA MAISON DES BONS-ENFANTS

Peu de temps après leur installation au prieuré de Saint-

la Cour des tenants du Couvent des Bons-Enfants de l'ordre de Sainte-Élisabeth », cession est faite de l'usufruit d'une maison sise en la paroisse de Saint-Hubert par Gertrude Paskarts, veuve de Thiri Tielman de Barbeau (*Cartul. de l'Eglise Saint-Lambert*, t. V, p. 214, n° 3164 ; cf. p. 235, n° 3284). — Sur le procès vainement intenté en 1475 par les Chanoines de Sainte-Élisabeth aux béguines de Saint-Antoine pour obtenir la cession de leur immeuble, qui leur était nécessaire pour pouvoir agrandir leur couvent, voyez N. HACKEN, *La paroisse Saint-Servais à Liège*, pp. 42 et 70 (Liège, 1933).

(1) FISEN, *o. c.*, t. II, p. 306. — FOULLON, *o. c.*, t. II, p. 174. — ERNST, *o. c.*, pp. 297 et 317. — STÉPHANI, *o. c.*, t. I, pp. 72 et 98. — BALAU, *Chroniques liégeoises*, t. I, pp. 20 et 383. — DARIS, *o. c.*, p. 644 et *Notices*, t. XVII, p. 73. — ACQUOY, *o. c.*, t. III, p. 101. — GOBERT, *o. c.*, t. II, p. 222 et t. III, p. 558.

(2) ERNST, *o. c.*, p. 318. — STÉPHANI, *o. c.*, t. I, p. 73. — Comme on l'a vu plus haut, p. 37, PIERRE IMPENS le fait mourir le 14 mai, sans doute d'après les indications de l'obituaire de Bethléem.

(3) Sur l'histoire ultérieure du prieuré Saint-Léonard, dit aussi des Bons-Enfants, voyez FISEN, *o. c.*, t. II, p. 306. — ERNST, *o. c.*, p. 197. — STÉPHANI, *o. c.*, t. I, p. 74. — ACQUOY, *o. c.*, t. III, p. 102. — GOBERT, *o. c.*, t. III, pp. 558 et sv.

Léonard, les Chanoines Augustins vendirent leur ancien couvent des Bons-Enfants aux Sœurs Franciscaines du Val Sainte-Catherine de Hasselt, qui voulaient y établir une nouvelle maison de leur ordre. Mais ces religieuses, trouvant les locaux trop exigus pour leur nombre et n'espérant pas pouvoir les agrandir à l'avenir, les cédèrent presque aussitôt, dès l'an 1493, aux Frères Cellites ou Lollards. Elles obtinrent en échange le couvent de ces derniers, situé à proximité de la collégiale Saint-Paul, dans la rue Condelistrée, qui s'appela dès lors rue Sœurs de Hasselt, puis de Hasque. Trois années s'étaient à peine écoulées que la Maison des Bons-Enfants subit derechef un changement de propriétaire. En 1496 en effet, le frère Guillaume, supérieur des Lollards, la vendit aux Chanoinesses du Saint-Sépulcre de Nieuwstad près de Sittard ; leur prieure, Jeanne Schaetzen, désirait depuis longtemps transférer sa communauté à Liège pour la mettre à l'abri des risques de guerre. Le contrat de vente fut approuvé le 6 décembre 1496 par le prince-évêque Jean de Hornes (1).

Les Sépulcrines résidèrent dans le couvent Sainte-Elisabeth jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, c'est-à-dire pendant trois siècles ; elles s'y adonnèrent d'abord exclusivement à la vie contemplative, puis aussi à l'éducation des jeunes filles (2). Bien qu'à cette époque ce couvent n'abritât plus comme jadis des Bons-Enfants, du moins dans le sens propre de l'expression, les Liégeois continuèrent à lui donner cette ancienne désignation. Bien plus, les religieuses elles-mêmes s'appelèrent communément Bons-Enfants, et quand elles essaimèrent peu à peu en d'autres

(1) FISEN, *o. c.*, t. II, p. 306. — FOULLON, *o. c.*, t. II, pp. 185-186. — ERNST, *o. c.*, pp. 318 et 333. — STÉPHANI, *o. c.*, t. I, pp. 98 et 192, et t. II, pp. 328-329. — DARIS, *Public. Soc. hist. et arch. du Limbourg*, t. VI (1869), pp. 335-341 = *Notices*, t. II, pp. 167-258. — GOBERT, *o. c.*, t. II, p. 222 et t. V, p. 315, n. 5.

(2) On ignore la date exacte à laquelle les Sépulcrines des Bons-Enfants ouvrirent une école et un pensionnat de jeunes filles. L'abbé J. CEYSSENS, *L'Ordre du Saint-Sépulcre*, dans *Leodium*, t. XVI (1923), p. 75, considère Jeanne Schaetzen comme la fondatrice de ces établissements d'enseignement. Mais, à notre avis, cette innovation doit être de date beaucoup plus récente ; en tout cas, elle n'est pas attestée avant le XVII^e siècle. — Voyez aussi : J. CEYSSENS, *Jan van Abroek*, dans *Limburg*, t. IV (1923), p. 273.

villes du diocèse (1), elles emportèrent avec elles ce surnom, qui dans la région néerlandaise prit la forme de *Bonnefanten* (par exemple à Maastricht et à Hasselt) et même parfois, par étymologie populaire, celle de *Bollefanten* (à Tongres) (2).

Vers 1663, grâce à la générosité d'insignes bienfaiteurs du couvent, la modeste chapelle qui avait succédé, sous Erard de la Marck (3), à celle qui avait été érigée jadis par la duchesse Sophie de Brabant en l'honneur de sa mère, fit place à son tour à un édifice plus vaste et plus somptueux : « C'était, nous dit Saumery, une rotonde éclairée par six grandes fenêtres ornées de pilastres d'ordre toscan. » On y admirait surtout le beau Christ au sépulcre, sculpté par Jean del Cour, qui se trouve actuellement en l'église cathédrale Saint-Paul, et qui faisait

(1) Les Sépulerines de Sainte-Elisabeth fondèrent des filiales à Saint-Trond en 1539, à Visé en 1616 et à Sainte-Walburge en 1622 ; celles de Saint-Trond, à Huy en 1618 ; celles de Visé, à Charleville en 1622, à Aix-la-Chapelle en 1626, à Maastricht en 1626 et à Jupille en 1658 ; celles de Maastricht, à Sainte-Agathe en 1634 et à Hasselt en 1638 ; celles de Sainte-Walburge, à Tongres en 1645, etc.

(2) Voyez sur ce point : F. DAZERT, *Gesch. van het voormalig Klooster van het H. Graf, thans Bonnefantenkazerne te Maastricht*, dans les *Public. de la Société hist. et arch. du Limbourg*, t. XVIII (1902), pp. 308-309. — J. GESSLER, *De Bonnefantenstraat te Hasselt*, dans *Limburg*, t. V (1923), pp. 31-34. — Le même, dans les *Mélanges J. Haust*, pp. 193-194 (Liège, 1939). — Tous les religieux qui occupèrent le couvent Sainte-Elisabeth, depuis la transformation de l'hôpital en un établissement d'éducation, reçurent eux-mêmes l'appellation de Bons-Enfants, qui ne convenait en réalité qu'à leurs pupilles. On a vu plus haut que les legs faits à ce couvent en 1254, 1267, 1274 et 1291, étaient attribués : *Bonis Pueris*. FOULLON, *o. c.*, t. II, p. 174, mentionne un passage d'une Chronique vulgaire relative aux « Chanoines réguliers appelés Bons-Enfants ». De même BALAU, *Chron. liégeoises*, t. I, p. 383 : « *Eodem tempore [1489] fratres regulares, Pueri Boni vocati, locum ceperunt in Sancto Leonardo.* » Déjà JEAN D'OUTREMEUSE, parlant de la bulle de 1260, citée p. 18, disait qu'elle fut accordée « al prieux et convent Sainte-Elisabeth à Liège, que ons appelle autrement les Bons-Enfants ». En somme, par une curieuse métonymie, l'épithète Bons-Enfants est passée des écoliers au couvent, puis de celui-ci aux religieux qui l'habitèrent successivement : Augustins, Frères Hiéronymites, Chanoines de Windesheim, Cellites et enfin Sépulerines. De celles-ci, FOULLON, *o. c.*, t. II, p. 186, dit : « *Apud nos Bonorum Infantium vocabulo notiores sunt : quod loco inditum erut.* »

(3) Cf. BALAU-FAIRON, *Chroniques liégeoises*, t. II, p. 345. — Erard de la Marek, par son testament en date du 18 janvier 1535, fit un legs de dix florins aux Sépulerines : « ... reliquis autem conventibus sororum ejusdem civitatis Leodiensis, videlicet Clarissarum, Bonorum Puerorum et Griseorum Sororum apud divum Jacobum commorantium, ... decem florenos etiam semel... » (Archives de l'Etat à Liège : Chartrier de la Cathédrale Saint-Lambert. Copie de M. Hennen).

partie du monument funéraire du bourgmestre Walter de Liverlo, érigé en 1696 (1).

A la suite de l'annexion de la principauté de Liège à la République française, décrétée par la Convention le 1^{er} octobre 1795, les Sépulcrines ne tardèrent pas à être expulsées de leur couvent, qui fut confisqué. Les bâtiments, d'abord transformés en caserne, abritèrent ensuite les bureaux du Gouvernement départemental, puis, après la Révolution belge, ceux du Gouvernement provincial. En 1845, on y installa, sous la direction des Filles de la Croix, un refuge pour les Repenties et pour les Jeunes délinquantes. Cette maison pénitentiaire fit place, en 1870, à une école primaire libre, dont les classes furent tenues par des religieuses du même ordre. Enfin divers travaux, entrepris de 1860 à 1885, en vue d'assurer l'urbanisation de ce quartier, et notamment l'établissement du chemin de fer de ceinture et du tramway Est-Ouest, entraînèrent une série d'expropriations qui firent disparaître entièrement, sous la pioche des démolisseurs, tout ce qui subsistait encore de la Maison des Bons-Enfants et l'église Sainte-Elisabeth elle-même. Ainsi furent impitoyablement sacrifiés sur l'autel de la modernisation de vénérables édifices, que nos édiles auraient beaucoup mieux fait de respecter comme les reliques précieuses d'un passé vieux d'un demi-millénaire. Au cours des âges, la Maison liégeoise des Bons-Enfants avait évolué suivant les nécessités du moment : tour à tour hôpital, école ou cloître, elle avait réalisé successivement les formes principales de la vie religieuse chrétienne.

LÉON HALKIN.

(1) On trouvera d'intéressants détails sur l'histoire des Sépulcrines au couvent Sainte-Elisabeth dans la dissertation doctorale, actuellement sous presse, de la sœur M. HERESWIDA. *De vrouwenkloosters van het Heilig Graf in het prinsbisdom Luik* (1480-1798), Anvers, Drukkerij De Vlijt, 1940.

ANNEXES

I

Statuts de Juel, archevêque de Reims, pour le Collège des Bons-Enfants (mai 1245).

MARLOT, *Metropolis Remensis historia*, t. II (1579), pp. 534-535.

Juellus, Dei gratia Remensis archiepiscopus, universis praesentes litteras inspecturis in Domino salutem.

Cum sicut ex virorum bonorum relatione intelleximus ex congregatione pauperum scholarium Remis morantium, qui Boni-Pueri nuncupantur, fructus bonos dinoscatur in Ecclesia Dei provenire et nos fructum dictorum scholarium et totius Ecclesiae Dei, secundum quod exigit pastorale officium, adaugere et conservare teneamur, volentes eisdem in posterum providere, statuimus ut Scholasticus Remensis Ecclesiae, quicumque fuerit, potestatem habeat de caetero in domo dictorum scholarium ponendi scholares pauperes vel etiam amovendi, quando viderit expedire, qui etiam Scholasticus praeficiendi eis Procuratorem habeat potestatem necnon etiam et Doctorem. Et quia non decet congregatos in nomine Domini sine aliqua certa forma vitam ducere, statuimus ut in dicta congregatione scholarium de caetero observentur constitutiones inferius annotatae :

I. Omnes dieti scholares in communi et de communi vivant.

II. Horas beatae Virginis simul dicant.

III. In diebus Dominicis et Festivis simul ad Ecclesiam vadant et ad sermones.

IV. Confessionem ad minus semel in mense faciant.

V. Ante coenam et prandium benedictionem, post prandium et coenam gratias agant.

VI. In silentio comedant et cum lectione.

VII. Post Completorium pro benefactoribus *Ad te levavi et De profundis* dicant.

VIII. Per noctem silentium, nisi ex causa rationabili, teneant.

IX. Extra domum sine licentia Magistri non exeant, et cum exierint secum quem Magister eorum eis assignaverit accipiant.

X. Si necessitas compulerit, illi quos Magister elegerit panem querant.

XI. Si se invicem percusserint, ita quod in Canonem *latue sententiae* inciderint, donec fuerint absoluti, expellantur.

XII. Soli jaceant.

XIII. Capas grisias omnes habeant, caeteras vestes non habeant coloratas.

XIV. Nullus recipiatur qui habeat unde alias sustentetur, nisi ea quae habuerit velit aliis communicare.

XV. Nullus extra sexdecim annos, vel citra novem recipiatur.

XVI. Mores ejus qui receptus fuerit prius per mensem probentur.

XVII. Qui recipiendus fuerit habeat habitum et lectum.

XVIII. Nullus sine licentia Scholastici Remensis recipiatur.

XIX. Semel eis in septimana a Magistro suo, vel aliquo Religioso, Capitulum teneatur.

XX. Omnes diligenter studeant et lectiones corde tenus reddant.

XXI. Verbis latinis in domo loquantur.

XXII. Scholastico Remensi et Magistro suo in praedictis constitutionibus sine voto obediant; incorrigibiles vero expellantur.

XXIII. Nullus accuset alium in capitulo ex libidine vindictae, sed ex fraterna correctione.

XXIV. Singulis noctibus disciplinas accipiant.

XXV. Mulieres domum eorum non ingrediantur nisi ex causa rationabili, et quae fuerint non suspectae.

XXVI. Per singula Sabbata legantur hae constitutiones, super quibus poterit Scholasticus dispensationem facere prout viderit expedire. Ut autem omnia praedicta firma et rata habeantur, praesentem paginam sigilli nostri munimine duximus roborandam.

Datum anno Domini millesimo ducesimo quadragesimo quinto, mense Maio.

II

Bulle d'Alexandre IV adressée à l'église Sainte-Elisabeth des Bons-Enfants à Liège (11 juillet 1260).

JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly myreur des histours*, édit. BORMANS, t. VI, pp. 105-107 (Bruxelles, 1880).

Alexander episcopus, servus servorum Dei, dilectis filiis priori ecclesie Sancte-Elizabeth Bonorum-Puerorum Leodiensium, eiusque fratribus tam presentibus quam futuris, regularem vitam professis.

Religiosam vitam eligentibus apostolicum convenit adesse presidium ne forte cuiuslibet temeritatis incursus aut eos a proposito revocet aut robor (quod absit!) sacre religionis infringat. Eapropter, dilecti in Domino filii, vestris justis supplicationibus elementer annuimus et ecclesiam Sancte-Elizabeth Bonorum-Puerorum Leodiensium in qua divino estis obsequio mancipati, sub beati Petri et nostra protectione suscipimus et presentis scripti privilegio communimus. In primis siquidem statuendum,

ut ordo canonicus qui secundum Deum et beati Augustini regulam in eadem ecclesia institutus esse dinoscitur, perpetuis ibidem temporibus inviolabiliter observetur. Preterea, quascunque possessiones, quecunque bona eadem ecclesia inpresentiarum juste et canonice possidet aut in futurum concessione pontificum, largitione regum vel principum, oblatione fidelium seu aliis justis modis prestante Domino poterit adipisci, firma nobis nostrisque successoribus et illibata permaneant, in quibus hec propriis duximus exprimenda vocabulis : locum ipsum in quo predicta ecclesia sita est, cum omnibus pertinentiis suis, cum certis pratis, muris, nemoribus usagiis, pascuis, in bosco et plano, in aquis et molen- dinis, in viis et semitis, et omnibus aliis libertatibus et immunitatibus suis. Sane novalium vestrorum (1) que propriis manibus aut sumptibus colitis, de quibus aliquis haecenus non percepit, sive de vestrorum animalium nutrimentis, nullus a vobis decimas exigere vel extorquere presumat. Liceat quoque vobis clericos vel laicos liberos et absolutos seculo fugientes ad conversionem recipere, et eos absque contradictione aliqua retinere. Prohibemus insuper ut nulli fratrum vestrorum, post factam in dicta ecclesia professionem, fas sit sine prioris sui licentia, nisi arctioris religionis obtentu, de eodem loco discedere ; discedentem vero absque communi literarum nostrarum cautione nullus audeat retinere. Cum autem generale interdictum terre fuerit, liceat et vobis clausis januis, exclusis (2) excommunicatis et interdictis, non pulsatis campanis, dum- modo causam non deditis interdictam (3), suppressa voce, divina officia celebrare ; crisma vero, oleum sanctum, consecrationes altarium seu basilicarum, ordinationes clericorum qui ad ordines fuerint promovendi a dyocesano suscipienda sunt episcopo, si quidem catholicus fuerit et gratiam et communionem sacrosancte romane sedis habuerit, et vobis voluerit sine pravitate aliqua exhibere. Prohibemus insuper, ut infra fines parochie vestre nullus sine assensu dyocesani episcopi et nostro capellani seu oratorum de novo constituere audeat, salvis privilegiis Romanorum pontificum. Ad hec novas et indebitas exactiones ab archi-episcopis, episcopis, archidiaconis seu decanis aliisque omnibus eccle- siasticis secularibusve personis a vobis fieri prohibemus omnino. Sep- ulturam quoque illius loci liberam esse decrevimus, ut eorum devotioni et extreme voluntati qui se illic sepeliri deliberaverint, nisi forte excom- municati vel interdicti sint aut etiam publice usurarii, nullus obsistat (4), salva tamen justitia illarum ecclesiarum a quibus mortuorum corpora assumuntur. Decimas preterea et possessiones ad jus ecclesiarum ves- trarum spectantes, que a laïcis detinentur, redimendi et legitime liberandi de manibus eorum et ad ecclesias ad quas pertinent revocandi libera sit

(1) Le ms. porte *nostrorum*. — L'éditeur a corrigé d'autres fautes du même genre.

(2) Le ms. porte *clausis*.

(3) L'éditeur propose de lire : *non dederitis interdicto*.

(4) L'éditeur propose, à tort selon nous, de lire : *obsistet*.

vobis de nostra auctoritate facultas. Obeunte vero te, nunc eiusdem loci priore, vel tuorum quolibet successorum, nullus ibi quilibet subreptionis astutia seu violentia proponatur nisi quem fratres communi consensu vel fratrum maior pars consilii sanioris secundum Deum et beati Augustini regulam providerint eligendum. Paci quoque et tranquillitati nostra paterna in posterum sollicitudine (1) providere volentes, auctoritate apostolica prohibemus ut infra clausuras locorum seu grangiarumstrarum nullus rapinam seu furtum committere, ignem apponere, sanguinem fundere, hominem temere capere vel interficere, seu violentiam audeat exercere. Preterea, omnes libertates et immunitates a predecessoribus Romanis pontificibus ecclesie vestre concessas, necnon et libertates et exemptiones secularium exactionum a regibus et principibus vel aliis fidelibus rationabiliter vobis indultas, auctoritate nostra confirmamus et presentis scripti privilegio communimus. Decrevimus ergo ut nulli omnino hominum liceat prefatam ecclesiam temere perturbare aut eius possessiones auferre vel ablatas retinere, minuere seu quibuslibet vexationibus fatigare; sed omnia integra conserventur, eorum pro quorum gubernatione ac sustentatione concessa sunt usibus omnimodis profutura, salve Sedis Apostolice auctoritate et dyocesanis episcopi canonica iustitia (2). Si qua igitur in futurum ecclesiastica secularisque persona hanc nostre constitutionis paginam sciens contra ea temere venire temptaverit, secundo tertio commonita, nisi reatum suum congrua satisfactione correxerit, potestatis honorisque sui careat dignitate, reamque se divino iudicio existere de perpetrata iniquitate cognoscat, et a sanctissimo corpore et sanguine Dei et Domini redemptoris nostri Ihesu Christi, aliena sit, atque in extremo examine districte subiaceat ultioni. Cunctis autem eidem loco sua jura servantibus sit pax Domini nostri Ihesu Christi, quatinus et hi fructum bone actionis recipiant et apud districtum iudicem premia eterne pacis inveniunt, amen.

Datum Anagnin, per manum magistri Jordani sancte Romane ecclesie notarii et vicecancellarii, V^o idus Julii, indictione tertia (3), Incarnationis dominice anno M^oCC^oLX^o, pontificis vero domini Alexandri pape III^{ti} anno VI^o.

III

Testament de dame Helvis, dite d'Aix, mentionnant deux legs en faveur de la Maison des Bons-Enfants (mars 1272, n. st.).

ARCHIVES DE L'ÉTAT A LIÈGE : *Chartrier des Dominicains*.

Original sur parchemin, les quatre sceaux disparus (4).

En non dou Père, dou Fil et dou Saint-Esperite Amen. Jou Helvis

(1) Le ms. porte : *sollicite*.

(2) Le ms. porte : *instituta*.

(3) Le ms. porte : *secunda*.

(4) Nous publions cet intéressant document d'après une copie que

ditte Dais, citaene de Liège, femme jadis Robin de Mamendie, fach en me boen sens testament de tous mes meules et hiretage et ordenance ensi com escrit est ci après. Je wel ke des plus aparilliés meules, com trovera entours mi, soient paiés les coustanges de me sépultures ; douze muis de spiaute a le mesure de Liège com me doet cescun an à Waremme sour terre, à livrer à Liège, lais jou perpétuellement à le maison des Boens-enfans de Liège pour une chapelerie faere, pour lequèle il soient tenu de chanter et de faere chanter messe troes jours cescune sesmaene pour men arme, et plus ; et par ensi que Henrions li fuis Jehan Dais, fil de me frère, en aet le moietiet cescun an tant com il vivera, et s'il est prestres et wet chanter les messes et chante ensi com dit est ; s'aet tous les douze muis sa vie tant com il i chantera, et s'il se rent as Boens-enfans se les aet li maisons, et de quele eure que li dis Henrions muire sil n'est rendus, je wel ke Henrions li fuis me frère soet en se poent del tout s'il vit et il est clers ; et parmi ceste amosne seront cil de le maison deseure ditte tenu de faere cescun an troes anniversaeres : le mien, le Robin me marit et le Maghin me sereur.

Des douze muis deseure nommés, doit troes muis Robins li Fius Jehan le Maieur sour XXIII vergies de terre arable ki gist ou terage de Waremme près de la chaucie qu'il tient de mi yretalement pour tant ; et Pieres li Fius le Mor troes muis tout ensi, sour XXIII vergies de terre arable dont les XIII vergies gisent delés le chaucie ; et les .XI. delés le voie de Bovignenstier et les autres VI muis me doit tout ensi Jehans li fuis le Maieur de Waremme sour XLVIII vergies de terre arable ki gisent ou teroet de Waremme deviers Bovignistier ; et quant li maisons des Boens enfans tenra tous les XII muis : cil de laiens seront tenu de cel jour en avant de chanter et de faere chanter cescun jour messe pour men arme.

Dun mui de spiaute que j'ai hiretalement à Begienles sour le court Koenon, lais jou le moietiet as communs povres de cele vile, par ensi ke li prestres en aet cescun an VI denir et li marliers II denir ; par quoi il soient tenu de faere cescun an troes anniversaeres : le signeur Asson me père, le damme Mahaut me mère, et le sapiente me sereur. Autre moietiet, lais jou as povres de Juseraeneville, par toutes outes devises. En quelcunques an que je muire, se cest devant le jour de l'assumtion nostre damme, je wel que cil à cui je laisse le spiaute prenent de tel an ki dont commencera, et ce je muir le jour de le fieste en après, doit le prenent mi foement pour doner pour Deu en deniers ensi com je devisias ci après. S'il est devent les deus premiers ans après me mort généraus passages outre mer, je lais à le crois dix mars de liejoes, et ce ce non, sen soet faes le preus de men arme selonc le discretion de mes foemens et le conseil ke je dirai ci après.

nous devons à l'obligeance de M. l'abbé Paul Ansiaux, lequel se réserve d'en faire le commentaire dans une étude qui fera suite à celles qu'il a déjà consacrées à l'histoire de la Maison dominicaine de Liège.

Je lais al deseure dit Henrion le fil Jehan Dais, fil de me sereur, V mars ; par ensi ke s'il muert avant quil soient despendut, quil nen puist faere don ne devise, ains revingnent a mes foemens pour doner pour Deu ensi com dit est par deseure ; et des dis .V. mars a warder et multeplier et despenser as besongnes le dit Henrion, fach je mambors mes foemens u ciaus cui mi foement ordeneront u celui.

As povres de le citet de Liège, cent sous. As bughines de saint Cristoff .LX s. ; le moiet as povres et l'autre as covens. A celes de saint Aubiert, XX s. tout ensi. A celes de saint Martin et de le Magdelaene en isle, dix s. tout ensi. A celes de saint Estieven et as communs povres, dix s. A celes de le Magdelaene sour Mierdehoul et as communs povres, dix s. As frères Meneurs de Liège, quatre mars en pitance. A cescun de leur covens, de Hui, de Namur, de Dynant, de Nivelles, de Tret et de saint Tron, dix s. en pitance. As frères Precheurs de Liège u jou eslus me sépulture, VIII mars et quatre trentaus et XXX s. pour aubes, et XL s. en pitance le jour de mon trespas. A frère Gossuin, XX s. A frère Desier, dix s. pour une chape. A frère Gérard le Phésitien, V s. As frères Precheurs de Tret, XX s. A ceaus de Lovaing, dix s. As frères Escoliers de Liège LX s. pour achater rente pour faere perpétuellement mon anniversaere, le Robin me marit et le Maghin me sereur. Al neuf hospitaal delés saint Lambert, XXX s. pour achater rente en pitance as malades le jour de mon anniversaere et dou Maghin me sereur. As Boens-enfans, dix s. en pitance. A cescun covent des Barrés, des Croisiés et des Sas, dix s. en pitance. A cescun covent de le Val nostre Damme, de Val Benoete, de Robermont, XXX s. en pitance. A ceaus de la Val saint Lamber et Dainvieres, cescun vint s. en pitance. A cescun covent, de Vignis, de le Pais Deu, de Marche, de Solières, de Molins, de Walecourt, de Solialmont, d'Argenton, de Boneffe, de Val Floreal et de le Ramcie, X s. en pitance. As filles Deu de Tret, X s. en pitance. A luevre de saint Lamber, X s. A celi de saint Estiene, X s. Et se lais V s. pour le cens de me chief a saint Lamber ; se je V autres de mes amis en avons negligiet. A mon signeur Jehan me prestre, me hanap d'argent a piet et XX s. pour se trentelet pour sesmaenes. Je quitte mon signour Ernoul, me cosin, le prestre, XL s. quil me devoet.

Je lais as pons de Liège refaere et retenir, X s. Al bas Cornillon, XX s. en pitance. Al hospital novial de saint Cristoffe X s. et un lit. A celui de saint Jehan Baptiste, dix s. A celui de Tienlemont, X s. Pour doner en coutes en chemises et en sollers ou premier ivier après me mort, dix mars. A Jehan me frère, XL s. A Henrion se fil, XX s. A mon signour Ernot prestre de Begienles, signour Gilomus, as deus prestres del hospital, a signour Willem de Begienles, signour Henri de Lens, signour Morial de Lantremenges, a cescun des prestres de saint Denis et des parochiens dou chapitle nostre Damme de Liège, un trentel. A cescune encluse de Liège et dou forbore, VI d. A mes neciens Vedaen, X s., Adile, V s., Florette de Begienles, X s., Agnès de Pucci, X s. ; Avaen

le sereur mon signour Ernol, X s., Emnisse de Lens, X s. A cescun des enfans Jehan Dais, sens Henrion, XX s. et sil muerent, voisent de l'un à lautre. A Helvit fille jadis Robin me marit, dix s. et le huge ki fu se père. A Caterine fille me frère, un lit et II linchues. A damme Ossimont, X s. A Robin se frère, X s. A Helvit fille me frère, le lit ki fut damme Maghin me sereur. A Caterine fille me frère, LX s. sele bien se pareve al dit de mes foemens, et se ce non, se soient donet pour Deu. A Aelis me dammisele, XX s. A frère Jehan de Waremmes des Croisiés, X s. se mi foement le voient en cest pais devenus le premier demi an après me mort ; autrement nient. A Mahillon me nechien, V s. Waisemuet et Uedelette, cescune V s. pour querre les orizons ensi com boen samblera à mes foemens, XL s.

Ces laes que j'ai devises en deniers, wel jou que on prende à tous les meules que je arai à me mort se je nes ai nommément devisés à certaines persones ; et à dettes son les me doet, et sil i faut, se detrahon de cescun lai à se montant, et se je plus ai, se soet donet pour Deu. la u boen samblera à mes foemens et al conseil que je dirai ei après. Se je sui tenue pour mi u pour autrui par promesse u par autre raison, à persone u à liv à cui je aie laissiet u donet en cest escrit u autrement, je wel que tout soet en paiement ; se je ne le devise nommément à paier, et se aucuns en muert devant mi, nus ni aet proesmetet sil nest ei eserit ; ains vengne tous laes à mes foemens pour donner pour Deu.

Je rapelle tous autres testaments que j'ai faes ; et wel que cius valle et à me vie et après me mort en nom de deraene volentet et en toutes manières quil puet miaus valuer, sens toutes exceptions et toutes subtilités de tous droes, de loes et d'usages contraeres ; en tel manière qui cou qui jen rapelera u changera s'il m'en plaest à rapeler u à changier, soet rapeler et changier ; et tous li remannans demeure en se vertut. E s'il a en cest testament doute u chose dont questions mueve, je wel que tout sen tengnent à tel entendement com mi foement diront ; et kicunques de ceaus à cui j'ai aucune chose deviset en cest testament empege cest testament en tout u en partie encontre le defense de mes foemens u encontre leur conseil, je rapelle tel lai com je li avoi laissiet ; quar je ne wel que nus aet droet par nule raison à chose que jou aie ; se tant non com mi foement diront par l'enseignement dou testament quil avoer en doie et quil doner len voiront ; et soient tout tel lai doner ailleurs pour Deu.

Exécuteurs et foemens de toutes les choses deseure escrites, fach jou mon signour Jehan de Hodege me prestre et mon signour Ernol de Begienlé prestre me parent, et wel quil facent de toutes les choses deseure escrites par le conseil et l'assens frère Gossuin des frères Prêcheurs de Liége s'il est ou pais, et se ce non, par le conseil le prius de laiens. Et pour cou que li besongne de mon arme natarge, je wel que li uns des foemens son na lautre aparilliet voest avant en l'exécution selonc le forme dou testament par le conseil et l'assens frère Gossuin u le prius deseure

dis, toutes les fies que boen leur samblera. Et s'il convient coustangier pour lokison de cest testament, je wel que mi foement le prendent a mes biens son le devoct detraere des laes a lavenant de ceseun. Et pour cou que toutes les choses deseure eserittes soient fermes et ciertaenes, sai je procuret a pendre à cest escrit, les saiaus de mes foemens deseure nommés, avec le saial mon signour Jehan Provos de Liège as causes, et avec le saial le priens des frères Prêcheurs de Liège, en tesmongnage de vérité. Ce fu faet l'an del incarnation nostre signour Jhesu-Crist. M^o CC^o LXXX^o, ou moes de marce. Je appruève le superscription : Sui tenue. Ce fu faet l'an et le moes deseure nommés en un meismes jour et en une eure.

IV

Extraits de la Chronique de Bethléem relatifs à l'histoire de la Maison des Bons-Enfants.

ARCHIVES DE L'ABBAYE D'ÀVERBODE : Ms. XV, F. 1 (f^{os} 74 v^o-77 :
livre II, art. XIII, § 3 et § 4). Copie du XVII^e siècle.

§ 3. *Frater Oliverus reformavit domum Bonorum Puerorum in Leodio et fit illic primus rector, deinde primus prior de reformatione.*

Anno salutis nostre XIII^oXXVIII frater Oliverus ex superiore (1), domus Bonorum Puerorum in Leodio reformator constituitur, cuius causa seu origo hec fuit. Cum religiosorum devotio abhinc retrorsum ducentis annis et amplius Leodii tunc [floreret et odor sanctitatis B. Elisabeth de Thuringia post illius recentem] (2) obitum et miraculorum ab ea peractorum longe lateque fama [sese] dispergeret, domina Sophia, Brabantie ducissa, filia sancte Elisabeth et Henrici Secundi Brabantie ducis (defuncta Maria filia Regis Francie, prima conjuge) conthoralis secunda, in civitate Leodiensi ecclesiam quandam parvam in honorem Sancte Elisabeth matris sue edificari precepit. Hic locus non longe aberat a declivo montis cui supereminet ecclesia beati Petri Leodiensis. Juxta hanc parvam capellam, maternam pietatem et devotionem imitata, hospitale pauperum instituit et habitaculum regularium canonicorum antiquorum ex pia collatione fidelium crexit, ut illic prioratus parvus trium vel quatuor personarum religiosarum sub habitu canonico regularium bona et elemosinas pauperum gubernaret, habiturus in suum superiorem et fratrem provisorem prelatum novi Monasterii Sancti Sepulehri prope Hoyum.

Successu temporum collapsa sunt omnia incuria gubernantium et temporalia bona Monasterii magna ex parte dilapidata, nec jam publice prioratus religiosorum aut hospitale pauperum sed publicarum mulierum predicabatur receptaculum.

(1) Le ms. porte : *superiore*.

(2) Les mots placés entre crochets manquent dans la copie d'Averbode, mais se lisent dans celle des Archives Générales et dans l'abrégé de la Bibliothèque Royale.

Episcopus vero Leodiensis consilio suorum dominorum tantam exorbitantiarum et desolationum infamiam non ferens locum manibus prelati novi Monasterii Sancti Sepulchri eripuit, pueros donec pubescerent ibidem educari et monastico jugo more fratrum Devantriensium gratis de bonis ipsius Monasterii que dilapidationi superfuerant aptari statuit; hinc locus ipse ut domus bonorum puerorum diceretur accepit.

His autem qui curatores eorum puerorum instituti rerum eorum gubernacula gerebant paulatim negligentius agentibus, usitata jam pridem mala renasci ceperunt et adeo prevaluerunt ut nulli juvenes reciperentur; anno XIII^cXII quidam sacerdos Ruthgerus de Weerdt dictus prior (ut predecessores sui) bonorum puerorum cum concubina sua illic residebat, incedens in vestitu fratrum Devantriensium.

Huic successit alius ejusdem scematis prior qui publicam illic scolam lusoriam tenuit adventantibus omnibus tesseris ludere cupientibus. Hic pro certis amphoris vini singulos supplicantes in quibusdam titularibus capellaniis in ecclesia sua mendose institutis, et ova aut tria aut quinque singulis valentibus annis investivit, salvo quod promoti ad ordines resignarent iterum hos titulos aliis simili modo promovendis concedendos; et quidem ipse prior litteras presentationis hujusmodi beneficiorum scribebat, Hilla ejus ancilla scriptas litteras sigillabat et simul vina exinde provenientia epotabant.

Tantos abusus attendentes consiliarii reverendissimi domini Leodiensis episcopi, domini Johannis de Heynsberge, quorum plures cooperatores fuerant foundationis nostre, unus autem ex eis Magister Leonius Vander Baest doctor ac sigillifer Leodiensis casu fratrem Iohannem Kenens priorem nostrum repertum Leodii advocat et ut domino Leodiensi in reformatione domus non ut aiebat bonorum sed malorum puerorum assistat, exhortatur; at prior hujus domus modeste se executiens potius fratrem Godefridum de Kempis professum Montis Sancte Agnetis prope Zwollis assumendum persuadere conatus est. Is enim absolutus rector Vallis sancte Barbare in Thenis nondum certum locum habens habitationis per monasteria oberrabat; qui a sigillifero vocatus locum reformandum diligentius perspicit, caute et callide se executit et fratrem Oliverum de Campo suppiorem in Bethleem tanto operi aptissimum asserit.

Ipse vero frater Godefridus rectoratum monasterii beate Marie de Clusa in Zonia obtinuit, ubi anno XLIX rector obiit. Sigillifero igitur fratrem Oliverum ad reformationem hanc designavit. Prior noster se zelose opposuit usque adeo ut Episcopus concitatorii animo in propria persona causam cordi susceperet missis a latere suo venerabilibus dominis: domino sigillifero et domino Egidio de Vinalmont canonicis cathedralibus cum nonnullis aliis in Bethleem fratrem Oliverum qui requirant ut ipse cum fratre Hugone Cranem converso infra triduum executionis mandati, mandatis Episcopi assentiant et oblatum prioratum acceptet.

Econtra frater Oliverus protestatur (propter certa privilegia conventui a presulibus Leodiensibus concessa, propter votum inclusionis per se emissum et Apostolica confirmatione super his obtenta, tum

propter tenuitatem reddituum ad ipsum prioratum spectantium sibi et fratri in mandato expresso ad commodam sustentationem non sufficientium) in acceptatione hujus prioratus graviter ledendum et gravandum et in posterum pertimescendum plus posse gravari et ledi et ob id appellare se ad sanctam sedem Apostolicam, etc.

At domini sigillifer et alii prout habebant in mandatis hec audientes tantam adhibuerunt diligentiam ut frater Oliverus consensum dederit salvo quod Reverendissimus dominus Leodiensis de episcopalibus redditibus suis singulis annis panem et cervisiam pro toto conventu eis tribuerit quod et fecit annis XXXI, hoc est quoad vixit in humanis.

Recessit igitur frater Oliverus anno XXVIII circa festum beati Johannis Baptiste ex superiore et magistro noviciorum, factus Rector domus in Leodio, ducens secum fratrem Hugonem Cranem conversum, virum timentem Deum et devotum, in mandato episcopali nominatum, ut videlicet ipse Rector fratribus clericis, frater Hugo conversis et laicis viam erudirent discipline.

Insistit sollerter frater Oliverus, vir eloquentia, affabilitate et in rebus gerendis alacritate precipuus reformationi Monasterii sibi commissi, et paucis post annis in personis, in edificiis, hereditatibus et dilatatione loci Monasterium non mediocriter adornavit et in comparatione magnitudinis primi loci pene duplo amplioem effecit; tantam denique gratiam in conspectu domini Reverendissimi Leodiensis Episcopi invenit ut quicquid impetrare vellet peteret, quicquid peteret impetraret; fores Episcopi in tantum semper illi patebant ut etiam irreprensibiliter, si idem Episcopus forte tardius lecto exurgeret, thalamum ejus accedere et negocia sua fiducia liter referre posset.

Elemosinas frequenter multas et magnas a diversis canonicis majoris et aliarum ecclesiarum ceterisque fidelibus impetravit.

Concessit preterea dominus Leodiensis eidem fratri Olivero facultatem audiendi confessiones et absolvendi in casibus episcopalibus sive Episcopo reservatis quascumque personas seculares ut hoc medio paupereule domui copiosiores elemosine provenirent, cujus rei gratia frater Oliverus magnam sibi familiaritatis noticiam cum diversis personis precipue pluribus domicellabus acquisierat, qui et que se liberales in donariis et profusos in elemosinis tribuendis prestabant.

Anno autem trigesimo tercio et adventus sui ad eundem locum anno quinto, ex rectore electus est a fratribus suis quos ad religionem receperat in primum Priorem reformatum. Sed dum vir zelum habens regularis discipline (memor verbi Salomonis in Proverbiis: adolescens juxta viam suam positus etiam cum senuerit non recedat ab ea. Prov., XXII, 6, et illius in Ecclesiastico: equus indomitus evadet durus et filius remissus evadet praeceps, et aliorum que ibi sequuntur usque ad id: curva cervicem ejus a juventute, Eccl., XXX, 8-12) fratres suos in magno rigore claustralis observantiae gubernat; posteriori tempore, dum modum non servat, dissentiones causat.

§ 4. *Frater Oliverus absolvitur a prioratu et in Bethlehem revertitur, postea Leodium remittitur.*

Molestabat enim fratres pluribus extraordinariis disciplinis et exercitiis preter communem consuetudinem ordinis seu aliarum bene disciplinatarum domorum pro sua devotione. Qui cum per consiliarios domini Leodiensis minus bene se informari sineret capitulo generali supplicatio missa hanc materiam continens ex nomine Leodiensis episcopi. Deputati priores de Gaesdonck et Vallis Sancte Elizabeth prope Ruremundam a Capitulo Generali fratrem Oliverum admonent ut supervacuis exercitationibus et extraordinario gravamine disciplinarum omissis semet ad observantium statutorum et earum ordinationum que a visitatoribus relinquuntur converteret.

Nulla emendatione has admonitiones subsequente anno XLIII a prioratu absolvitur. Absolutus ab officio, cum secundum statuta ordinis Leodii professionem facere potuisset, renuit, sed minus longanimi animo motu proprio nullis blanditiis aut exhortationibus aliquorum vectus in Bethlehem proprium conventum suum regreditur et, ut aiebat, omnipotenti Deo summas gratias agebat quod desiderium anime sue sibi tribuisset et residuum vite sue spacium in pace et quiete ut compleret concessisset, sponte venerabili priori fratri Egidio Bocheroel tunc existenti obedientiam solemniter prestans.

Sed ex hoc turbulento recessu a Leodio ipsius fratris Oliveri conventus de Bethlehem gravem incidit Leodiensis presulis indignationem qui egerimo animo tulit illius recessum quem semper carum habuerat ex animo fueratque viro inclinatus. Raro felices exitus sortiuntur que improvido fiunt consilio. Fit igitur instantia ad priorem et conventum de Bethlehem nomine domini sui Leodiensis antistitis ut frater Oliverus Leodium remittatur quatenus benefactores pauperuli monasterii ibidem offensam reconciliati fratribus agentibus eas benigne porrigant consensum petitis Episcopi tribuere.

Renunt prior et conventus quam maxime ob inclusionem, voto ab eodem fratre Olivero promissam. Indignatus Episcopus se a priore et conventu non exaudiri, litteras dispensatorias impetrat sedis apostolice ut non obstante voto inclusionis, que tamen instituta est ad instar Carthusiensium, qui de licencia prioris sui transferuntur de uno in aliud monasterium, exigentibus causis propter certas causas in bulla expressas frater Oliverus ab inclusione absolutus Leodium repetat.

Examinatur dispensatio a sex jurisperitis concludentibus causas dispensationis in litteris apostolicis positas verificandas fore per fratrem Oliverum et propter eas se et non alias desiderare transferri. Sed ille non semel sed pluries asseruit nunquam fuisse vel esse intentionis sue propter recreationem mentis aut sanitatem corporis aliquo dispensationis beneficio perfrui voluisse.

Mittit post hoc anno XLIII in profesto beate Barbare litteras arduas satis ut ocius frater Oliverus mitteretur Leodium; quibus litteris, de jurisperitorum in Lovanio consilio, nihil respondit quia quid scribere pontifici gratum posset ob difficultatem rerum invenire non valebat.

Acriori ob hoc indignatione excaedescens Episcopus misit anno XLIII vigilia beati Mathie ad Monasterium Bethleemiticum cancellarium suum et magistrum Petrum de Molendino, decanum sancti Pauli, cum nonnullis aliis cum mandatis serius exponendis, et priore absente proponunt suppriori et conventui dominum Episcopum indignanter ferre se nullum placitum responsum super litteris suscepisse neque priorem ad ejus presentiam advenisse, se quamvis injuste contemptum consulere tamen ut infecto negotio finem imponere, fratrem Oliverum vigore indulte dispensationis a tenore votive inclusionis sue absolvere et Leodium remittere studerent.

Ideireo ipsis dominis, dato per conventum responso ob absentiam prioris, placuit illo regresso fratrem Jacobum de Palude conversum de consilio amicorum sufficienter instructum mittere Leodium; referunt ipsis dominis pro conclusione finali priorem et conventum in hac re nihil determinare posse sine consilio et consensu Generalis Capituli nostri, quod quia jam non longo tempore aberat futurum dilationem humiliter implorabant. Qua obtenta, scripsit dominus Leodiensis Capitulo Generali.

Scripsit etiam prior et conventus Bethleemiticus supplicantes ut quia eis plurimum formidabilis et minus portabilis foret indignatio Leodiensis antistitis, frater Oliverus denuo de Bethleem emancipatus Leodium quantocius redire permetteretur, ubi mutato loco, non mutato proposito, priori domus illius votum obedientie faceret et sub perpetua clausura viveret; extant de hac materia epistole prioris Henrici de Merica satis venuste.

Missi sunt a Generali Capitulo tres priores qui dominum Leodiensem de singulis informarent, fratrem Oliverum Leodium revocarent propter multos pridem illic toleratos labores, a visitatione chori et refectorii supportarent, laicum in specialem ministrum suarum necessitatum deputarent, cameram congruentem pro sua inhabitatione, cibum et vini potum pro sue debilitatis indigentia, exitum ad loca religiosa pro sua commoditate (que clausula postea tum abrogata est ad instanciam Bethleemitici conventus) et in ceteris necessitatibus modestam competentiam assignarent; subsignate et sigillate sunt hec leges concordie a visitoribus et conventu Leodiensi ubi tunc pater Aegidius Bocheroel ex absoluto priore in Bethleem prior factus erat, anno XLV mensis junii die quinta.

Deinde sensim deficiens viribus et infirmitatibus fractus, anno quinquagesimo mensis maji die XIII moritur. Hos exitus tantorum tumultuum habuit tum improvida et impetuosa post suam absolutionem fratris Oliveri ad suum conventum regressio, qui si, prout licite potuisset, illic professionem clausura absolutus fecisset jure ordinis omnem tempestatem hanc ne fieret preservasset, quam placuit productius describere ad cautelam et commonitionem futurorum.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
CHAPITRE PREMIER : La Chronique de Bethléem de Pierre Impens	6
CHAPITRE II : L'Hôpital des pauvres Sainte-Elisabeth	9
CHAPITRE III : La Maison des Bons-Enfants sous la direction des Chanoines réguliers de Saint-Augustin	17
CHAPITRE IV : La Maison des Bons-Enfants sous la direction des Frères de la Vie commune	26
CHAPITRE V : La Maison des Bons-Enfants réformée et incorporée à la Congrégation de Windesheim	31
CHAPITRE VI : Destinées ultérieures de la Maison des Bons- Enfants	38
ANNEXE I : Statuts de Juel, archevêque de Reims, pour le Collège des Bons-Enfants (mai 1245)	42
ANNEXE II : Bulle d'Alexandre IV adressée à l'église Sainte-Eli- sabeth des Bons-Enfants à Liège (11 juillet 1260)	43
ANNEXE III : Testament de dame Helvis, dite d'Aix, mentionnant deux legs en faveur de la Maison des Bons-Enfants (mars 1272)	44
ANNEXE IV : Extraits de la Chronique de Bethléem relatifs à l'his- toire de la Maison des Bons-Enfants	49

Le Trésor de la Cathédrale Saint-Lambert pendant et après la Révolution française

Quelques lettres jaunies déposées aux archives de l'Evêché nous avaient particulièrement intéressé parce qu'elles établissaient une correspondance suivie entre Monseigneur J. E. Zaepffel, évêque de Liège ; Desmousseaux, préfet du Département de l'Ourthe ; Talleyrand, ministre des Relations extérieures ; Portalis, ministre des Cultes ; Decrès, ministre de la Marine et Reinhard, ministre plénipotentiaire de la République française à Hambourg.

A Paris, nous reçûmes le meilleur accueil et de précieux renseignements de la part du général Mariaux, commandant l'Institution Nationale des Invalides, qui voulut bien mettre à contribution les services des Archives du Ministère de la Marine. Nous le prions d'agréer l'hommage de notre respect et nos meilleurs remerciements. Monsieur de Courbeville, archiviste paléographe aux Archives Nationales a eu l'obligeance de rechercher et de mettre la documentation à notre disposition ; nous l'en remercions également (1). Mais nous tenons surtout à témoigner notre reconnaissance à Mademoiselle Delière, notre tante, et à Mademoiselle Georgette Patau qui ont scrupuleusement copié ces nombreux documents.

Monsieur l'abbé Govaerts, archiviste à l'Evêché ; Monsieur Fairon, conservateur des Archives de l'Etat à Liège et Monsieur Poncelet, président de la Commission royale d'Histoire, nous ont facilité le dépouillement des archives et nous ont inlassa-

(1) Archives Nationales. Dossiers : F 19/691, F 19/396, AF IV, 11, AF IV, 932.

blement aidé de leurs conseils. Nous ne pourrions assez les remercier.

* * *

Ces vieux papiers nous rappelaient l'histoire du trésor de la cathédrale Saint-Lambert. Ils évoquaient les précieux souvenirs de la Passion et les saintes reliques des martyrs enchassés dans l'or et l'argent ; les calices et ciboires ornés des plus belles pierreries ; les chasubles et chapes tissées d'or et constellées de perles.

Les inventaires qui nous ont été conservés ne donnent souvent qu'une idée incomplète des trésors accumulés pendant les siècles. Ces précieux témoignages de la munificence des fidèles étaient autant de souvenirs d'art et de techniques disparus.

Est-il besoin de rappeler les élogieuses appréciations des admirateurs, le simple énoncé du grand argentier ou la sinistre nomenclature des pièces volées ?

Le trésor et la châsse de saint Lambert avaient échappé aux Normands en 882. L'évêque Réginard en dressa l'inventaire en 1025 (1), mais, moins de cinquante ans après, de nombreux bijoux servirent à l'acquisition du comté de Hainaut (2).

En 1096, le prince-évêque Otbert n'est pas plus soucieux des objets d'art ; il les fait vendre pour payer à Godefroid, chef de la première Croisade, l'achat de son duché de Bouillon (3). D'autres pièces furent détruites par l'incendie de 1185.

Mais le trésor s'enrichit de somptueux présents : Baudouin, comte de Hainaut et de Flandre, qui fut proclamé empereur de Constantinople en 1204, offre à l'Église de Liège des pierres précieuses (4). Le comte de Moha suit l'exemple de son auguste suzerain (5).

L'histoire de notre principauté est faite aussi de guerres et

(1) E. SCHOOLMEESTERS, *Un manuscrit de Langius*, dans *Leodium*, 1914, pp. 44-45.

(2) DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège depuis leur origine jusqu'au XIII^e siècle*, Liège, 1890, p. 385.

(3) DARIS, *op. cit.*, pp. 431-432.

(4) FISEN, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, p. 277.

(5) JEAN D'OUTREMEUSE, *Ly Myreur des Histoirs*, édit. BORMANS, t. VI, p. 251.

de pillages : hordes du duc de Brabant en 1212, luttes civiles sous Jean de Bavière et surtout sac de 1468, quand « le duc Charles se rendit en personne à la cathédrale Saint-Lambert et put à peine empêcher, en mettant l'épée à la main, que ses soldats ne forcent le tabernacle » (1). A ce moment « tous les joyaux de la cathédrale furent transportés à Maestricht » (2).

Certaines pièces furent restituées ; mais n'est-ce pas en offrande expiatoire que le sire de Humbercourt proposa la réalisation du buste de saint Lambert (3) et que Charles le Téméraire offrit le groupe de saint Georges et de riches vêtements (4) ?

En 1483, le Chapitre, pour se porter garant de l'emprunt de Guillaume de la Marck, engagea les principales pièces du trésor (5). Quelques années après, lorsque le peuple est invité à prier pour la paix, la fête de la translation de saint Lambert et l'exposition des reliques, en 1489, revêtent un caractère tout spécial. Nous trouvons dans leurs descriptions de précieux renseignements (6).

Mais on ne peut étudier le trésor sans citer son plus généreux donateur, le prince-évêque Erard de la Marek qui l'enrichit du buste de saint Lambert, de la châsse de saint Théodard, de médailles, d'ornements et de tapisseries (7). Il faut rappeler également les munificences du clergé (8) et l'importance que le Chapitre attachait à son administration (9). Cependant les chanoines, peu soucieux des anciens souvenirs, sacrifiaient à la

(1) *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, trad. franç. de J. ALEXANDRE, Liège, 1903, p. 243.

(2) *Ibidem*, p. 245.

(3) ED. PONCELET, *Les auteurs du buste-reliquaire de saint Lambert*, dans *Leodium*, 1935, p. 4.

(4) *Chronique d'Adrien d'Oudenbosch*, *op. cit.*, p. 260.

(5) P. E. DE RAM, *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne*, Bruxelles, 1844, pp. 717-723.

(6) CHAPEAUVILLE, *Gesta Pontificum*, t. III, pp. 216-217.

(7) JOS. BRASSINNE, *L'argenterie d'Erard de la Marek prince-évêque de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. 36 (1906), pp. 233-269.

(8) ED. PONCELET, *Œuvres d'art mentionnées dans les testaments des chanoines de Saint-Lambert*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire*, t. 26 (1935), pp. 1-28.

(9) ED. PONCELET, *Les orfèvres de la cathédrale Saint-Lambert de Liège*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire*, t. 26 (1935), pp. 108 et ss.

mode : les vieilles pièces d'orfèvrerie étaient refondues et les vêtements usagés étaient brûlés, afin d'en retirer l'or et l'argent des broderies (1).

Parmi tous ces souvenirs, les notes des voyageurs ne sont pas des moins intéressantes : Philippe de Hurgés en 1615 (2), Pierre Bergeron en 1619 (3), Boussingault en 1673 (4), Martène et Durand en 1718 (5), apprécient à leur juste valeur les merveilles qu'ils peuvent admirer dans les églises liégeoises.

Enfin il est pour nous un document essentiel, c'est l'« Index du Répertoire des meubles de la Sacristie et de la Trésorerie confié à la surveillance de Mgr le grand Trésorier de l'an 1713 suivant l'ordre des meubles avec leurs dépendences » (6).

Dernier souvenir de l'ancien régime : le 28 novembre 1792, Dumouriez entre à Liège. Ce jour-là, le Chapitre reçoit l'ordre de verser 30.000 francs. Comme il ne possède pas cette somme, on veut forcer les chanoines à engager au Mont-de-piété les six chandeliers offerts par Georges-Louis de Berghes.

Quant au prince de Méan, il avait eu soin de transporter le trésor à Maestricht ; mais dans la précipitation des événements il n'avait pu tout emporter. Ce que les commissaires français découvrirent, vases sacrés, argenteries, plaques d'or et bijoux décorant les châsses, tout fut profané et volé.

Cependant, les armées autrichiennes, conduites par le duc de Cobourg, menaient la contre-attaque. La victoire d'Aldenhoven, le 1^{er} mars 1793, précipita la débâcle et le soir du 4, les Français quittaient Liège, emportant nos trésors.

Les chariots contenant les objets précieux arrivèrent à Lille le 24 mars sous la conduite des citoyens Jean-René Lefèbvre,

(1) *Ibidem*, p. 109.

(2) *Voyage de Philippe de Hurgés à Liège et à Maestrect en 1615*, publié par H. MICHELANT, Liège, 1872, pp. 83-86.

(3) *Voyage de Pierre Bergeron en Ardenne. Liège et Pays-Bas en 1619*, publié par H. MICHELANT, Liège, 1875, pp. 101 et ss.

(4) BOUSSINGAULT, *La guide universelle de tous les Pays-Bas, ou les dix-sept provinces*, 4^e édit. (Paris, 1677), pp. 74 et ss.

(5) *Voyage littéraire de deux religieux bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur*, second voyage, Paris, 1724, pp. 183 et ss.

(6) J. DEMARTEAU, *Trésor et sacristie de la cathédrale Saint-Lambert à Liège 1615-1718*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire*, t. II (1882), pp. 307-337.

Jean-Nicolas Le Clerc et Lambert Waleff. Un inventaire fut dressé qui nous fait connaître les pertes subies par la cathédrale :

« Dans la caisse n^o 11 : plusieurs pièces d'argenterie dont quelques-unes dorées, pesant ensemble seize cent soixante-trois onces ; quatre diamans incrustés dans un morceau d'une croix et enveloppés dans un morceau de papier. Dans la caisse n^o 12 : plusieurs pièces d'argenterie dont quelques-unes dorées, pesant ensemble deux mille huit cent soixante-treize onces. Dans la caisse n^o 13 : plusieurs pièces d'argenterie dont quelques-unes dorées, pesant ensemble trois mille cent quatre onces : un calice d'or avec sa patène, pesant vingt-trois onces ; plusieurs morceaux d'or pesant ensemble dix-huit onces et demie ; le dessus d'un ciboire d'argent doré garni de seize perles fines et de trois pierres pesant, letout, dix onces » (1).

Au total 7.691 onces soit plus de 235 kilogrammes.

Parmi les châsses dépouillées, citons celle de saint Lambert, de saint Théodard, de saint Materne et des saints Pierre et Andolet (2).

Pendant les quelques semaines qui suivirent, les Autrichiens administrèrent la principauté. Le calme assuré, le prince de Méan rentra en ses Etats et, par un mandement daté du 23 avril, il annonce aux fidèles qu'on rapportait solennellement la relique de la Sainte Croix, ainsi que le buste de saint Lambert. Ces reliques déposées dans l'église des Récollectines au quai Saint-Léonard, furent portées processionnellement à la cathédrale, le 27 avril. L'évêque y assista, précédé de tout son clergé et suivi de sa Cour, des magistrats et des juges. Le lendemain eut lieu la grande procession de la translation des reliques de saint Lambert (3).

Mais hélas, la paix n'était que passagère. 26 juin 1794, victoire de Fleurus. Cette fois le prince prend ses précautions. Le 9 juillet il ordonne que les archives du Chapitre ainsi que le trésor soient chargés sur un bateau pour être transportés là où

(1) J. HELBIG, *La Révolution française à Liège et les Beau-Arts*, dans *Conférences de la Société d'Art et d'Histoire*, 2^e série (1889), pp. 56-57.

(2) DARIS, *Notices*, t. 1, p. 304.

(3) DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège*, t. II (Liège, 1872), pp. 399-400.

il le jugerait nécessaire (1). Le 20, le prince de Méan quitte Liège. Le 27, les Français sont aux portes de la ville et les patriotes les aident à chasser le corps d'Autrichiens qui s'y trouvait encore.

Grâce à la prévoyance du prince, les archives de la Chambre des Comptes et des Etats avaient pris la route de Magdebourg. Une colonne du convoi se dirigeait vers Dusseldorf, sous la surveillance du R. A. Langhoor de Hombourg ; une seconde colonne, formée de treize fourgons, était conduite par le grand écolâtre de Ghisels qui s'établit à Munster (2). Quant au trésor, le 5 août, il était à Saint-André en Hollande et quittait Zutphen, le 22 octobre, sous la garde du chanoine Henri-Joseph Gérardy, de Jean-Gilles Petitjean, ancien mayeur de Seraing et des costes Jacques-Henri-Antoine Thonnet et Henri-Joseph Pinte. Le terme du voyage sera Hambourg (3).

Ces déplacements ne se faisaient pas sans risques, car les armées de la République avaient porté la bataille sur le Rhin. Une lettre de Francfort, du 3 août 1796, annonce que les Français ont confisqué les équipages de l'envoyé impérial comte de Schlick de Passauw, toute l'argenterie d'église et la vaisselle de l'évêque de Liège, ainsi que celle de plusieurs riches abbayes des Pays-Bas. Ces effets sauvés de Cologne et de Mayence avaient été saisis entre Wurtzbourg et Gemunden (4).

Le prince de Méan s'installe à Erfurt ; il se doit maintenant de soutenir la cause des alliés, d'aider ses partisans et de pourvoir à l'entretien de sa maison. En 1797, ayant besoin d'argent, il consulte le grand écolâtre de Ghisels « sur le projet de lever des argents à Hambourg en hypothéquant l'argenterie de la cathédrale ». Le grand écolâtre lui répondit qu'il se considérait « chargé de la conservation d'objets consacrés par la piété des fidèles qui ne nous appartient point, dont nous ne sommes que les dépositaires et les gardiens ; je ne saurais prendre la résolution de les hypothéquer et de me trouver par là en contra-

(1) GACHARD, *B. C. R. H.*, 2^e série, t. IV, pp. 165-179.

(2) X. VAN DEN STEEN DE JEHAY, *La cathédrale de Saint-Lambert à Liège et son chapitre de trésoriers*, Liège, 1880, p. 369.

(3) J. G. SCHOONBROODT, *Inventaire analytique et chronologique des chartes du chapitre de Saint-Lambert à Liège*, Liège, 1863, p. xi.

(4) *Gazette de Liège*, 21 et 24 thermidor an IV (8 et 12 août 1796).

diction avec les raisons alléguées dans des récès de l'an 1789 passés par le Chapitre et le clergé » (1).

L'évêque ne crut pas devoir se rendre à ces bonnes raisons. Une lettre datée de Munster, du 9 septembre 1798, nous apprend que Monsieur l'échevin de Stappers a contracté avec l'intendant du Mont-de-piété à Hambourg l'engagement de six chapes pour la somme de 10.000 mares (2). Premier gage : le prince aura de nouveau recours aux prêteurs. Nous en établirons le compte plus loin.

Le trésor reste à Hambourg protégé par ses dépositaires et garanti par les statuts de la ville libre.

Chez nous, confirmant ses conquêtes, la République, par son décret de 1795, rattachait notre territoire à la France et Liège devenait le chef-lieu du nouveau Département de l'Ourthe.

A la suite du Concordat de 1801, il fallut réorganiser le diocèse. Dès que le prince-évêque de Méan eut résigné ses fonctions, le Premier Consul proposa au siège épiscopal, Monseigneur Jean-Evangéliste Zaepffel (3). L'église collégiale de Saint-Paul fut érigée en cathédrale et le Chapitre rétabli ; mais, avant même de prendre possession solennelle de son siège, l'évêque s'inquiète des nécessités du culte tant pour sa cathédrale que pour les églises de son diocèse. Qui dira son travail et ses peines ? Tout est à reconstruire : il faut réorganiser le clergé, restaurer les édifices, pourvoir aux besoins les plus urgents, car les autels sont dépourvus des objets les plus nécessaires.

C'est dans cet esprit qu'il s'adresse au conseiller d'Etat chargé des relations extérieures pour récupérer le trésor de la cathédrale déposé à Hambourg. Malheureusement, Monseigneur Zaepffel est trop confiant et le ministre est trop malin : il s'appelle Talleyrand.

Dans la lettre que l'évêque écrit, le 14 messidor an X (3 juillet 1802), il rapporte des « on dit » concernant la valeur du trésor, sa cachette et sa vente probable. « Monsieur le Conseiller d'Etat jugera dans sa sagesse si cette découverte mérite son attention

(1) DARIUS, *Notices*, t. XIII, pp. 235-236.

(2) DARIUS, *Notices*, t. I, pp. 337-338.

(3) Jean-Evangéliste Zaepffel, né à Dambach (Alsace), le 3 décembre 1736, chanoine de Saint-Pierre à Strasbourg. Sa nomination au siège épiscopal de Liège lui fut notifié le 30 avril 1802.

et celle du gouvernement. La grâce que je lui demande c'est de ne pas être nommé dans cette affaire et que mon nom ne paraisse pas dans les démarches qui pourraient être faites en conséquence » (annexe I).

Cette découverte intéresse Talleyrand au plus haut point. Dès la réception de cette lettre, il s'adresse à Reinhard, ministre plénipotentiaire de la République française près le Cercle de Basse-Saxe. Celui-ci lui répond qu'il existe en effet, à Hambourg, un dépôt d'objets précieux : ouvrages d'argent, statues d'apôtres et de saints, diamants, pierres précieuses. Il connaît le nom du dépositaire : Petitjean et rapporte les indiscrétions d'un joaillier (annexe II).

Sur ces faits, Talleyrand n'hésite pas un seul instant. Il ordonne au citoyen Reinhard de se saisir du dépôt et de « réclamer du Sénat d'Hambourg les mesures propres à découvrir le lieu où les effets sont déposés et à y faire apposer les scellés au nom de la République française ». Talleyrand communique à son confrère Portalis, ministre des Cultes, les renseignements reçus et lui fait part de sa décision. C'est ensemble que les deux ministres vont disposer du trésor de Liège (annexe III).

Il est plus d'un détail intéressant dans cette affaire. Le suivant est assez caractéristique de la manière de Talleyrand : le 15 fructidor, il ordonne la saisie du trésor et, le 16, il écrit à l'évêque de Liège pour l'assurer que l'emploi du trésor sera uniquement destiné à l'église cathédrale et aux autres églises du diocèse ! Il lui demande également « de préciser les objets de prix des églises de l'Evêché de Liège (annexe IV), qui ont été réfugiés non seulement à Hambourg mais ailleurs aussi ». L'évêque trop confiant donne des détails sur l'importance du trésor, le tient au courant de ses recherches et lui promet d'autres renseignements (annexe VI).

Peu après Talleyrand insiste pour recevoir d'autres détails ; sa lettre est à ce point encourageante et ses promesses formelles que Monseigneur Zaepffel « n'épargne ni soins ni peines pour parvenir à la connaissance du dépositaire et de ses correspondances ». Il apprend qu'un tréfoncier est parti depuis quelques jours pour Hambourg, afin d'y vendre les effets en question. Devant cet événement inattendu et pour parer à toutes éventualités, « il me vient dit l'évêque, une idée que vous trouverez peut-être

déplacée ; ne pourrait-on pas faire entendre au prince de Liège qu'on le rend responsable du saint dépôt et que, s'il ne le fait pas rendre, la demande en indemnisation pourra en souffrir (1). Le moyen, me direz-vous, est un peu violent mais en pareil cas on est autorisé à employer tous les moyens pour arriver à son but » (annexe V).

Quelques jours après, on annonce l'arrivée à Liège de l'ancien bénéficiaire et trésorier de la cathédrale, H. J. Gérardy. Le préfet Desmousseaux « a aussitôt ordonné qu'on se mette aux trousses de l'homme et qu'on emploie tous les moyens, de rigueur même, s'il le fallait, pour en tirer les renseignements qu'il nous importe d'avoir sur le dépôt en question » (annexe VII).

Les déclarations de Gérardy leur apprennent que le dépositaire du trésor, le citoyen Petitjean, marié à Mademoiselle Enguelhaar, habite rue de l'École n° 58 ou 59. Quant aux objets précieux, ils se trouvent dans les caisses d'un Monsieur Roch, négociant à Hambourg, au centre de la ville (annexe VIII).

Le préfet s'empresse de communiquer ces renseignements au référent du Gouvernement français. C'est tout ce que l'on désirait savoir. Maintenant que l'on possède les renseignements concernant la valeur du trésor et son dépositaire, Monseigneur Zaepffel apprend la vérité : tout est confisqué !

Sa lettre à Talleyrand est pleine de dépit ; il le « renouvelle dans le souvenir de sa promesse » et il essaye par une considération assez spécieuse de récupérer le trésor. « même si le gouvernement devait se l'approprier, dit-il, il serait toujours essentiel de le faire arriver à Liège de préférence à tout autre endroit et de le laisser ici pendant quelques temps sous ma garde afin de persuader aux habitants d'ici qu'il sera employé à la décoration de nos églises ; plusieurs autres objets de prix se trouvent encore à l'étranger et je ne parviendrai à leurs découvertes qu'à l'aide de cette persuasion » (annexe IX).

Talleyrand ne répond même pas ; les objets précieux ont reçu leur destination. Un arrêté du Gouvernement, du 2 ventôse an XI (21 février 1803), met l'argenterie à la disposition du

(1) La Diète de l'Empire, dans le règlement général du 25 janvier 1803 accorda comme indemnité au prince de Liège, une pension de 20.000 florins. Cfr. DAVIS, *Notices*, t. XIII, p. 241.

ministre de la Marine. Ses délégués, les citoyens Lachevardière et Ollivier employeront sa valeur au payement des bois de construction des navires.

A l'ouverture des caisses, devant ces richesses artistiques, voici leur appréciation : « l'emploi le plus naturel et le plus prompt à faire de ces matières est de les faire fondre attendu que de l'avis des connaisseurs ces ouvrages n'ont d'autre valeur que leur valeur intrinsèque » (annexe XIII).

Le dépôt comprend le trésor de la cathédrale, de Saint-Martin, des Révérends Pères Jésuites, des Orphelins et quelques effets appartenant au citoyen Copis de Goulem. Celui-ci réclame son bien et, après avoir examiné le contenu de ses caisses et constaté la propriété, il obtient satisfaction (annexes XI et XII).

Dans le procès-verbal d'inventaire et d'estimation, nous retrouvons les principales pièces du trésor (annexe XIV). Leur évaluation est calculée aux poids du métal précieux ou à la valeur des pierres.

La *chasuble*, l'*étole* et le *maniple de saint Lambert*, toile d'or chargé de perles sont évalués à 1.800 francs.

Le *buste de saint Lambert*, dû à la générosité du prince-évêque Erard de la Marek, qui pèse plus de 86 kilogrammes de métal précieux, est évalué à 9.912 francs et les pierreries qui le décorent à 800 francs (planche 1). La *remontrance* d'argent doré, 130 francs, et le *grand ornement* comptant onze pièces et six agrafes richement brodés de perles est évalué à 31.900 francs.

Le *groupe de saint Georges et de Charles le Téméraire*, offert par le duc de Bourgogne, et pesant 3 kilogrammes d'or, est évalué à 4.848 francs (planche 2).

Le *Christ d'argent* du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière, 152 francs ! Parmi les pièces identifiables, nous citerons :

La *statue de saint Joseph* en argent offerte par le chanoine Jean-Ernest de Surlet et le *devant d'autel* en argent offert par son frère Erasme.

Le *buste de sainte Anne* en argent exécuté en 1515 suivant la clause testamentaire du chanoine Lambert d'Oupeye.

Un *calice d'or* et sa patène aux armes de Bavière donnés à la chapelle de Notre-Dame par le prince-évêque Joseph-Clément de Bavière. Un autre *calice d'or* offert par Godeschal.



Planche I. — Le buste reliquaire de saint Lambert en argent repoussé, ciselé, doré et en partie peint. Le buste du saint, vêtu de ses ornements épiscopaux, repose sur un socle creusé de six niches où sont figurées différentes scènes de sa vie. Le donateur du buste, le prince-évêque Erard de la Marek, est représenté sur le devant du piédestal. Ce reliquaire a été exécuté par un groupe d'orfèvres liégeois de 1506 à 1512.

(H. : 1 m. 62 ; L. : 1 m. 07.)



Planche 2. — Le groupe reliquaire de saint Georges et de Charles le Téméraire en or repoussé ciselé et en partie émaillé. Le duc de Bourgogne agenouillé est présenté par saint Georges. Le duc tient en ses mains un hexagone contenant une relique de saint Lambert.

Cette œuvre a été commandée par Charles le Téméraire à son orfèvre lillois, Gérard Loyet, en 1467 ; elle a été offerte à la cathédrale Saint-Lambert en 1471.

(H. : 0 m. 54 ; L. : 0 m. 32.)

Les *six grands chandeliers* d'argent commandés par le prince-évêque Georges-Louis de Berghes à l'orfèvre Parisien Vilclair et qui pèsent plus de 215 kilogrammes. Ils sont évalués à 26.454 francs ; ils avaient coûté, dit-on, 95.000 francs.

Les *six chanceliers* d'argent aux armes du doyen Arnold de Wachtendonck.

Le *baldaquin* aux armes de Bocholt.

Les *sept pièces de tapisseries* de haute lisse qui ornaient le chœur au-dessus des stalles.

Le procès-verbal signale encore de nombreuses pièces d'orfèvreries, mais il ne correspond cependant pas à l'inventaire de 1713 ; et pour cause ! Rappelons les objets volés lors de la première invasion française et les équipages confisqués entre Wurtzbourg et Gemunden.

Enfin « il est constaté, dit Reinhard, qu'au moment du départ de Liège, chaque tréfoncier s'est fait son lot et qu'ainsi le trésor existant ne peut servir de mesure pour les restes qu'on a trouvé ici ».

Tel quel, cependant, le dépôt compte plus de 790 kilogrammes d'argent et plus de 5 kilogrammes d'or ; le tout est évalué à 166.567 francs (1).

Le Gouvernement se réserve la part du lion : l'or et l'argent, puis il ordonne de vendre les autres effets pour rembourser les prêteurs. Nous connaissons le premier gage : six chapes. Par la suite il y eut d'autres pièces déposées au Lombard. Les charges à payer s'élevaient maintenant à 81.000 francs, auxquels il fallait ajouter 18.960 francs pour les indemnités dues à Petitjean et les frais de loyer.

La vente est annoncée pour la fin du mois de mai 1803. Elle doit se faire par les soins de Monsieur Schramm, négociant en soieries, et sous la surveillance du ministre Reinhard.

Petitjean, qui, après tant de vicissitudes, doit assister à la saisie et à la vente, ne peut se rendre à l'évidence. Est-il possible que tout le trésor de l'ancienne cathédrale va être dispersé aux enchères publiques ? Il en avertit un de ses amis liégeois, Monsieur de Herve, archiprêtre, et demande « que l'on sauve une

(1) 3.229 mares d'argent et 21 mares d'or. Le mare = 244 gr. 75.

partie du meilleur. Les prix de vente seront bas, car des choses ne sont pas en usage dans ce pays de réformés. Je vous dirai que Monsieur le ministre français Reinhard, à qui j'ai fait des représentations tant pour le corps de saint Lambert que pour son buste et pour toutes les reliques, a accueilli infiniment ma représentation et m'a fait espérer que je récupérerai au moins le corps de saint Lambert et toutes les reliques. Ce Monsieur Reinhard est un parfait brave homme et qui se prête à tout ce qui est en son pouvoir » (annexe XV).

Hélas ! les ordres viennent de plus haut. Jusqu'à présent, Monseigneur Zaepffel s'était refusé à le croire possible. Devant l'annonce de la vente, il écrit à Portalis : « Vous vous rappelez, dit-il, qu'en vous donnant connaissance des effets de la cy-devant cathédrale de Liège réfugiés à Hambourg, vous m'avez promis formellement et sur parole d'honneur que les effets reviendraient à mon église cathédrale actuelle et seraient employés à fournir les sacristies dépourvues de mon diocèse. Il s'y trouvent entre autres le corps de saint Lambert, son buste et des reliques auxquels mes diocésains portent une si profonde vénération qu'ils seraient inconsolables s'ils tombaient en mains étrangères. De grâce, Monsieur le Conseiller d'Etat, donnez-moi une nouvelle preuve dans cette occasion de la bienveillance dont vous avez bien voulu m'honorer jusqu'ici et faites en sorte que les effets au moins exposés cy-devant à la vénération des fidèles soient exceptés de la vente et nous soient rendus. Mes diocésains béniront à jamais le Premier Consul et le Gouvernement de cette attention et je vous en aurai en mon particulier la plus vive reconnaissance » (annexe XVI).

Le préfet se joint aux instances de l'évêque. Sa lettre est pleine de judicieuses observations, et mérite d'être citée, car elle situe l'affaire dans la politique du temps (1) : « Depuis que le Gouvernement consulaire a donné à tous les bons Français, une nouvelle garantie de sa stabilité dans le rétablissement du culte, le peuple ne s'est consolé du dénuement absolu de ses temples, que par l'espérance de les voir restitué successivement

(1) Dans les registres « Correspondance du Secrétariat de la Préfecture de l'Ourte » on trouve un court résumé des lettres écrites ou reçues par le préfet (Archives de l'Etat, Liège).

dans leur ancien état. Les autorités se confiant à la générosité du Gouvernement ont entretenu cet espoir. J'ai même pu lui donner une grande consistance, en remettant à Monseigneur l'Evêque le peu d'objets servant au culte, que les conseils de la probité, l'influence de la religion ou la sévérité des officiers de police m'avaient fait obtenir. On s'est accoutumé surtout à compter sur la conservation des effets transportés à Hambourg. Les sentiments, les souvenirs qui s'attachent à ces effets leur donnent pour les Liégeois un prix inestimable et je ne puis pas vous dissimuler combien il serait fâcheux qu'une vente nécessairement improductive offrit aux ennemis incurables de l'ordre des choses actuelles, ainsi qu'aux prêtres qui vont se trouver sans emploi et à leurs colères, le prétexte d'accuser la libéralité du Gouvernement, de douter de la foi due à ses promesses.

» Ainsi Citoyen Conseiller d'Etat, la politique est ici dans une parfaite harmonie avec la justice. Si je pouvais ajouter une considération à celles qui précèdent, j'oserais vous présenter que Monseigneur l'Evêque croit avoir eu de puissants motifs de ne pas craindre la dispersion des effets de Hambourg et que vous accorderez à ce digne prélat des titres à la bienveillance du Gouvernement qu'il sert avec tant de dévouement et de sagesse.

» J'ai prié le résidant français à Hambourg d'ajourner toute aliénation jusqu'à ce que vous lui ayez fait connaître la détermination définitive du Gouvernement. Je vous aurai, Citoyen Conseiller d'Etat, une véritable obligation si vous consentiez à me mettre en état de calmer les inquiétudes de Monseigneur l'Evêque qui sont aussi celles du Gouvernement» (annexe XVIII).

L'évêque et le préfet demandent à Reinhard de surseoir à la vente (annexe XVII). Il répond en les assurant de sa bonne volonté, mais il ne peut aller à l'encontre des ordres reçus (annexes XX et XXII). Il n'y a rien à espérer, tout doit être vendu. « Le Gouvernement ayant disposé de l'argenterie, il en résulte que les avances et les frais ne peuvent être prélevés que sur les ornements et vêtements d'église. J'ai ordonné, ajoute-t-il, de conserver intact et de ne point l'exposer en vente le buste de saint Lambert ainsi que quelques autres objets de prix, remarquables soit comme ouvrages de l'art, soit comme servant à la

vénération des fidèles ; mais je vous préviens qu'il est à craindre que la vente ne soit pas assez productive, pour que ces objets restent entièrement à votre disposition. Mais ils le seront indubitablement en remboursant au besoin, ce qui pourra rester dû. La vente étant annoncée pour le 8 juin, on pourrait prendre à Liège des mesures en conséquence.

» Quant au corps de saint Lambert et aux reliques, ils ont été laissé religieusement au dépôt ; et l'on a employé et l'on emploiera toutes les précautions pour que jusqu'à leur retour à Liège, si le Gouvernement l'ordonne ainsi, tout se passe avec le respect dû à leur sainteté.

» J'attends également les dispositions du Gouvernement à l'égard des papiers et documents qui se trouvent dans le dépôt. Je vous prie de croire que je mettrai tous mes soins à maintenir les intérêts de vos églises, autant que les ordres et les circonstances le permettront. »

Au préfet, Reinhard annonce qu'une partie des effets les plus convenables restera à la disposition des églises. Desmousseaux s'empresse de communiquer cette consolante réponse à l'évêque et celui-ci, en regrettant que le contenu de la lettre ne soit pas conforme à la promesse que le conseiller d'Etat lui a faite dans le temps, garde l'espoir que l'Eglise de Liège récupérera au moins quelques parcelles du fameux trésor : « C'est bien icy le cas de dire, que de mauvais payeur il faut prendre ce que l'on peut avoir » (annexe XXIII).

La vente a lieu. Quelle sera la destination du buste de saint Lambert que le ministre Reinhard a ordonné de réserver ? Sera-t-il rendu à Liège ou conservé pour le Muséum ? Le commissaire des relations commerciales, le citoyen Ollivier, ingénieur à Hambourg, demande qu'il soit vendu. Le ministre de la Marine en réfère au Premier Consul ; et, c'est lui-même qui ordonne, en la séance des Consuls du 7 prairial an XI, que le buste sera remis à l'Eglise de Liège (annexe XXIV).

Tout est consommé ! Les Juifs ont été les principaux acheteurs. Reinhard transmet au ministre Portalis les comptes de Monsieur Schramm (annexe XXV).

La vente des argenteries a produit 89.663 fr. 31. Cette somme a été versée le 2 août 1803 au compte de S. M. le Roi de Prusse

en déduction de ce qui lui est dû par la marine pour fourniture du bois de construction (annexe XXXVIII).

Les perles et les pierreries réalisent 32.000 francs. Il y avait des milliers de perles, puisqu'il a fallu six personnes travaillant pendant plus de seize jours pour les détacher des vêtements sur lesquels elles étaient cousues. Parmi les lots importants nous relevons 459 perles rondes. — elles se vendent 7 francs pièce —, 196 diamants, un brillant de 13/16 carat est adjugé à 34 francs, deux croix avec diamants sont vendues 8 francs (annexe XXIX).

Le total de la vente des habillements donne 18.236 francs. Dans l'énumération des différents articles nous comptons 6 nappes d'autel, 23 devant d'autel, 69 aubes avec dentelles, 13 surplis, 64 dalmatiques, 40 chasubles, 69 chapes, 5 huméraux, 1 dais, 87 rideaux, 54 morceaux divers, 3 tapis, 30 coussins, le bois d'un baldaquin et les cordons en or ainsi que 7 pièces de tapisserie de haute lisse (annexe XXX).

Les prix sont des plus dérisoires ; les chapes se vendent à 30 francs environ et la plus grande pièce de tapisserie réalise 165 francs.

Koster, un marchand qui avait le droit exclusif des ventes d'habillement, remet 757 fr. 12.

La somme réalisée par l'argenterie a été versée au plus tôt ; le montant de la vente des autres objets s'élève à 51.445 fr. 07 et la totalité des sommes à payer : emprunts, intérêts, loyer du magasin, est de 67.139 fr. 13. Cette différence sera acquittée par les soins des délégués de la marine (annexes XXVI et XXXII).

Aussitôt ces comptes arrêtés le ministre Reinhard remet tout ce qui reste entre les mains de Petitjean (annexes XXXVI et XLI).

N'est-il pas juste de rendre ici hommage à la bonne volonté de Reinhard? (1) C'est un parfait brave homme qui se prête à tout ce qui est en son pouvoir. Obéissant aux ordres de ses supérieurs, il a pu cependant assurer Monseigneur Zaepffel de « tous ses soins à maintenir les intérêts de ses églises ». Il a employé toutes les précautions pour que les saintes reliques soient entou-

(1) WILHELM LANG, *Graf Reinhard. Ein deutsch-französisches Lebensbild 1761-1837*, Hambourg, 1896.

rées du respect qui leur est dû ; il a pris sur sa responsabilité de réserver et de ne pas exposer en vente le buste de saint Lambert ; il a même retiré des objets mis à la disposition de la marine le groupe reliquaire de saint Georges et de Charles le Téméraire (annexe XXXIII). C'est bien à lui et à ses instances que nous devons d'avoir conservé ces magnifiques et précieux souvenirs. N'a-t-il pas droit à notre reconnaissance ?

L'évêque de Liège est heureux de pouvoir fêter le retour des reliques et du buste de saint Lambert ; le préfet se prêtera avec grand plaisir à solenniser cet événement (annexe XXXIV). Le 15 thermidor an XI, le Premier Consul fait son entrée triomphale à Liège ; se joignant à l'enthousiasme général, Monseigneur Zaepffel ne manque pas de le remercier de son intervention personnelle, et Bonaparte lui promet que les objets à récupérer ne payeront pas de droit de douane.

Un mois après, Portalis annonce que toutes les caisses peuvent être expédiées ; cependant il faudra acquitter les frais de magasinage, de transport, ainsi que la somme due à Petitjean qui en a été le gardien pendant huit ans, soit 8.000 fr. (annexe XXXVII).

A ce moment même, soucieux tout à la fois de réparer les excès du passé et de manifester vis-à-vis de l'Église son désir de bonne entente, le Premier Consul demande à Portalis de lui présenter un projet d' « arrêté ayant pour objet de disposer des trésors ayant appartenu à diverses églises du territoire de la République ». Cet arrêté prévoit qu' « un tiers de la valeur sera affecté au département dans lequel l'église était située et employé sur la proposition du préfet et sur le rapport du ministre de l'Intérieur à réparer les maux causés par la guerre. Un tiers serait donné aux églises du diocèse et employé d'après l'indication de l'évêque à réparer et à orner les édifices du culte. Un tiers serait donné en gratification aux ecclésiastiques du diocèse. Les reliques seraient restituées aux églises auxquelles elles ont appartenu » (annexe XXXV).

Pour restituer les biens aux églises de Liège Bonaparte ordonne au ministre de la Marine de verser la somme mise à sa disposition. Celui-ci répondit à Portalis que « la somme employée au service de la marine en l'an XI, ne pouvant être payée que sur les sommes affectées aux dépenses de cet exercice, je vous annonce, dit-il, que le remboursement que vous réclamez ne



Planche 3. -- Couverture d'un missel en argent repoussé gravé et ciselé. L'ais supérieur représente l'adoration des mages ; l'autre, l'adoration des bergers. Aux angles des encadrements, quatre bustes de saints. En bordure, les initiales du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière (1694-1723), les armes du prince, de la principauté de Liège et de l'électorat de Cologne.

Missel édité chez la veuve Moretus en 1701.

Ce missel a été offert à la cathédrale par le prince-évêque Georges-Louis de Berghes.

(H. : 0 m. 45 ; L. 0 m. 29.)

pourra s'opérer qu'à mesure que le Gouvernement mettra des fonds à ma disposition » (annexe XLII).

L'espoir de récupérer cette importante somme et ainsi d'acquitter les derniers frais pouvait tranquilliser l'évêque et le préfet, car ils n'ont même pas l'argent nécessaire pour payer les frais de transport (annexe XL).

Petitjean arrive à Liège, le 22 frimaire an XII (14 décembre 1803). Malgré les ordres donnés, on lui a fait payer à Neufs 92 fr. 41 de droit de douane. L'évêque en réfère au ministre Portalis pour exiger la restitution de cette somme et il ajoute : « Les indemnités que réclame le citoyen Petitjean sont considérables, les frais de transport le sont également. J'espérais que la collecte que j'ai fait faire à cette occasion produirait pour couvrir ces dépenses au moins en partie, mais néant. Je suis d'un côté comme assuré que si on faisait vendre quelques articles pour faire face aux frais on crierait au scandale. Je ne sais en vérité comment me tirer de cet embarras... » (annexe XLV).

Voici les précieuses reliques déposées dans l'église de Saint-Nicolas-au-Trez. « Le dimanche 1^{er} janvier 1804, on en fit solennellement la translation à l'église cathédrale, où elles restèrent exposées à la vénération des fidèles pendant quinze jours. Le 9 du même mois, on constata l'authenticité et on dressa procès-verbal » (1) (annexes XLVI, XLVII et XLVIII) (planche 3).

Dans le budget de la fabrique de la cathédrale de l'an XIII figure la somme de 2.280 francs « que la cathédrale doit à Monsieur Petitjean pour paiement de ce qu'il pouvait prétendre pour la conservation et transport » du trésor. 1.440 francs ont été prêtés par les comtes Théodore et Charles d'Oultremont de Warfusée, anciens chanoines de Saint-Lambert et. le reste, versé par Monsieur Stas, débiteur de deux rentes à la fabrique de l'ancienne cathédrale (2).

Mais les comptes n'étaient pas réglés.

Le Premier Consul n'a-t-il pas décidé que le produit de la vente de l'argenterie serait restitué? Le 14 thermidor an XI (2 août 1803) étant à Liège, n'avait-il pas publié un décret par

(1) DARI, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège 1724-1854*, t. IV (Liège, 1873), pp. 190-191 ; THIMISTER, *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul*, 2^e édit., Liège, 1890, pp. 430-433.

(2) Archives de l'Etat, Liège. Cathédrale, compte 1806-1808.

lequel cent mille francs, pris sur la valeur du trésor, seraient versables dans la caisse communale de Liège avant le 1^{er} germinal an XI, le tout, pour la reconstruction du faubourg d'Amersœur? (1)

Le 25 vendémiaire an XIII (16 novembre 1804), c'est à Sa Majesté l'Empereur que Portalis soumet un rapport où il rappelle les promesses de restitution et le non-paiement par les services de la Marine. « J'ai l'honneur de remettre cette affaire sous les yeux de Votre Majesté et de lui rappeler les besoins des églises et des ecclésiastiques de Liège qui leur rendent bien nécessaire les dispositions de Votre Majesté. En conséquence je la prie d'ordonner les mesures qu'elle jugera convenable pour faire effectuer par le service de la Marine la restitution due » (annexe L).

Quoique le Gouvernement ait reconnu cette dette, rien n'était encore décidé en 1807. Monseigneur Zaepffel, dans l'organisation du séminaire qui devait s'établir dans les bâtiments des Prémontrés, occupés à ce moment par l'armée, doit indemniser « le département de la Guerre pour frais de déplacement ». L'évêque propose de prendre sur la somme qu'on lui doit celle qu'on « jugera équitable pour les frais d'établissement de nouvelles salles, du magasin et du transport des armes aux Dominicains » (2) (annexe LI).

Pour clôturer cette affaire, Napoléon fit-il délivrer à la cathédrale une reconnaissance d'un million à payer sur le trésor de l'État? D'après les anciens comptes nous ne pensons pas que cette somme ait un rapport exact avec les sommes dues. Il n'en est pas moins vrai que « la dette ne fut pas acquittée pendant la période impériale. Lors de la chute de Napoléon, le Chapitre s'adressa à la Commission de liquidation établie à Paris par les souverains alliés, pour obtenir le paiement de cette créance ; sa demande fut rejetée. Plus tard, après la réunion de la Belgique à la Hollande, de nouvelles démarches eurent lieu auprès du Gouvernement hollandais qui refusa net de reconnaître et de payer cette dette » (3).

(1) *Recueil des Loix de la République française*, Bruxelles, p. 354.

(2) DARIS, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liège 1724-1854*, t. IV (Liège, 1873), pp. 199-202.

(3) THLMISTER, *Notice sur Monseigneur Jean-Evangéliste Zaepffel*,



Planche 4. — Reliquaire de la Sainte Croix. Les parcelles de la vraie Croix auraient été offertes à la cathédrale Saint-Lambert en 1055 par le pape Etienne IX. Le reliquaire en forme de boîte recouverte d'une glace est en or repoussé, ciselé et en partie émaillé. L'image du crucifix est fixée sur la croix ; dans le haut, deux chérubins portent des phylactères, au pied de la croix se tiennent Adam et Eve. Fin du XV^e siècle. (H. : 0 m. 21 ; L. : 0 m. 14.)



Planche 5. — Icône byzantine représentant la Sainte Vierge du type Odigitria — la conductrice — ; la peinture est une restitution datant du XIV^e siècle. Les nimbes, le fond du panneau et l'encadrement sont en filigranes d'argent doré. Art byzantin du XII^e siècle.

(H. : 0 m. 345 ; L. : 0 m. 29.)

Quant aux archives, M. Gachard, archiviste général du Royaume, a été amené à suivre leurs traces depuis le moment où l'on apprit leur existence à Hambourg, jusqu'au jour, 7 floréal an XII (21 avril 1804), où vingt-sept caisses arrivèrent à Liège (annexe XLIX) ; les cinquante-six caisses demeurées à Magdebourg furent expédiées plus tard (1). Ces caisses furent déposées aux Archives départementales, maintenant Archives de l'État. Enfin d'autres caisses furent rendues par la succession du grand écolâtre de Ghisels, qui mourut à Munster, le 24 décembre 1826. Ici se vérifia l'opinion de Reinhard à savoir qu'« au moment du départ de Liège, chaque tréfoncier s'était fait son lot d'objets précieux ». En effet, on apprit que de Ghisels avait conservé le reliquaire de la vraie croix (planche 4) et l'icône byzantine représentant la Sainte Vierge (planche 5) (2). La caisse contenant ces deux pièces était détenu par un tiers nommé Teaux (3).

Dès 1827, le Chapitre de la cathédrale intenta une action en récupération. Pour prouver leurs droits, Monseigneur Van Bommel, évêque de Liège et les administrateurs du Chapitre prêtèrent le serment exigé par le tribunal de Munster (4). Le 18 juin 1840, Monsieur Scheffer, conseiller de Justice, en fit la remise à la cathédrale (5).

Ainsi se termine l'histoire du trésor de la cathédrale Saint-Lambert pendant et après la Révolution française. Le grand écolâtre de Ghisels qui fut le premier à défendre les biens des fidèles fut aussi le dernier qui en restitua les précieux vestiges à leur vénération.

JEAN PURAYE.

évêque de Liège, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, t. VI (1863), pp. 57-58 ; THIMISTER, *Histoire de l'église collégiale de Saint-Paul*, 2^e édit. (Liège, 1890), pp. 432-433.

(1) GACHARD, *B. C. R. H.*, 2^e série, t. IV, pp. 165-179 et TH. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. III (Liège, 1926), pp. 451-484 et t. IV (Liège, 1926), pp. 469-470.

(2) PURAYE, *L'icône byzantine de la cathédrale Saint-Paul à Liège*, dans *Revue belge d'Archéologie et d'Histoire de l'art*, t. IX (1939), pp. 193-200.

(3) N. VAN DEN STEEN DE JEHAY, *La cathédrale de Saint-Lambert à Liège et son chapitre de tréfonciers*, Liège, 1880, p. 400.

(4) *Courrier de la Meuse*, n^o 34, samedi et dimanche 8 et 9 février 1840 et *Journal historique et littéraire*, t. VI, pp. 570-571 (1^{er} mars 1840).

(5) Registre aux délibérations du Conseil de fabrique de la cathédrale de Liège (1834 à 1839) et THIMISTER, *op. cit.*, p. 432.

ANNEXES

I

*L'Evêque de Liège à Monsieur le Conseiller d'Etat
chargé des Relations extérieures.*

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 14 messidor an X (3 juillet 1802).

L'évêque dénonce l'existence du trésor à Hambourg et sa vente probable. Ses églises étant dépourvues des objets nécessaires au culte, il demande la récupération du trésor de l'ancienne cathédrale.

II

*Le Ministre de la République française près le Cercle de Basse-Saxe
au Citoyen Talleyrand, ministre des Relations extérieures.*

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, messidor an X (juillet 1802).

Citoyen Ministre,

Il résulte des informations que j'ai prises en conséquence des ordres contenus dans votre lettre du 28 messidor (17 juillet 1802).

1^o qu'il existe à Hambourg depuis sept ans un dépôt d'effets précieux appartenant à l'église cathédrale de Strasbourg ;

2^o que ces effets consistent en ouvrages d'argent et probablement aussi en pierres précieuses ;

3^o que le dépositaire est un nommé Petit Jean demeurant à Hambourg, homme de confiance du eidevant prince-évêque de Liège. Quant à l'argenterie il paraît certain que dans le mobilier en question il se trouve des statues d'apôtre ou de saints, d'un ouvrage assez précieux, emballées dans des caisses ; ce qui fait présumer que des diamants font partie du dépôt c'est que le nommé Petit Jean en a parlé à un joaillier de qui je tiens le fait.

Lorsque je reçus votre lettre, le cidevant évêque de Liège se trouvait à Altona. Il en est parti pour se rendre chez un de ses frères qui possède des terres dans le Holstein. On dit même qu'il se propose de s'y fixer.

J'étais à craindre que l'objet du voyage de l'évêque de Liège eut été de disposer du dépôt ; on m'assure qu'il n'en a point disposé et qu'on attend les ordres définitifs et que dans ce cas j'en serais instruit.

Dans cet état de chose j'ai pensé que la première chose était de vous demander des instructions ultérieures et précises. Cette marche me paraît d'autant plus convenable que les renseignements que j'ai ne sont pas assez précis pour me permettre de faire des démarches officielles.

Si je suis bien informé le prince-évêque n'a point encore disposé des effets. Dès qu'il ne l'a point fait pendant son séjour à Altona, il est à présumé que se trouvant à portée, il ne se pressera point de le faire et j'aurai le temps d'apprendre l'endroit précis où les effets sont déposés.

Si avant l'arrivée de vos ordres j'apprenais qu'un retard pourrait compromettre vos droits, je n'hésiterais point à demander au Sénat la mise de scellés et le séquestre provisoire.

Veuillez, citoyen Ministre, faire part au conseiller d'Etat Portalis de ce premier résultat de mes recherches. Je désirerais de recevoir de vous des directions précises pour les démarche que j'aurais à faire dans une circonstance qui, par sa nature est assez délicate.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Reinhard.

III

*Le Ministre des Relations extérieures au Citoyen Portalis,
conseiller d'Etat chargé des affaires du Culte.*

(Archives Nationales, Paris.)

Paris, le 9 fructidor an X (27 août 1802).

Citoyen, je m'empresse de vous communiquer une lettre de notre Ministre à Hambourg, relativement aux effets précieux soustraits à l'église cathédrale de Liège : vous verrez qu'il est déjà parvenu à avoir quelques renseignements sur leur existence. J'ai pensé remplir vos intentions en ordonnant au citoyen Reinhard de se saisir provisoirement du dépôt ; en conséquence je lui ai écrit pour qu'il réclame du Sénat d'Hambourg les mesures propres à découvrir le lieu où les effets sont déposés et à y faire apposer les scellés au nom de la République française.

Je vous serais obligé de me faire connaître les instructions ultérieures que vous désirez transmettre à cet agent pour la suite de cette affaire.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Talleyrand.

IV

L'Evêque de Liège au Ministre Talleyrand

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 22 fructidor an X (9 septembre 1802).

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Avant de répondre aux lettres antérieures que vous m'avez successivement adressées je répons à celle dont vous m'avez honoré en date du 16 de ce mois ; qui m'a été fidèlement remise et dont le contenu restera sous le secret.

J'aurais peine à pouvoir vous préciser les objets de prix des églises de l'Evêché de Liège qui ont été réfugiés non seulement à Hambourg mais ailleurs aussi. Au dire des personnes qui prétendent être bien informées, il y a eu peu d'églises aussi bien fournies que celles de mon Evêché, et l'ensemble de leurs effets réfugiés forment un véritable trésor. Déjà la mèche est éventée, le dépositaire de Hambourg (dont par discrétion je n'ai pu m'informer du nom) a mandé depuis quelques jours seulement aux tréfonciers ses commettants que le Ministre plénipotentiaire de la République française faisait des recherches très exactes à Hambourg à l'effet de découvrir le trésor des églises de la Belgique et nommément celui de la cathédrale de Liège et que pour échapper à ses poursuites il leur conseillait de faire réduire les effets tant d'or que d'argent en lingots, avec promesse de sa part de les faire passer par voye sure en Hollande. L'on croit que jusqu'ici il n'y a point eu de résolution de prise et que les effets existent encore en leur entier. C'est en l'année 1794 que ceux appartenant à la cathédrale de Liège ont été transporté sur la rive droite du Rhin et de là à Hambourg. La personne chargée du transport n'a pu articuler tous les objets qui le composaient et voici ce qu'elle en sait :

1^o une statue de saint Georges d'une grandeur marquante en or massif ;

2^o deux statues de grandeur ordinaire en argent l'une de la Sainte Vierge et l'autre de saint Joseph ;

3^o un soleil garni de diamans ;

4^o plusieurs calices dont deux ou trois d'or ;

5^o dix chandeliers d'argent d'un travail achevé ;

6^o le buste de saint Lambert en argent enrichi de pierres précieuses et renfermant les reliques du même saint ;

7^o une croix d'or massif pareillement enrichie de pierres précieuses et dont on estime la valeur entre 2 et 300.000 ;

8^o d'autres vases sacrés et ornements qui ont formé le transport en question sont également d'un prix considérable.

En faisant cette découverte, j'ai appris en même temps qu'on avait

aussi réfugié à Hambourg des effets de valeur appartenans à l'église collégiale de Saint-Martin de Liège et à celle de Huy petite ville de mon Evêché et que ces effets existaient chez des particuliers à Hambourg.

Voici, Monsieur le Conseiller d'Etat, le résultat des recherches que j'ai pu faire jusqu'à ce moment ; j'en ferai d'ultérieures et vous manderai à fur et mesure les nouveaux renseignements que je pourrai me procurer.

Veuillez en attendant agréer l'assurance de mon fidèle dévouement et du respect bien cordial dont je suis pénétré pour vous.

† J. E. Evêque de Liège.

V

L'Evêque de Liège au Ministre Talleyrand.

(Archives Nationales, Paris.)

Liège le 11 vendémiaire an XI (3 octobre 1802).

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Vous êtes bien persuadé que depuis votre dernière du 27 fructidor (10 septembre) je n'épargne ni soins, ni peines pour parvenir à la connaissance du dépositaire des effets réfugiés à Hambourg, et des correspondances de ce dépositaire, mais comme il faut y mettre beaucoup de sûreté et de discrétion, je n'avance pas dans mes recherches autant que je le désirerais. Tout ce que j'ai pu découvrir c'est que c'est un nommé Petit Jean des environs de Liège qui a accompagné les effets jusqu'à Hambourg et qui les a encore sous sa garde dans cette ville et pas plus tard qu'hier il m'a été rapporté qu'un tréfoncier de Liège dont on n'a pas voulu me confier le nom était parti depuis quelques jours seulement pour se rendre dans la même ville et y vendre les effets en question. Je continuerai mes recherches et si je puis parvenir à connaître le nom du tréfoncier je vous le manderai sur-le-champ.

Il me vient une idée que vous trouverez peut-être déplacée, mais vous en ferez tel usage que vous jugerez à propos : Mr l'Evêque Prince de Liège mon prédécesseur a parfaite connaissance de tous les dépôts, ne pourrait-on pas lui faire entendre par l'agent que nous avons à Ratisbonne qu'on le rend responsable du saint dépôt et que s'il ne le fait pas rendre, la demande en indemnisation pourra en souffrir. Le moyen me direz-vous est un peu violent mais en pareil cas on est autorisé à employer tous les moyens pour arriver à son but.

Je découvre tous les jours de nouveaux dépôts fait sur la rive droite du Rhin leur rentrée sera moins difficile que celle des effets d'Hambourg.

Agréer Monsieur le Conseiller d'Etat le renouvellement de mon fidèle respect pour vous.

† J. E. Evêque de Liège.

VI

Etat spécifique de partie des effets en or et argenterie, ornemens, linges, etc. appartenans a la ci devant Cathédrale de Liège réfugiés à Hambourg.

(Autographe de Mgr Zaepffel — Archives de l'Evêché, Liège.)

- 1^o St George de la hauteur de deux pieds environ tout en or.
- 2^o Le buste de St Lambert dont le visage est en émaille, orné de pierres précieuses ; le contour représente sa vie artistement travaillé. Ce buste est considérable et d'une extrême richesse.
- 3^o Une Croix pastorale enrichie de pierreries d'un très grand prix.
- 4^o Une vierge et un St Joseph qui avec leur pied de stal sont de grandeur naturelle tout en argent. Les deux portent les armoiries du Tréfoncier Surllet qui en a fait don à l'église.
- 5^o Deux coffres : l'un tout en argent, donné en don par le métier des ardoisiers, et l'autre en argent et cuivre doré donné par le métier des bouchers.
- 6^o Six chandeliers d'argent de la hauteur de huit à dix pieds dans la grosseur proportionnée, empreinte des armoiries du Prince Evêque George Louis qui en a fait don à l'église.
- 7^o Plusieurs autres chandeliers d'argent de moyenne grandeur.
- 8^o Une lampe d'argent fort grande.
- 9^o Deux encensoires d'argent avec leur navette.
- 10^o Un devant d'autel d'argent, et autres garnitures d'autel du même métal.
- 11^o Reliquaires en or et en argent, crucifix en argent.
- 12^o Trois Croix portatives aux processions en argent d'une pesanteur considérable.
- 13^o Un calice en or massif servant pour les jours où le Prince Evêque officiait.
- 14^o Un calice en or moins grand pour le Suffragant.
- 15^o 12 Calices en argent, dont deux très bien dorés.
- 16^o Un ornement complet, savoir chasuble, dalmatiques et chappes enrichies de perles très fines, donné en don à l'église par l'Evêque Prince Comte de la Marek.
- 17^o Ornement complet en velours cramoisi galonné en or savoir chasuble, dalmatiques, six chappes et le devant d'autel.
- 18^o Même ornement en satin rouge, le revers en satin blanc brodé en or.
- 19^o Autres ornemens complets de diverses couleurs les uns brodés, les autres galonnés en or.

20° Trois ornements complets en velours et satin noire avec galons d'or très larges.

21° Un drap mortuaire en velours et galons d'or.

22° Près de 80 chappes en velours, satin, etc. Les unes plus belle que les autres et d'un grand prix, dont les Trefonciers se servaient à la Procession de la translation du corps de St Lambert.

23° Plus de 50 aubes garnies de dentelles de grand prix.

24° Rochets, surplis, nappes d'autel.

25° Quatre bannières rouges et blanches avec des médaillons brodés en or.

26° Missels et Pontificaux garnis en argent à l'usage de l'Evêque et des Trefonciers aux jours qu'ils célébraient.

VII

L'Evêque de Liège au Ministre Portalis.

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 10 vendemiaire an XI (2 octobre 1802).

Monsieur le Conseiller d'Etat,

D'après les derniers renseignements que j'ai pu me procurer touchant les effets réfugiés à Hambourg, il se présente que c'est un nommé Gérardi, ancien Bénéficiaire et Trésorier de la Cathédrale de Liège qui a été chargé d'en conduire la majeure partie en 1794 à Hambourg. Ce prêtre est resté absent pendant tant de temps et n'est de retour que depuis une huitaine de jours, dès que j'ai eu cette connaissance je me suis adressé à Monsieur Desmousseaux, notre Préfet dont le zèle, l'activité et le dévouement au gouvernement nous sont connus. Il a aussitôt ordonné qu'on se mette aux troussees de l'homme et qu'on employe tous les moyens de rigueur même s'il le fallait pour en tirer les renseignements qu'il nous importe d'avoir sur le dépôt en question. Si on parvient à les avoir j'aurai l'honneur de vous en faire part sur le champ. Suivant que le dépôt est encore intact à Hambourg. Il l'était du moins à son départ.

Agrérez, Monsieur le Conseiller d'Etat les assurances de mon fidèle respect.

† J. E. Evêque de Liège.

VIII

L'Evêque de Liège au Ministre Portalis.

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 13 vendémiaire an XI (5 octobre 1802).

Monsieur le Conseiller d'Etat,

J'ai eu l'honneur de vous mander par le courrier d'hier que Monsieur Desmousseaux, Préfet de Liège voulait bien me seconder dans les renseignements que je cherche à vous procurer sur le dépôt à Hambourg. Il y a mis le plus grand zèle et la déclaration que le prêtre Gérardi dont je vous ai parlé dans ma dernière qui a faite, porte : que le citoyen Petit Jean, ci devant menuisier à Liège et de la cathédrale, demeurant présentement à Hambourg rue de l'Ecole 58 ou 59 et marié à M^{lle} Enguelsaar, avait par ordre de M^r l'Ecolatre fait le transport des effets en question à Hambourg, que la garde lui en avait été commise et que le dépôt était dans les caisses du magasin d'un M^r Roch, négociant à Hambourg au centre de la ville. Il a ajouté qu'au moment du départ de cette ville, qui a eu lieu il y a deux mois, le dépôt était encore intact.

M^r le Préfet a eu soin de faire part de ces renseignements au Référent du Gouvernement à Hambourg par le courrier d'hier.

Je vous réitère M^r le Conseiller d'Etat les assurances du fidèle respect dont je suis pénétré pour vous.

+ J. E. Evêque de Liège.

IX

L'Evêque de Liège à Monsieur le Conseiller d'Etat.

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 14 vendémiaire an XI (6 octobre 1802).

L'évêque de Liège s'étonne de l'annonce du séquestre du trésor. Le Ministre l'a assuré qu'il serait destiné à la Cathédrale. L'évêque renouvelle le Ministre dans le souvenir de sa promesse et demande que les objets précieux reviennent à Liège, même si le Gouvernement a d'autres vues sur leur destination.

X

*Le Préfet du Département de l'Ourte au Citoyen Portalis,
conseiller d'Etat,
chargé de toutes les affaires concernant les Cultes.*

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 8 brumaire an XI (30 octobre 1802).

Il a entendu le citoyen Gérardi et il recherche d'autres renseignements qu'il s'empressera de communiquer.

XI

Le Préfet du Département de l'Ourthe au Citoyen Copis.

(Archives de l'Etat, Liège.)

Liège, le 9 pluviôse an XI (29 janvier 1803).

Le préfet s'emploiera à lui faire rendre les caisses qui lui appartiennent et qui ont été mises sous scellés à Hambourg. Il demande un état détaillé des objets afin qu'ils puissent être reconnus.

XII

*Le Préfet du Département de l'Ourthe au Citoyen Reinhard,
ministre de la République française près le Sénat de Hambourg.*

(Archives de l'Etat, Liège.)

Liège, le 26 pluviôse an XI (15 février 1803).

Demande que l'on fasse vérifier les prétentions du Citoyen Copis de Goulem et d'y faire droit, si elles sont fondées.

XIII

*Le Ministre plénipotentiaire de la République française
près le Cercle de Basse-Saxe au Citoyen Portalis, conseiller d'Etat,
chargé de toutes les affaires concernant les Cultes.*

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 10 floréal an XI (30 avril 1803).

Citoyen Conseiller d'Etat,

J'ai reçu votre lettre du 5 floréal (25 avril) au moment où toutes les opérations préliminaires que vous m'aviez par votre lettre du 2 ventôse (21 février) prescrites d'ordonner au sujet des effets des églises de Liège se trouvant terminées j'allais vous rendre compte du résultat.

J'ai reçu le même pour une lettre du Ministre de la Marine qui me donne communication de l'arrêté par lequel le Gouvernement met l'argenterie appartenant aux églises de Liège à la disposition des citoyens Lachevardière et Olivier.

La copie ci-jointe du procès-verbal d'inventaire et d'estimation des effets, tant saisis chez Petitjean et déposés au Magasin de Matthay que retirés du Lombard et autres lieux où ils étaient engagés et déposés chez Mr Schramm, donne les résultats suivants.

La somme d'estimation de tous les effets inventoriés dans le magasin de Mr Matthay monte à 72.743 m, ets 4, 5 et 6

La somme d'estimation des effets dégagés et déposés chez Monsieur Schramm à 93.824 8

Total de la valeur d'estimation	166.567 frs	12
Ces effets constituent :	mas. pesant	Loths
1 ^o en argenterie	3.229 g.	4
2 ^o en or	21	5 1/4
3 ^o en pierres estimées	2.300 m. cou ou frs.	
4 ^o en vêtements d'églises brodés en perles estimées	31.900	
5 ^o en vêtements d'églises brodés en or estimés avec du linge à environ	29.062	
6 ^o en tapisseries estimées	1.250	

Les charges à imputer sur ces valeurs conformément aux deux comptes cy-joint à M. B. Co. 65.440 = m. e. 81.800

à laquelle somme il faut ajouter :

1^o le complément de l'indemnité de Petitjean dont je parlerai plus bas ;

2^o le loyer courant du magasin de Matthay.

J'évaluerai la totalité des charges à 88.000 m. Cour.

Le Gouvernement ayant disposé de l'argenterie pour en employer la valeur au paiement des bois de construction et votre lettre me chargeant d'ordonner la vente des effets jusqu'à concurrence des charges à payer le moyen le plus simple était de remettre dès à présent à la disposition du citoyen Olivier l'or et l'argent qui se trouve dans les dépôts. L'employ le plus naturel et le plus prompt à faire de ces matières était de les faire fondre, attendu que de l'avis des connaisseurs, ces ouvrages n'ont d'autre valeur que leur valeur intrinsèque. Deux ou trois objets cependant font exception en ce qu'ils peuvent être considérés comme ouvrage de l'art. Ce sont : deux missels couvert d'argent, travaillé en reliefs avec de belles figures et le buste de St Lambert.

Restent ensuite les ornements et vêtements d'église, les pierreries, les perles, etc. Ces objets conformément à votre intention doivent être vendus parmi ces objets, il en est qui peuvent être vendus avantageusement ici, tels que les perles ; d'autres qui quoique ne pouvant se vendre qu'à perte n'ont cependant plus aucune valeur comme travail, tels que chasubles et chappes avec des *armoiries* richement brodées en or.

Les vêtements d'église encore neufs, mais de peu de valeur intrinsèque pourraient être conservés et tenus à la disposition du Gouvernement.

Mais une difficulté s'est présentée. La valeur estimative des objets autres que ceux d'argent et d'or ne monte point assez haut pour couvrir les frais acquittés ou à acquitter ; et quoiqu'on doive prévoir que par la vente, on obtiendra un produit qui excédera l'estimation, l'usage et l'équité exigent que ceux qui ont avancé l'argent soient couverts de la totalité de la somme. En conséquence, Monsieur Schramm s'est réservé provisoirement une quantité suffisante d'argenterie pour être couvert de ses avances. Dans cette réserve se trouvent les deux missels et le buste de St Lambert sur lesquels il peut convenir de connaître les intentions du Gouvernement pour savoir s'ils doivent être conservés en nature ou vendus. D'après ce plan il y aurait dès à présent à la disposition du citoyen Olivier en argent M pesant 2.820.

La vente du reste se ferait par les soins de M^rSchramm et sous ma surveillance de la manière indiquée cy-dessus, c'est-à-dire en réservant s'il est possible les objets d'art et certains vêtements d'église.

Cette marche me paraît être le résultat naturel et nécessaire de l'arrêté du Gouvernement et de votre lettre. Aussi ai-je ordonné à M^r Schramm de faire les dispositions nécessaires pour la vente publique afin qu'elle puisse avoir lieu d'ici à un mois.

Mon choix est tombé sur M^r Schramm parce que le commerce que ce négociant fait soit en détail soit en gros est celui des soieries et d'autres objets qui ont de l'analogie avec les opérations auxquelles la saisie des effets de Liège doit donner lieu ; parce qu'il a une correspondance très étendue qui ne pourra que devenir utile à la vente et parce qu'il possède ce genre d'activité qui le dispose naturellement à donner ses soins à une pareille opération.

Cependant le citoyen Olivier, avant de prendre possession de l'argenterie qui, dès à présent peut être mise à sa disposition, a dit devoir en référer au Ministre de la Marine, il pense aussi qu'il vaudrait mieux faire vendre l'argenterie que la faire fondre, et le citoyen Lavevardière pense que tout restant en masse, les avances pourraient être remboursées sur les premiers deniers provenant de la vente et que tout le restant du produit devrait être employé à la destination désigné par l'arrêté du 2 ventôse.

Ce mode ne me paraît conforme, ni à l'arrêté du 2 ventôse (21 février) ni à votre lettre du 5 floréal (25 avril) qui tend évidemment à faire conserver s'il se peut une partie des effets en nature. La proposition du citoyen Olivier de faire vendre publiquement toute l'argenterie au lieu de la fondre, peut au reste se concilier aisément avec la marche que j'ai proposée. Ainsi, le Gouvernement aura à prononcer sur la question de savoir si, par la séparation de l'argenterie et des autres effets, l'opération doit tendre à conserver quelques objets d'art et quelques ornements d'église en nature ou si le produit total des effets doit être employé à la destination désignée par l'arrêté du 2 ventôse ?

Cette question, ce me semble n'en serait pas une si toute l'argenterie avait pu être prise sur-le-champ. Elle est cependant disponible à 40 g. marcs pesant près dont le buste de saint Lambert, objet peut-être à conserver, fait 354. Pour partager le différent, on pourrait si la vente est assez productive, réserver les 21 m. c. d'or pour le citoyen Olivier.

Il était au reste très naturel d'après les bruits qui exagèrent toujours et d'après la somme même pour laquelle les effets ont été assurés par le prêteur que le Gouvernement se fit une idée plus haute de la valeur de ce dépôt, qu'il n'en a réellement. Cette haute évaluation provisoire s'explique par le prix infini que l'ancien dépositaire Petitjean, catholique très dévôt, attachait à des qui par leur sainteté peuvent être inestimable mais qui sont restés pour mémoire dans la taxation des orfèvres et des joailliers. Cela a même eu lieu pour les caisses que Petitjean avait conservées chez lui comme gage de ses prétentions où se trouvaient les missels dont j'ai parlé, quelques vieux restes de vêtements portés par St Lambert et brodés de perles, des reliques et enfin des objets dont la valeur ne paraît pas avoir été taxée à plus de 8.000 m. c.

Il est certain aussi que les vêtements d'églises n'ont peut-être pas été taxés au quart de leur valeur primitive. Enfin il est constaté qu'au moment du départ de Liège, chaque tréfoncier s'est fait son los et qu'ainsi le trésor existant alors ne peut servir de mesure pour les restes qu'on a retrouvé ici.

J'ajouterai encore que si dans une de mes dernières lettres je n'ai évalué les effets engagés qu'à la somme de 50.000 m. c. c'est qu'il y manquait encore celle des 9.000 m. c. dont les reconnaissances se trouvaient entre les mains de M^r de Ghisels qui depuis les a remises à Petitjean.

Je passe à plusieurs objets faisant partie du dépôt, qui ne sont pas entrés dans l'évaluation. De ce nombre sont d'abord tous les effets appartenant à des particuliers.

1^o 8 caisses contenant des papiers de famille et remises à M^r de Méan d'après une autorisation du Ministre des Relations extérieures, après examen et en dressant procès-verbal.

2^o Plusieurs caisses, paniers, malles et remises à M^r de Copis et à d'autres particuliers après avoir examiné le contenu et constaté la propriété.

3^o Quelques caisses appartenant à des particuliers qui n'ont pas encore réclamé ou dont la propriété n'a pas encore été constatée, restent encore au dépôt.

De ce nombre sont encore :

1^o Quelques caisses contenant d'après l'affirmation de Petitjean des reliques sans aucun mélange d'autres matières précieuses.

2^o Quelques caisses renfermant un peu d'argenterie et quelques vêtements d'églises mais qui sur la déclaration de Petitjean qu'elles appartiennent à la maison des Orphelins de Liège n'ont pas été ouvertes.

3^o Plusieurs caisses renfermant des papiers de l'ordre des ci-devant Jésuites.

Comme le nommé Petitjean a proposé de retourner à Liège, je pense qu'il conviendrait de le charger d'y transporter ce que vous penserez qu'on devra y faire retourner. Il sera en conséquence nécessaire de me donner vos ordres à ce sujet, et je vous prierai, relativement aux trois derniers objets dont je viens de parler, de me dire si vous voulez que j'en fasse faire ici l'inventaire ou si, sans ouvrir les caisses, il suffit de les faire plomber et couvrir du sceau de la légation.

Vous m'avez autorisé, Citoyen Conseiller d'Etat, à déterminer sous l'approbation du Gouvernement, l'indemnité due à Petitjean. Sa prétention est de 18.000 m. c. je penserais qu'on pourrait la réduire au tiers. Comme je lui ai déjà fait payer une avance de 1.000 m. c. il aurait encore à recevoir 5.000 m. c. Il est vrai que pendant qu'il était dépositaire des effets, il lui a été alloué par ses supérieurs d'alors 28 schilling par jour, et qu'ainsi ce qui lui sera accordé sera plutôt une récompense qu'une indemnité.

Agrérez, Citoyen Conseiller d'Etat, les assurances de ma considération respectueuse.

Reinhard.

P. S. En relisant les procès-verbaux, je vois que par un malentendu les caisses de l'église des Orphelins ont été ouvertes et que l'argenterie a été taxée. Il sera difficile maintenant d'en faire la séparation, mais on leur conservera ce qui n'est pas argenterie.

XIV

*Procès-verbal et estimation des effets appartenant aux églises
et aux particuliers, mis sous le scellés de la Légation française
à Hambourg.*

(Archives Nationales, Paris.)

Commencée le 30 mars 1803.

Marques et numéros des des caisses	Numéro de chaque pièce		Poids en argent		Prix de chaque Loth	Valeur en argent courant
			Mares	Loths		
		Effets des Eglises appartenans :				
		1° A LA CATHÉDRALE ST-MARTIN.				
L. G. n° 3	1	Un vénérable en argent doré avec pierreries ;	19		28	532
		Les pierreries				800
	2 et 5	Deux anges	6		26	156
	3	St Remacle	3			78
	4	St Martin	3			78
	6	Une couronne avec six petites pièces	18			468
	7	Un article du tabernacle	7			182
	8	Trois canons	7			
		Sept chapes, douze ornements d'église, chasubles ou autres en velours et satin richement brodé et avec des franchises en or				3.006
			63 m.			5.476 frs
L. G. n° 5		Quatre chasubles renfermées dans une nappe				300
		Cinq registres, une Bible, un Missel, quinze chapes, huit cha- subles, un tapis de pied, onze rideaux et falbelats, vingt et une chasubles et chapes et un devant d'autel				4.080

L. G. n° 6	Trois chapes, un d'oisier de Véné- rable, 8 coussins et trois aubes				675
L. G. n° 10	9 6 cadres d'un devant d'autel	10		26	260
	10 3 canons	7			182
	11 Deux pieds d'un devant d'autel	2	8		65
	12 Un piedestal	4			104
	13 Une selle à eau bénite avec son aspergette	5		24	120
	14 Une couronne	10		26	260
	15 Sept différentes pièces	11			286
	16 Cinq pièces dont une lampe de chœur	8	8		221
	17 Un saint avec son piedestal dans lequel une relique, le piedestal objet d'art	29			754
		150			12,783 frs
	18 Une autre figure en argent	3	8	26	91
	19 Un Christ	6			156
	20 Un autre avec deux pedestaux	3			78
	21 La Sainte Vierge avec un sceptre en argent	30			780
	22 Une lampe de chœur	11	7		297,6
	Le reste des effets contenu dans cette caisse, ayant été reconnu appartenant à des particuliers entre autre à Monsieur Léonards, Le Ministre de France a auto- risé M ^r Petit Jean à s'en charger de les remettre				
L. G. 9	23 Une selle en argent avec une asper- gette	18	8		481
	24 Un ciboire	8	3		212,14
	25 Un Christ	4	13		125,2
	26 Un bâton avec une boîte dans la- quelle trois petits objets	3			78
L. G. 12	27 10 chandeliers en argent	48	6		1.257,12
	28 Un plat avec deux burettes et un vase d'encens	7	8		195
		294	52		16.535,2
	29 Une lampe de chœur avec un ca- lice en argent et trois platines	8	6	26	217,12
	30 St Roch en argent avec des figures en argent doré	13			338
	31 Ste Barbe en argent	16			260

	32	Un Christ	1			26
	33	Trois ornements d'autel	5			130
	34	Un Saint	3			78
	35	Idem	3			78
	36	Quatre pièces à orner l'autel	1	4		32,8
	37	Un Christ en argent	4		24	96
	38	Six chandeliers en argent	24	6	26	633,12
	39	Deux sonnettes	4	8		117
	40 et 41	Deux calices avec burettes, un plat marqué Bronkardt bénéficié de St-Martin	16	9		274,10
	42	Deux bras en argent	9	10		250,4
	43	Un vase avec des reliques et trois ornements d'un devant d'autel	10			260
	44	Un autre de même	1			26
			403			19.353 frs
	45	Deux lampes encensoires	16	8	26	429
	46	Huit pièces diverses en argent et argent doré	4			104
	47	Trois différentes pièces en argent	3			78
	48	Un plat et deux burettes en argent	10	8		273
	49	Un plat et aiguières	8	4		214,8
	50	Six grands chandeliers	226	2		5.879,4
		2 ^o A L'ADMINISTRATION JÉSUI- TIQUE.				
		Deux caisses contenant des papiers treize chapes et chasubles et six aubes				950
		Une caisse contenant du linge et des papiers				1.200
		Une caisse contenant des chapes, chasubles, des aubes et du linge d'église				1.712
	52	Une boîte avec trois Saints	2	2	28	59,80
	53	Un Christ	5	5	26	138,2
	54	Une remontrance	31	8	28	882
			710	51		31.272,6
	55	Un vase	15	2	26	393,4
	56	Un calice	3	10		94,4
	57	24 petites pièces différentes en argent et argent doré	16	4		422,8
	58	Un bras d'argent	6	4		162,8
	59	Un plat	2	4		58,8

sans marque
et numéro

3° EFFETS APPARTENANT AUX ORPHELINS.				
	10 chables ou chasubles et du linge d'église			
60	Une remontrance d'argent doré avec des roses	12	19	228
	Les pierreries			700
61	Un St Georges en argent doré	1	8	26
62	Un ciboire	5	3	134,14
63	Trois calices avec trois couvercles et cuillères	13	2	27
64	Un vase encensoire	11	3	26
65	Un Christ	9		234
66	Idem	1	12	45,8
67	Deux vases encensoires et deux autres pièces	14	6	373,12
		821	15	34.803,12
68	Une couronne et trois autres pièces	7	16	25
69	Quatre chandeliers	10	8	26
70	Une remontrance en argent	2	10	68,4
71	28 pièces différentes en argent avec des pierreries	24		624
72	Trois canons et sept gobelets	5		130
73	Un vase d'argent	1	11	43,14
	Un coffre contenant des papiers relative à l'Administration des Orphelins			
74	Trois canons, deux missels (objets d'art)	7		182
75	Deux ciboires en argent	2	12	71,8
76	Une remontrance	12		312
77	Neuf différentes pièces en argent	13		338
78	Deux calices avec un plat	5	11	147,14
79	Un plat	2	7	63,6
4° A LA CATHÉDRALE DE LIÈGE.				
n° 23	Une caisse contenant des ornements d'église et deux coussins			1.026
80	Quatre pièces plaquées, pesantes dix livres en cuivre, le tout vaut à peu près			8
A. R.	Une caisse contenant des diplômes et des papiers d'église			

n° 8	Une caisse contenant des habits d'église, des missels, un bâton épiscopal (en cuivre) et des registres				2.500
L. G. n° 3	Un ballot contenant un tapis				250
M. n° 10	Une caisse contenant des ornements d'église				1.800
n° 25	Une caisse contenant des ornements d'église				2.600
P. A. R.	Une caisse contenant des diplômes				
M. n° 17	Une caisse contenant des ornements du linge d'église et des missels				1.800
4	Une caisse contenant des tapis tirés du Palais de Liège				1.000
sans numéro	Dans le coffre qui a été à la maison de Mr Petitjean				
81	Une remontrance en argent doré (partie en cuivre)	5		26	130
		921	4		48.356,4
82	Un Christ avec des reliques	5	14	26	152,1
83	19 cœurs en argent	4			104
84	6 calices en argent doré et une platine	15	2		393,4
85	Cinq idem	11	15		310,6
86	Dix plats et petites cuillères	6			156
87	Un ciboire en argent doré	4	14		126,1
88	Une remontrance et une petite couronne	2	6		61,1
89	Une aiguière	3	4	27	87,1
90	Un petit plat avec deux burettes en argent	4	9	26	118,1
91	Un plat, deux burettes et une sonnette en argent doré	6	6		165,1
92	Deux anciens cachets et trois autres petites pièces en argent	18			468
sans numero	93 St Lambert en argent et pierreries (pesant avec les bois 424 marks)	354		28	9.912
	Les pierreries				800
× n° 16	Une caisse avec des reliques				
— 27	Idem-idem				
— 13	— contenant des riches ornements, des coussins et du linge				4.000
		1.357	10		65.213,4

< n° 7	Une caisse avec des registres et des papiers				
— 14	Idem-idem				
— 15	— contenant des riches ornements d'église				2.200
— 24	Une caisse avec des registres et des papiers				
— 18	Idem-idem				
— 20	Idem-idem				
— 19	Idem-idem				
— 1	— contenant des reliques et des vieux habits				640
— 3	Une caisse contenant des ustensiles d'église de très peu de valeur				50
— 9	Une caisse contenant un baldachin en bois				40
ms numéro	Camail, bonnet et cinq pièces en perles de l'habit de St Hubert ; cette caisse a été à la maison de M ^r Petit Jean				1.800
	Une caisse contenant des ornements d'église et du linge				2.800
		1357	10		72.743,4
n° 2	6 grands chandeliers	881	13	36	26.454,6
ms numéro	Un coffre dans lequel trois chapes				
1	Une chape avec des perles richement brodée				3.300
2	Idem-idem				3.600
3	Idem-idem				3.300
	Un coffre contenant				
4	Une chape avec des perles richement brodée				2.700
5	Idem-idem				3.300
6	Idem-idem				3.300
	Un coffre contenant				
7	Une chasuble avec des perles				2.000
8	Un dalmatique avec des perles				1.500
9	Idem-idem				1.500
10	Idem-idem				800
11	Un devant d'autel avec des perles				3.000
12 } 17 }	6 agrafes avec des perles				3.600
	Une caisse contenant				
	42 pièces d'argent	254		26	6.604

sans numero	Une caisse contenant			
	Trois chandeliers	24	15	648,6
	24 pièces d'argent	135	14	3.532,1
	6 chandeliers	63		1.638
		2.717	4	143.526,1
	Une caisse contenant la figure de St Joseph pesante avec les bois qui se trouve dans le piedestal 240 marks pour les bois on peut ôter un tiers	160	29	4.640
	Une caisse contenant trois pièces d'un devant d'autel pesantes 580 marks pour le bois et le fer on peut ôter deux tiers	193		5.597
	Une caisse contenant la figure de Ste Anna pesante avec les bois qui se trouve dans le piedestal 225 m. pour les bois et le fer on peut ôter un tiers	156		4.350
	Les derniers six caisses et trois coffres ont été engagées au Mont de piété			
	Un coffre mis en gage chez Gräpel veuve et fis, contenant un piedestal en argent	9	30	270
	2 figures avec diverses pièces en or	12	10	4.848
	1 calice en or	4	3/4	1.554
	Idem-idem	4	10 1/2	1.788
En argent	3.229m.	41	166.567,1	
En or	21 m.	5 1/4		

Teulon,

J. G. Schramm.

XV

Petitjean à Monsieur de Herve, archiprêtre à Liège.

(Copie aux Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 8 mai 1803.

Petitjean annonce la vente publique et demande que l'on fasse des démarches pour racheter les plus belles pièces. Il se plaît à signaler la bonne volonté du ministre français Reinhard.

XVI

*L'Evêque de Liège à Monsieur le Conseiller d'Etat
chargé des affaires du Culte.*

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 27 floréal an XI (17 mai 1803).

Il rappelle la promesse formelle de la restitution du trésor et joint la copie de la lettre de Petitjean annonçant la vente. Il a demandé à Reinhard de surseoir à la vente.

XVII

*L'Evêque de Liège à Reinhard, ministre de la République française
à Hambourg.*

(Copie par Reinhard aux Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 27 floréal an XI (17 mai 1803).

Monseigneur l'Evêque s'étonne de l'annonce de la vente car le ministre Portalis lui avait promis formellement que les objets lui reviendraient. Il dit tout l'intérêt pour lui et pour ses diocésains de récupérer les reliques et le buste de saint Lambert. Il demande de faire surseoir la vente jusqu'à ce qu'il ait pu recevoir la réponse de Portalis.

XVIII

*Le Préfet au Conseiller d'Etat
chargé de toutes les affaires concernant le Culte.*

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 1^{er} prairial an XI (21 mai 1803).

Desmousseaux présente au ministre de judicieuses observations au sujet de la vente annoncée.

XIX

Monsieur Schramm au Ministre Reinhard.

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 26 mai 1803.

Observations sur l'évaluation des effets destinés en vente publique le 5 juin.

Étant occupé à préparer les objets en question pour la vente publique, nous observons que l'évaluation de leur valeur intrinsèque a été trop haute.

Pour ne pas nous sous mettre à la discrétion des Juifs, qui sont les principaux acheteurs nous avons cru convenable, de séparer les perles cousues sur divers habillements et de les faire vendre au poids, observant de plus que leur valeur intrinsèque est bien moindre qu'en la calculant sur l'étoffe.

La majeure partie de ces perles sont petites et inégales, différent du poids que le taxateur avait d'abord supposé. A l'égard des chapes et chasubles il y manque de part et d'autres des pièces, ce qui rend ces habillements en partie incomplets, c'est qu'on n'a pas pu observer lors de la taxation, ou tout était dans les caisses pêle-mêle.

Depuis 16 jours, 6 personnes sont occupées à tout arranger et de détacher ces perles qui y étaient cousues nous croyons pour l'Eternité et à nettoyer les tapis.

Pour en tirer autant que possible, nous nous occupons de faire connaître la vente partout et nous en avons informé tous nos correspondants, dans les pays où on en pouvait faire cas.

Cependant nous nous déciderons, après le succès du premier jour de vente, sous l'approbation de Monsieur le Ministre de France, si elle doit continuer ou être différée attendu le haut disconto, qui est de 15 à 16 ph. et qui nous fait craindre que les Juifs auront trop de difficultés pour trouver les fonds nécessaires à cet emploi. Enfin, nous ferons de notre mieux pour mériter dans cette opération, la confiance du Gouvernement français.

Hambourg, le 26 mai 1803.

Schramm, Restens et C^{ie}
August Conrad, Kohlmes Juwelijek,
J. G. Petitjean.

XX

*Le Ministre plénipotentiaire de la République française
près le Cercle de Basse-Saxe au Citoyen Zaepffel, évêque de Liège.*

(Archives de l'Evêché, Liège.)

Hambourg, le 7 prairial an XI (27 mai 1803).

Reinhard lui annonce que l'ancien évêque avait engagé le trésor, que le Gouvernement a disposé de l'argenterie et a autorisé la vente du reste pour rembourser les sommes empruntées. Il a conservé intact le buste de saint Lambert et les reliques. Il assure l'évêque de tous ses soins à maintenir les intérêts de ses églises.

XXI

*Le Ministre plénipotentiaire de la République française
près le Cercle de Basse-Saxe au Citoyen Portalis, conseiller d'Etat.*

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 7 prairial an XI (27 mai 1803).

Il transmet la copie de la lettre de l'évêque et sa réponse. Il est probable que l'excédent prévu ne suffira pas à laisser disponible le buste de saint Lambert. Il a chargé Petitjean de surveiller toutes les opérations préliminaires à la vente.

XXII

*Le Ministre plénipotentiaire de la République française
près le Cercle de Basse-Saxe au Préfet du Département de l'Ourthe.*

(Archives de l'Etat, Liège ; Cfr. GOBERT, *Liège à travers les âges*, t. IV, Liège, 1926, p. 469.)

Hambourg, le 21 prairial an XI (10 juin 1803).

Il lui est impossible de suspendre la vente annoncée. Rappelle la lettre écrite à l'évêque ; la vente est commencée et se fait bien.

XXIII

J. E. Zaepffel Evêque de Liège au Préfet.

(Archives de l'Etat, Liège.)

Liège, le 5 messidor an XI (24 juin 1803).

Il remercie le préfet d'avoir écrit à Reinhard pour demander de suspendre la vente. Il garde donc l'espoir de récupérer quelques parcelles du fameux trésor. « De mauvais payeur il faut prendre ce que l'on peut avoir. »

XXIV

Le Ministre de la Marine et des Colonies au Citoyen Portalis, conseiller d'Etat, chargé de toutes les affaires concernant les Cultes.

(Archives Nationales, Paris.)

Paris, le 15 prairial an XI (4 juin 1803).

Le Citoyen Reinhard Citoyen Conseiller d'Etat que j'ai prié de concourir à l'exécution de l'arrêté du Gouvernement du 2 ventôse qui met à ma disposition l'argenterie déposée à Hambourg a demandé mes ordres sur la destination à donner à un buste de Saint Lambert qui en fait partie, pesant 354 mares. Il pensait qu'il pouvait être conservé comme ouvrage de l'art et envoyé au Museum.

Le Commissaire des relations commerciales et le Citoyen Ollivier, ingénieur à Hambourg ne partageant pas cette opinion, j'ai cru devoir en référer au Premier Consul qui a ordonné que ce buste serait remis à l'Eglise de Liège. Je m'empresse de vous faire part de ses intentions à ce sujet afin que vous puissiez prescrire les dispositions convenables pour que cette remise soit opérée le plus tôt possible.

J'en ai donné connaissance aux Citoyens Reinhard, La Chevardière et Ollivier.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Decrès.

XXV

*Le Ministre plénipotentiaire de la République française
près le Cercle de Basse-Saxe au Citoyen Portalis, conseiller d'Etat,
chargé de toutes les affaires concernant les Cultes.*

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 5 messidor an XI (24 juin 1803).

Citoyen Conseiller d'Etat,

La vente des effets déposés chez M^r Schramm a eu lieu dans le courant de la semaine passée. Elle a produit le prix d'estimation et les frais de vente qui sont énormes, puisque tout compris ils montent à près de 9 pour 100.

J'ai l'honneur de vous adresser les comptes que M^r Schramm m'a remis, dont le n^o 1^{er} renferme la totalité des sommes payées ou à payer depuis le séquestre mis sur les effets, jusqu'à la vente effectuée.

Le n^o 2 indique le montant de la vente des effets et de la valeur de ceux qui restent disponibles. Le n^o 3 indique le montant de la somme dont M^r Schramm doit être remboursé par les Citoyens Lachevardière et Ollivier, conformément aux ordres du Ministre de la Marine, en restituant des effets restés en réserve et montant au prix d'estimation à environ 25.000 m. et.

Les n^{os} 4 et 5 sont les comptes de la vente publique faite sous la direction de M^r Schramm d'où il résulte :

1^o Que le compte de la vente des perles et des pierreries estimées à 1500 m. et.

monte à M. B.	34.387	14
à déduire frais de vente 6 %	2.063	4

	32.324	10
pour prompt payement 1 %	323	4

Produit net Marc Banco	32.001	6
------------------------	--------	---

2^o Que le compte de la vente des habillemens, ornemens d'église etc.

monte à m. et.	25.152	1
à déduire frais de vente 6 %	1.509	3

	23.642	14
pour prompt payement 1 %	236	7

Produit net marc courant	23.406	7
--------------------------	--------	---

et 28 % Mares Banco	18.286	5
---------------------	--------	---

Le numéro 6 est le compte des effets vendus par l'acutionnaire Köster, privilégié pour la vente des habillements. Cette vente a été la moins productive. Les numéros 7 et 8 sont les copies d'une lettre de M^r Schramm et ma réponse qui achèveront de vous mettre au fait du résultat de l'opération.

Il en résulte en effet que le prix de la vente des effets a en général surpassé celui de l'estimation mais que néanmoins ce surplus est resté bien au-dessous de ma première attente. Les perles se sont vendues à 20 ou 25 pour 100 au-dessus de l'estimation ; mais les autres ornemens, les pierreries, les tapis, etc. l'ont à peine atteinte ou ne l'ont pas excédée de beaucoup. Une raison en est que les broderies de plusieurs habillements se sont trouvées fausses, d'après l'essai qui en a été fait avant la vente. L'opération étant maintenant finie, il restera pour les églises de Liège :

1^o tous les livres, papiers, reliques, missels qui n'ont pas été compris dans les ventes ;

2^o le buste de St Lambert avec les pierreries (estimée à 800 m. ct.) dont le Premier Consul leur a fait don ;

3^o un assortiment d'ornemens, d'habillements, de linge d'église estimé à...

Mais il est à remarquer que les 5.000 m. ct. de supplément que je vous avais proposé pour Petitjean, ne sont pas compris dans le compte de M^r Schramm et qu'en lui faisant remettre le dit assortiment je l'ai renvoyé pour ses prétentions ultérieures par devant le Préfet et l'Evêque de Liège.

Enfin, j'ai réservé deux petites statues en or représentant deux empereurs germaniques, estimées avec un piédestal d'argent à 5.200 m. ct. parce qu'elles sont d'un travail ancien et remarquable. Vous déciderez si ces deux pièces seront renvoyées à Liège, ou à la collection de Paris, ou bien si elles seront remises au Citoyen Lachevardière pour suivre la destination de l'argenterie.

Tous les reçus des sommes payées par M^r Schramm sont entre mes mains. Sur votre demande je vous les ferai passer par la première occasion sûre.

Il me reste seulement à vous dire qu'à la réception de la lettre du Ministre de la Marine, ma première impulsion était de me débarrasser de toute la besogne sur les Citoyens Lachevardière et Olivier. Si j'e n'ai pas suivi cette impulsion et si j'ai continué à me charger d'une peine *entièrement gratuite*, c'est que d'après votre lettre du 5 floréal (25 avril), j'ai voulu faire une chose qui vous serait agréable, en donnant quelque soin aux intérêts des églises de Liège. M^r Schramm en faisant, comme le porte sa lettre élever les estimations, s'est montré soigneux de sa réputation, je dirai jusqu'au delà de mon attente, et ma seule satisfaction est de pouvoir vous certifier que dans toute cette masse d'effets, il n'y a pas une perle ou un galon qui ne soit allé à sa destination légitime.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Reinhard.

P. S. M^r Schramm doit encore m'envoyer l'attestation relative aux 1 pour cent pour frais de vente et la valeur au prix d'estimation des effets réservés à M. Petit Jean pour les églises de Liège. Je vous ferai passer ces deux pièces dès que je les aurai reçues.

XXVI

Monsieur Schramm au Ministre Reinhard.

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 23 juin 1803.

Totalité des sommes payées ou à payer depuis le séquestre mis sur les effets jusqu'à la vente effectuée :

1803			
Avril 5.	A M ^{rs} Boeck et C ^{ie} pour leurs frais et comptes Br.		2.360,11
	Au Lombard Cr. m. f. 46.318,3	24 ph.	37.353, 6
	Cr. m. f. 19.220,3	24 ph.	15.500, 2
	A M ^r Gräpel et fils		5.252, 2
	A M ^r Petitjean C. M. p. 1.000	24 ph.	806, 7
		Beo Mf	61.272,12
Juillet 1	Les intérêts des susdits Beo f. 61.272 depuis le 1 ^{er} avril jusqu'au 1 ^{er} juillet 3 mois négocié ½ ph. par mois bien que le discompte fut 11 fait presque 1 ph. par mois		919, 2
	Couratge 1/10 ph.		76, 9
Juin.	Les frais de taxation savoir :		
	Au journalier Colmis C. m. f. 130		
	A l'orfèvre Wilhems	201,13	
	Au frippier Bach	30	
		f. 361,13	
		26 ph. Beo f.	287, 2
	Au journalier Colmis pour nettoyer, couper, peser et ranger les perles et bijoux de la valeur de Beo f. 24.000 1 ½ ph.		516
			63.071, 9
Juin.	A Petitjean pour 29 jours pour arranger le tout 6 f. Beo par jour. C. f. 174 -- 26 ph.		138, 1

	Pour divers frais, divers utilité et maints petits objets C. f. 198 — 26 ph.	157, 2
	Notre provision pour la négociation de l'argent pour nos soins à l'examen pour veiller sur le tout 1 ph. de la somme taxée qui est C. f. 166.500 fait C. f. 1.665 — 26 ph.	1.321, 7
	Pour notre occupation et celle de nos commis tant en arrangement des effets pour la vente pour y apporter et produire les effets, comptons de la somme vendue qui est Bco 51.445,7	516
		Bco. f. 65.204, 3
Jun.	Au porteur Tschisch pour l'assurance des effets	575,11
	A l'actuaire	492
	Les frais de (?)	501,8
	Le loyer du magasin chez Matthai 9 mois à 80 frs, depuis le 22 septembre 1802 jusqu'au 22 juin 1803	720
		17.138
		26 ph. 1.359,15
		Bco m. f. 67.139,13
		Schramm, Kerstens et C ^{ie} .

XXVII

Monsieur Schramm au Ministre Reinhard.

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 17 juin 1803.

Montant de la vente des effets et valeur de ceux qui restent disponibles.

La vente à Eimbechschon Hauss a produit après y avoir déduit leurs frais conforme aux 2 comptes joints des deux courtiers Matfeld et Brandt	Bco	32.001, 6
		18.286, 5
Celle de l'actuaire Korster qui a le droit exclusif des ventes des habillements		757,12
Encore inventu : 1 grand tapis, 1 moyen, 9 petits sur lesquels nous n'avons pas pu obtenir un prix acceptable et		

dont nous attendons les ordres de votre Excellence pour en fixer quelque chose, nous les cottisons	400
Encore 141 Lt argent doré qui font le pied d'une des deux figures en or estimé 29 Crt fait 255 f. 9 à 29 ph.	203,13
	<hr/>
Beo m. f.	51.648, 4
Schramm, Kersten et C ^{ie} ,	

XXVIII

Monsieur Schramm au Ministre Reinhard.
(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 22 juin 1803.

Le montant de la somme dont M^r Schramm doit être remboursé.

Le compte des avances payés, intérêts, frais loyer, provision au prêteur — remis à S. E. Monsieur le Ministre Reinhard se monte à	m. Beo	67.139 Frs 13
Le net produit de la vente y compris les tapis dont les significations détaillées sont chez M. Reinhard fait	51.445 Frs	7
Reste à payer	B. Frs	15.694 Frs 6
Pour M ^r Teulon pour assister à l'examen et diverses autres opérations qu'il a eu pour la vente	300 Frs	
		<hr/>
		15.994 Frs 6
Par contre nous rendons la figure de Saint Lambert estimée avec les pierreries		10.712 Frs
Deux calices d'or remis déjà à M ^r Olivier et deux figures en or fin estimé à raison de 24 Frs le loth		8.190 Frs
On a déjà offert 25 Frs et peut-être on en obtiendra 27,28 Frs, après une preuve plus exacte de la valeur de l'or.		
Le piédestal d'une des susdites figures d'argent doré 141 loth offert 29 Frs font		2.559 Frs
45 cavellins avec divers ornements richement brodés et du linge.		

XXIX

Compte de la vente des perles et des pierreries.
(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 12 juin 1803.

Dans la longue énumération nous relevons 409 lots de perles contenant chacun de 100 à 200 perles. 459 perles rondes, 25 perles d'Ecosse, 196 diamants ainsi que des pierres de différentes couleurs.

1 brillant 13 16 évalué à		34 Frs	
1 rosette 1 3 4		111	
32 Rosen	5 1/2 à 41 f. Kar.	225,8	
32 Rosen	8 3 8 à 27 f. »	226,2	
14 Rosen	2 à 18 f. »	36	
105 ps div.	7 à 19 f. »	133	
11 pt pierres	1 3 4 à 18 f. »	31,8	
Plusieurs pierres en div. coul.		31	
3 pts pièces		9,8	
2 ps en pierres pour médaillon		388	
2 croix avec diamants		8	
La vente a réalisé	Banco Frs		34.387,14
Frais de vente 6 %			2.063, 4
			<hr/>
			32.324,10
Pour prompt paiement 1 %			323, 4
			<hr/>
Produit net	Bco. Frs.		32.001, 6

XXX

Compte de la vente des habillements, ornements d'église, etc.

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 12 juin 1803.

Dans l'énumération des différents articles nous relevons : 6 nappes d'autel, 23 devant d'autel, 69 aubes avec dentelles, 13 surplis, 64 dalmatiques et tuniques, 40 chasubles, 69 chapes, 5 huméraux, 1 dais, 87 rideaux, 54 morceaux divers, 3 tapis, 30 coussins, les bois d'un baldaquin et les cordons en or ainsi que 7 pièces de tapisserie de haute lisse. La plus petite mesure : L. 7 m. 20 × H. 5 m. 40 et la plus grande : 15 m. 60 × 7 m. 20.

La vente a produit	25.152 m. 7
Frais de vente 6 %	1.509 m. 93
	<hr/>
	23.642 m. 14
Pour prompt paiement 1 %	236 m. 7
	<hr/>
	23.406 m. 7 mares courant
Soit en mares Banco ou francs :	18.236,50.

XXXI

Monsieur Schramm au Ministre Reinhard.

(Copie par Reinhard aux Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, messidor an XI (juin 1803).

Votre Excellence,

J'ai l'honneur de vous remettre ci-joint le décompte de la vente que vous m'avez confiée. J'ose me flatter quand vous l'aurez mûrement examiné vous serez satisfait de mes opérations.

Je suis bien loin d'y chercher quelque mérite, car je sais que je n'ai fait que mon devoir, mais j'ose soutenir et prouver que personne n'aurait pu faire mieux pour les commettans et que par mon industrie et les mesures que j'ai prises, j'en ai tiré probablement un plus grand produit que tous autres. J'ai fait faire l'estimation en règle de manière que au-dessus de la taxation, les frais de la vente qui ne sont pas petits sont à couverts et les 45 cavelings avec de beaux habillements et du linge que vous m'avez ordonné de ne pas exposer en vente, n'y ont point été compris et sont au-dessus du marché. Les évaluations iront de 4 à 5,000 m. c. qui font donc le surplus de l'estimation et j'en attendrai votre disposition.

Si d'abord, j'aurais fait faire la taxation inférieurement et que le Gouvernement aurait ordonné de renvoyer les objets les plus précieux, en France, comme j'avais conseillé, je m'aurais attiré le reproche fondé d'en avoir voulu profiter et m'en saisir peut-être au-dessus de leur valeur ce qui est tout à fait contre mon principe.

Les perles ont été bien loin d'avoir la valeur qu'on en attendait, c'était qu'on appelle des luths perles qui ne se vendent qu'au poids et ne servent que pour les broderies. Ils étaient presque tous inégaux, jaunâtre, et la majeure partie très petites, preuve que nos joailliers n'en ont presque rien acheté ayant vu que l'offre surpassait leur valeur. Quelques Juifs et étrangers les ont poussées qui erient à présent de s'y avoir brûlé les doigts. Ils ont voulu les remettre de rechef dans une nouvelle vente, mais même pour le prix comptant ils n'ont pas pu s'en débarrasser. Je joins ici à ce sujet le témoignage de personnes connues et experts.

Quant à la majorité des effets en broderies acheté par les Juifs en spéculation, dont même plusieurs aussi, une partie des galons ont été faux, en effets se trouvent encore en partie chez Jonas un Juif comme pour être revendus par les anciens pour le soulagement des personnes qui les ont achetés trop cher.

J'attendrai des ordres de votre Excellence si je dois vendre les effets d'or qui surpassent aussi les frais de taxation et quand vous y consentirez

je n'aurai qu'à réclamer pour solde que la somme à quoi St Lambert est estimé qui est, y compris les pierreries pour Mc. 10.712.

Et alors mon compte soldera et vous reviendra peut-être quelques centaines de mares suivant que l'or sera vendu. Il est estimé 24 me le loth je désire d'en obtenir 27. Vous disposerez de St Lambert comme il vous plaira.

J'ai marqué sur la notice quelques paiements qui ne sont pas encore faits, mais dont le montant est tout compris dans le décompte, si peut-être votre Excellence y aurait encore quelques observations à faire.

Si vous désirez d'autres explications, je serai toujours à vos ordres pour vous les donner.

Agréé l'assurance, etc. signé J. G. Schramm.

Le premier juillet je suis obligé de rembourser l'argent emprunté.

XXXII

Le Ministre Reinhard à Monsieur Schramm.

(Copie par Reinhard aux Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, 4 messidor an XI (23 juin 1803).

J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite au sujet de la vente des effets qui étaient déposés chez vous et je vous remercie des soins que vous avez bien voulu vous donner à cet égard. Je vois qu'il vous revient pour votre solde la somme de Mc. Banco 15.994 Frs 6. Les Citoyens Lachevardière et Olivier vous remettront cette somme sur le compte que vous présenterez et que je viserai.

Je vois aussi que vous avez encore en main la figure de Saint Lambert avec les pierreries à 10.712 Frs, deux calices d'or et deux figures d'or estimée à 8.190 Frs. Le piédestal en argent d'une des dites figures, estimé à 255 Frs. Enfin 45 cavellins d'ornement, d'habillement et de linge d'église dont je vous prie de me faire connaître le prix d'estimation.

L'intention du Premier Consul est que la figure de St Lambert soit rendu à l'Église de Liège. Vous remettrez les deux calices d'or au Citoyen Olivier. Vous garderez chez vous les deux figures d'or avec le piédestal en argent jusqu'à ce que le Gouvernement en ait disposé.

Enfin vous remettrez à M^r Petitjean les 45 cavellins pour les rendre à l'église de Liège, en le prévenant que quant à ses prétentions à une indemnité outre les 1.000 mc. ct. que je lui ai déjà fait payer, il doit s'adresser à Messieurs le Préfet et l'Evêque de Liège.

Je suis bien convaincu que non seulement ce n'est pas votre faute si le produit de la vente n'a pas été plus considérable, mais encore que c'est à vos soins qu'on doit le succès qu'elle a eu. Je ne saurais cependant

vous dissimuler que les frais de la vente qui montent à 7 % sans compter les dépenses pour l'estimation et pour le travail des ouvriers, me paraissent exorbitans et que pour justifier cette dépense aux yeux de mon Gouvernement, il est nécessaire que vous me fassiez passer une attestation portant que ces dépenses sont d'usage dans toutes les ventes publiques qui se font à Hambourg.

Signé : Reinhard.

XXXIII

*Le Ministre plénipotentiaire de la République française
près le Cercle de Basse-Saxe au Citoyen Portalis, conseiller d'Etat,
chargé de toutes les affaires concernant les Cultes.*

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg le 24 messidor an XI (13 juillet 1803).

Citoyen Conseiller d'Etat,

Les événements militaires et politiques dont j'avais à m'occuper depuis quelques temps m'avaient fait perdre de vue l'envoy que j'avais encore à vous faire de deux pièces relatives à la vente des effets de Liège ; j'ai l'honneur de vous les transmettre. Veuillez à présent par vos instructions définitives me mettre en état de terminer entièrement cette affaire.

M^r Schramm a été complètement remboursé par le Citoyen Olivier et les deux statues d'or se trouve entre mes mains à la disposition du Gouvernement.

J'ai l'honneur de vous saluer,

Reinhard.

XXXIV

L'Evêque de Liège au Conseiller d'Etat Portalis.

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 23 thermidor an XI (11 août 1803).

Monseigneur l'Evêque remercie le ministre Portalis qui lui annonce l'arrivée du buste de Saint Lambert. Le Préfet se prêtera avec grand plaisir à solemniser le retour de cette précieuse relique. Quant aux autres objets, il faut y renoncer, car le payement des dettes doit passer avant tout.

XXXV

*Rapport présenté au Gouvernement de la République
par le Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant
les Cultes.*

(Archives Nationales, Paris.)

Paris, le 1^{er} fructidor an XI (19 août 1803).

Citoyen Premier Consul,

Vous m'avez ordonné de vous présenter un projet d'arrêté ayant pour objet de disposer des trésors ayant appartenu à diverses églises du territoire de la République et qui se trouve actuellement en pays étranger ainsi qu'il suit.

Un tiers de la valeur sera affecté au département dans lequel l'église était située et employé sur la proposition du Préfet et sur le rapport du Ministre de l'Intérieur à réparer les maux causés par la guerre. Un tiers serait donné aux églises du diocèse et employé d'après l'indication de l'Evêque à réparer et à orner les édifices du culte. Un tiers serait donné en gratification aux ecclésiastiques du diocèse. Les reliques seraient restituées aux églises auxquelles elles ont appartenu. J'ai l'honneur de vous présenter les raisons qui s'opposent encore à ce que j'exécute vos ordres.

Les trésors de l'espèce en question recouvré jusqu'à présent sont : 1^o ceux découverts à Hambourg appartenant aux églises du diocèse de Liège ; 2^o ceux trouvés à Francfort ayant appartenu aux églises d'Aix-la-Chapelle, de Mayence, de Worms et de Spire ; 3^o enfin ceux qui avaient été déposé par C. Grosmyr, doyen de la Cathédrale de Liège à Hamm dans le Comté de la Mark, état du Roi de Prusse.

1^o Les objets déposés à Hambourg consistaient en diverses pièces d'argenterie et en différents vêtements riches et ornements brodés de perles. Le 2 ventôse vous arrêtâtes que les parties d'or et d'argent seraient mises à la disposition du Service de la Marine et dès lors il ne restait à faire revenir en France que les vêtements et ornements. La plupart de ces effets avaient été mis en gage et sur leur valeur Monseigneur l'Evêque de Liège avait emprunté des sommes dont il était le garant. Aux capitaux empruntés, il fallait ajouter les intérêts légaux, divers frais accessoires ainsi que ceux du loyer du magasin et en outre l'indemnité légitimement due au dit Petitjean qui avait donné le moyen de recouvrer le dépôt. Il n'y avait pas pour rembourser ces différentes sommes, d'autres moyens que la valeur des effets déposés qu'il fallait céder ou vendre jusqu'à dite concurrence, pour le surplus seulement être ramené en France.

En conséquence je prierai le Ministre plénipotentiaire de la République à Hambourg de vouloir bien faire estimer tous les effets et m'envoyer avec cette estimation l'état des sommes à payer.

L'estimation totale s'élève savoir :

Pour les objets d'or et d'argent à la somme de	71.713 Frs
Pour les vêtements et ornements à la somme de	94.854 Frs 12
	<hr/>
	166.567 Frs 12
L'état des sommes à payer s'élevait à	81.800 Frs
Il y avait l'indemnité dû à Petitjean pour 8 années évaluée à	18.960 Frs
Le loyer d'une année environ à 80 par mois faisant une somme de 960	<hr/>
Total de la somme à payer	100.760 Frs

Cette somme excédait donc de 3869 m. celle de l'estimation des vêtements et ornements dont la valeur devait être d'abord employée au remboursement puisque vous aviez attribué au Service de la Marine les effets d'or et d'argent qui pour leur part de contribution dans la somme à loyer n'ont concouru que pour la somme de 3.869 excédant la valeur des vêtements et ornements.

De tout cela Citoyen Premier Consul il résulte qu'il ne revient rien aux églises de Liège si ce n'est la statue de Saint Lambert pesant 35 kg. mais dont vous aviez ordonné la distraction de l'argenterie attribuées au Service de la Marine.

Ainsi l'arrêté dont vous m'avez ordonné de vous présenter le projet ne peut s'appliquer aux effets retrouvés à Hambourg.

2^o Quant à ceux retrouvés à Francfort ils sont réclamés par le margrave de Gusse d'Armstadt en exécution des articles 34 et 35 du plan d'indemnité. Vous m'avez autorisé le 28 prairial à traiter cette affaire avec le Ministre plénipotentiaire de ce Souverain et l'objet se trouvant encore en contestation ne peut être celui de l'arrêté demandé.

3^o Relativement aux effets déposés à Hamm, Comté de la Marck, c'est par Monsieur le Marquis de Lucchesim, ministre de la Cour de Berlin que le Gouvernement en a eu connaissance. Ce ministre par l'intermédiaire de celui des Relations extérieures m'a fait passer l'inventaire des effets contenu dans 8 caisses. Je l'ai fait traduire et j'ai reconnu qu'ils ne sont pas d'une grande valeur. Cependant pour remplir vos instructions je vais envoyer au Ministre de la République près la Cour de Berlin de l'expédier à l'adresse du Préfet de Liège et quand ils y seront rendus je les ferai estimer. J'aurai l'honneur alors de vous donner connaissance de cette estimation et de vous demander vos ordres ultérieurs.

Salut et respect.

Portalis.

XXXVI

Etat des effets provenant de l'Eglise de Liège, non vendus, qui en vertu du Gouvernement français doivent être renvoyés à Liège et mis à la disposition du Préfet du Département, afin que quelques caisses appartenant à des particuliers leur soient rendus et que les reliques et autres ornements religieux soient restitués avec le buste de saint Lambert à l'église cathédrale, le tout en conformité des instructions du Citoyen Portalis, conseiller d'Etat, chargé des affaires concernant les Cultes.

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 7 fructidor an XI (25 août 1803).

Le présent état dressé et inventorié par le Citoyen Teulon, secrétaire de la Légation française en Basse-Saxe et le Citoyen Petit Jean à qui les dits effets seront remis après décharge par lui donnée pour être conduits et expédiés à leur destination.

Savoir :

- 14 missels ou autres livres avec reliure en maroquin rouge,
 - 2 id. reliés en noir,
 - 4 id. garnis en argent,
 - 14 bréviaires,
 - 17 caisses renfermant les archives du ci-devant Conseil privé de Liège,
 - 2 caisses marquées nos 2 et 3 appartenant à M^r Chasteré, renfermant des papiers,
 - 2 caisses renfermant des ornements d'église et du linge,
 - 2 caisses de l'Administration des Orphelins,
 - 2 caisse id.
 - 2 caisses de l'Administration Jésuitique,
 - 1 coffre renfermant des coussins du vieux linge portant le n^o 22,
 - 1 coffre marqué n^o 7 contenant des registres et des papiers,
 - 1 id. avec des anniversaires,
 - 1 id. marqué L. A. B. contenant des registres et des papiers,
 - 1 id. contenant des papiers de la ci-devant Comtesse de Grumiers,
 - 1 grande caisse renfermant les archives de la Cathédrale,
 - 1 id. renfermant le corps de Saint Lambert,
 - 1 petit coffre contenant des papiers de la Comterie,
 - 1 grande caisse contenant d'anciens documents,
 - 2 grandes caisses contenant des reliques,
 - 1 petite caisse avec des registres,
le buste en argent de Saint Lambert.
- Fait et arrêté par nous sousignés le présent inventaire détaillé ci-dessus.

Le Citoyen Petit Jean déclarant se charger des dits effets et les prenant sous sa responsabilité pour en disposer conformément à ce qui est spécifié plus haut en les remettant entre les mains du Préfet du Département de l'Ourthe.

A Hambourg, le 7 fructidor l'an XI de la République française.

Il a été de plus ajouté au présent état et remis par suite au Citoyen Petit Jean qui s'en est chargé comme les objets ci-dessus spécifiés.

Savoir :

un piédestal en argent doré surmonté de deux figures en or représentant Philippe le Hardy et Saint Georges,

un casque en or,

quatre petites pièces dont trois guêtres aussi en or.

un coussin ajouté au piédestal id.,

un dragon,

une tourelle contenant une relique entre les mains de Saint Georges.

Fait à Hambourg, le 12 fructidor an XI.

Signé : Teulon, secrétaire de Légation,
J. G. Petitjean.

Pour copie : Reinhard.

XXXVII

*Le Conseiller d'Etat Portalis au Préfet du Département
de l'Ourthe.*

(Copie aux Archives de l'Evêché, Liège.)

Paris, le 18 fructidor an XI (5 septembre 1803).

Le Ministre plénipotentiaire de la République à Hambourg, Citoyen Préfet, m'apprend que les objets libres qui restent entre ses mains consistent :

1^o en livres, missels, reliques et papiers ;

2^o dans le buste de Saint Lambert ;

3^o en ornements, habillements, linges à l'usage de l'église ;

4^o en deux petites statues d'or avec piédestal d'argent.

Je l'ai prié d'expédier à votre adresse tous ces effets qui devront vous parvenir affranchis des droits de douane, le Ministre des Finances ayant donné des ordres à cet effet.

Mais comme j'ai reçu ceux du Gouvernement pour faire la répartition de ces objets ainsi que des sommes produites par la vente de ceux mis à la disposition du Service de la Marine et qu'il restituera ; j'ai l'honneur de vous prier d'attendre mes instructions pour vous désaisir des effets

qui arriveront et dont vous voudrez bien m'apprendre le retour en France.

Toutes sommes empruntées et les frais dont les effets retrouvés à Hambourg étaient responsables sont acquittés au Citoyen Petit-Jean et pour le paiement desquels, le Ministre pluinpotentiaire l'a renvoyé à se pourvoir par devant vous et Monseigneur l'Evêque, vous voudrez bien, Citoyen Préfet m'annoncer quels moyens il vous paraîtra possible d'employer pour satisfaire le Citoyen Petit Jean.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé : Portalis.

Pour copie conforme :
le Secrétaire général de la Préfecture,
Gaillard.

XXXVIII

*Le Ministre de la Marine et des Colonies au Conseiller d'Etat
chargé de toutes les affaires concernant les Cultes.*

(Archives Nationales, Paris.)

Paris, le 26 fructidor an XI (13 septembre 1803).

Vous m'invitez par votre lettre du 18 de ce mois, Citoyen à vous faire connaître le montant du prix de la vente faite à Hambourg de la partie des effets d'argenterie appartenant aux diocésains de l'Evêché de Liège et mise à la disposition de la Marine par arrêté du Gouvernement du 2 ventôse dernier.

Il résulte Citoyen d'une lettre du Citoyen Ollivier, agent du Gouvernement français à Hambourg en date du 20 thermidor, que le produit de cette vente s'est élevé à 47.693 Mares 4 Schelings qui ont été versé le 2 août 1803 correspondant au 14 thermidor an XI au compte de S. M. le Roy de Prusse en déduction de ce qui lui est dû par la Marine pour fourniture du bois de construction. Cette somme convertie en argent de France à raison de 188 F. les 100 mares suivant le cours du dit jour, 14 thermidor, représente celle de 89.663 F. 31 centimes dont l'Administration de Prusse vient d'être débitée au bureau des fonds de mon Ministère.

J'ai fait part au Ministre du Trésor public de ces détails pour lui faciliter les moyens de régulariser cette comptabilité particulière.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Decrès.

XXXIX

Le Préfet à Monsieur l'Evêque de Liège.

(Archives de l'Evêché, Liège.)

Liège, le 26 fructidor an XI (13 septembre 1803).

Le ministre Reinhard, par une lettre en date du 15, lui annonce qu'il peut faire expédier pour Liège les objets qui lui restent. Il désire avoir des précisions quant au mode de transport, aux frais de magasinage et à la rétribution de Petitjean. Le Préfet transmet la lettre ainsi que celle de Portalis sur le même objet et demande l'avis de Monseigneur l'Evêque.

XL

Le Préfet au Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les Cultes.

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 14 vendémiaire an XII (7 octobre 1803).

Citoyen Conseiller d'Etat,

Par votre lettre du 18 du mois dernier vous m'annoncez l'expédition prochaine de ceux des effets recouvrés à Hambourg dont la vente n'a pas eu lieu et vous m'invitez à me concerter avec Monseigneur l'Evêque pour le paiement de 5.000 m. promis en indemnité au citoyen Petitjean.

J'ai de suite écrit à Monseigneur l'Evêque, je lui ai communiqué vos intentions. Il me répond qu'il ne sait pas comment il lui sera possible de contribuer au paiement des frais dus au Citoyen Petitjean, qu'il n'a aucun fond à la disposition que les revenus des biens qui restent aux fabriques ne suffit pas à beaucoup près pour les dépenses du culte. Il m'observe que les missels et bréviaires dont le nombre s'élève à plus de cinquante, d'après l'état que m'a transmis le Citoyen Reinhard, objet assez inutiles à ces églises, seront achetés par les frais de transport. Je n'ai de même, Citoyen Conseiller d'Etat, aucun fonds à ma disposition pour payer tous les frais d'encaissement, ceux de transport qui de Hambourg ici par terre seront probablement considérable que les 5.000 réclamé par Petitjean. Il eut été juste que les frais de garde et de magasinage fussent supporter par les objets précieux que l'on a vendu. Alors en vendant ici l'or et l'argent inutile au culte on aurait pu payer le transport dont les hospices auraient acquitté une partie parce qu'il y a des objets qui leur appartiennent.

Je vous prie Citoyen Conseiller d'Etat de peser mes observations et de vouloir bien les mettre sous les yeux du Gouvernement.

Je vous salue avec respect.

Desmousseaux.

XLI

*Le Ministre plénipotentiaire de la République française
près le Cercle de Basse-Saxe
au Citoyen Desmousseaux, préfet du Département de l'Ourthe.*
(Archives de l'Evêché, Liège.)

Hambourg, le 26 vendémiaire an XII (19 octobre 1803).

Dans cette longue lettre Reinhard rappelle l'engagement des objets, la confiscation de l'argenterie, la vente des autres effets. Il évalue les prétentions de Petitjean pour ses huit ans de garde à 5.000 m. ou 8.000 Frs ; il lui a remis tout ce qui n'était pas vendu et demande au Préfet d'autoriser Petitjean à se charger du transport. 30 caisses contenant les archives resteront à Hambourg en attendant une résolution définitive.

XLII

*Le Ministre de la Marine et des Colonies
au Citoyen Conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires
concernant le Culte.*

(Archives Nationales. Paris.)

Paris, le 2 brumaire an XII (25 octobre 1803).

Le ministre Portalis a demandé la restitution des 89.663 Frs 13 provenant de l'argenterie, ordonnée par le Premier Consul. Cette somme a été employée au Service de la Marine ; le remboursement ne pourra s'opérer qu'à mesure où le Gouvernement mettra des fonds à sa disposition.

XLIII

*Le Ministre plénipotentiaire de la République française
près le Cercle de Basse-Saxe au Citoyen Portalis conseiller d'Etat,
chargé de toutes les affaires concernant les Cultes.*

(Archives Nationales, Paris.)

Hambourg, le 8 brumaire an XII (31 octobre 1803).

Reinhard rappelle l'estimation des effets destinés à servir de gage à la réclamation de Petitjean. L'inventaire des objets restitués à Liège et remis à Petitjean est joint à la lettre. Par ce même courrier, le ministre

annonce qu'il s'est fait rendre par le Chargé d'affaires d'Autriche un dépôt d'effets appartenant à l'église d'Ostende et qu'il a remis ce dépôt au Citoyen Blacke, maire de la ville d'Ostence, actuellement à Hambourg.

NLIV

*Le Ministre de la Marine et des Colonies au Citoyen Portalis,
conseiller d'Etat, chargé des affaires concernant les Cultes.*

(Archives Nationales, Paris.)

Paris, le 17 brumaire an XII (9 novembre 1803).

Il donne avis que parmi les objets d'argenterie mis à sa disposition se trouvaient « deux statues en or représentant des Empereurs » ; le ministre Reinhard les a réservées. Quelle est la décision à prendre ? En note, Portalis répond qu'il a déjà donné ordre d'expédier ces objets à l'adresse du Préfet de l'Ourthe.

NLV

L'Evêque de Liège au Conseiller d'Etat Portalis.

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 23 frimaire an XII (15 décembre 1803).

Monseigneur l'Evêque annonce l'arrivée de Petitjean. Malgré le passe-port et la promesse du Premier Consul, on lui a fait payer 92 Frs 41 à la douane, bureau de Neufs. Il réclame la restitution de cette somme. Les indemnités de Petitjean et les frais de transport sont considérables ; il ne sait comment les payer et demande un secours. Il joint à cette lettre la copie du passe-port et la note des frais de douane.

NLVI

*Notes des caisses remises à Monseigneur l'Evêque de Liège
par J. G. Petitjean.*

(Archives de l'Evêché, Liège.)

Liège, le 14 décembre 1803.

N^o 1 une grande caisse contient le tombeau renfermant le corps de Saint Lambert.

2 et 3, contiennent : linges, ornements, missels, une boete avec un reliquaïre.

6, linges et ornements simples ; cette caisse est restée à Hambourg avec les autres caisses des archives de la Cathédrale, du Conseil privé et autres particuliers.

16, contient des reliques et livres, etc.

22, renferme le buste de Saint Lambert avec des coussins et quelques vieux linges.

Item, une malle appartenante à J. Petitjean, renfermant deux figures en or, représentant l'une celle de Saint Georges, l'autre celle de Philippe Le Hardy avec un missel, et un livre aux Evangiles, garnis en argents.

XLVII

Le Préfet au Citoyen Maréchal, commissaire de police.

(Archives de l'Etat, Liége.)

Liége, le 28 frimaire an XII (20 décembre 1803).

Le Préfet demande que l'on fasse le recensement des objets arrivés chez Monseigneur l'Evêque et la reconnaissance de la remise qui lui a été faite.

XLVIII

Le commissaire de police H. Maréchal à Monsieur l'Evêque de Liége.

(Archives de l'Evêché, Liége.)

Liége, le 17 germinal an 12 (7 avril 1804).

Le Commissaire transmet la copie de l'inventaire ; il en profite pour recommander le brave vieillard Gailick, curé de Crenvik.

Aujourd'hui seize germinal, an douze : Moi Henri Maréchal, commissaire de police à Liége, ensuite de l'avis me donné par le Citoyen Jean Gilles Petitjean, que la caisse attendue de Hambourg était arrivée ; me suis transporté aujourd'hui à l'Evêché pour dresser inventaire des objets que la dite caisse renferme et la nous y avons trouvé les Citoyens Jean Gilles Petitjean et Jean Antoine Lainé faisant pour Monsieur l'Evêque et avons en leur présence reconnu que la couverture de cette caisse était ouverte ; le dit Petitjean nous a déclaré qu'elle avait été visitée à l'entrée du territoire de la République ; qu'il pouvait en faire conster par des pièces qui sont en sa puissance ; la dite caisse expédiée et arrivée de

Hambourg par Rouliers, nous avons trouvé qu'elle contenait les objets suivants :

Caisse marquée n° 16 :

Quatre gros missels reliés en maroquin de différentes couleurs et dont les garnitures en argent ont été enlevées.

Sept autres missels plus petits reliés aussi en maroquin de différentes couleurs.

Neuf petits missels dit de requiem reliés en noir.

Une caisse en bois, grande d'environ un mètre, renfermant une autre en fer blanc un peu moins grande, avec l'inscription latine suivante : *Sanctus Theodardus*.

Une autre caisse, aussi en bois, en forme de coffre, de la même grandeur que la première, renfermant une petite caisse en bois, fisselée et cachetée, grande d'environ un demi mètre et haute d'un quart de mètre portant en latin l'inscription suivante : *Reliques de Saint Lambert et plusieurs martyrs*.

De tout quoi nous avons dressé le présent inventaire que les dits Citoyens Petitjean et Lainé ont signé avec nous.

Signés : Jean Antoine Lainé, Jean Gilles Petitjean et H. Maréchal, commissaire.

Pour copie conforme,
H. Maréchal.

XLIX

Le Préfet au Conseiller d'Etat chargé des affaires des Cultes.

(Archives Nationales, Paris.)

Liège, le 5 floréal an XII (21 avril 1804).

Les 27 caisses contenant les archives de la Cathédrale, des Etats et de la Chambre des Comptes sont arrivées à Liège ; 2 caisses contenant des ornements d'églises ont été retenues au bureau d'Obercassel. Le Préfet demande qu'il ne soit exigé aucun droit pas plus que sur les 56 autres caisses qui sont à Magdebourg.

L

Rapport à Sa Majesté l'Empereur par le Ministre des Cultes.

(Archives Nationales, Paris.)

Paris, le 25 vendémiaire an XIII (16 novembre 1804).

Le Ministre rappelle l'arrêté du 2 ventôse an XI qui disposait de l'argenterie au profit de la Marine. Le 24 thermidor an XI, l'Empereur a

ordonné la restitution de la somme, 89.663 Frs 31, mais le Service de la Marine n'a pas effectué le remboursement. Il demande à l'Empereur d'ordonner les mesures qu'il jugera convenables.

LI

Monseigneur l'Evêque de Liège à S. E. le Ministre de la Guerre.

(Archives de l'Etat, Liège.)

Liège, le 5 novembre 1807.

L'Evêque a des prétentions reconnues par le Gouvernement sur le compte de la Marine. D'après Petitjean cette somme serait de 136.548 Frs. Il espère que l'Empereur agréera sa demande « de prendre sur cette somme celle qu'il jugera équitable pour les frais d'établissement aux Dominicains »...

LII

Déclaration de MM. H. J. Gerardy et J. H. Thonnet.

(Archives de l'Evêché, Liège.)

Liège, le 16 novembre 1807.

Par devant Dieudonné Jean Nicolas Joseph Dejardin, notaire établi pour le ressort de la Cour d'appel séante à Liège chef-lieu du Département de l'Ourte y demeurant derrière l'hôtel de la Mairie n° 1002 et en présence des témoins ci-après nommés.

Sont comparus M. Henri Joseph Gerardy, ex-chanoine impérial de la ci-devant Cathédrale de Liège et Jacques Henri Antoine Thonnet ex-bénéficiaire de la même Cathédrale, demeurant tous deux à Liège.

Lesquels après avoir promis de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité, ont déclaré qu'ayant accompagné par commission de l'ancien Chapitre Cathédrale, les effets de cette Cathédrale transportés à Hambourg, il est de leur intime connaissance, que parmi ces effets il existait deux calices d'or, dont l'un servait au grand Doyen l'autre au Suffragant ; mais tous deux appartenant à la trésorerie de l'ancienne Cathédrale, qu'ils ne sachent pas que parmi les effets délivrés à Hambourg aux commissaires français, ces deux calices ayent été compris, qu'au contraire ils ont entendu dire qu'ils n'ont été ni délivrés au Gouvernement français ni rendus à la nouvelle Cathédrale de Liège.

Dont acte pour lequel reproduire et signifier par tout où besoin fera tous porteurs sont constitués.

Fait et passé à la Compterie de la Cathédrale de Liège, sise derrière

Saint-Paul à Liège, le seize novembre mil huit cent sept, en présence de M. Guillaume Joseph Lucion, et Gaspard André Hubens, demeurant tous deux à Liège, témoins requis et ont signé après lecture avec les comparus et moi notaire à la minute.

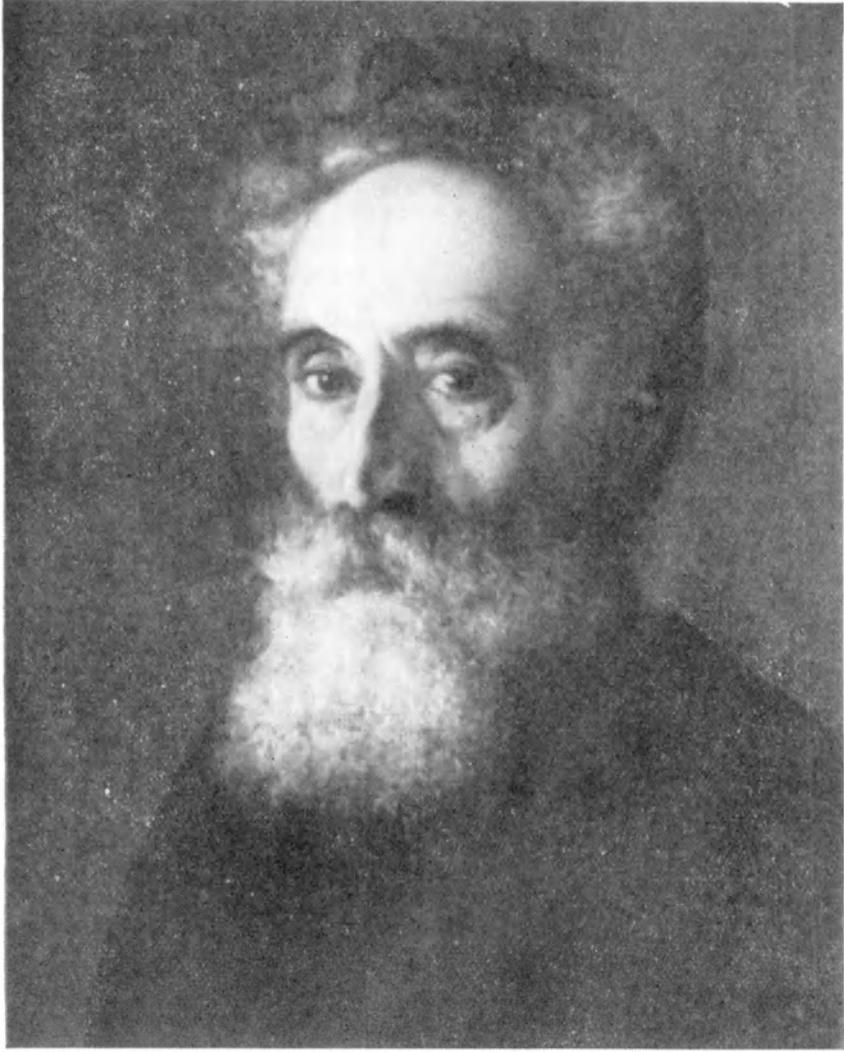
Enregistré à Liège, le seize novembre mil huit cent sept, F^o 24 V^o.
Reçu un franc dix centimes compris / Signé / Renart.

Pour expédition conforme,
D. J. N. J. Dejardin, notaire.

Nous Président et Greffier du Tribunal civil de première instance, séant à Liège chef-lieu du Département de l'Ourte, attestons véritable la signature ci-dessus de M^r D. J. N. J. Dejardin, notaire en cette ville.

Liège, le dix-huit novembre mil huit cent sept.

L. Bouhy, juge.
Th. Chefeaux, greffier.



MARCEL DE PUYDT

MARCEL DE PUYDT

1855-1940

(Notice biographique)

Marcel De Puydt dont, en séance mensuelle du 29 décembre dernier, on célébrait le soixantième anniversaire de l'entrée à l'Institut archéologique liégeois, est décédé moins d'un mois après !

La manifestation de déférente sympathie et de reconnaissance que lui avait faite notre Société aura été une de ses dernières joies !

Marcel De Puydt, né à Anvers le 20 février 1855, y décédé le 22 janvier 1840, était fils de Pierre De Puydt, fonctionnaire de l'Etat, homme instruit autant que modeste qui sut inspirer à ses enfants, avec l'amour de la patrie, un vif attrait pour tout ce qui se rattachait aux choses de la nature, par suite éveiller en eux le désir de s'instruire.

Jean Ambroise De Puydt, aïeul de Marcel De Puydt, parlant des origines de sa famille disait : « Ma famille n'est pas distinguée par ses richesses, mais par la conduite et l'extrême probité » (1).

Ce culte de l'honneur, cet esprit de modération, cette modestie que possédait à un si haut degré Marcel De Puydt, étaient donc, chez lui, des qualités morales ataviques.

Marcel De Puydt fit ses études à Namur, à l'École moyenne, à l'Athénée royal, puis au Collège des Jésuites (philosophie) ; l'Université de Liège lui conféra les diplômes de docteur en droit, de candidat notaire et de docteur en sciences politiques et administratives.

(1) Voir *Biographie de Jean Ambroise De Puydt, nommé gouverneur de la province de Hainaut, par arrêté du Gouvernement provisoire du 20 septembre 1830, dans Mémoires de la Société des Sciences et des Lettres du Hainaut, tome VIII.*

En 1880, entré au service de la ville de Liège, en qualité de « directeur du Contentieux », il rendit dans ces fonctions d'éminents services, surtout pendant les années de guerre 1914-1918, ce qui lui valut du Gouvernement français la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

En 1920, pour motif de santé, il dut, bien à regret, abandonner ces fonctions qu'il remplissait avec d'autant plus de cœur qu'elles lui permettaient de travailler utilement à la cause des musées de la Ville et de l'Institut archéologique liégeois.

Mis à la retraite et ayant dû, pour des raisons de famille, quitter Liège pour habiter Anvers, il ne cessa pas, pour cela, de s'intéresser aux travaux de notre Société.

Comme par le passé, il fit encore de nombreux dons à notre Musée et, en qualité de membre du « Conseil de l'Institut », d'avocat ou d'ancien « directeur du Contentieux de la Ville », il donna à notre Commission administrative maints avis archéologiques utiles et maintes consultations juridiques précieuses.

Rappelons que, grâce à une heureuse coïncidence, Marcel De Puydt, par ses fonctions de directeur du Contentieux de la Ville fut appelé à s'occuper de toutes les questions importantes intéressant à la fois la ville de Liège et le Musée archéologique liégeois. A ce sujet, sans parler du transfert des collections du Musée, des combles du Palais provincial à la Maison Curtius et des aménagements qui, à cette occasion, durent être faits à celle-ci, citons, entre autres, les legs Bronckart-Grandjean, les donations de Mercy-Argenteau, comte de Pimodan, de la comtesse de Borchgrave d'Altena douairière du baron Camille de Tornaco, du baron François de Tornaco et de Mademoiselle Sophie Moxhon.

N'oublions pas non plus les heureuses solutions intervenues au sujet des tapisseries de l'ancien presbytère de l'église Saint-Antoine, de la chaire à prêcher de l'église Saint-Jacques et de l'évangélaire de Notger.

Au point de vue préhistorique, rappelons l'entrée au Musée des collections Tihon, Davin-Rigot, Gaillard, Destinez, de Soer de Solière, de Mélotte de Soer et la magnifique collection Georges Cumont.

Marcel De Puydt, archéologue aussi consciencieux que savant

et modeste, eut toujours avec ses collègues de l'Institut archéologique liégeois les rapports les plus cordiaux. Il possédait toute leur confiance : aussi lut-il plusieurs fois appelé à remplir les diverses fonctions de conservateur-adjoint, de secrétaire et de conseiller : deux fois il fut nommé président. Le 27 décembre 1929, l'Institut, en reconnaissance des nombreux services que Marcel De Puydt lui avait rendus, le proclamait à l'unanimité membre d'honneur.

Marcel De Puydt, tout en s'intéressant aux différentes branches de l'archéologie, s'était spécialisé dans l'étude de la pré-histoire.

Celle-ci, au moment où il commença à s'y adonner, avait déjà fait de grands progrès depuis l'époque héroïque où Boucher de Perthes, après bien des débats et controverses scientifiques, des polémiques de presse, etc., avait enfin réussi à faire admettre par la majorité des géologues français et étrangers, l'existence de l'homme à l'époque quaternaire ; mais cette science était loin encore d'avoir acquis les connaissances que nous possédons aujourd'hui sur les anciennes races humaines, leurs industries, leurs mœurs, leur art, etc.

Il était réservé à Marcel De Puydt de contribuer pour une bonne part aux progrès à réaliser.

Comment Marcel De Puydt, à peine adolescent, prit-il goût aux études préhistoriques ?

C'est ce qu'il va nous apprendre lui-même (1) :

« Des savants, étrangers surtout, ont souvent tenu à connaître les origines de ma collection et la raison d'être de mon attachement passionné à l'étude de la préhistoire.

» Cette question ne m'a jamais embarrassé, mais la réponse à y faire exige des explications d'ordre assez intime.

» C'est à Jules Borgnet, l'historien namurois, et à l'étroite amitié qui m'unissait à son fils Godefroid que je suis redevable du privilège rare d'avoir été, de si bonne heure, initié aux classements des collections du Musée de Namur et mis

(1) Extrait d'une lettre qu'il écrivait, il y a une trentaine d'années, à son élève et ami, Jean Servais.

» à même d'apprécier le zèle désintéressé des fondateurs ou
» administrateurs de la Société archéologique de cette ville.

» Entendre les conversations pleines d'attraits des Borgnet,
» Bequet, Cajot, Limelette, Montigny, Eloin, de Radiguès et
» autres, constituait le meilleur des enseignements pratiques,
» puisque ces archéologues, préhistoriens et savants, n'avaient
» qu'un seul but : instruire en faisant aimer la petite patrie
» namuroise.

» Parmi les souvenirs les plus marquants de ma jeunesse
» figurent deux relations aux visites à Namur et à Mons des
» membres du Congrès international d'Anthropologie et d'Ar-
» chéologie préhistorique (6^e session, Bruxelles, 1872).

» Ces réunions m'apparaissaient comme de grandes images
» d'un monde nouveau, imposant et aimable, mais trop scienti-
» fique pour être compris par des élèves d'athénée.

» Les échos des admirables découvertes d'Edouard Dupont
» nous émerveillaient, mes amis et moi ; nous étions fiers de
» nos propres trouvailles faites dans les déblais des fouilles
» de E. Dupont, spécialement aux abords des cavernes de la
» vallée du Samson. La vue de ces simples débris de silex re-
» cueillis avec des ossements excitait notre imagination.

» Notre émotion ne fut, toutefois, nulle part aussi poignante
» que lors d'une première et fructueuse excursion faite, sur les
» indications de Monsieur le géomètre Lemaire, de Moustier-
» sur-Sambre, dans une caverne à légendes, disait-il, au *trou*
» *des Nutons*, très connu dans la région, et propriété du comte
» A. de Beaufort.

» Cette grotte alors dénommée par nous *grotte du moulin Goyet*,
» sur l'Orneau, est celle qui, depuis, devait devenir célèbre
» sous le nom de *grotte de Spy*.

» Jusqu'à la mort de mon père, en 1879, suivie de l'installation
» de ma famille à Liège, toutes mes excursions eurent pour but
» de tâcher de découvrir des armes ou instruments en silex,
» dignes de figurer un jour dans les vitrines d'un musée.

» Déjà alors, une collection sans but scientifique m'appa-
» raissait comme chose vide ou incomplète et peu digne d'être
» encouragée ; aussi, pendant mes six années d'études uni-
» versitaires, la plus grande partie de mes loisirs fut-elle con-

» sacrée à la recherche de gisements des âges de la pierre, dont
» les produits, patiemment réunis, étaient méthodiquement
» classés.

» Lors de mon admission à l'Institut archéologique liégeois,
» le 28 décembre 1879, ma petite collection avait déjà été
» examinée par des personnalités dont les connaissances scienti-
» fiques ne manquaient pas de m'intimider, mais qui avaient
» déclaré avec bienveillance que les objets préhistoriques que
» j'avais réunis présentaient un réel intérêt. »

Depuis que de chemin parcouru par Marcel De Puydt en préhistoire !

En 1881, il découvre le riche gisement néolithique de Sainte-Gertrude (Limbourg hollandais).

« Dès son premier voyage en chemin de fer de Visé à Maestricht, il avait été vivement impressionné par le paysage qui se déroule entre Eysden et Gronsveld.

» En cette région, les collines boisées de Sainte-Gertrude et de Ryckholt bornent un horizon de plaines et, vers Eysden, forment un puissant éperon qui surgit brusquement dans la vallée de la Meuse.

» Frappé par les similitudes qu'offre le plateau de Sainte-Gertrude avec ceux d'Hastedon, de Marche-les-Dames et de Lairbois, dans la province de Namur, il résolut de l'explorer sans délai.

» Arrivé un dimanche matin à Eysden, il escalade la côte envahie par les ronces, le cœur battant d'émotion, car ses pieds heurtent partout des blocs bruts de silex mêlés à des débris incontestablement taillés par l'homme. En atteignant le sommet, il trouvait la terre promise !

» Trouver dans une région alors considérée comme dépourvue de vestiges préhistoriques une station néolithique comparable à celle de Spiennes constituait, pour un préhistorien, la réalisation d'un beau rêve et un événement archéologique d'une grande importance. Plus tard, Marcel De Puydt, en se glissant entre les taillis, arrivait au grand atelier néolithique et contemplait cet inoubliable spectacle d'un état de choses resté intact depuis plusieurs millénaires. Les néolithiques venaient, semblait-il, de quitter leur travail en abandonnant des amas consi-

dérables de déchets de la taille, de pièces brisées et d'instruments ébauchés » (1).

En 1885, avec la bienveillante autorisation de Monsieur le marquis de Beaufort (2), Marcel De Puydt et son ami Max Lohest entreprennent des fouilles méthodiques dans la terrasse de la grotte de Spy.

Ils y découvrent en quantité considérable des outils en silex, une série d'objets de parure, pointes de javelots, etc., en os ou en ivoire, puis, sous trois couches bien distinctes de dépôts non remaniés contenant chacune des restes de mammoth, deux squelettes humains dont les crânes, relativement complets, présentent tous les caractères de la race dite de Neanderthal.

Pour la première fois, des squelettes humains du type dit de Neanderthal étaient découverts dans des conditions de gisement indiscutables, associés à une faune caractéristique de la période paléolithique : mammoth, rhinocéros à narines cloisonnées, ours des cavernes, etc. Aussi cette découverte eut-elle dans le monde des anthropologues un retentissement considérable (3).

En 1886, Marcel De Puydt et Max Lohest publient une liste d'environ 200 endroits situés aux alentours de Liège, Namur, etc., où ils ont recueilli des silex néolithiques (haches polies, pointes et flèches, grattoirs, perçoirs, lames et déchets de la taille).

De 1888 à 1907, Marcel De Puydt et son fidèle collaborateur Davin-Rigot explorent 125 emplacements d'habitations néolithiques répartis en onze agglomérations situées sur les territoires des communes de Latinne, Tourinne, Vieux-Walleffe, Omal, etc. (province de Liège).

En 1907 et 1908, Marcel De Puydt et J. Hamal-Nandrin entreprennent avec l'aide de Davin-Rigot, de Herman Davin, son fils, et de Jean Servais de nouvelles fouilles en Hesbaye ;

(1) JEAN SERVAIS et JOS. HAMAL NANDRIN, *Musée archéologique liégeois. Catalogue sommaire de la Section préhistorique* (Liège, G. Thône, impr.-édit., 1929).

(2) Alors comte de Beaufort.

(3) Les crânes et ossements humains connus sous les noms de Spy n° 1 et Spy n° 2, ont été étudiés et décrits par feu Julien Fraipont, l'éminent professeur de paléontologie à l'Université de Liège (voir, entre autres : *La race de Neanderthal ou de Canstadt, en Belgique* (*Archives de biologie*, tome VII, Gand, 1887, p. 585 à 757).

94 fonds d'habitations préhistoriques sont encore découverts : 58 à Jeneffe, 23 à Dommartin et 13 à Oudoumont (commune de Verlainne).

L'exploration de ces antiques vestiges d'habitations, connus aujourd'hui sous le nom de « Fonds de cabanes omaliens », a permis de pénétrer dans la vie intime des primitifs agriculteurs de la Hesbaye.

C'étaient très probablement des gens paisibles. Dans le sous-sol, aux endroits où s'élevaient jadis leurs cabanes ou huttes groupées en petits villages, on a retrouvé les restes de leur industrie. A signaler surtout des lames de faucilles en silex, des meules à bras, en roches diverses, pour broyer le grain et d'innombrables débris de poteries dont une bonne partie avaient été ornées, en creux, de dessins géométriques variés (pointillés, lignes droites, lignes courbes, formant chevrons, ondes, etc.) ou, mais beaucoup plus rarement, d'empreintes de tissus (étouffe ou vannerie).

C'est à Oudoumont que fut faite la sensationnelle découverte de grains néolithiques.

Le 8 septembre 1893, étudiant les confins du Pays de Herve au point de vue préhistorique, Marcel De Puydt découvre, sur le territoire de la commune de Fouron-Saint-Pierre, au lieu dit « Bois de Loë », la station robenhausienne de Rullen, une des plus importantes signalées jusqu'ici dans la province de Liège.

En 1912, Marcel De Puydt, avec ses disciples et amis Jos. Hamal-Nandrin et Jean Servais, publie le compte rendu de leurs recherches dans le gisement paléolithique de Liège-Sainte-Walburge (Briqueterie-sablère de la rue Jean de Wilde, carrière aujourd'hui disparue.)

L'exploration de ce gisement offrait, au point de vue géologique, un intérêt considérable : elle devait permettre de déterminer à quelle époque des temps quaternaires les limons hesbayens s'étaient déposés : aussi une excursion scientifique à laquelle participèrent nombre de savants géologues et préhistoriens étrangers fut-elle organisée à la carrière de la rue Jean de Wilde par Max Lohest, l'éminent professeur de géologie à l'Université de Liège.

Nous n'avons rappelé, jusqu'ici que les travaux les plus importants de Marcel De Puydt.

Nous passerons sous silence d'autres nombreuses recherches qu'il fit dans les provinces de Liège, de Limbourg, de Namur et de Hainaut. La liste de ses publications concernant le pré-historique, liste reproduite ci-après, donnera une idée de son infatigable activité (1).

Il a été dit plus haut que Marcel De Puydt devint membre de l'Institut archéologique liégeois, le 28 décembre 1879.

A cette époque, l'Institut archéologique liégeois n'attachait que fort peu d'importance à la préhistoire, considérant que l'étude de ce passé trop lointain où nos ancêtres vivaient à l'état sauvage ne pouvait rien apprendre de bien intéressant... et puis, aux âges de la pierre, l'écriture n'étant pas inventée, faute de textes, sur quoi s'appuyer pour reconstituer « l'histoire » de ces temps nébuleux ?

Il y a une soixantaine d'années, et même bien moins longtemps encore, la majorité des membres de l'Institut archéologique liégeois, et non les moins érudits, considéraient la préhistoire comme « la fille des songes » et les préhistoriens comme des gens plus ou moins « illuminés »,... des « pêcheurs de rayons de lune » ! Aussi le Musée archéologique liégeois, en 1879, ne possédait-il qu'un petit nombre d'armes et d'outils préhistoriques dont quelques-uns seulement présentaient une certaine valeur documentaire et étaient exposés sous la rubrique « antiquités celtiques ».

(1) Marcel De Puydt était membre de nombreuses sociétés archéologiques, préhistoriques et anthropologiques :

- L'Institut archéologique liégeois (membre d'honneur) ;
- La Société archéologique de Namur ;
- L'Académie royale d'Archéologie de Belgique ;
- Le Musée de la Vie Wallonne (membre correspondant) ;
- La Société royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire (Bruxelles) ;
- La Société d'Anthropologie de Paris (membre associé étranger) ;
- L'École d'Anthropologie de Paris (membre associé étranger) ;
- L'Institut international d'Anthropologie (Paris) ;
- La Société préhistorique française (Paris) ;
- La Société archéologique du Midi de la France (Toulouse) ;
- Associação dos Arqueologos Portugueses (Lisbonne) (membre correspondant) ;
- Præhistoria (Anvers) ;
- Les Chercheurs de la Wallonie.

Avec l'entrée de Marcel De Puydt à l'Institut archéologique, cet état de chose va se modifier.

Une notice-catalogue qu'il publia en 1888 montre le Musée en possession d'environ 300 objets de l'âge de la pierre ; une seconde notice, qu'il donne comme supplément à la première, en 1893, apprend que l'armoire n° 1 n'est plus la seule consacrée aux objets préhistoriques, mais que huit autres vitrines en renferment également.

A partir de cette dernière publication a commencé ce que, bien mélancoliquement, certains de nos collègues appelaient : « l'invasion des pierres » !

Si on était arrivé à une telle tolérance malgré les idées conservatrices de notre vieille société, c'est tout d'abord parce qu'une profonde sympathie régnait entre tous ses membres et, ensuite, parce que les travaux du VI^e Congrès de la Fédération archéologique et historique de Belgique, tenu à Liège en 1890, avait mis le préhistorique en honneur, grâce aux illustrations scientifiques réunies à cette occasion en notre ville.

Le préhistorique venait d'acquérir, en quelque sorte, droit de cité à l'Institut archéologique liégeois. Ajoutons aussi, comme me le disaient, voilà quarante ans, certains collègues que « si Marcel De Puydt encombrait de plus en plus le Musée de ses *cailloux*, d'autre part il lui apportait fréquemment d'autres objets plus intéressants et même précieux des époques belgo-romaine, franque, médiévale, etc. ».

Comment, alors, ne pas lui pardonner ce qu'on appelait son innocente manie?... Manie qu'il communiqua à ses élèves et collaborateurs Davin-Rigot et fils, Jos. Gaillard, Cyprien Galland, Jos. Hamal-Nandrin et Jean Servais.

C'est cette « innocente manie » de Marcel De Puydt qui fit qu'aujourd'hui le Musée archéologique liégeois possède une « Section préhistorique » des plus remarquables, des plus riches au point de vue local et qui fait l'admiration des spécialistes étrangers (1).

En 1914, cette section, créée par Marcel De Puydt, s'aug-

(1) Les collections « Davin-Rigot », « Jos. Gaillard », « Cyprien Galand », avec les séries données au Musée par Jos. Hamal-Nandrin et Jean Servais, sont exposées dans la Salle B de la Section préhistorique.

mentait de la belle collection réunie au cours de longues et patientes recherches par Georges Cumont et généreusement donnée par lui à la ville de Liège. En 1920, Marcel De Puydt, pour couronner l'œuvre scientifique qu'il avait entreprise dès sa jeunesse, dotait le Musée archéologique liégeois de ses admirables séries d'antiquités préhistoriques, fruit de cinquante années de labeur ininterrompu, cinquante années marquées par de glorieux jalons : la découverte des squelettes de Spy, des fonds de cabanes omaliens, des importantes stations néolithiques de Sainte-Gertrude, de Rullen, etc. (1).

L'Institut archéologique liégeois conservera de Marcel De Puydt qui fut, pendant soixante années, un de ses membres les plus dévoués et, successivement, conservateur-adjoint, secrétaire, deux fois président, puis conseiller et enfin membre d'honneur, un souvenir ému tout empreint d'affectueuse estime et de la plus profonde reconnaissance.

J. SERVAIS.

(1) La « Salle Marcel De Puydt » fut inaugurée le 28 juillet 1921, lors du Congrès tenu en notre ville par l'Institut international d'Anthropologie. Ce Congrès, parmi ses nombreux membres, comptait des préhistoriens de renommée mondiale qui, unanimement, déclarèrent que les « Collections Marcel De Puydt » avaient, comme documents servant à l'étude de la préhistoire et surtout au point de vue local, une valeur scientifique considérable.

BIBLIOGRAPHIE

ABRÉVIATIONS

- Ann. F. A. H. B.* : *Annales de la Fédération archéologique et historique de Belgique.*
Bull. I. A. L. : *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois.*
Bull. S. A. B. : *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.*
Mém. S. A. B. : *Mémoires de la Société d'Anthropologie de Bruxelles.*
Ann. S. A. N. : *Annales de la Société archéologique de Namur.*

1. — « La Station et l'Atelier préhistoriques de Sainte-Gertrude. (Extrait des *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, 3^e série, tome II. 1885, pp. 449 à 452 — 2 figures.)
2. — En collaboration avec MAX LOHEST : « Exploration de la grotte de Spy. Notice préliminaire » (8 pages). (Extrait des *Annales de la Société géologique de Belgique*, tome XIII, mémoires, 1886.)
3. — En collaboration avec MAX LOHEST : « L'homme contemporain du mammouth à Spy, province de Namur (Belgique). » : Crânes humains de la race de Neanderthal ; L'Industrie des hommes de cette race ; L'Industrie aux époques suivantes de l'âge du mammouth. 32 pages avec 10 planches hors texte. (Extrait des *Ann. F. A. H. B.* Mémoire présenté au Congrès de Namur, 1886.)
4. — En collaboration avec MAX LOHEST : « Notice sur des stations de l'âge de la pierre polie, et des découvertes d'objets de la même époque aux environs de Liège, Namur, etc. ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome V, 1886-1887, pp. 66 à 89 — 1 carte.)
5. — « Quelques constatations relatives à la Station néolithique de Sainte-Gertrude ». (Extrait des *Publications de la Société historique et archéologique dans le duché de Limbourg*, 1887 — 28 figures, 4 planches hors texte, 2 plans.)

6. — « Quelques observations sur les théories émises par M. Casimir Ubaghs ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome VI, 1887-1888, pp. 264 à 277.)
7. — « Notice sur des silex et ornements néolithiques trouvés aux environs de Solières (Ben-Ahin). (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome VI, 1887-1888, pp. 320 à 322 — 4 planches.)
8. — « Notice-catalogue sur les antiquités préhistoriques du Musée de Liège ». (Extrait du *Bull. I. A. L.*, tome XXI, 1888, pp. 81 à 126 — 7 planches.)
9. — « Fouilles exécutées dans une des stations préhistoriques de Tourinne (canton d'Avennes, province de Liège). Notice préliminaire ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome VII, 1888-1889, pp. 302 à 308 — 1 planche hors texte.)
10. — « Fouilles dans la Station préhistorique de Latinne, dite *Cité Davin*, exécutées en mars 1889 ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome VIII, 1889-1890, pp. 60 à 74 — 1 planche hors texte.)
11. — « Deux gisements de l'âge de la pierre à Reckheim (Limbourg belge) ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome VIII, 1889-1890, pp. 169 à 178 — 1 planche.)
12. — « Un nouveau village préhistorique en Hesbaye ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome IX, 1890-1891, pp. 18 à 33 — 1 planche hors texte.)
13. — « Quelques observations sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome X, 1891-1892, pp. 144 à 158 — 1 figure, 1 planche hors texte.)
14. — « Notice-catalogue sur les antiquités préhistoriques du Musée de Liège ». Premier supplément. (Extrait du *Bull. I. A. L.*, tome XXIII, 1893, pp. 401 à 421 — 8 figures, 1 planche hors texte.)
15. — « Sépulture néolithique à incinération à Neer-Haeren, et nouvelle station néolithique à Lanaeken, province de Limbourg (Belgique) ». (Extrait du *Bull. I. A. L.*, tome XXIII, 1894, pp. 457 à 460.)
16. — « Notes sur une partie de crâne humain trouvé dans le limon d'une grotte près de Pepinster. Quatre instruments

- néolithiques perforés. Des silex taillés paraissant quaternaires trouvés à Sainte-Gertrude. Un vase néolithique de Tourinne ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XIII. 1894-1895, pp. 18 à 28 — 5 figures.)
17. — En collaboration avec le Dr C. BAMPES : « Hache du type acheuléen trouvée à Curange, province de Limbourg (Belgique) ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XIII, 1894-1895, pp. 28 à 32 — 1 figure.)
18. — « Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye ». Compte rendu de fouilles exécutées par E. Davin-Rigot et M. De Puydt, en 1894 et 1895, dans les communes de Vieux-Waleffe et de Latinne. (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XIV, 1895-1896, pp. 300 à 322 — 22 figures.)
19. — « L'atelier néolithique de Rullen, commune de Fournon-Saint-Pierre (province de Liège) ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XIV, 1895-1896, pp. 71 à 81 — 4 figures, 1 planche hors texte.)
20. — « Note sur quatre instruments en pierre ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XV, 1896-1897, pp. 208 à 213 — 2 figures, 1 planche hors texte.)
21. — « Notes et constatations relatives à des gisements de silex taillés, découverts sur le territoire des communes de Haine-Saint-Pierre, Ressaix, Epinois, etc., canton de Binche, province de Hainaut. (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XVII, 1898-1899, pp. 98 à 122 — 23 figures, 5 planches hors texte.)
22. — « Au sujet de poignards de l'âge de la pierre et de quelques silex taillés trouvés à Epinois, canton de Binche ». (Extrait des *Mém. S. A. B.*, tome XIX, 1900-1901 — 16 pages, 4 planches hors texte.)
23. — « Quelques découvertes de silex taillés et observations au sujet de pièces présentées trouvées à Epinois, Engis, Genck, Eysden, Asch, etc. ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XIX, 1900 — 16 pages, 25 figures.)
24. — « Fonds de cabanes de la Hesbaye. Le village des Tombes ». Compte rendu de fouilles exécutées à Omal par E. Davin-Rigot et Marcel De Puydt, en 1900-1901. (Extrait des *Mém.*

- S. A. B.*, tome XXI, 1902 — 23 pages, 59 figures et 1 planche hors texte.)
25. — « Antiquités préhistoriques trouvées sur le territoire de la ville de Liège. Haches du type Acheuléen, de Visé et de Waremme ». (Extrait des *Mém. S. A. B.*, tome XXII, 1903-1904 — 9 pages, 6 figures.)
26. — « Note sur quelques découvertes d'objets préhistoriques. Lames du Grand-Pressigny, etc. ». (Extrait des *Mém. S. A. B.*, tome XXII, 1904 — 7 pages, 5 figures.)
27. — « Fonds de cabanes néolithiques de Niva et de Bassenge ». Compte rendu de fouilles exécutées par MM. Davin-Rigot et M. De Puydt, à Les Waleffes. (Extrait des *Mém. S. A. B.*, tome XXIII, 1904 — 25 pages, 18 figures et 5 planches hors texte.)
28. — « Survivances ethnographiques. Silex taillés recueillis au Val-Benoît, commune d'Ougrée ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XXIV, 1905, pp. LXXX à LXXXIII — 6 figures.)
29. — « Fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye. Agglomération de l'Épinette ». Compte rendu de fouilles exécutées avec MM. Davin-Rigot et Herman Davin dans la commune de Latinne. (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XXV, 1906, pp. LXIX à LXXVIII — 16 figures, 1 planche hors texte.)
30. — « Habitation de l'âge du bronze en Hesbaye ». Compte rendu de fouilles pratiquées en 1905, avec MM. Davin-Rigot et Herman Davin, à Lens-Saint-Servais. (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XXV, 1906, pp. LXXXII à XC — 9 figures, 1 planche hors texte.)
31. — « Hache acheuléenne d'Argenteau. Hache-marteau de Genck. Pièces ornementales ou symboliques. A propos d'un prétendu bâton de commandement ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XXVI, 1907, pp. LXXI à LXXVI — 8 figures.)
32. — « Emplacements d'habitations préhistoriques en Hesbaye ». Compte rendu de fouilles pratiquées avec MM. Davin-Rigot et Herman Davin au gisement du Vicinal. (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XXVI, 1907, pp. XLVII à LXX — 12 figures, 3 planches hors texte.)

33. — « Fonds de cabanes de la Hesbaye. Groupe du Grand-champ (commune de Les Waleffes) ». Compte rendu de fouilles exécutées en 1907 avec MM. Davin-Rigot et Herman Davin. (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XXVI, 1907, pp. CLXVIII à CLXXIX — 10 figures, 1 planche hors texte.)
34. — « Les emplacements d'habitations protohistoriques de la bruyère de Neer-Haeren (commune de Reckheim) ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XXVII, 1908, pp. CCLXXIII à CCLXXX 2 planches hors texte.)
35. — « Considérations générales sur les fonds de cabanes néolithiques de la Hesbaye, et observations sur les dernières découvertes de poteries au village préhistorique de Jeneffe ». (Extrait des *Ann. F. A. H. B.*, XXI^e session. Congrès de Liège, 1909, tome II, pp. 287 à 336 — 27 figures, 4 planches hors texte.)
36. — « Le fond de cabane néolithique découvert à Liège, sous la place Saint-Lambert ». (Extrait des *Ann. F. A. H. B.*, Congrès de Liège, 1909, tome II, pp. 31 à 49 — 12 figures, 1 planche hors texte.)
37. — *Musée archéologique liégeois. Section préhistorique. Petit guide.* — Liège, Bénard, édit., 1909 — 1 figure, 1 plan.
38. — « La Station néolithique de Sainte-Gertrude. Ateliers néolithiques de Sainte-Gertrude et de Ryckholt ». Notice avec 3 figures. (Extrait du *Bull. de l'I. A. L.*, tome XL, 1910, pp. 9 à 18 — 2 figures, 2 plans.)
39. — En collaboration avec J. HAMAL-NANDRIN et JEAN SERVAIS : « Fonds de cabanes de la Hesbaye. Jeneffe, Dommartin, Oudoumont ». Compte rendu de fouilles. (Extrait des *Mém. S. A. B.*, tome XXIX, 1910 — 58 pages, 10 figures, 9 planches hors texte, 4 plans.)
40. — En collaboration avec J. HAMAL-NANDRIN et JEAN SERVAIS : « Mélanges d'archéologie préhistorique ». (Extrait du *Bull. I. A. L.*, tome XLI, 1911, pp. 81 à 109 — 13 figures, 6 planches hors texte.)
41. — En collaboration avec R. R. SCHMIDT : « Diluvial-

chronologie und Palaethnologie Westeuropas ». (Extrait de *Zeitschrift für Ethnologie*, 1911, pp. 945 à 973.)

(La collaboration de Marcel De Puydt, demandée par le Dr. R. R. Schmidt n'a été que matérielle : il a fourni de nombreux renseignements et a dessiné les pièces de Spy reproduites dans la note de R. R. Schmidt.)

42. — En collaboration avec J. HAMAL-NANDRIN et JEAN SERVAIS : « Liège-paléolithique. Le gisement de Sainte-Walburge dans le limon hesbayen ». (Extrait du *Bull. I. A. L.*, 1912, pp. 139 à 215 — 88 figures, 6 planches hors texte.)
43. — « Atelier néolithique de Rullen et découvertes faites sur le territoire de Furon-Saint-Pierre (province de Liège) ». (Extrait du *Bull. I. A. L.*, tome XLIII, 1913, pp. 191 à 253 — 3 planches et 105 figures dans le texte.)
44. — « Communication de Messieurs Jean Chalon et Marcel De Puydt au sujet du Swastika de Spy ». (Extrait du *Bull. S. A. B.*, tome XXXIII, 1914 — 6 pages, 4 figures.)
45. — « Liège-paléolithique. Le gisement de Sainte-Walburge dans le limon hesbayen ». Note complémentaire. (*Bull. I. A. L.*, tome XLVII, 1922, pp. 1 à 13 — 15 figures, 1 plan.)
46. — En collaboration avec JEAN SERVAIS : « Contribution à l'étude du Condroz préhistorique dans la province de Liège ». (*Bull. I. A. L.*, tome XLVIII, 1923, pp. 1 à 62 — 128 figures.)
47. — En collaboration avec F. VERCHEVAL : « Archéologie préhistorique. Quelques constatations faites autour du village de Mesnil-Saint-Blaise (Namur) ». (Extrait des *Ann. S. A. N.*, tome XXXVII, 1925, pp. 83 à 113 — 1 carte et 67 figures dans le texte.)
48. — « Archéologie préhistorique. Quelques observations sur les découvertes faites à Haillot, Maffe, Bonsin, Rémont, Thy-le-Château et autres localités de la province de Namur ». (Extrait des *Ann. S. A. N.*, tome XXXVIII, 1928 — 16 pages, 33 figures dans le texte.)
49. — En collaboration avec F. VERCHEVAL : « Archéologie préhistorique. Nouvelles découvertes sur les territoires de Mesnil-Saint-Blaise et de quelques autres communes du

- canton de Beauraing (Namur) ». (Extrait des *Ann. S. A. N.*, tome XL, 1932 — 28 pages, 94 figures, 1 carte hors texte) (1).
50. — « Grotte de Spy. Souvenir du premier Congrès de Namur. Le marquis Albert de Beaufort et les fouilles de 1885 à 1886 ». (Extrait des *Ann. F. A. H. B.*, Congrès de Namur, 1938, pp. 147 à 152.)
51. — Les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Bruxelles* et les *Bulletins de l'Institut archéologique liégeois* contiennent encore d'autres courtes, mais assez nombreuses communications de Marcel De Puydt. Les unes se rapportent aux articles 1 à 48 ci-dessus, les autres à des découvertes archéologiques ou bien à des objets entrés dans les musées liégeois par suite de dons ou d'acquisition.

(1) Le produit des recherches faites à Mesnil-Saint-Blaise et autres communes du canton de Beauraing a été généreusement donné par Marcel De Puydt au Musée archéologique de Namur.

RAPPORT

SUR LES

TRAVAUX DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS
PENDANT L'ANNÉE 1939

Mesdames. Messieurs.

L'année 1939 marque une étape nouvelle dans la vie de notre Institut devenu maintenant nonagénaire.

On n'a pas l'habitude de célébrer un semblable anniversaire par des discours ni des fêtes : ceux-ci sont réservés à des anniversaires plus marquants. Qu'il me soit toutefois permis de saluer avec espoir et confiance la dernière décade qui va nous conduire au centenaire. Puisse cette décade, qui, hélas, commence sous le signe de la guerre, se poursuivre en une ère de prospérité, de progrès et de grandeur pour notre Institut.

Séances mensuelles. — Pendant l'année écoulée, l'Institut a tenu ses dix séances mensuelles ordinaires. Au programme de chacune d'elle a figuré une communication faite par l'un de nos membres.

A la séance de janvier, M. le professeur JOS. BRASSINNE nous parla de *Henri Van den Berch et le tombeau de l'Evêque Eracle à Saint-Martin*, tombeau qu'il put aisément reconstituer grâce aux dessins et textes de cet érudit liégeois du XVII^e siècle.

A celle de février, M. le professeur LÉON HALKIN nous retraça l'histoire d'une vieille congrégation liégeoise d'instruction et d'enseignement, celle des *Hiéronymites liégeois* ou *Frères de la vie commune*, dont le collège, dénommé « Gymnase Saint-Jérôme », connut une longue période de prospérité et de célébrité.

Au mois de mars, M. A. GEUBEL qui fouilla la *Villa belgo-romaine de Villers-le-Bouillet*, voulut bien nous mettre au cou-

rant du résultat de ses intéressantes recherches et nous fit revivre intensément et passionnément pas à pas le travail méthodique des fouilleurs.

En avril, M. le doyen FRÉSON, ce grand fureteur érudit doublé d'un fin humoriste, nous entretint des *Soldats de Villers-l'Evêque sous l'ancien régime*.

Au mois de mai, M. FR. PÉNY, dans une communication intitulée : *A propos de deux médailles. Tribut du Souvenir à Jean Varin de Liège*, fit revivre en termes choisis la vie et les travaux du grand médailleur liégeois et prouva qu'il ne pouvait plus y avoir de doute sur son origine liégeoise.

La séance de juin vit reparaître à notre tribune M. le professeur JOS. BRASSINNE qui, dans un remarquable exposé, nous fit admirer, dans tous ses moindres détails, *La Croix de Kemexhe*, ce joyaux d'orfèvrerie mosane.

En septembre, ce fut M^{me} CLAIRE LAMBRECHTS qui entretint l'assemblée d'un sujet qui fut hautement appréciée : *Contribution à l'étude de la verrerie liégeoise aux XVI^e et XVII^e siècles ; l'apport des fabricants de Venise et d'Altare*.

En octobre, M. G. BONHOMME étudia avec autant de minutie que de sens critique *Les événements militaires de la Révolution liégeoise*.

Au mois de novembre, ce fut M. BONIVER qui aborda un sujet neuf et pittoresque, en évoquant *Les anciens jardins liégeois*.

Enfin, à la séance de décembre, ce fut à nouveau M. le professeur BRASSINNE qui, sous le titre énigmatique : *Le tombeau dérobé. Histoire d'une substitution* nous entretint de la belle dalle funèbre du tombeau de l'évêque Reginard conservée aux Musées royaux du Cinquantenaire et nous apprit, grâce aux notes de Henri van den Berch, que cette dalle n'était autre que celle de l'abbé Gérard van der Stappen dont elle reproduit les traits sculptés par Fiacre et que son successeur, par un subterfuge peu édifiant, fit arranger pour en recouvrir le tombeau d'Eracle.

Causeries. — Les causeries dominicales d'hiver furent organisées comme les années précédentes et obtinrent le même constant succès. Elles eurent lieu en notre salle des séances du dimanche 8 janvier au dimanche 19 février.

En voici le programme :

Dimanche 8 janvier. M. le professeur JOS. BRASSINNE : *De Liège à Huy jadis* (avec projections).

Dimanche 15 janvier. M. le professeur HARSIN : *Frédéric II et le Pays de Liège*.

Dimanche 22 janvier. Comte JOS. DE BORCHGRAVE D'ALTENA : *Promenades archéologiques à Limbourg et à Eupen* (avec projections).

Dimanche 29 janvier. M. GUILL. HENNEN : *Aperçus sur l'activité des XXXII bons métiers de la Cité de Liège*.

Dimanche 5 février. M. l'avocat H. HEUSE : *Les Instituts de F. J. Sohet (1728-1811)*.

Dimanche 12 février. M. FL. PHOLIEN : *L'embellissement de l'antique place du Marché* (avec projections).

Enfin le dimanche 19 février M. JULES DUMONT : *La reconstruction de la Cité de Liège aux XVI^e et XVII^e siècles* (avec projections).

Ces causeries réunirent 902 auditeurs.

Leçons de vulgarisation. — Au cours du mois de mars, dix leçons de vulgarisation furent données en cette salle sous le patronage de l'Institut. Elles furent suivies par un nombre total d'auditeurs s'élevant à 383.

Je vous en rappelle le programme.

1. Jeudi 2. M. LÉON-E. HALKIN, chargé de cours à l'Université : *Philippe II, cet inconnu*.

2. Mardi 7. M. GEORGES LAPORT, président du Musée de Comblain-au-Pont : *La libération du territoire de l'ancien pays de Liège, 1794* (avec projections).

3. Jeudi 9. M. PIERRE LAFAGNE, homme de lettres : *Les « jolités » de Spa* (avec projections).

4. Mardi 14. M. MAURICE YANS, licencié en histoire : *Notre « Perron » et la « Croix de Bourgogne », symboles idéologiques et économiques*.

5. Jeudi 16. Comte JOSEPH DE BORCHGRAVE D'ALTENA, secré-

taire de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles : *La sculpture au XV^e siècle* (avec projections).

6. Mardi 21. M. F. KRAFT DE LA SAULX, ingénieur : *Les origines de la construction navale* (avec projections).

7. Jeudi 23. M. JULES DUMONT, ancien président de l'Institut archéologique liégeois, professeur honoraire d'histoire de l'architecture aux Ecoles des Beaux-Arts : *La sculpture grecque antique*, première leçon (avec projections).

8. Mardi 28. M. JEAN HUBAUX, professeur à l'Université : « *Leptis-Magna* » *la villa des Césars sémites* (avec projections).

9. Jeudi 30. M. JULES DUMONT : *La sculpture grecque antique*, deuxième leçon (avec projections).

Leur succès ne fut pas moindre que les années précédentes ; elles ont contribué largement avec les causeries dominicales à faire valoir toute l'activité scientifique de notre Institut, tout en lui attirant les vives sympathies du public liégeois.

Je remercie chaleureusement ici au nom de l'Institut tous les membres dévoués qui, bénévolement, se sont mis à sa disposition pour assurer le succès de ces causeries et leçons. Ils ont bien mérité de l'Institut. Qu'ils soient assurés de notre vive gratitude.

A l'infatigable président de notre Comité des Conférences, M. Fl. Pholien, revient une large part de ce succès ; il mérite une nouvelle citation à l'ordre du jour.

Publications. — Au cours de l'année 1939, le tome LXIII (63) de notre *Bulletin* fut distribué aux membres. Ce volume de 175 pages contient différentes études dont je signalerai les titres et les auteurs :

Au pays de Landen par M. ERNEST PITON.

La seigneurie d'Awans-Loncin près de Liège par L. DE JAER.

Une prévôté liégeoise en Hainaut par M. FR. PÉNY.

Le destin de la vallée de la Meuse au Moyen Age par M. FÉLIX ROUSSEAU.

L'Art mosan au Moyen Age par M. le professeur LAURENT.

La Meuse et nos relations commerciales avec la Hollande par M. YANS.

Le bassin mosan pendant la première moitié du XIX^e siècle
par M. ROBERT DEMOULIN.

Les divers rapports et la liste de nos membres clôture ce tome.

La *Chronique archéologique du Pays de Liège* a paru régulièrement, reflétant dans ses procès-verbaux des séances mensuelles la vie courante de l'Institut et renfermant quelques articles et inventaires signés par MM. A. Geubel, le D^r B. Wibin, Jos. Brassinne et Tilmont.

Parmi ces articles, deux seulement sont relatifs à l'inventaire archéologique de l'ancien Pays de Liège : *La Croix de Kemexhe* et *la Cafetière en argent au poinçon du prince-évêque Jean-Théodore de Barrière*. C'est à notre avis trop peu, si l'on songe que le but des fondateurs de la *Chronique* était principalement de propager ces inventaires.

Excursions. — Sur les six excursions projetées, quatre purent être organisées et obtinrent un succès mérité. Le 18 mai, Clermont, Eupen, Baelen, Limbourg et Herve reçurent la visite de l'Institut sous la conduite du comte J. de Borchgrave. Le 8 juin, par une belle journée, nous fîmes en Campine où, après avoir visité l'exposition de folklore de Zolder, nous avons été reçus au château de Hex par le comte et la comtesse d'Ansembourg d'une façon aussi charmante que chaleureuse. Le 3 août, le château de Warfusée, l'abbaye de Flône et la Paix-Dieu furent les buts des excursionnistes et, le 24 août enfin, c'était la Hesbaye et ses châteaux : Limont, Donceel, Haneffe, Horion et château de Lexhy qui nous recevaient.

Ces quatre excursions réunirent ensemble 152 membres.

Les deux dernières excursions restèrent à l'état de projet : la mobilisation vint tout arrêter.

Congrès. — L'Institut a participé l'an dernier au congrès que la Société française d'Archéologie a organisé à Bordeaux-Bayonne. Nos sympathiques conservateur-adjoint Jules Dumont et trésorier Pierre Laloux avaient bien voulu, comme les années précédentes, y représenter notre Société.

Fouilles. — Néant.

Musée. — Vous entendrez tout à l'heure le rapport de notre conservatrice qui vous énumérera les dons, achats, legs et autres accroissements de notre Musée, lesquels furent particulièrement nombreux cette année. Je tiens toutefois à signaler spécialement les généreux dons de M. Léon et de M^{lle} Jamar et de la Société des Amis des Musées de l'Institut archéologique liégeois, à la munificence de laquelle nous devons un des plus pur joyaux d'orfèvrerie mosane, la remarquable croix de procession de Kemexhe.

Le legs Delbruyère a d'autre part fait entrer dans nos collections une superbe cafetière en argent au poinçon de Jean-Théodore de Bavière. Au nom de l'Institut nous tenons une fois de plus à remercier chaleureusement ces bienfaiteurs auxquels nous exprimons toute notre reconnaissance.

Cette rubrique m'amène à vous parler de choses moins réjouissantes.

Dès fin août, nous avons été absorbés par une très grosse préoccupation : celle de la sécurité de nos collections en face des menaces de guerre, sécurité vis-à-vis des bombardements éventuels de la ville ; sécurité vis-à-vis d'un pillage à peu près certain en cas d'occupation ; l'expérience de 1914 ne doit pas nous laisser d'illusion sur ce point. Des mesures ont été prises d'accord avec l'autorité communale. Le Musée a été vidé de ses objets les plus précieux et de ses plus riches collections, qui ont pris le chemin de l'exil. Notre conservatrice, aidée de quelques membres de bonne volonté s'est mise courageusement à la besogne pour emballer les bijoux, l'argenterie, le médaillier, les tableaux. Nous adressons un chaleureux merci pour leurs bons offices en cette occasion à M^{me} Claire Lambrechts, à M. Nicolas François, à M. J. Dumont et à M^{lle} Lucie van Heule.

Membres. — La liste de nos membres pour l'année 1939 accuse : 43 membres effectifs,

35 membres correspondants,

et 436 membres associés.

soit au total une population de 514 membres contre 538 l'année précédente.

Quatorze nouveaux membres associés ont été élus.

M^{me} Claire Lambrechts a été nommée membre correspondant et M. le doyen Fréson élu membre effectif.

Nous eûmes à déplorer la mort de deux de nos membres effectifs, MM. G. Kleyer, ancien bourgmestre de Liège et le Dr Wibin, de deux membres correspondants, M. l'abbé Bastin et M. Jos. Dessart, et de quatre membres associés, M. le baron Houtart, le doyen de nos associés, MM. L. Dieudonné, Habets et Sengers.

A la séance de décembre, l'Institut eut le rare privilège de célébrer le 60^e anniversaire de l'entrée d'un de ses membres les plus illustres, Marcel De Puydt dont beaucoup des anciens parmi nous ont pu connaître la débordante activité et l'inaltérable dévouement. Hélas ! un mois après cette manifestation, la mort cruelle devait l'enlever à notre affection. Son souvenir restera indéfectiblement attaché à notre Institut.

Le Secrétaire.
JULES PIRLET.

RAPPORT
SUR LES MUSÉES CURTIUS ET D'ANSEMBOURG
PENDANT L'ANNÉE 1939

I. — MUSÉE ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS
(Maison Curtius)

I. Travaux d'aménagement et d'entretien. — Aucun travail important n'a été accompli pendant l'année en cours. Le crédit demandé à l'occasion de l'Exposition de l'eau pour rafraîchir les peintures de quelques salles dont les murs s'écaillent trop ostensiblement n'a pas été obtenu. Bien au contraire, un nouveau tour de vis a été donné aux compressions des dépenses. Il m'a donc été totalement impossible, cette année-ci encore, de songer à réaliser, dans une large mesure, un arrangement plus rationnel de nos collections. Comme on le verra à la rubrique III, celles-ci se sont accrues en 1939 de 669 pièces, dont trois de dimensions monumentales, tandis que l'espace dont nous disposons est resté obstinément le même, tout comme le nombre de nos vitrines. De plus, parmi celles-ci, plusieurs demanderaient à être renouvelées ; utilisées, faute de mieux, leur modèle désuet, leur variété quant à la forme nuisent considérablement à la présentation des objets, à l'harmonie de l'ensemble.

Afin d'essayer tout de même de mettre nos richesses mieux en valeur avec les moyens dont nous disposons, j'avais commencé à aérer quelques vitrines trop chargées des salles gothiques et de l'annexe, en regroupant certaines catégories d'objets, notamment les argenteries, les faïences de l'Est, d'Andenne, de Liège. De belles pièces de la collection Charlier avaient été retirées des réserves ; complétées par d'autres, offertes par M^{lle} L. Jamar, elles faisaient honneur à nos industries nationales. Ces dispositions m'avaient obligée à sacrifier momen-

tanément d'autres pièces, mises à leur tour en réserve, malgré leur intérêt : je comptais instaurer un système de roulement.

Mon programme a été interrompu par les événements calamiteux présents à toutes les mémoires. Dès le 25 août, les mesures de sauvegarde dictées par la prudence étaient entreprises pour mettre nos collections à l'abri. Je ne m'étendrai pas sur ce qui a été fait dans ce domaine, mais je tiens à remercier particulièrement ici tout le personnel du Musée pour le dévouement, la sagacité, le soin que chacun, selon ses moyens, a apporté au déménagement de nos œuvres d'art ou d'histoire, qui se comptent par milliers. Je remercie également M^{me} Lambrechts, MM. Dumont, François et Pirlet ainsi que ma sœur de leur aide si efficace, prodiguée non seulement à cette occasion, mais aussi au cours de l'année.

J'ai tenu cependant à ce que le Musée reste ouvert. Si la grande majorité des pièces de nos collections ont été mises à l'abri, si d'autres sont masquées aux yeux des visiteurs par des sacs de sable, certaines sont restées en place, faute de pouvoir les garer ; des céramiques en double, des grès de l'époque médiévale dont nous possédons une remarquable collection qu'étudie en ce moment M. N. François, ornent plusieurs vitrines, tandis que les deux momies avec leurs multiples sarcophages, les objets égyptiens qui n'étaient pas exposés sont descendus des combles pour former, au rez-de-chaussée, un ensemble non dénué d'intérêt. Si les événements le permettent, on pourrait envisager des expositions partielles.

Je ne crois pas empiéter sur le rapport du bibliothécaire en remerciant ici M^{me} Bouriez, M^{lle} Will et M. Henrotin. Nous leur devons le regroupement et la statistique des publications de l'Institut archéologique liégeois qui ont vu le jour en 1852, et la mise à l'abri de nos réserves statutaires. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

II. Fréquentation du Musée. -- Alors que nous nous félicitons du nombre de visiteurs beaucoup plus grand que lors de l'Exposition de 1930, la guerre chez nos voisins, la mobilisation chez nous, ont arrêté net la cadence de cette progression ; nos statistiques ne peuvent plus être comparées avec celles des

années précédentes. Je ferai simplement remarquer qu'au 15 août nous comptons 12.361 visiteurs isolés contre 11.014 pour la période correspondante de l'an dernier, soit une majoration de 1.347 unités. Il faut ajouter neuf groupes d'élèves d'écoles primaires totalisant 231 unités ; trois groupes d'élèves d'écoles moyennes totalisant 120 unités ; sept groupes d'élèves d'écoles supérieures totalisant 195 unités ; sept groupes d'élèves d'écoles professionnelles totalisant 157 unités ; treize groupes de sociétaires totalisant 555 unités. Additionnant à ces chiffres les 4.108 visiteurs isolés de la période comprise entre le 15 août et le 31 décembre, nous obtenons 17.727 visiteurs contre 19.864 l'an dernier.

Les affichettes posées dans les tramways par les soins de l'Office du Tourisme ont certainement contribué à mieux faire connaître nos Musées. Je l'en remercie et associe à ma gratitude les dirigeants de la Société des Tramways unifiés liégeois.

III. Accroissement des collections.

PRÉHISTOIRE

Deux lissoirs en quartzite dit de Wommersom, trouvés à Wihogne. Don de M. Debrassinnes à l'I. A. L.

a) *Six fragments de poteries et un morceau de torchi*, découverts à Vaux-et-Borset (prov. de Liège), omalien ;

b) *Deux fragments de poteries*, découverts à Rhode-Saint-Genèse (Brabant néolithique) ;

c) *Quatre fragments de poteries*, découverts à Spiennes prov. de Hainaut néolithique final) ;

d) *Deux fragments d'un grand vase* découvert dans la cité lacustre de Rhobenhausen (Suisse), néolithique ;

e) *Deux bords de vases* provenant de la cité lacustre de la Belotte, néolithique. Dons de M. Dumoulin, de Bruxelles, dépôt de la Ville de Liège.

BELGO-ROMAIN

Moulage d'un antefix en terre cuite, portant les restes d'une inscription : ...VIBSANORVM, découvert à Tongres par le chevalier Ph. de Schaetzen. Don de l'inventeur à l'I. A. L.

Madrier en bois découvert bordant un puits situé le long de la voie romaine, à Amay. Don du regretté Dr B. Wibin à l'I. A. L.

INDUSTRIE D'ART : ASTRONOMIE

Cadran solaire en schiste, de forme octogonale, au nom de Godefriedus Cornet, chanoine de Saint-Martin. Il est intitulé « Le Globe terrestre de Vireux », et signé Gervaise. Epoque Empire. Don de M^{me} V^{ve} Simonis, à la Ville de Liège.

BOIS SCULPTÉ

Porte monumentale en chêne, à deux vantaux et large chambranle sculptés, provenant de l'ancien palais des princes-évêques. Seconde moitié du XVII^e siècle. Don de l'A. M. I. A. L. à l'I. A. L.

Deux portes monumentales en chêne, à deux vantaux et large chambranle sculptés, surmontés d'un fronton armorié et d'un médaillon circulaire encadré avec représentation du buste du Christ dans l'un, de celui de la Vierge dans l'autre. Seconde moitié du XVII^e siècle. Ces portes ornaient autrefois l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste, rue Féronstrée : elles furent ensuite transférées à l'Académie des Beaux-Arts. Dépôt de la Ville de Liège.

CÉRAMIQUE

Brique d'âtre aux armes de Jean d'Ama, bourgmestre de Liège en 1619-1620, 1624-1625, et de Marie (Ursin) de Vivier, son épouse, datée 1620. Don de M. Alex. Mosbeux, d'Ans. Dépôt de la Ville de Liège.

Assiette plate en faïence de Vaudevrange, décor en camaïeu bleu. Don de M. H. Delattre à l'I. A. L.

Service en porcelaine blanche à décor en relief et rehauts d'or, composé d'une cafetière, d'une théière, d'un pot à lait, d'un sucrier, d'un plateau, de douze tasses et leur soucoupe. Epoque Louis-Philippe. Don de M^{me} Guillemain-George en mémoire de sa tante, M^{me} V^{ve} Lohest-George, à l'I. A. L.

NUMISMATIQUE

a) *Médaille* en bronze de Louis XIV, revers, la colonnade du Louvre, datée 1667, par Jean Varin ;

b) *Médaille* en bronze de Louis XIV, revers, Lutèce, datée 1672, par Jean Varin. Don de M. Pény, agent de la Banque Nationale, à Liège à l'I. A. L.

Médaille commémorative du 50^e anniversaire de la fondation du Conservatoire de musique de Liège, par H. Missair et J. Jehotte. Don de M. Vecqueray à l'I. A. L.

Médaille en bronze frappée en 1896 à l'occasion du 1200^e anniversaire du martyre de saint Lambert. Don de M. Fr. François, gardien au Musée Curtius à la Ville de Liège.

Deux exemplaires en bronze doré de la médaille frappée en l'honneur du fleuve la Meuse à l'occasion de l'Exposition de l'Eau 1939, par Marcel Renard. Achat de la Ville de Liège.

Grand bronze de Julia Mamée. Don d'un anonyme à la Ville de Liège.

a) *Ecu d'Albert et d'Isabelle* ;

b) *Ducaton de Philippe III*, monnayage d'Anvers. Don du baron André d'Otreppe de Bouvette à l'I. A. L.

ORFÈVREURIE

Chocolatière en argent ciselé et gravé, aux poinçons de Jean-Théodore de Bavière, 1744, B, IW. Legs de M. Eugène Delbroyère, de Bruxelles, à la Ville de Liège, en souvenir de la famille de Collart-Trouillet, de Liège.

Cette belle œuvre d'orfèvrerie liégeoise a été publiée par M. Jos. Brassinne dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 30^e année (1939), n^o 4, pp. 54 à 56.

Croix dite de Kemexhe, œuvre remarquable d'art médiéval mosan avec ses émaux du XII^e siècle et Christ du XIV^e siècle. Don de l'A. M. I. A. L. à l'I. A. L., publiée par M. Jos. Brassinne dans la *Chronique archéologique du Pays de Liège*, 30^e année (1939), n^o 3, pp. 32 à 41.

VERRERIE

a) *Verres à ailerons*, façon Venise ;

- b) *Verre à vin*, fougère ;
- c) *Verre à vin torsiné* ;
- d) *Sucrier à deux plateaux superposés* ;
- e) *Pistolet avec travail à la pince*, œuvres des manufactures liégeoises des XVII^e et XVIII^e siècles. Don de M. Arm. Baar à l'I. A. L.

SECTION LAPIDAIRE

Fragment d'une console représentant une tête d'animal fantastique, époque romane. Don de M. le notaire W. Herman, de Thy, à l'I. A. L., par l'entremise de M. Arm. Baar.

Colonnelle à fût polygonal, base et chapiteau ; XIII^e siècle. Don de M^{me} V^{ve} Simonis, à la Ville de Liège.

- a) *Fragment d'un jambage de cheminée*, XVII^e siècle ;
- b) *Deux consoles de cheminées*, XVII^e siècle ;
- c) *Partie de jambage de cheminée* orné d'attributs guerriers, XVII^e siècle ;
- d) *Débris d'une pierre portant un écusson muet* ;
- e) *Cinq fragments de la pierre tombale d'un abbé Lambert*, vraisemblablement Lambert de Cerf (1663-1676) ;
- f) *Deux fragments de pierres tombales*, le tout provenant de la démolition de l'ancienne douane située autrefois rue Saint-Gilles, nos 251-253. Don de M. Dôme, entrepreneur à Barchon, à la Ville de Liège.

Fragment d'une pierre tombale gravée à l'effigie d'un religieux, avec reste d'inscription : ANSELM DE C... XIV^e siècle, découverte dans le jardin de M. Lhoest, employé au Bureau des Finances, domicilié rue de la Chaîne, 47 (Citadelle). Don de l'inventeur à la Ville de Liège.

Pierre tombale, vraisemblablement provisoire, d'Antoine de Rougemont, d'Anne de Rulant, son épouse, de Cornélia, sa sœur ; provenant de l'ancien Carmel du Potay, à Liège. Don à la Ville de Liège, de M. Orban, entrepreneur, auquel nous devons la belle pierre tombale des mêmes personnages avec leurs quartiers, entrée l'an dernier au Musée.

Bas-relief en marbre noir dit de Theux, représentant la *Crucifixion*, bel exemplaire de la série des sculptures qui se groupent autour des Pallardini. Don de l'A. M. I. A. L. à l'I. A. L.

A la suite des transformations de la seconde cour du Palais, les monuments suivants ont été transférés au Musée :

Pierre commémorative aux armes de Charles-Quint, Antoine de Berghes et Guillaume d'Enckevort, provenant de l'ancien Official et datant de la première moitié du XVI^e siècle.

Pierre commémorative aux armes de l'abbé de Saint-Laurent, Gérard de la Haye dit de Sany (1633-1658), datée 1651.

Pierre commémorative aux armes de l'abbé de Saint-Laurent, Grégoire Lembor (1718-1732), datée 1732.

Pierre commémorative aux armes des familles Boesmans et Sélys, datée 1668.

Six cent et huit pièces de mobilier et objets variés ont été généreusement offerts à l'Institut archéologique liégeois par M^{lle} Léonie Jamar et par son neveu, M. Léon Jamar (respectivement 513 et 95 pièces). Un certain nombre de ces objets appartenant à la première moitié du XIX^e siècle (Empire et Louis-Philippe) doivent, dans l'esprit de M^{lle} Jamar, constituer le noyau d'une collection représentant une époque dont l'intérêt s'affirmera de plus en plus dans l'avenir.

Vu l'importance de ce don nous lui réservons une énumération spéciale.

Don de M^{lle} Léonie Jamar :

ARGENTERIE

Petit seau à eau bénite avec son goupillon, en argent repoussé et ciselé, aux poinçons de Joseph-Clément de Bavière (1693).

Fourchette à deux dents, XVIII^e siècle.

Pelle à tarte.

Petite passoire à thé.

BIJOUX

Montre à remontoir et à sonnerie, boîtier en or émaillé, sujet Louis XVI.

Deux broches ornées d'un camée Louis-Philippe.

Une broche, pièce de 40 francs de Napoléon I^{er}.

Garniture composée d'une broche et d'une paire de pendants d'oreilles, Louis-Philippe.

Trois paires et une boucle d'oreilles.

Deux pendentifs, XIX^e siècle.

Deux médaillons, XIX^e siècle.

Une chaîne de montre à coulant, Louis-Philippe.

Un bracelet.

Une broche d'aumônière.

Six bagues.

Trois boutons de col et de manchettes.

Deux épingles de cravate.

CÉRAMIQUE

Porcelaine de Chine, décor polychrome :

Comptoir, époque Khang-hi ;

Onze assiettes dont deux de forme octogonale, époque Kien-Lung ;

Grand plat, id. ;

Petite assiette, id. ;

Petite théière ;

Douze tasses et leur soucoupe ;

Neuf tasses et douze soucoupes ;

Six tasses et leur soucoupe, Compagnie des Indes ; décor en camaïeu bleu :

Deux plats ;

Petite assiette.

Porcelaine de Creil :

Douze assiettes, XIX^e siècle.

Porcelaine de Tournai :

Quatre bouquets au naturel ornant une corbeille en fine vannerie et trente fleurs destinées à orner un lustre.

Porcelaine de Saxe :

Petite théière, décor manganèse ;

Trois godets couverts, décor de bouquets en polychrome.

Porcelaine de Wedgwood :

Deux assiettes, décor « fruit basket », en camaïeu vert, XIX^e siècle.

Porcelaines de provenances diverses :

Service composé d'une cafetière, d'une théière, d'un pot à lait, d'un sucrier, d'un bol, de onze tasses et de neuf soucoupes, décor blanc et or, Empire ;

- Haut vase*, décor d'un paysage à l'encre de Chine, Empire ;
Paire de vases, décor de paysages en polychrome, Empire ;
Fourneau de pipe avec scène de bataille, Empire ;
Pommeau de canne ;
Encrier (?) ;
Cendrier et pot à crème, XIX^e siècle ;
Plateau en porcelaine de Wedgwood décorée par Demol, de Bruxelles, d'un sujet champêtre : moutons dans un paysage, daté 1863.
Faïences de Delft, décor en camaïeu bleu :
Deux vases et une potiche ;
Objet creux, forme coquille ;
Assiette ;
Trois petites assiettes ;
Plat.
Décor en bleu ou manganèse :
76 carreaux, décor variés.
Faïence de l'Est, décor polychrome :
Seize assiettes, dont quinze décorées d'un bouquet et une d'un oiseau ;
Corbeille, décor de bouquets (déposée au Musée d'Ansembourg).
Faïence de Lorraine :
Trois statuettes dont un berger et deux bergères, émail blanc, XVIII^e siècle (déposées au Musée d'Ansembourg).
Faïence de Marseille, décor polychrome :
Petit plat, décor de bouquets.
Faïence de Septfontaine (Boch, à Luxembourg) :
Trois plats ;
Soupière ;
Sucrier ;
Deux corbeilles avec leur présentoir (déposées au Musée d'Ansembourg) ;
Ourinal ;
Chandelier, Empire ;
Corbeille sur présentoir, Empire.
Faïence fine de Tournai :
Assiette, forme Louis XV, décor au manganèse.

Faïences de provenances diverses :

Copette, décor polychrome ;

Deux statuettes en émail blanc, figurant deux petits bons-hommes ;

Très beau plat, émail blanc, décor en relief ;

Beurrier, décor polychrome ;

Bénitier surmonté d'un Christ ;

Petite assiette profonde, genre Delft ;

Sucrier en faïence noire ;

Pot à fleurs et son plateau en émail blanc, Empire ;

Deux vases, l'un à décor peint, l'autre décoré en camaïeu bleu ;

Assiette folklorique relative à l'épopée napoléonienne ;

Assiette, émail blanc, sans décor, marli mouvementé ;

Deux plats, émaillé blanc, décor en relief ;

Plat, décor dit « Chantilly », bord ajouré.

BIBELOTS, OBJETS DE VITRINES, DIVERS

Eventail orné d'un sujet peint, monture en os travaillé à jour.

Une dizaine de bibelots-miniatures.

Cinq flacons à parfum.

Pommeau de canne en cuivre.

Deux boîtes à prises, l'une en argent, l'autre en écaille.

Portrait en miniature de Mathias-Guillaume de Louvrex, fin XVIII^e siècle, d'après une inscription.

Portrait d'un gentilhomme, en miniature.

Portrait d'une jeune femme, en miniature, époque Empire.

Boîte à mouches en loupe de bois, décorée d'une médaille de Napoléon I^{er}.

Etui à jeu de cartes, en cuivre, décoré de peinture.

Boîte recouverte de raphia, ornée d'un sujet Empire.

Support d'encrier en marbre de Saint-Remy.

Garniture de meuble constituée par une tête barbue très finement ciselée, Empire.

Coffret à liqueurs à quatre flacons en cristal taillé, Empire.

Coffret de voyage avec sa garniture en argent ciselé, Louis-Philippe.

Médaille en cuivre repoussé représentant l'Adoration des Mages.

Plaquette en cuivre repoussé représentant une jeune femme vue de dos.

Deux porte-montre dont un de l'époque Empire.

Sept entrées de serrures en laiton et une en fer forgé, la plupart du XVIII^e siècle.

Cendrier en métal, Empire.

Plateau rectangulaire, bord ajouré, en métal orné de peinture, travail spadois.

Semainier en bois tendre poli, décoré par cloutage.

Différents types d'étiquettes de l'époque Empire et de la première moitié du XIX^e siècle.

Deux mouvements de pendules.

Mortier en marbre de Saint-Remy.

BOIS DE SPA

Huit boîtes à usages variés.

Deux étuis.

Plaquette à bobiner.

DINANDERIE, OBJETS EN CUIVRE

Trois chandeliers en laiton fondu, type du XVII^e siècle.

Lanterne de couvent en laiton fondu, gravé et découpé à jour, portant le monogramme du Christ et un écusson, Louis XIV.

Chauffe-plat en laiton repoussé et percé à jour, Louis XIV.

Soufflet de foyer garni d'une feuille de laiton décorée de palmettes, Empire.

Sonnette de chevet, Empire.

Poignée de sonnette et son ruban, Empire.

Deux patères, Empire.

Deux patères, Louis-Philippe.

ÉTAI

Plat oval, poinçon à l'ange, XVIII^e siècle.

Cafetière à un robinet, montée sur trois pieds, XVIII^e siècle.

FONTE

Plaquette décorative figurant des attributs guerriers, XVIII^e siècle.

GRAVURES. LITHOGRAPHIES. IMPRIMÉS

Treize gravures dont sept ont orné une publication des Contes de la Fontaine.

Cinq cuirres représentant des misérables, gravés par Jacobus de Man.

Plaquette gravée aux armes de messire G. du Roy, datée 1672.

Lithographie représentant Napoléon I^{er}, d'après Henri.

Deux cartes de géographie et un plan, de la première moitié du XIX^e siècle.

GRÈS

Deux cruches, fabrication de Nassau.

Cruche, fabrication de Saxe, décor polychrome en relief.

Cruche en grès brun.

INSTRUMENTS ASTRONOMIQUES

Cadran solaire en cuivre, daté 1740.

Cadran solaire en étain, aux armes du Rév. W. B. Jamar, des Jamar-Liverlo, Jamar-Colleye, Jamar-de Chockier et Jamar-de Grimond.

Anneau astronomique du XVIII^e siècle.

MOBILIER, BOIS SCULPTÉ

Deux tabourets recouverts de cuir, fin XVII^e siècle.

Trois chaises Louis XIV, dont une sculptée, celle-ci déposée au Musée d'Ansembourg.

Coffret-nécessaire de couture en chêne, forme mouvementée, daté 1675.

Onze cadres en bois sculpté, dont un de forme ovale, travail ajouré, Louis XIV.

Boîte à sel en chêne sculpté, XVIII^e siècle.

Applique représentant un chérubin.

Médaille aux armes de la famille de Rosen.

Crucifix en bois et en écaille avec incrustations de nacre, Christ en cuivre, Louis XIII.

TEXTILES

Trois bourses, première moitié XIX^e siècle.
Huit coupons de dentelle de Malines et autres.
Mouchoir orné de dentelle.
Col, id.
Echarpe en cachemire, Empire.
Châle en cachemire, Empire.

VERRERIE

Fabrication liégeoise :
Haut vase cylindrique en verre vert, XVII^e siècle.
XVIII^e siècle :
Neuf verres à vin, coupe frésée ;
Deux gobelets, côtes torsées ;
Deux carafons, id. ;
Vase à fleurs, forme évasée, à côtes ;
Cruche ansée, id. ;
Huilier avec ses burettes ;
Cinq verres, jambe à filigranes ;
Trois verres unis, forme conique ;
Sept porte-bouteille ;
Trois bouteilles.
XVIII^e-XIX^e siècle :
Paire de compotiers ;
Six verres à confiture ;
Globe pour statuette.
Fabrication de Bohême :
Deux verres à vin, coupe à facettes taillées.
Fabrication indéterminée, XVIII^e siècle :
Quatre verres à vin, jambe à filigranes ;
Verre en cristal, jambe à filigranes ;
Trois verre à vin, coupe conique ou arrondie, jambe taillée à facettes ;
Verre à vin, forme flûte.
XIX^e siècle :
Deux verres à vin, imitation en cristal du verre frésé liégeois ;
Deux confituriers ;

Flacon de forme carrée avec bouchon en étain ;

Quatre verres à liqueur ;

Godet ;

Deux jetons, décor polychrome.

Cristal taillé, époque *Empire* ;

Paire de compotiers ;

Deux plateaux ;

Trois carafes ;

Deux gobelets gravés.

VITRAUX

Trois fragments de vitraux dont deux, décorés d'armoiries et le troisième au nom de Pirot Gilles Affair d'une Compagnie des bourgeois de la Ville de Verviers, d'Aigis Pirot sa compagne, 1666.

Don de M. Léon Jamar :

Nonante briques d'âtres formant une collection des différents types.

Cadre en bois tendre, très finement sculpté, destiné à orner un trumeau, époque Régence.

Deux cadres, chêne sculpté, XVIII^e siècle.

Epi en plomb, XVII^e siècle.

Encadrement de foyer en fonte, Louis XIV.

II. — MUSÉE D'ANSEMBOURG

I. Travaux d'aménagement et d'entretien. — Il a fallu procéder à une sérieuse réfection du pavage de la cour, nécessité par un affaissement du sol qui avait écrasé la conduite de décharge des eaux. Cette dépense inattendue a fortement pesé sur le crédit alloué par les pouvoirs publics pour l'entretien de l'établissement et la caisse de l'Institut archéologique liégeois a dû intervenir pour solder le compte de la reconstitution d'une chambre à coucher.

Celle-ci, souhaitée depuis longtemps par tous les amis de nos vieilles demeures liégeoises, fut rendue possible grâce au don d'un lit Louis XIV, en chêne sculpté, offert généreusement par

le regretté Dr B. Wibin à l'Institut archéologique liégeois en souvenir du trentième anniversaire de son entrée dans la Société.

Nous avons disposé d'une des salles du premier étage, située à la façade, à gauche de l'antichambre. Le plafond en a été repeint, les murs tapissés au moyen d'un papier choisi avec le baron et la baronne M. de Séllys-Longchamps dont on connaît le goût éclectique. Ils réussirent à assortir la percale des courtines dans la maison Calens qui, sur leurs indications, aménagea les tentures dans le style de l'époque. Des meubles, quelques objets, des faïences dues à la générosité de M^{lle} L. Jamar, des plantes fleuries vinrent compléter l'ensemble.

Par suite des événements, cette nouvelle installation n'a pu être inaugurée et le Dr Wibin, malheureusement, ne la vit pas. La porte fut entrebaillée pour les visiteurs, membres du Congrès de l'A. F. A. S., puis peu après, tout fut démonté pour être mis à l'abri, comme également furent enlevés tous les tableaux, les tapisseries, certains meubles et objets fragiles. On avait songé à démonter les boiseries ; toutefois devant le coût élevé du travail et le risque de détérioration, il fallut y renoncer. Le Musée reste ouvert.

II. Fréquentation du Musée. — Le Musée a reçu la visite de 7.403 personnes contre 9.609 l'an dernier. On compte 7.031 visiteurs isolés ; cinq groupes d'élèves d'écoles primaires totalisant 127 unités ; un groupe d'élèves d'écoles moyennes totalisant 66 unités ; un groupe d'élèves d'écoles professionnelles, totalisant 18 unités et quatre visites en groupes totalisant 161 unités. Les visites en groupes marquaient une progression de 169 unités.

III. Accroissement des collections. — Celles-ci ne se sont augmentées que par les dépôts faits par le Musée archéologique liégeois. Par contre, les collections de dessins et de gravures de la Ville de Liège, déposées provisoirement au Musée d'Ansembourg, sont rentrées au Musée des Beaux-Arts.

Le Conservateur,
H. VAN HEULE.

RAPPORT

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L' « AMIAL »

(ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 31 MARS 1940)

Nos acquisitions pour les Musées de l'Institut archéologique au cours de l'année 1939 comprennent :

1^o Une double porte ancienne en chêne avec chambranle, de style Louis XIII, entièrement sculptés, provenant du Palais des princes-évêques de Liège. Enlevée au cours des récents aménagements du Palais de justice, elle avait été jugée inutilisable et cédée avec d'autres matériaux à un entrepreneur de démolitions ; elle était vouée à la destruction sans notre intervention : elle ornera très avantageusement une des grandes salles du Musée Curtius.

2^o La croix de Kemexhe ornée d'émaux du XII^e siècle. L'achat de cette magnifique pièce, un des fleurons du Musée Curtius, constitue une de ces occasions pour ainsi dire unique qu'il nous a été encore possible de faire en Belgique ; c'est sans doute à sa relégation dans un petit village que cette croix devait de n'être pas plus connue et c'est grâce à l'obligeance de M. l'abbé Fréson, doyen de Villers-l'Evêque, et de M. Jules Dumont, ancien président de l'Institut, que nous en avons connu l'existence ; une publication l'avait cependant signalée et déjà des convoitises de plus en plus marquées s'étaient manifestées et menaçaient d'enlever au Pays de Liège cet incomparable trésor artistique. Nous avons été assez heureux de conserver chez nous cette croix mosane, malgré son prix élevé.

Nous avons cru devoir exposer à nos membres et à beaucoup de personnes susceptibles de comprendre notre but, l'activité que nous avons déployée depuis la création de l'A. M. I. A. L. sous la forme d'une élégante brochure, abondamment illustrée, contenant la description et la reproduction photographique des objets constituant, en plus du legs Desoer, les seize dons que

notre Association a faits à l'Institut archéologique liégeois et qui ont augmenté la richesse des Musées Curtius et d'Ansembourg, grâce à l'aide généreuse de nos souscripteurs.

Les frais de cette publication et surtout l'acquisition de la précieuse croix de Kemexhe ont mis nos finances dans une situation nettement déficitaire : nous avons au 31 décembre 1939 une dette de 8.067 fr. 65 ; c'est vous dire que pendant un an ou deux notre activité sera probablement fort réduite et que l'appel que nous n'avons cessé d'adresser aux protecteurs des Arts se justifiait pleinement. D'autres occasions importantes se présenteraient actuellement que nous ne pourrions suivre.

C'est au moment où nous avons besoin plus que jamais de l'aide des mécènes que nous constatons un fléchissement dans le nombre de nos membres qui, au cours de 1939, comportait 6 membres à vie, 1 membre d'honneur, 56 effectifs et 61 adhérents, soit au total 16 membres de moins. Nous ne pouvons que déplorer pareille constatation, due sans doute à la situation économique difficile qui se manifestait l'année dernière. Espérons que la publication de l'*Exposé de notre activité* maintiendra la fidélité de nos membres actuels et nous apportera de nombreux concours nouveaux.

Après avoir donné décharge de leur gestion aux membres du Conseil, il a été procédé à la nomination de M. H. Delattre en qualité d'administrateur.

RAPPORT DU TRÉSORIER

EXERCICE 1939

RECETTES :

Subsides :	
Etat.....	2.000
Province.....	600
Ville.....	1.200
	<hr/>
	3.800,00
Cotisations.....	15.180,00
Abonnement à la <i>Chronique</i> ..	90,00
Vente de publications par Bibliothèque.....	476,50
Vente de cartes-vues du Musée.	162,50
Vente de notices de l'hypocauste.....	406,00
Recettes excursions archéologiques.....	1.457,00
Remboursement par la Ville :	
Entretien collections Musée pour 1938.....	550,80
Gardiennat hypocauste en 1938.....	330,00
Gardiennat hypocauste en 1939.....	450,00
	<hr/>
	1.330,80
Intérêts du compte Banque...	22,65

Total des recettes . 22.925,45

Montant des recettes..... 22.925,45

Montant des dépenses..... 24.004,10

Déficit de l'exercice 1.078,65

DÉPENSES :

Fouilles.....	
Achats d'antiquités.....	205,25
Service de la Bibliothèque ...	30,10
(entretien, achats, échanges)	
Publications :	
<i>Bulletin</i> 1939....	7.356,00
<i>Chronique</i> id.....	5.554,60
	<hr/>
	12.910,60
Entretien collections du Musée	3.168,70
Gardiennat de l'hypocauste	450,00
Frais généraux :	
Administration ...	5.726,40
Causeries dominicales.....	457,25
Leçons de vulgarisation.....	495,00
Excursions archéologiques.....	560,80
	<hr/>
	7.239,45

Total des dépenses 24.004,10

Arrêté à la somme de Mille septante-huit francs 65 centimes.

Le Trésorier,
(s.) P. LALOUX.

Vu et approuvé par la Commission de contrôle,

Liège, le 6 février 1940.

(s.) Gust. GHILAIN, F. PÉNY.

SITUATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

AU 31 DÉCEMBRE 1939

Notre Bibliothèque a été éprouvée, elle aussi, par les événements internationaux. Ses principales richesses, les revues étrangères, n'ont plus aujourd'hui la même importance, ni surtout la même régularité qu'autrefois. Néanmoins, la valeur rétrospective de nos collections reste grande, et il est chaque année plus urgent de publier le catalogue détaillé de nos revues historiques et archéologiques : le concours d'un employé est indispensable pour donner à notre Bibliothèque la stabilité requise d'un service scientifique.

Dons. — Nous avons reçu les ouvrages suivants, et nous remercions leurs auteurs et donateurs :

- F. BONIVER, *Trésor public liégeois d'œuvres d'art ancien*, in-8°, Liège, 1939.
- A. COSEMANS, *De bevolking van Brabant in de XVII^e en XVIII^e eeuw*, in-8°, Bruxelles, 1939.
- G. DE FROIDCOURT, *Le mausolée de Velbruck*, in-8°, Liège, 1939.
- L.-E. HALKIN, *La Wallonie devant l'histoire*, in-8°, Bruxelles, 1939.
- G. HENNEN, *Archives de l'Etat à Liège. Inventaire des Protocoles de notaires*, in-8°, Bruxelles, 1938.
- A. KRAFT DE LA SAULX, *Archives familiales. Les de la Saulx du duché de Limbourg*, in-8°, Bruxelles, 1938.
- J. et P. LEFÈVRE, *Archives générales du Royaume à Bruxelles. Inventaire des archives du Conseil des finances*, in-8°, Bruxelles, 1938.
- J. et P. LEFÈVRE, *Documents relatifs à l'admission aux Pays-Bas des nonces et internonces des XVII^e et XVIII^e siècles*, in-8°, Bruxelles, 1939.

A. LOUANT, *Archives de l'Etat à Mons. Archives de familles. Fonds d'Andelot. Inventaire analytique*, in-8°, Mons, 1937.

J. MAERTENS DE NOORDHOUT, *Pendeloque formée d'une défense de sanglier*, in-8°, Bruxelles, 1939.

Monsieur l'avocat Tubachxs nous a fait don d'un bel ouvrage ancien : *Selecta numismatica antiqua*, in-4°, Paris, 1666.

Monsieur le professeur Magnette continue à nous envoyer fidèlement *La Vie Wallonne*.

Collections. — Monsieur l'architecte Jaspas nous a obligamment remis plusieurs volumes de nos anciens *Bulletins*.

Madame Bouriez, Mademoiselle Will et Monsieur Henrotin, ont eu le dévouement de contribuer, avec Mademoiselle van Heule, au classement de nos collections.

Ventes. — Nous avons vendu quelques volumes du *Bulletin*. Signalons à nos lecteurs qu'il nous reste des exemplaires des *Annales* des Congrès archéologiques réunis à Liège en 1909 et en 1932.

Fréquentation de la Bibliothèque. — Vingt-trois livres ou revues ont été empruntés par dix-sept membres de l'Institut.

Le Bibliothécaire,
LÉON-E. HALKIN.

TABLEAU DES MEMBRES
DE
L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

PRÉSIDENT D'HONNEUR

M. LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÈGE

VICE-PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. LE BOURGMESTRE DE LA VILLE DE LIÈGE
M. L'ÉCHEVIN DES BEAUX-ARTS DE LA VILLE DE LIÈGE

Bureau de la Société pour 1939 et 1940

<i>Président :</i>	MM. EDOUARD PONCELET.
<i>Vice-Président :</i>	le Baron WILLIAM DE CRASSIER.
<i>Secrétaire :</i>	JULES PIRLET.
<i>Conservateur honoraire :</i>	JEAN SERVAIS.
<i>Conservateur :</i>	M ^{lle} HÉLÈNE VAN HEULE.
<i>Trésorier :</i>	MM. PIERRE LALOUX.
<i>Bibliothécaire :</i>	LÉON-ERNEST HALKIN.
<i>Secrétaires adjoints :</i>	ROBERT TOUSSAINT. le Baron A. D'OTREPPE DE BOUVETTE
<i>Conservateurs adjoints :</i>	ARMAND BAAR. le C ^{te} J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA. JULES DUMONT. NICOLAS FRANÇOIS. JOSEPH HAMAL-NANDRIN. FLORENT PHOLIEN. JULES PIRLET. le Baron M. DE SELYS LONGCHAMPS.
<i>Conseillers :</i>	MM. LÉON HALKIN, FÉLIX MAGNETTE, LÉON LAHAYE.

Commissions

1. *Commission des publications* : MM. MAGNETTE, directeur ; FAIRON et LAHAYE, membres.
 2. *Commission des fouilles* : MM. BAAR, HAMAL - NANDRIN, et M^{lle} VAN HEULE.
 3. *Commission des achats* : MM. BAAR, DUMONT, LALOUX, PETIT, DE SELYS LONGCHAMPS, SERVAIS et M^{lle} VAN HEULE.
 4. *Commission de vérification du Musée* : MM. BRASSINNE, LÉON HALKIN et LAHAYE.
 5. *Commission de vérification de la Bibliothèque* : MM. BONHOMME, HARSIN et LAHAYE.
 6. *Commission de vérification des comptes* : MM. DIEUDONNÉ, GHILAIN et PÉNY.
 7. *Commission des excursions* : MM. PHOLIEN, président ; DUMONT, secrétaire ; DE BORCHGRAVE D'ALTENA, LALOUX et MAGNETTE.
 8. *Commission des conférences et causeries* : MM. PHOLIEN, président ; DUMONT, vice-président ; TOUSSAINT, secrétaire.
-

MEMBRES EFFECTIFS

	Date de l'entrée à l'Institut	Date de l'admission comme mem- bre effectif
1. PONCELET (EDOUARD), conserva- teur honoraire des Archives de l'Etat, président de la Commission royale d'Histoire, 6, rue Raikem, <i>Liège.</i>	31- 1-1889	30- 1-1891
2. CRASSIER (Baron WILLIAM DE), avocat, 40, avenue Blondin, <i>Liège.</i>	31- 1-1889	30-12-1898
3. BRASSINNE (JOSEPH), professeur et bibliothécaire en chef de l'Univer- sité, 30, rue Nysten, <i>Liège.</i>	29-11-1895	30-12-1898
4. SERVAIS (JEAN), conservateur ho- noraire du Musée archéologique lié- geois, 8, rue Joseph Dumoulin, <i>Liège.</i>	20- 4-1898	27- 4-1900
5. SELYS FANSON (Baron ROBERT DE) membre du Conseil héraldique, Châ- teau de Saint-Gerlache, <i>Houthem</i> (Limbourg hollandais).	28- 5-1880	30- 5-1902
6. PHOLIEN (FLORENT), 26, Vinâve d'Ile, <i>Liège.</i>	25-11-1898	25- 1-1903
7. LAHAYE (LÉON), conservateur ho- noraire des Archives de l'Etat, 8, rue Sainte-Marie, <i>Liège.</i>	28-10-1906	26- 4-1907
8. POLAIN (EUGÈNE), avocat, 180, rue Sainte-Walburge, <i>Liège.</i>	29- 3-1903	29-12-1907
9. RASQUIN (GEORGES), avocat, 23, place de Bronckart, <i>Liège.</i>	30-12-1898	31- 1-1909
10. HAMAL-NANDRIN (JOSEPH), char- gé de cours à l'Université, 77, quai de Rome, <i>Liège.</i>	28- 2-1904	31- 1-1909
11. FAIRON (ÉMILE), conservateur des Archives de l'Etat à Liège, 11, rue A. Drèze, <i>Pepinster.</i>	27- 3-1904	30- 1-1910
12. VERCHEVAL (FÉLIX), avocat, 27, avenue Isabelle, <i>Anvers.</i>	26- 5-1904	30- 1-1910
13. MAGNETTE (FÉLIX), professeur émé- rite à l'Université, 358, rue Saint- Gilles, <i>Liège.</i>	23-12-1906	27- 5-1910

- | | | |
|--|------------|------------|
| 14. HALKIN (LÉON), professeur à l'Université, 59, boulevard Émile de Laveleye, <i>Liège</i> . | 27-12-1895 | 24-12-1911 |
| 15. SELYS LONGCHAMPS (Baron MAURICE DE), docteur en sciences, 9, Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> . | 29- 3-1903 | 24-12-1911 |
| 16. BAAR-MAGIS (ARMAND), ingénieur, 4, rue Lebeau, <i>Liège</i> . | 29- 3-1908 | 24-12-1911 |
| 17. PIRLET (JULES), notaire, 20, rue Sainte-Véronique, <i>Liège</i> . | 29- 5-1908 | 25- 1-1914 |
| 18. JASPAR (PAUL), architecte, 145, boulevard de la Sauvenière, <i>Liège</i> . | 27-12-1901 | 22- 2-1914 |
| 19. COENEN (Chanoine JOSEPH), chapelain de Wiemismeer, <i>Sutendael</i> . | 24- 4-1908 | 22- 2-1914 |
| 20. DEFRECHEUX (CHARLES), bibliothécaire à l'Université, 67, rue Bonne-Nouvelle, <i>Liège</i> . | 27-10-1907 | 30- 3-1919 |
| 21. GHILAIN (GUSTAVE), consul des E.-U. du Mexique, 25, rue des Anges, <i>Liège</i> . | 24-11-1907 | 30- 3-1919 |
| 22. BREUER (JACQUES), 1, square Marie-José, <i>Woluwe-Saint-Lambert</i> . | 27-11-1910 | 31-12-1920 |
| 23. BORCHGRAVE D'ALTENA (Comte JOSEPH DE), 90, rue d'Arlon, <i>Bruxelles</i> . | 28-12-1919 | 26- 3-1926 |
| 24. BONHOMME (GEORGES), bibliothécaire à l'Université, 51, rue de Cointe, <i>Liège</i> . | 27- 4-1923 | 26-10-1928 |
| 25. SACRÉ (FERNAND), architecte, 28, Mont-Saint-Martin, <i>Liège</i> . | 29-11-1903 | 28-12-1928 |
| 26. DUMONT (JULES), industriel, 189, rue Grétry, <i>Liège</i> . | 27-12-1908 | 27-12-1929 |
| 27. PÉNY (FRÉDÉRIC), agent de la Banque Nationale, 9, boulevard d'Avroy, <i>Liège</i> . | 30- 4-1920 | 27-12-1929 |
| 28. VAN HEULE (M ^{lle} HÉLÈNE), conservateur du Musée archéologique liégeois, 8, rue de Chaudfontaine, <i>Liège</i> . | 24- 4-1925 | 27-12-1929 |
| 29. TOUSSAINT (ROBERT), architecte, 77, rue du Parc, <i>Liège</i> . | 25- 3-1921 | 27-12-1929 |

- | | | |
|---|------------|------------|
| 30. HARSIN (PAUL), professeur à l'Université, 1, avenue du Luxembourg, <i>Liège</i> . | 28-11-1924 | 27-12-1929 |
| 31. HAUST (JEAN), professeur émérite à l'Université, 75, rue Fond-Pirette, <i>Liège</i> . | 27- 1-1922 | 28- 2-1931 |
| 32. PETIT (GEORGES), ingénieur, 13, quai de la Grande-Bretagne, <i>Liège</i> . | 25- 7-1927 | 21- 6-1932 |
| 33. LALOUX (PIERRE), avocat, 2, rue Saint-Remy, <i>Liège</i> . | 22- 7-1921 | 30-12-1932 |
| 34. HALKIN (LÉON-ERNEST), chargé de cours à l'Université, 179, rue des Venmes, <i>Liège</i> . | 27- 3-1925 | 6- 4-1934 |
| 35. HENNEN (GUILLAUME), conservateur-adjoint des Archives de l'État, 40, rue Ambiorix, <i>Liège</i> . | 29-12-1922 | 25- 1-1935 |
| 36. HEUSE (HENRI), avocat, 69, rue Louvrex, <i>Liège</i> . | 30- 3-1923 | 25- 1-1935 |
| 37. YERNAUX (JEAN), conservateur-adjoint des Archives de l'État, 46, avenue du Luxembourg, <i>Liège</i> . | 25- 3-1923 | 25- 1-1935 |
| 38. DEBOUXHTAY (PIERRE), bibliothécaire de la Ville, 11, place des Nations, <i>Liège</i> . | 29- 2-1924 | 25- 1-1935 |
| 39. FRANCOIS (NICOLAS), ingénieur, 86, quai de Rome, <i>Liège</i> . | 27- 6-1919 | 28- 2-1936 |
| 40. GOTHIER (LOUIS), professeur à l'Athénée Royal, 13A, rue Paradis, <i>Liège</i> . | 25- 1-1929 | 27- 3-1936 |
| 41. FRESOX (Abbé ERNEST), doyen, <i>Villers-l'Évêque</i> . | 22- 2-1914 | 24-11-1939 |

MEMBRES D'HONNEUR

- | | | |
|---|------------|------------|
| 1. PONCELET (ÉDOUARD), conservateur honoraire des Archives de l'État, président de la Commission royale d'Histoire, 6, rue Raikem, <i>Liège</i> . | 31- 1-1889 | 31- 5-1895 |
|---|------------|------------|
-

MEMBRES CORRESPONDANTS

1. BONIVER (FRANÇOIS), 22, rue du Bosquet, <i>Liège</i> .	27- 5-1921	30-10-1931
2. CLOSON (JULES), professeur à l'Université, 13, rue Dartois, <i>Liège</i> .	24-11-1907	28-11-1909
3. COLLIN (LÉON), 58, rue des Eco-mines, <i>Spa</i> .	24- 6-1934	30-12-1938
4. COMBLEN (PAUL), architecte, 33, rue des Augustins, <i>Liège</i> .	26- 1-1900	28-12-1902
5. COPPIN DE GRINCHAMPS (Baronne ULTAÏN DE), 109, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	28-11-1938	27- 4-1934
6. CRICK-KUNTZIGER (M ^{me} MAR- THE), docteur en art et archéologie, 18, rue de l'Aurore, <i>Ixelles</i> .	25- 4-1919	28-11-1920
7. DABIN (JEAN), professeur à l'Uni- versité de Louvain, 29, avenue Van den Bempt, <i>Héverlé</i> .	18-12-1910	30- 3-1913
8. DANTHINE (M ^{lle} HÉLÈNE), chargée de cours à l'Université, 67, rue du Parc, <i>Liège</i> .	27- 2 1931	25- 6-1937
9. DELATTRE (HENRY), docteur en droit, 70, rue Louvrex, <i>Liège</i> .	26-12-1915	27- 3-1931
10. DESSAIN (JOSEPH - J.), avocat, <i>Bleumont</i> (Embourg par Chênée).	20- 4-1929	25- 1-1935
11. FOURMARIER (PAUL), professeur à l'Université, 140, avenue de l'Ob- servatoire, <i>Liège</i> .		27- 1-1922
12. GEVAERT (M ^{lle} SUZANNE), Château d'Ordange, <i>Jemeppe-sur-Meuse</i> .	28- 3-1930	25- 6-1937
13. GILBERT-LOUIS (M ^{me} ANDRÉ), 98, avenue Reine Astrid, <i>Namur</i> .	28-10-1927	20-10-1931
14. HANSAY (ALFRED), conservateur ho- noraire des Archives de l'Etat, 143, chaussée de Maestricht, <i>Hasselt</i> .	30- 4-1897	24- 4-1903
15. LALOUX (GEORGES), industriel, 2, rue Saint-Remy, <i>Liège</i> .	27- 6-1913	24- 2-1928
16. LAMBRECHTS (M ^{me} CLAIRE), 707, route de Prayon, <i>Trooz</i> .	30- 1-1931	29- 4-1939
17. LEGRAND (WILLIAM), professeur à l'Athénée, 7, place Wilbald, <i>Stavelot</i> .	28- 2-1936	25- 6-1937

- | | | |
|---|------------|------------|
| 18. LESUISSE (RENÉ), docteur en histoire de l'art et archéologie, professeur à l'Athénée de Nivelles, 1, rue Georges Willame, <i>Nivelles</i> . | 28- 6-1929 | 30-10-1931 |
| 19. LOHEST (JEAN), 6, rue Lonhienne, <i>Liège</i> . | 27- 2-1910 | 22- 2-1914 |
| 20. MASSART (ALPHONSE), industriel, 31, rue de la Boverie, <i>Liège</i> . | 28- 2-1904 | 29- 5-1914 |
| 21. NEYS (MAURICE), docteur en droit, 80, rue Louvrex, <i>Liège</i> . | 29- 1-1911 | 27-12-1929 |
| 22. PITON (ERNEST), 82, rue Champ-du-Roi, <i>Etterbeek</i> . | 29-10-1926 | 27-12-1929 |
| 23. RADZITSKY D'OSTROWICK (Baron IVAN DE), conservateur à l'Institut de Géologie, 16, rue de Chaudfontaine, <i>Liège</i> . | 27-12-1908 | 25- 2-1912 |
| 24. SCHAETZEN (Chevalier PHILIPPE DE), Chaussée romaine, <i>Tongres</i> . | 30-12-1932 | 28- 6-1935 |
| 25. SIMENON (Mgr GUILLAUME), vicaire général, 12, rue de l'Évêché, <i>Liège</i> . | 26- 1-1913 | 27-12-1929 |
| 26. THONET (A.), colonel, 396, avenue Rogier, <i>Schaerbeek</i> . | 29- 4-1910 | 30- 4-1920 |
| 27. THYSSEN (HENRY), professeur à l'Université, 3, place de Bronckart, <i>Liège</i> . | | 26-10-1923 |
| 28. VANDER LINDEN (HERMAN), professeur émérite à l'Université de Liège, 78, boulevard de Tirlemont, <i>Louvain</i> . | 27-10-1907 | 30- 3-1919 |
| 29. VAN DE WEERD (H.), professeur à l'Université, 13, rue du Prince Albert, <i>Mont-Saint-Amand</i> (Gand). | | 26- 1-1919 |
| 30. VANNÉRUS (JULES), 3, rue Ernestine, <i>Lièlles</i> . | | |
| 31. VAN ORMELINGEN (ERNEST), 60, rue d'Amersœur, <i>Liège</i> . | 28-10-1906 | 22- 2-1914 |
| 32. VAN ZUYLEN (Baron PAUL), bourgmestre, <i>Grand-Halleux</i> . | 27- 5-1900 | 29- 4-1904 |
| 33. VIERSET (ÉMILE), docteur en droit, bourgmestre, 11, rue Rioul, <i>Huy</i> . | 29- 4-1910 | 18-12-1931 |
-

MEMBRES ASSOCIÉS

	Date de l'admission.
1. AFFNAY (ADRIEN D'), 25, Vinâve d'Ile, <i>Liège</i> .	27- 1-1939
2. ALBERT-DETROZ (JOSEPH), à <i>Durbuy</i> .	27- 5-1932
3. ALEXIS (GEORGES), ingénieur, 31, rue Dartois, <i>Liège</i> .	26- 1-1919
4. ANCION-MAGIS (Comte JULES), industriel, <i>Château d'Emblève</i> , par <i>Aywaille</i> .	28- 4-1905
5. ANDRÉ (ALPHONSE), ingénieur, 254, chaussée, <i>Houdeng-Goegnies</i> .	26- 2-1932
6. ANDRÉ (M ^{me} ALPHONSE), 254, chaussée, <i>Houdeng-Goegnies</i> .	29- 4-1932
7. ANSIAUX (Abbé PAUL), 6, rue Hazinelle, <i>Liège</i> .	25- 3-1927
8. ANSIAUX (M ^{me}), 6, rue Hazinelle, <i>Liège</i> .	25- 1-1929
9. ANSPACH (M ^{me}), 8, place Émile Dupont, <i>Liège</i> .	29- 4-1932
10. ARCHIVES DE L'ÉTAT DANS LE LIMBOURG, 5, rue Saint-Pierre, <i>Maestricht</i> .	26- 4-1935
11. ARNOLD (HENRI), chef de bureau honoraire de l'Administration communale, 44, rue du Général Collins, <i>Liège</i> .	27-12-1908
12. ASEGLIO (HUBERT), 43, rue Nicolay, <i>Seraing</i> .	27-11-1925
13. BAAR (ALFRED), avocat, 13, avenue de l'Exposition, <i>Liège</i> .	27- 6-1930
14. BAAR-MAGIS (M ^{me} ARMAND), 4, rue Lebeau, <i>Liège</i> .	27- 6-1930
15. BAAR-PELTZER (M ^{me} PIERRE), 2, quai de Rome, <i>Liège</i> .	24- 2-1933
16. BAGE (ANDRÉ), architecte, 166, rue Saint-Laurent, <i>Liège</i> .	27- 9-1935
17. BAILLY (ARMAND), ingénieur, <i>Méry-sur-Ourthe</i> .	25- 6-1927
18. BEBRONNE (Abbé JOSEPH), 23, rue Renkin, <i>Liège</i> .	26-11-1937
19. BECO (Abbé PIERRE DE), curé, <i>Hony-Esneux</i> .	30- 4-1937
20. BÉDUWÉ (JEAN), 55, rue de Fétinne, <i>Liège</i> .	19-12-1924
21. BEER (JOSEPH DE), Musée du Sterekhof, 160, Hoofvunderlei, <i>Dourne</i> .	28-12-1913
22. BEGHON (CHARLES), 113, boulevard de la Sauve-nière, <i>Liège</i> .	27- 7-1934
23. BERNARD (ALBERT), 2, rue Tête de Bœuf, <i>Liège</i> .	26- 2-1932
24. BERNARD (GABRIEL), instituteur, 7, rue Pépin, <i>Herstal</i> .	28- 9-1934

25. BIDLOT (FERDINAND DE), docteur en médecine, 27-10-1927
42, rue des Augustins, *Liège*.
26. BOCKSRUTH (dom MICHEL), oblat régulier bénédictin de Praglia, 95, rue de Fétinne, *Liège*. 30-12-1938
27. BONHOME (Baron JOSEPH DE), *Château de Haute Fraipont*. 18-12-1931
28. BONJOUR (M^{lle} NELLY), 6, Thier de la Fontaine, 18-12-1932
Liège.
29. BONTCH-JACQUES (M^{me} YVONNE DE), régente, 24- 6-1932
11, impasse Lacroix, *Liège*.
30. BORGNET (PAUL), industriel, 23, avenue Blonden, 27- 6-1919
Liège.
31. BOULLENNE (M^{lle} GERMAINE), 33, rue Grand-gagnage, *Liège*. 29- 9-1934
32. BOULANGER (JOSEPH), industriel, 492, rue Saint-Léonard, *Liège*. 26- 2-1937
33. BOULANGER (GEORGES), étudiant, 492, rue Saint-Léonard, *Liège*. 26- 2-1937
34. BOURGUIGNON, libraire, 16, rue des Dominicains, *Liège*. 27- 3-1931
35. BOURIEZ (M^{me} V^e PAUL), 57, rue des Augustins, 30- 6-1939
Liège.
36. BOURNONVILLE (MAURICE DE), pharmacien, 2, rue du Marché, *Spa*. 29-12-1928
37. BRAGARD (ROGER), professeur au Conservatoire de Bruxelles, 194, avenue Wiclemans Ceuppens, *Forest*. 28- 1-1927
38. BRASSEUR (M^{me} Jean), 159, rue Saint-Laurent, 27-11-1931
Liège.
39. BRÉDA (MARCEL), ingénieur, 6, rue Rouveroy, 25-10-1929
Liège.
40. BROERS (GUILLAUME), 106, rue de Fétinne, *Liège*. 30- 6-1939
41. BRONNE (LOUIS), ingénieur, 51, rue de l'Église, 30-11-1923
Boirs, par Roelenge-sur-Geer.
42. BRULL (M^{me} FRANÇOIS), 48, rue César Franck, 29- 6-1934
Liège.
43. BUCHET (ARSÈNE), 25, rue de la Chapelle, *Stembert-Verviers*. 29-12-1933
44. BUCHET (M^{lle} MATHILDE), régente, 163, rue Henri Maus, *Liège*. 28-10-1932
45. BUGGENOMS (LUDOVIC DE), 40, rue Courtois, 27- 5-1934
Liège.

46. CANTER (GEORGES), 7, place du Roi Albert, *Liège*. 29-10-1937
47. CANTER (M^{lle} THÉRÈSE), 7, place du Roi Albert, *Liège*. 27- 3-1936
48. CANOY (PAUL), 84, boulevard d'Avroy, *Liège*. 28-11-1924
49. CAPELLE (FRANÇOIS), 67, quai de Rome, *Liège*. 27- 5-1932
50. CAPELLE (RENÉ), 38, boulevard Piercot, *Liège*. 27- 1-1932
51. CARTEL (CAMILLE), 36, boulevard de Cabbeek, *Tirlemont*. 28- 1-1938
52. CHANGY (Comte ROGER DE), *Château d'Envoz par Couthuin*. 23- 2-1934
53. CHANTRAINE (ADRIEN), imprimeur, 113, rue Hullos, *Liège*. 27- 2-1931
54. CHARLES (FLORENT), ingénieur, *Berneau*. 26- 4-1940
55. CHERCHEURS DE LA WALLONIE (LES), 14, place du Pont, *Chênée*. 26- 5-1933
56. CHESTRET DE HANEFPE (Baron PAUL DE), 17, rue du Jardin Botanique, *Liège*. 27- 2-1910
57. CLAESSEN (M^{lle} MARGUERITE), 14, avenue Blondin, *Liège*. 18-12-1931
58. CLOSON (ERNEST), 137, rue Féronstrée, *Liège*. 28- 6-1935
59. CLOSSON (DENIS), receveur communal, 332, rue en Bois, *Glain*. 31- 7-1925
60. COLLARD (JACQUES), avocat, 23, rue de Tongres, *Devant-le-Pont, Visé*. 31-10-1924
61. COLLARD (PAUL), 23, rue de Tongres, *Devant-le-Pont, Visé*. 31- 7-1925
62. COLLARD (JOSEPH), directeur d'École moyenne, *Spa*. 30-12-1938
63. COLLÈGE SAINT-SERVAIS (Révérend Père Recteur du), 92, rue Saint-Gilles, *Liège*. 22- 2-1929
64. COLLET (JOSEPH), commissaire en chef de police honoraire, 2, rue Paul Devaux, *Liège*. 29- 3-1935
65. COLLEYE (HUBERT), homme de lettres, 248, Longue rue Lozane, *Anvers*. 24- 6-1921
66. COLLINET (JOSEPH), 14, place Émile Dupont, *Liège*. 25-10-1908
67. COMHAIRE (FERNAND), peintre, 108, rue de l'Yser, *Ans*. 30- 4-1920
68. COPPIN DE GRINCHAMPS (Baron ULTAÏN DE), 109, rue Louvrex, *Liège*. 26- 5-1939

69. COULON (JOSEPH), 12, rue Théodore Schwann, 25-10-1935
Liège.
70. COUNE (HENRI DE), 25, avenue des Platanes, 26- 1-1919
Cointe (Sclessin).
71. COUNSON (LÉON), professeur à l'Université, 20, rue 27- 3-1938
Simonon, Liège.
72. COURANT (M^{me} L.), 25, rue Gaston Grégoire, *Liège.* 29- 9-1933
73. DAHMEN (MARCEL), 17, quai Orban, *Liège.* 30- 3-1919
74. DALLEMAGNE (GUILLAUME), avocat général, 3, rue 27-12-1908
du Mambour, Liège.
75. DAMIEN (JOSEPH), artiste peintre, 8, avenue des 29- 5-1925
Martyrs, Hasselt.
76. DANDRIFOSSE (Abbé FERDINAND), professeur à 26- 5-1934
l'Institut de Stavelot.
77. DANDROY (ALBERT), ingénieur, 76, quai du Roi 28- 4-1911
Albert, Bressoux.
78. DANDROY (M^{lle} ANDRÉE), 76, quai du Roi Albert, 30-12-1938
Bressoux.
79. DARGENT (M^{lle} JULIETTE), bibliothécaire, 57, rue 25-10-1935
de la Pacification, Bruxelles.
80. DAVID (FÉLIX), 6, rue Fond-Saint-Servais, *Liège.* 22- 2-1935
81. DAVID (PIERRE), industriel, 4, boulevard de l'Est, 28- 2-1936
Liège.
82. DAVIN (ÉDOUARD), *Amay.* 28-10-1932
83. D'AWANS (PHILIPPE), docteur en médecine, 21c, rue 29- 4-1938
de Campine, Liège.
84. DAWANS-BIAR (ADRIEN), ingénieur, 24, quai de 28-11-1915
Rome, Liège.
85. DEBOUGNOUX (M^{lle} MARIA), régente à l'École 28- 4-1922
Normale, 33, rue de Namur, Liège.
86. DE BRUYNE (POL.), ingénieur, directeur du Ser- 27- 3-1931
vice général des Travaux de la Ville de Liège,
268, rue Sainte-Walburge, Liège.
87. DE CLOSSET (FERNAND), 51, rue Paul Devigne, 28-11-1920
Schaerbeek.
88. DEFAYS (HENRI), 110, chaussée de Liège, *Ampsîn.* 30- 4-1909
89. DEFIZE (ALFRED), artiste peintre, 10, Thier de la 28-11-1924
Fontaine, Liège.
90. DEFIZE (M^{me} ALFRED), 10, Thier de la Fontaine. 25-11-1932
Liège.

91. DEGREPPE (M^{lle} LOUISE), directrice de l'École Normale de l'État, 2, rue des Rivageois, *Liège*. 18- 3-1932
92. DEJACE (CHARLES), recteur émérite de l'Université, 272, boulevard d'Avroy, *Liège*. 24- 4-1931
93. DELAET (M^{lle} FERNANDE), 12, rue des Meuniers, 25-10-1935
94. DELARGE (GEORGES), assureur, 18, rue des Prébendiers, *Liège*. 29- 1-1926
95. DELAY (MARCEL), agent de change, 33, passage Lemonnier, *Liège*. 18- 3-1932
96. DELBCEUF (FERNAND), architecte, 9, rue Henri-court, *Liège*. 29- 5-1926
97. DELCHEVALERIE (CHARLES), homme de lettres, 74, boulevard d'Avroy, *Liège*. 26- 2-1932
98. DELFORGE (CHARLES), rentier, 7, rue Florimont, *Liège*. 28-11-1930
99. DELLEUR (M^{me} SARAH), 15, rue Dartois, *Liège*. 29- 4-1932
100. DELLOYE (HENRY), notaire, 105, rue du Commerce, *Bruxelles*. 26- 2-1926
101. DELRÉE (PIERRE), 14, rue des XXII, *Liège*. 26- 3-1926
102. DELSEMME (M^{me}), 41, quai de la Goffe, *Liège*. 26- 4-1940
103. DELSUPEXHE (M^{lle} ANDRÉE), 61, rue César Franck, *Liège*. 29-12-1939
104. DELVILLE (PIERRE), industriel, 23, avenue des Platanes, *Cointe* (Sclessin). 27-11-1931
105. DEMOULIN (ROBERT), chargé de cours à l'Université, 23, rue Dartois, *Liège*. 28- 2-1931
106. DEN DOVEN (PIERRE), étudiant, 3, rue Hanster, *Spa*. 28- 5-1937
107. DENIL (VINCENT), lieutenant-colonel, 23, Thier Savary, *Liège*. 28- 3-1920
108. DENOEL (GASTON), notaire, à *Vivegnis*. 28- 1-1927
109. DEPREZ (RENÉ), ingénieur, 57, rue de l'Académie, *Liège*. 31- 1-1936
110. DESAMORY (JOSEPH), entrepreneur, 186, Voie de Liège, *Herstal*. 26- 2-1932
111. DESSY (ÉMILE), architecte, 21, rue Frédéric Nyst, *Liège*. 18-12-1931
112. DETHIER (ALEXANDRE), artiste sculpteur, 8, rue de Fétille, *Liège*. 27-11-1931

113. DEWANDRE (ALBERT), 2, rue du Vieux-Mayeur, 26-10-1934
Liège.
114. DEWANDRE (ARMAND), Ruy de Chawion, *Spa.* 26- 2-1932
115. DEWANDRE (M^{me} ARMAND), Ruy de Chawion, 28- 9-1934
Spa.
116. DEWÉ (HENRI), ingénieur, 28, rue du Bois, 26- 3-1926
Milmort.
117. DEWEZ (M^{lle} ÉLISABETH), 39, avenue Vandendriessche, *Woluwe-Saint-Pierre.* 24- 6-1938
118. D'HEUR (M^{me} V^e LOUIS), 12, avenue Mahiels, 27-11-1931
Liège.
119. DIMBOURG (F.), notaire, *Comblain-au-Pont.* 30- 3-1939
120. DOUQUIER (VICTOR), architecte, 81, quai Hen- 3- 7-1936
vart. *Bressoux.*
121. DOHMEN (JEAN), artiste peintre, 44, rue Reynier, 30-12-1932
Liège.
122. DOIZE (M^{lle} RENÉE), docteur en histoire de l'art 30-10-1931
et archéologie, 18, rue Saint-Pholien, *Liège.*
123. DONY (M^{me} CLÉMENT), 323, rue de l'Yser, *Ans.* 28-10-1932
124. D'OR (ÉTIENNE), 30, rue Haut Pavé, *Liège.* 29- 3-1935
125. DOUNEN (M^{lle} MARGUERITE), 48, rue Souverain- 30-12-1932
Pont, *Liège.*
126. DRESSE DE LÉBIOLES (EDMOND), industriel, 26- 1-1913
72, quai de Rome, *Liège.*
127. DUFOUR (ANDRÉ), artiste peintre, 44, rue Dartois, 27- 6-1919
Liège.
128. DUMONT (LÉON), 11, rue de l'Enelos, *Liège.* 30- 4-1920
129. DUMONT (FRANÇOIS), instituteur, 76, rue des 26-10-1934
Sables, *Seraing-sur-Meuse.*
130. DUMOULIN (LÉON), juge au tribunal, 29, rue 27- 2-1925
Beckman. *Liège.*
131. DUPONT (JACQUES A.), 35, rue van Elewijck, 26-10-1913
Ixelles.
132. DUPONT (PAUL), 8, rue de l'Institut, *Rixensart.* 23- 2-1908
133. DUPONT (M^{lle} YVONNE), 4, rue Simonis, *Saint-* 26-11-1926
Gilles (Bruxelles).
134. DUQUENNE (M^{me} MARGUERITE), régente hono- 18- 3-1932
raire à l'École Normale de l'État, 2, rue des
Rivageois, *Liège.*

135. EGGERMONT (ANDRÉ), Château de Leignon, 28-12-1923
Leignon (Ciney).
136. EVRARD (JOSEPH), 40, boulevard de la Sauve- 28-10-1932
nière, Liège.
137. EVRARD (M^{me} JOSEPH), 40, boulevard de la Sau- 28-10-1932
venière, Liège.
138. FABRI (PIERRE), agent de la Banque Nationale, 24- 6-1938
50, Grand'Place, *Peruwelz.*
139. FALISE (JEAN), greffier-adjoint, 30, rue de l'Aca- 29-10-1911
demie, Liège.
140. FALLOISE (JOSEPH DE), ingénieur, 8, rue de 30- 6-1922
Chestret, Liège.
141. FANCHAMPS-DEMARET (M^{me} J.), professeur au 30- 1-1931
Lycée, 129, rue des Palais, Verviers.
142. FELLIN (GILLES), architecte, 214, rue Fond Pirette, 28-12-1934
Liège.
143. FEYS-DE LEXHY (LOUIS), ingénieur, *Hollogne-* 29-12-1922
aux-Pierres.
144. FINCEUR (PAUL), professeur honoraire d'Athénée, 27- 6-1913
280, chaussée de Heusy, *Verviers.*
145. FIRKET (M^{me} CHARLES), 8, place Sainte-Véronique, 3- 4-1910
Liège.
146. FLAMAND (HENRY), 24, avenue de Pévillo, *Gri-* 26- 4-1935
vegnée.
147. FONDATION UNIVERSITAIRE, 11, rue d'Eg-
mont, Bruxelles.
148. FONTAINE-LAMARCHE (JULES), 83, rue des 28- 3-1924
Cailloux, Cointe (Liège).
149. FONTBARÉ DE FUMAL (Baron GUSTAVE DU), 3- 7-1936
Château de Fumal.
150. FRAIPONT-MAGNÉE (JOSEPH), 14, place du 27- 4-1923
Pont, Chênée.
151. FRAIPONT (MARCEL DE), directeur général des 29-11-1908
Cristalleries du Val-Saint-Lambert.
152. FRANÇOIS (M^{me} NICOLAS), 86, quai de Rome, 27-10-1933
Liège.
153. FRANÇOTTE (PAUL), docteur en médecine, 2, rue 29-10-1937
Sainte-Véronique, Liège.
154. FRÉSART (ALBERT), *Les Favennes, Fraiture-* 27- 1-1922
Nandrin.

155. FRÉSART DE CLERCX DE WAROUX (EMMANUEL), *Château de Chokier*. 6- 4-1934
156. FRÉSON (ARMAND), avocat, 9, boulevard Frère-Orban, *Liège*. 30- 3-1923
157. FRISÉE (EUGÈNE), directeur de charbonnage, 26, place Coronmeuse, *Herstal*. 30- 9-1932
158. FROIDCOURT (GEORGES DE), avocat général, 18, rue de Spa, *Liège*. 24-11-1922
159. GARDEDIEU (M^{lle} LAURE), régente, 36, rue Mathieu Laensbergh, *Liège*. 27- 3-1936
160. GARRAY (LÉON), ingénieur, 33, rue Grétry, *Liège*. 29- 5-1936
161. GASPAR (GEORGES), ingénieur, 60, avenue de Broqueville, *Woluwe-Saint-Pierre*. 28-10-1927
162. GEORGES (JULIEN), 20, rue Émile Verhaeren, *Angleur*. 29- 3-1940
163. GÉRARDY-DUMONT (M^{me} GEORGES), 21, rue Hennet, *Liège*. 29-12-1927
164. GÉRIMONT (M^{me} ÉDOUARD), 51, rue de Trazeognies, *Sclessin*. 24-11-1922
165. GHILAIN (PIERRE), architecte, consul de Monaco, 36, rue Courtois, *Liège*. 30- 1-1925
166. GHYSENS (JOSEPH), 22, rue Duvivier, *Liège*. 27-10-1912
167. GILBART (OLYMPE), conseiller communal, 56A, quai de Longdoz, *Liège*. 25- 7-1913
168. GIVE (AUGUSTE DE), contrôleur des Contributions, 55, Thier de la Fontaine, *Liège*. 24- 9-1937
169. GOBEAUX (ALBERT), ingénieur, 13, rue Wazon, *Liège*. 26-10-1934
170. GODERNIAUX (M^{lle} D.), directrice d'école, 97, rue Large-Voie, *Herstal*. 18- 3-1932
171. GOTHIER (LÉOPOLD), libraire, 5, rue Bonne-Fortune, *Liège*. 27- 2-1931
172. GOUPY (JOSEPH), industriel, rue de Boncelles, *Ougrée*. 28- 2-1936
173. GOVAERTS (Abbé JEAN), archiviste à l'Évêché, 5, place Saint-Paul, *Liège*. 30- 9-1927
174. GRANGÉ (ED.), industriel, 20, rue Fusch, *Liège*. 28-10-1927
175. GRÉGOIRE (M^{lle} LÉONIE), directrice d'école honoraire, 102, rue François Lefèbvre, *Rocour*. 27- 1-1922

176. GRENSON (M^{me} V^e JOSEPH), 54, quai de Rome, 27-10-1933
Liège.
177. GRIFFÉ (RENÉ), imprimeur, 110, rue Paradis, 28- 2-1931
Liège.
178. GRIGNART (GEORGES DE), 20, rue des Bayards, 27- 9-1935
Liège.
179. GRONDAL (GUILLAUME), 17, rue Laoureux, Ver- 25- 4-1924
viens.
180. GUILLICK (PIERRE), à *Chokier.* 29- 6-1906
181. GUILMOT (MARCEL), commissaire de police hono- 30- 3-1939
raire, 3, rue Théodore Schwann, *Liège.*
182. GUION (ALBERT), 123, rue Hayeneux, *Herstal.* 22- 2-1935
183. HALEIN (WALTHÈRE), 5, rue Sohet, *Liège.* 31-10-1909
184. HALKIN (M^{me} JOSEPH), 29, avenue des Ormes, 29- 4-1938
Cointe (Sclessin).
185. HAMAL (GEORGES), 2c, rue Sainte-Véronique, 31-10-1909
Liège.
186. HAMAL (JULES), 30, rue Dartois, *Liège.* 28- 1-1921
187. HANQUET (ÉMILE), *Angorhe, Rotheux-Rimière.* 22- 2-1935
188. HANQUET (PIERRE), avocat, 4, rue Rouveroy, 27- 2-1925
Liège.
189. HANS-HENNUS (M^{me} V^e), 73, quai de Rome, 28- 4-1933
Liège.
190. HANS (M^{lle} MARIETTE), 73, quai de Rome, *Liège.* 28- 4-1933
191. HANSON (PAUL), juge de paix du canton de Gri- 29- 1-1926
vegnée, 108, rue Paradis, *Liège.*
192. HARENNE (Chevalier HERMAN DE), 6, rue Le- 22- 7-1921
beau, *Liège.*
193. HARMEL (CHARLES), directeur des Tramways 19-12 1924
Unifiés de Liège, 54, Mont-Saint-Martin, *Liège.*
194. HASSE (RENÉ DE), Château de Ningloheid, *Heusy-* 30- 5-1930
Verviers.
195. HASSE (M^{me} RENÉ DE), Château de Ningloheid, 22- 2- 1935
Heusy, Verviers.
196. HASSE (PIERRE DE), Château de Ningloheid, 22- 2-1935
Heusy, Verviers.
197. HAULT (GEORGES), docteur en droit, 250, rue de 25- 3- 1938
Campine, *Liège.*
198. HÉLIN-MAGNETTE (MAURICE), professeur à 29- 3-1929
l'Athénée de Chênée, 358, rue Saint-Gilles, *Liège.*

199. HENRION (M^{lle} MATHILDE), 14, rue Dossin, *Liège*. 29-12-1928
200. HENROTIN (MAURICE), 47, quai de la Boverie, *Liège*. 30- 3-1939
201. HENRY-C'OUNE (M^{me} L.), régente, 1, avenue des Acacias, *Cointe-Sclessin*. 26-10-1913
202. HENSGENS (JOSEPH), architecte-paysagiste, à *Avans-Aywaille*. 26-10-1934
203. HERODE (M^{lle} HENRIETTE), 14, rue de Renesse, *Spa*. 26-10-1934
204. HERVE (PAUL), 3, avenue Rogier, *Liège*. 29- 3-1929
205. HIRSCH (HENRY), 115, rue Louvrox, *Liège*. 22- 2-1935
206. HOUGARDY (M^{lle} MARIE-JULIENNE), Villa de la Nole, à *Chaudfontaine*. 27-10-1933
207. HUMBERS (HIPPOLYTE), directeur régional des télégraphes, 21, quai Mativa, *Liège*. 27- 3-1931
208. JACOB (GEORGES, E.), journaliste, 32, rue Albin Body, *Spa*. 25-11-1938
209. JACOBY (GEORGES), photographe, 16, rue de Sclessin, *Liège*. 31- 5-1929
210. JACQUEMIN (AMÉDÉE), 32, rue Étienne Soubre, *Liège*. 30-10-1936
211. JADOUL (LÉON), ingénieur, 49, boulevard Schreurs, *Louvain*. 30-12-1932
212. JADOULLE (M^{lle} ANDRÉA), directrice de Laboratoire, *Flémalle-Haute*. 27- 3-1936
213. JAMAR (LÉON), 19, rue Saint-Pierre, *Liège*. 18-12-1931
214. JAMIN (ÉMILE), industriel, 155, rue Saint-Séverin, *Liège*. 27-12-1908
215. JANNE (RAYMOND), avocat, 117, rue Louvrox, *Liège*. 27- 5-1932
216. JOLET (MICHEL), 37, rue Large-Voie, *Herstal*. 27-10-1907
217. JORISSEN-RASKIN (M^{me} JACQUES), 42, rue de la Paix, *Liège*. 28-10-1932
218. JOWA (JEAN), assureur-conseil, 49, Mont Saint-Martin, *Liège*. 28- 1-1927
219. JOWA (ROBERT), 62, Mont-Saint-Martin, *Liège*. 25- 3-1927
220. KOENIG (JULIEN), architecte, 32, boulevard d'Avroy, *Liège*. 27-11-1931

221. KRAFT DE LA SAULX (F.), ingénieur, 41, avenue Constantin de Gerlache, *Liège*. 29- 5-1936
222. KUNEL (MAURICE), homme de lettres, 170, rue Fond Pirette, *Liège*. 30-10-1931
223. KUPPER (CHARLES), chef de service à Ougrée-Marihaye, 28, rue Gustave Trasenster, *Ougrée*. 31- 3-1933
224. LAGASSE DE LOCHT (Chevalier ÉDOUARD), ingénieur, *La Butte-au-Bois*, par *Reckhim*. 30-10-1931
225. LALOUX (AUGUSTE), 17, boulevard d'Avroy, *Liège*. 30- 5-1919
226. LAME (THÉO DE), avocat à la Cour d'appel, 14, rue de Joie, *Liège*. 25- 1-1903
227. LAMOUREUX (IVAN), 161, rue Côte d'Or, *Sclessin*. 27- 4-1923
228. LANG (MAURICE), généalogiste, *Malmédy*. 27-10-1939
229. LAPORT (GEORGES), 17, rue des Anges, *Liège*. 30-11-1923
230. LARBALETTE (JEAN), 86, rue Fond Pirette, *Liège*. 25- 5-1933
231. LAUMONT (M^{me} ÉMILE), *Hotgné, Dolembreux*. 28-11-1930
232. LAUNOIT (Baron PAUL DE), 28, avenue Rogier, *Liège*. 29- 3-1914
233. LAVOYE (M^{lle} MADELEINE), bibliothécaire à l'Université, 28, rue de l'Enseignement, *Liège*. 24- 2-1928
234. LECLERE (CONSTANT), professeur honoraire d'Athénée, 5, rue de l'Académie, *Liège*. 27-12-1908
235. LECOMTE (ACHILLE), architecte, 15, rue Saint-Maur, *Liège*. 29- 9-1933
236. LECONTE (LOUIS), conservateur en chef du Musée Royal de l'Armée, 86, rue des Pâquerettes, *Schaerbeek*. 18- 3-1932
237. LEDUC (LÉON), ingénieur, 21, rue des Rivageois, *Liège*. 29-10-1937
238. LEGRAIN (ALPHONSE), industriel, *Argenteau*. 28-10-1938
239. LEGRAND (MAURICE), architecte, 44, rue Dar-chis, *Liège*. 26- 7-1907
240. LEJEUNE (AUGUSTE), 17, place des Guillemins, *Liège*. 18-12-1931
241. LEJEUNE (R. Père), O. S. B., *Abbaye d'Oosterhout*, Pays-Bas. 23- 2-1940
242. LEMARCHAL (M^{lle} MARGUERITE), 81, Thier de la Fontaine, *Liège*. 24- 2-1933
243. LEMAIRE (FERNAND), villa « Les Orées », avenue des Bois, *Méry-Esneux*. 29- 3-1935

244. LEMMENS (M^{me}), 172, rue de Campine, *Liège*. 28-10-1938
245. LEQUARRÉ (ARTHUR), pharmacien, 1, rue des Urbanistes, *Liège*. 29- 4-1938
246. LEROY (MAXIME), 19, rue de Chênée, *Angleur*. 25- 9-1931
247. LERUITTE (M^{me} LOUIS), 13, place Saint-Paul, *Liège*. 29- 4-1938
248. LESIRE-BARÉ (JOSEPH), 48, rue François Lefebvre, *Rocour*. 25-11-1938
249. LEWUILLON, général, 16, Haute-Ransy, *Vaux-sous-Chèvremont*. 29- 5-1914
250. LEYNEN (M^{lle} L.), institutrice, 64, rue du Coq, *Liège*. 25- 3-1921
251. L'HOEST (M^{me} HÉLÈNE), 20, rue Basse-Wez, *Liège*. 28-11-1924
252. L'HOEST (LÉON), docteur en médecine, 20, rue Basse-Wez, *Liège*. 29-12-1933
253. LIBOTTE (M^{lle} FRANCINE), 51, rue du Parc, *Liège*. 29-11-1935
254. LIMBOURG (Chevalier PHILIPPE DE), *Theux*. 27- 2-1910
255. LINTERMANS (MAURICE), 34, rue de Renory, *Angleur*. 29- 6-1923
256. LINTERMANS (M^{me}), 34, rue de Renory, *Angleur*. 29- 6-1923
257. LOBET (ALFRED), architecte, 5, quai Mativa, *Liège*. 27-12-1908
258. LOHEST (JACQUES), 29, rue de Bornhem, *Cappelle-au-Bois*. 25-11-1938
259. LONNOY-GÉRIMONT (M^{me}), 46, avenue des Tilleuls, *Liège*. 29- 5-1936
260. LOOZ CORSWAREM (Comte LOUIS DE), *Château d'Occoches par Doullens (Somme, France)*. 30- 3-1923
261. LOUIS (SERVAIS), 16, rue Saint-Remy, *Liège*. 24- 2-1933
262. LOWETTE (CHARLES), instituteur, *Bergilers*. 30-10-1936
263. LOZET (GASTON), général, 5, rue Bertholet, *Liège*. 28- 2-1936
264. LA VILLE DE MAESTRICHT. Dr A. KESSEN, archiviste-bibliothécaire de la Ville, 15B, Govaertsweg, *Maestricht*. 26- 2-1932
265. MAGIS (M^{lle} JEANNE), 29, rue Forgeur, *Liège*. 31- 5-1912
266. MAHLA (LOUIS), pharmacien, 51, rue Sous-le-Château, *Huy*. 3- 7-1936

267. MARDAGA (M^{lle} GILBERTE), 2, avenue des Ormes, 27-11-1931
Cointe (Sclessin).
268. MARÉCHAL (JEAN-RENÉ), ingénieur, 84, rue de 29- 5-1936
Fragnée, Liège.
269. MARICQ (M^{lle} EUGÉNIE), 23, rue des Églantiers, 27- 9-1935
Liège.
270. MARICQ (M^{lle} FERNANDE), régente, 23, rue des 25-11-1932
Églantiers, Liège.
271. MARICQ (M^{lle} LÉONIE), 23, rue des Églantiers, 27- 9-1935
Liège.
272. MASSANGE DE COLLOMBS (HENRI), avenue 24- 2-1928
Ferdinand Nicolai, Stavelot.
273. MASSIET DU BIEST, archiviste du Département 26-10-1928
des Ardennes, 4, rue des Assises, *Mézières*
(France).
274. MASSON (RENÉ), ingénieur, 41, rue des Rivageois, 26- 2-1932
Liège.
275. MASSON (M^{me} CHRISTIANE), 34, quai Mativa, 27- 5-1938
Liège.
276. MASY (SILVAIN), professeur d'École Moyenne à 28-11-1930
Liège, 115, avenue de Péville, Grivegnée.
277. MATAGNE (CHARLES), conducteur de travaux, 27-11-1931
34, rue des Bayards, *Liège.*
278. MÉDARD (GEORGES), 23, Mont Saint-Martin, 22- 2-1914
Liège.
279. MÉDART (MICHEL), préparateur à l'Université, 19-12-1924
20, rue du Martyr, *Bressour.*
280. MÉLINNE (GEORGES DE), docteur en médecine, 28-10-1927
39, rue Louvrex, *Liège.*
281. MÉLOTTE (L.), employé communal, 19, boulevard 26- 6-1931
Piercot, Liège.
282. MÉLOTTE DE LAVAUX (Chevalier ADRIEN DE), 26- 3-1916
1, avenue du Hêtre, *Cointe (Sclessin).*
283. MERCENIER (FERNAND), juge au Tribunal, 42, rue 28-10-1932
Rioul, Huy.
284. MESSENS (CORNEILLE), chef du Secrétariat de la 25-11-1921
Vieille-Montagne, 107, avenue de Péville, Gri-
vegnée.
285. MEYERS (Baron ARMAND), procureur général 30-10-1931
honoraire, 8, place Saint-Christophe, *Liège.*

286. MICHAUX (M^{lle} MARGUERITE), 23, rue Sœurs de Hasque, *Liège*. 22- 2-1935
287. MICHEL (LÉON), industriel, 53, quai de Rome, *Liège*. 18-12-1931
288. MINDER (ARTHUR), professeur, 22, rue Legentil, *Pepinster*. 27- 1-1939
289. MONTRIEUX (ERNEST), architecte, 67, rue des Wallons, *Liège*. 28-10-1932
290. MOREAU (GÉRARD), licencié en sciences historiques, 37, rue Saint-Paul, *Liège*. 27- 1-1939
291. MOREAU DE MELEN (EUGÈNE), professeur à l'Université, 136, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 28- 3-1909
292. MOREAU DE MELEN (ERNEST), notaire, 136, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 26-10-1934
293. MORESSÉE (GEORGES), ingénieur, 64, quai Mativa, *Liège*. 30- 4-1926
294. MORÉTUS-PLANTIN (R. P. HENRY), 59, rue de Bruxelles, *Namur*. 27- 2-1925
295. NAGELMACKERS (ARMAND), capitaine honoraire 9, avenue du Hêtre, *Cointe* (Sclessin). 27-10-1933
296. NAVEAU DE MARTEAU (M^{me} V^e LÉON), *Château de Bommershoven par Jesseren*. 29- 4-1921
297. NEURAY (LÉON), docteur en médecine, *Fléron*. 18-12-1931
298. NICOLAI DE GORHEZ (JEAN), 49, rue Camille Lemonnier, *Ixelles*. 18- 3-1932
299. NICOLAI DE GORHEZ (RENÉ), ingénieur, 74, rue Ambiorix, *Liège*. 27- 6-1919
300. NIVETTE (JOSEPH), chef du département minerais à la Vieille-Montagne, 40, rue Large, *Chênée*. 28- 7-1922
301. NOIRFALISE (MAURICE), industriel, 212, rue Vaudrée, *Angleur*. 26- 2-1932
302. NONDONFAZ (M^{lle} VALÉRIE), 13, rue Momulphe, *Liège*. 24- 4-1925
303. NOTTET (PAUL), ingénieur, 339, rue du Crucifix, *Herstal*. 30- 3-1928
304. NYSSSEN (ANDRÉ), sous-chef de station, 70, rue Lambert Dewonck, *Alleur*. 26- 2-1932
305. OFFICE DU TOURISME DE LA VILLE DE LIÉGE, 4, place Saint-Lambert, *Liège*. 27- 1-1933

306. OPHOVEN (M^{me} CHRISTIAN), 7, rue des Anges, 29- 4-1932
Liège.
307. OPHOVEN (LÉON), *Château de Binsta*, par *Stavelot*. 26- 3-1897
308. OTREPPE DE BOUVETTE (Baron ANDRÉ D'), 25-10-1935
192, boulevard d'Avroy, *Liège.*
309. PAQUES (JEAN), 45, place du Marché, *Liège.* 30- 3-1939
310. PEETERS (ALPHONSE), sculpteur-ébéniste, 18, rue 26-10-1934
de Fétille, *Liège.*
311. PELZER (M^{lle} A.), régente, 63, rue Louvrex, *Liège.* 28-10-1932
312. PÉNY (M^{me} FRÉDÉRIC), 9, boulevard d'Avroy, 30- 1-1925
Liège.
313. PETERS (FERNAND), architecte, 46, rue Curtius, 26- 5-1934
Liège.
314. PETIT (ALBERT), négociant, 57, rue Hennet, 23- 2-1940
Liège.
315. PEUTEMAN (JULES), archéologue, 32, rue des 27-10-1922
Alliés, *Verviers.*
316. PHILIPPART (AUGUSTE), officier de réserve, 27- 4-1923
48, rue Gaucet, *Liège.*
317. PHOLIEN (AUGUSTE), lithographe, 57, rue Sur- 28-12-1923
la-Fontaine, *Liège.*
318. PIEDBŒUF (HENRI), industriel, 17, rue de l'Église. 26-10-1934
Jupille.
319. PIEDBŒUF-LOVENS (LOUIS), ingénieur, *Château d'Embourg.* 29- 3-1903
320. PIEDBŒUF - LOVENS (M^{me} LOUIS), *Château d'Embourg.* 26-10-1934
321. PIÉRARD (M^{lle} CHARLOTTE), régente, 20, rue 29- 6-1934
Saint-Jean, *Liège.*
322. PIRET (ALBERT), rentier, 133, rue de Campine, 27-11-1925
Liège.
323. PIRET (M^{me} ALBERT), 133, rue de Campine, *Liège.* 28- 4-1933
324. PIRLET (JOSEPH), ingénieur, 65, Thier de la Fon- 28- 2-1909
taine, *Liège.*
325. PIRLOT (M^{me} ALEX), 33, rue André Dumont, 26-11-1937
Liège.
326. PIRON (MAURICE), docteur en philologie romane, 30-10-1936
17, rue Pouplin, *Liège.*
327. PITTEURS DE BUDINGEN (Baron HERMAN DE), 29-12-1926
banquier, 83, rue Louvrex, *Liège.*

328. PLEIN (PIERRE), 6, place Paul Janson, *Liège*. 30- 5-1924
329. PLOMDEUR (J.), industriel, 12, rue de la Madeleine, *Liège*. 25- 1-1903
330. POISMANS (RENÉ), architecte, 33, avenue du Luxembourg, *Liège*. 29- 3-1935
331. POLET (GEORGES), notaire honoraire, 18, avenue de l'Yser, *Etterbeek*. 25- 3-1938
332. POSWICK (GUY), juge de paix, *Limbourg-Dolhain*. 31- 5-1935
333. POSWICK (PROSPER), *Château de Tihange (Huy)*. 9- 3-1883
334. POTESTA (Baronne ÉDOUARD DE), *Château de Hermalle-sous-Huy*. 29-11-1908
335. PRION (ARMAND-JOS.), *Château de la Motte, Bollaire, Wandre*. 27- 9-1935
336. PRION (M^{me} GABRIELLE), 70, avenue Blonden, *Liège*. 28- 4-1939
337. PURAYE (JEAN), 2, rue de l'Évêché, *Liège*. 30-10-1931
338. QUESTIENNE (PHILIPPE), commissaire-voyer, 21, rue de Verviers, *Liège*. 25- 2-1912
339. QUIÉVREUX (LOUIS), rédacteur à la *Dernière Heure*, 121, rue Beeckman, *Uccle*. 26- 5-1933
340. RAEPSAET (LÉON), 22, quai du Condroz, *Liège*. 27- 1-1933
341. RAEPSAET (M^{me}), 22, quai du Condroz, *Liège*. 27- 1-1933
342. RASKIN (M^{lle} DENISE), 274, boulevard d'Avroy, *Liège*. 18-12-1931
343. RASKIN (MARCEL), 274, boulevard d'Avroy, *Liège*. 25- 9-1931
344. RAYMOND (ALEXANDRE), docteur en médecine, *Ivoz-l'al-Saint-Lambert*. 27-11-1910
345. RAYMOND (JEAN), avocat, 19, rue Lambert le Bègue, *Liège*. 28- 3-1930
346. REMOUCHAMPS (EDOUARD), 280, boulevard d'Avroy, *Liège*. 26-11-1937
347. RÉMONT (LÉOPOLD), 39, quai de la Grande-Bretagne, *Liège*. 26- 1-1919
348. REMY (GEORGES), journaliste, 119, rue Hocheporte, *Liège*. 26- 2-1932
349. RENARD (ARMAND), industriel, 25, quai Saint-Léonard, *Liège*. 30-11-1923
350. RENARD (PAUL), docteur en médecine, 11, rue Daussoigne Méhul, *Liège*. 26- 2-1932

351. RENARD-GRENSON (M^{me} L.), 14, rue Fabry, 30- 1-1910
Liège.
352. RENAUD (M^{me} JOSEPH), 135, rue Nalmette, *Liège.* 25-10-1935
353. REUTER (VICTOR), architecte, 49, quai de la Bo- 28- 7-1911
verio, *Liège.*
354. RIGO (LÉON), 94, avenue Blondin, *Liège.* 27-12-1908
355. ROBERT (FERNAND), géomètre du Cadastre, 25- 3-1927
7-8, place des Arsiliers, *Malmedy.*
356. ROBERT (M^{me} LÉONIE), régente, 25, rue Sainte- 30- 7-1920
Marie, *Liège.*
357. ROLAND-DUMONT (LÉON), 81bis, rue Féronstrée, 27- 1-1902
Liège.
358. ROSELIER (EUGÈNE), ingénieur, 9, rue de Ches- 29-10-1937
trot, *Liège.*
359. ROSELIER (YVONNE), 9, rue de Chestret, *Liège.* 27- 5-1938
360. ROSSIUS D'HUMAIN (Baron CHARLES DE), 86, 26- 1-1913
boulevard d'Avroy, *Liège.*
361. SAINT-HUBERT (ALBERT DE), ingénieur, 29- 4-1938
284, boulevard d'Avroy, *Liège.*
362. SALIER (MELCHIOR), 139, rue Faurieux, *Herstal.* 27-11-1925
363. SANDERS (AIMÉ), 16, rue des Muguets, *Liège* 29- 3-1940
(Robermont).
364. SCHAEZTEN (Chevalier MARCEL DE), 87, rue 27- 6-1919
Royale, *Bruxelles.*
365. SCHOENMAECKERS (LOUIS), architecte, 45, rue 25- 6-1927
du Marché, *Huy.*
366. SCHOLBERG (M^{lle} JEANNE), 18, rue Forcour, 29- 5-1936
Liège.
367. SCUVÉE (FREDDY), 16, rue Saint-Pholien, *Liège.* 29- 1-1937
368. SÉMINAIRE (BIBLIOTHÈQUE DU), 40, rue des Pré- 29- 1-1937
montrés, *Liège.*
369. SERVAIS (HENRI), négociant, 28, rue de Domini- 27-10-1907
cains, *Liège.*
370. SERVAIS (JEAN), professeur à l'Athénée, 13, rue 28-11-1920
Wiertz, *Liège.*
371. SINNEN-DE TIEGE (NORBERT), 25, rue de la Ma- 30-12-1932
deleine, *Liège.*
372. SLEGERS (JOSEPH), premier président honoraire 25- 6-1937
de la Cour d'appel, 9, place Xavier Neujean,
Liège.

373. SMAL (LOUIS), régent à l'École Moyenne A, 62, rue Frédéric Nyst, *Liège*. 28-10-1932
374. SMIDS (LOUIS), photographeur, 147, rue des Venues, *Liège*. 28- 2- 1931
375. LA VILLE DE SPA. 28-11-1920
376. SPÉE (HENRI), professeur, 314, rue Fond Pirette, *Liège*. 27- 3-1936
377. STASSE (RENÉ), juge au Tribunal de Huy, 10, rue des Bons Enfants, *Huy*. 27- 3-1931
378. STIENNON (JACQUES), 17, quai de Rome, *Liège*. 27- 3-1936
379. STREEL (GEORGES), docteur en médecine, *Engis*. 25- 7-1919
380. SWYSEN (M^{lle} LÉONTINE), régente, 15, rue des Fories, *Liège*. 27- 7-1923
381. SYBERG (JOSEPH), 102, rue de Fragnée, *Liège*. 24- 6-1938
382. TAHON (RENÉ), avocat général, 13, rue des Augustins, *Liège*. 30- 1-1910
383. TECQ MENNE (CHARLES), docteur en médecine, 45, rue Louvrex, *Liège*. 29- 6-1923
384. THIBERT (M^{lle} ALICE), 26, rue Raikem, *Liège*. 31- 1-1926
385. THIBOUT (JOSEPH), 39, rue Darchis, *Liège*. 31- 5-1935
386. THIRIART (PHILIPPE), 5, quai de la Batte, *Liège*. 27- 3-1936
387. THIRY (LOUIS), docteur en médecine, 28, avenue Louis Libert, *Aywaille*. 30- 9-1932
388. THISSE-DEROUETTE, instituteur, 14, rue Ambiorix, *Liège*. 25-11-1938
389. THONE (GEORGES), imprimeur, 13, rue de la Commune, *Liège*. 29- 2-1924
390. THONNARD (M^{me} DIEUDONNÉ), 56, quai d'Amersœur, *Liège*. 24- 9-1937
391. THONNART (PAUL), ingénieur principal des mines, 400, rue de Campine, *Liège*. 28- 4-1933
392. TIMMERMANS (PAUL), ingénieur, 59, quai de Rome, *Liège*. 29- 3-1935
393. TUBBAX (JOSEPH), avocat, 82, rue de la Meuse, *Tilleur*. 24- 4-1936
394. TULIPPE (OMER), professeur à l'Université 54, quai Orban, *Liège*. 30- 1-1937
395. VAL DIEU (Révérend Abbé de l'Abbaye du), *Charneux*, par *Aubel*. 26-11-1897
396. VAN BENE DEN (ALFRED), 168, rue de Boyne, *Jupille*. 28- 6-1935

397. VANDENABEELE (EUGÈNE), docteur en médecine, Grand'Fosse, *Esneur*. 29-10-1937
398. VAN DEN PEEREBOOM (IGNACE), 25, rue Dar-tois, *Liège*. 30-10-1931
399. VANDEN REYDT (JEAN), 23, quai de la Goffe, *Liège*. 30- 3-1939
400. VAN DER EYCKEN (LOUIS), 3, rue Fourmois, *Lelles*. 29-12-1936
401. VAN DER HAEGHEN (ALFRED), ingénieur, Villa Les Griffons, *Mery*, par *Tilff*. 28-10-1932
402. VAN DER HAEGHEN-ROSNY (M^{me} A.), Villa Les Griffons, *Méry*, par *Tilff*. 29- 4-1932
403. VAN DER HEYDEN (JACQUES), industriel, 58, rue des Guillemins, *Liège*. 28- 2-1931
404. VANDER LINDEN (ALBERT), 78, boulevard de Tirlemont, *Louvain*. 25-10-1935
405. VANDERVAEL (ARTHUR), docteur en médecine, 31, rue de l'Académie, *Liège*. 26-11-1937
406. VAN HEULE (M^{lle} LUCIE), artiste peintre, 8, rue de Chaudfontaine, *Liège*. 25-11-1932
407. VAN ZUYLEN (ERNEST), 16, quai de Rome, *Liège*. 31- 3-1933
408. VAN ZUYLEN (Baron FRÉDÉRIC), Château d'Ahin, *Huy* (85A, rue d'Arlon, *Bruzelles*). 27-11-1931
409. VAN ZUYLEN (Baron JOSEPH), *Château d'Argenteau*. 29- 4-1921
410. VAN ZUYLEN (JOSEPH), 37, boulevard Frère-Orban, *Liège*. 31- 3-1922
411. VECQUERAY (ALBERT), Les Charmettes, *Beaufays* par Chaudfontaine. 25- 3-1938
412. VERBOCKHAVEN (ERNEST), industriel, 15, rue du Coq, *Liège*. 28- 4-1933
413. VERCHEVAL (M^{me} FÉLIX), 27, avenue Isabelle, *Anvers*. 30- 1-1910
414. VERCHEVAL-BURY (FERNAND), 15, place de la Licour, *Herstal*. 30- 5-1924
415. WAELBERS (CHARLES), instituteur retraité, *Fouron-le-Comte*. 24-11-1933
416. WAHA (LÉONCE), avocat, 35, boulevard Piercot, *Liège*. 30-11-1934
417. WARNOTTE (A.), architecte, 92, boulevard d'Avroy, *Liège*. 26- 2-1937

418. WARNOTTE (DANIEL), directeur général au Ministère du Travail, 60, rue Verhulst, *Uccle*. 27- 3-1931
419. WEEKERS (LÉON), professeur à l'Université, 15, rue Forgeur, *Liège*. 28- 3-1909
420. WIBAIL (OSCAR), ingénieur, 53, rue du Vieux Mayeur, *Liège*. 30- 3-1926
421. WILL (M^{lle} BERTHE), 59B, Mont Saint-Martin, *Liège*. 31- 3-1922
422. WILMOTTE (LÉON), place Antoine Grégoire, *Tihange (Huy)*. 24-11-1922
423. WISER (FERNAND), docteur en droit, 130, boulevard de la Sauvenière, *Liège*. 29- 1-1926
424. WOOT DE TRIXHE (JOSEPH), propriétaire, Les Croisettes, *Trooz-Forêt*. 26- 1-1913
425. YANS (MAURICE), archiviste-paléographe. 345, place des Marronniers, *Glain*. 25-10-1935
-

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
La Maison des Bons-Enfants de Liège, par LÉON HALKIN. . .	5
Le Trésor de la Cathédrale Saint-Lambert pendant et après la Révolution française, par JEAN PURAYE	55
Marcel De Puydt, 1855-1940. (Notice biographique), par JEAN SERVAIS	119
Rapport du Secrétaire sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois en 1939	137
Rapport du Conservateur sur les Musées Curtius et d'Ansembourg en 1939	144
Rapport du Conseil d'administration de l'« AMIAL »	159
Rapport du Trésorier sur l'exercice 1938	161
Situation de la Bibliothèque au 31 décembre 1939	162
Tableau des membres de l'Institut archéologique liégeois.	I
